UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME VIII — 1910

120996
12/2/12

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1910

PQ
1692
A4
t.8

LIBRARY
JUN 1 1910
UNIVERSITY OF TORONTO

SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

Article premier.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

Art. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Art. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agrée la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

Art. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des dons qui lui seraient faits;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

ART. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

ART. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES[1].

Agache (Alfred), artiste-peintre; rue Weber, 14.

Albarel (Dr P.); à Névian (Aude).

Andrews (C.); Elmwood avenue, 52, à Belfast (Ireland).

Angellier (Auguste), ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue de la Barouillère, 5.

Arconati Visconti (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.

Ataneo cientifico, literario y artistico; calle del Prado, à Madrid (Espagne).

Aubry (H.); rue de Hambourg, 14.

Backer (Hector de), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.

Baer, libraire; Hochstrasse, 6, à Frankfurt-am-Main (Allemagne).

Baist (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Bamann (Otto), Dr. Phil., professeur à la Maria Theresia Realschule; à Straubing (Bavière).

Barante (Baron Claude de); rue du Général-Foy, 22.

Barat (Julien); passage Stanislas, 2.

Barbier fils (Paul); Yorkshire College, Leeds (Angleterre).

Baudrier (Julien), *C.*; rue Bellecour, 3, à Lyon.

Baur (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Forchstrasse, 144, à Zurich (Suisse).

Beaurain (Georges); à Hornoy (Somme).

Bédier (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.

Behrend (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 13, à Berlin.

Behrens (D.), professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).

Beltrand (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.

Berge (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.

Bernès (Henri), *membre perpétuel*, professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.

Besançon (Henry), directeur des Écoles; à Aigle (Vaud, Suisse).

1. L'initiale *C.* signifie : *membre du Conseil.* — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 71, rue du Connétable, à Chantilly (Oise).

Béthune (Baron François); rue de Bériot, 36, à Louvain (Belgique).

Bibliothèque des Archives nationales.

Bibliothèque de la ville de Besançon (Doubs).

Bibliothèque de la ville de Blois (Loir-et-Cher).

Bibliothèque de la ville de Chinon (Indre-et-Loire).

Bibliothèque du Collège de France.

Bibliothèque royale de Copenhague (Danemark).

Bibliothèque de l'Université de Dijon.

[Bibliothèque royale de Dresde] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).

Biblioteca nazionale centrale à Firenze (Italie).

[Bibliothèque] Freiherrl. Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).

Bibliothèque publique de la ville de Genève (Suisse).

Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque de l'Université de Leipzig [Twietmeyer correspondant].

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque de la ville de Montpellier.

Bibliothèque du Musée Condé; à Chantilly (Oise).

Bibliothèque publique de la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque publique de la ville de Niort (Deux-Sèvres).

Bibliothèque de la ville d'Orléans.

Bibliothèque de l'Université de Paris.

Bibliotheca Alessandrina, R. Università; à Rome (Italie).

Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (Russie) [M. N. Likhatscheff, conservateur].

[Bibliothèque de Strasbourg] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).

Bibliothèque de l'Université de Toronto (Canada).

Bibliothèque de l'Université royale d'Upsal (Suède).

Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Bibliothèque de l'Université de Vienne.

Bilibine (Mlle Véra); rue Paillet, 4.

Blanchard (Dr R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.

Blum (Léon), homme de lettres; boulevard Montparnasse, 126.

Boché; rue de Grenelle, 113.

Bogeng (G.-A.-Erich), Stud. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Martin Lutherstrasse, 74, à Berlin (Allemagne).

Bonzon (Dr); rue de Berlin, 15.

Bos (Dr); cours Lieutaud, 52, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Boulay de la Meurthe (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.

Boulenger (Hippolyte); rue Freycinet, 26.

Boulenger (Jacques), archiviste-paléographe, sous-bibliothé-

caire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire;* rue du Connétable, 71, à Chantilly (Oise).

Boulenger (Marcel), homme de lettres; *même adresse.*

Bourgeois (Achille-F.), agrégé de l'Université; rue Jeanne-d'Arc, 17, à Nîmes (Gard).

Bourrilly (V.-L.), professeur au lycée de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Boutet de Monvel (Roger), bibliothécaire de l'Imprimerie nationale; rue de Sèvres, 16.

Boutineau (Dr Ém.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

Bouvier (Bernard), recteur à l'Université de Genève; rue Charles-Bonnet, 4, à Genève.

Bovet (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.

Boylesve (René), homme de lettres; rue des Vignes, 27.

Boysen, libraire; à Hambourg (Allemagne).

Bréal (Michel), membre de l'Institut; boulevard Saint-Michel, 87.

Bredan (Mlle Berthie), institutrice; Mullerstrasse, 3, à Wiesbaden (Allemagne).

Brette (Armand); rue Guéroux, 33, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine).

Brockhaus, libraire; rue Bonaparte, 17 [*double souscription*].

Brunot (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.

Bruzon (Dr); rue Claude-Bernard, 79.

Bunau-Varilla (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel;* avenue du Trocadéro, 22.

Cahen (Albert), inspecteur d'Académie; rue Condorcet, 53.

Cardot (Philippe), docteur en droit; rue Saint-Sulpice, 18.

Carry (Dr); rue de l'Hôtel-de-Ville, 54, à Lyon.

Casanova (Paul), professeur au Collège de France; rue de Rennes, 63.

Cavasse (Dr Alfred); villa des Bleuets, Le Cannet (Alpes-Maritimes).

Chambard-Hénon (Dr E.); cours Morand, 43, à Lyon.

Champion (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Malaquais, 5.

Champion (Pierre), archiviste-paléographe; rue Michelet, 4.

Chaumier (Étienne), greffier du tribunal civil de Chinon (Indre-et-Loire).

Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.

Clément (Louis), chargé de cours à la Faculté des Lettres; rue Brûle-Maison, 108, à Lille.

Clouzot (Étienne), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de la ville de Paris; rue des Vignes, 39.

Clouzot (H.), conservateur de la bibliothèque Forney, *trésorier;* rue Titon, 12.

Cohen (Gustave), rue Sévéro, 3.

Collomp (Paul), professeur au Lycée de Brest.

Comber (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

Conard (Louis), libraire; boulevard de la Madeleine, 17.

Coroi (Jean); rue de Commaille, 8.

Cortada (Alexandre); avenue de Messine, 17.

Couderc (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.

Couet (Jules), archiviste de la Comédie française; rue Leconte-de-Lisle, 14.

Courbet (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (Valentin de); rue de Vaugirard, 20.

Couturier (Paul), directeur honoraire au ministère de la Guerre; avenue de Villiers, 88.

Cusenier (Élisée), industriel; boulevard Voltaire, 226.

Dassy de Lignières (Dr); boulevard Péreire, 46.

Daupeley (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Dauze (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique;* boulevard Malesherbes, 10.

Delacour (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.

Delmas, archiviste départemental; à Tours (Indre-et-Loire).

Detken et Rocholl, libraires; à Naples.

Dornis (Jean); rue des Mathurins, 34.

Dorveaux (Dr Paul), bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie, *C.;* avenue d'Orléans, 58.

Dreyfus (Alfred); boulevard Malesherbes, 101.

Driesen (Otto), Dr. Phil.; Giesebrechstrasse, 6, à Charlottenburg (Allemagne).

Drujon, chef de division honoraire à la Préfecture de police; à Saint-Médard-en-Jalles, près Bordeaux (Gironde).

Du Bos (Maurice), homme de lettres, *trésorier-adjoint;* rue Saint-Sauveur, 26.

Dufour (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, *C.;* route de Florissant, 6, à Genève (Suisse).

Dugas; rue Gay-Lussac, 68.

Dulau et Ce, libraires; à Londres [*double souscription*].

Dupont-Ferrier (G.), docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.

Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.

Dureau (André); rue de Vaugirard, 41.

Durel (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

Éguilles (Marquis d'); rue d'Alençon, 7.

Endres (Joseph); assistant allemand au Collège Henri IV.

Fabre; à Gaspari, par Lésignan (Aude).

Fabre (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.

Fallières (André), avocat à la Cour d'appel; rue de La Boétie, 53.

FANET (Maurice); quai de la Mégisserie, 14.

FAUCILLON (Dr E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

FERLOV (Knud); Pilesträde, 40, à Copenhague (Danemark).

FICKER, libraire; rue Bonaparte, 86.

FILHO (Dr Thomas Alves); Campinas, estado de S. Paulo (Brésil).

FLACTION (Dr F.); les Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).

FLETCHER (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).

FOCILLON, ancien membre de l'École française de Rome; professeur au Lycée de Bourges (Cher).

FOURNIER (Benjamin); rue Hoche, 22, à Chinon (Indre-et-Loire).

FOX (W. H.); Crown Court, 62, Old Broad Street, London E. C.

FRANCE (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

FRANZ, libraire; Hermann Lukaschik Perusastrasse, 4, à Munich (Allemagne).

FRAUTZEN (J.-J.-A.-A.), professeur à l'Université d'Utrecht; Oudwijkerlaan, 4, à Utrecht.

FROUSSARD (Dr); rue Cardinet, 55.

FURCY-RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Elysées, 120.

GAIDOZ (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.

GALLAS (K.-R.), professeur d'enseignement secondaire; Palestrinastraat, 7, à Amsterdam (Hollande).

GALLE (Léon); rue du Plat, 2, à Lyon.

GAMBIER (Gabriel), notaire; à Fontenay-le-Comte (Vendée).

GAUDIER (Charles), professeur au Lycée; rue Libergier, 75, à Reims.

GEUTHNER (Paul), libraire; rue de Buci, 10.

GIRARD (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de droit; avenue des Ternes, 70.

GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Nantes; rue Prémion, 9, à Nantes.

GODET (Marcel), conservateur de la Bibliothèque et des Musées, rue des Rapporteurs, 8, à Abbeville (Somme).

GOETZ (Ernst), fabricant; Ferdinand Roderstrasse, 10, à Leipzig (Allemagne).

GOMBAULT, directeur de l'Enregistrement; rue de Bonneval, 11 *bis*, à Chartres (Eure-et-Loir).

GONSE (Louis); boulevard Saint-Germain, 205.

GREBAN (Raymond), notaire; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

GRIMAUD (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, *C.*; rue de l'Alma, 115.

GROISARD; avenue de Breteuil, 15.

GROSSET (Dr E.); à Ligré, par Chinon (Indre-et-Loire).

HALLAYS (André), rédacteur au *Journal des Débats, C.*; rue de Lille, 19.

HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française; rue d'Aumale, 15.

HARRASSOWITZ, libraire; à Leipzig (Allemagne).

HARTMANN (Dr Hans); Hochstrasse, 65, à Zurich (Suisse).

HASKOVEC (Prokop M.), Ph. Dr.; Jáma, 7, à Prague (Bohême).

HAUSER (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.

HAUVETTE (Henri), chargé de cours à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 274.

HEINA (Edouard); rue de la Pompe, 11.

HEISS (H.), philologue; Munsterstrasse, 17, à Bonn (Bavière).

HELME (Dr); rue de Saint-Pétersbourg, 10.

HERVIEU (Paul), de l'Académie française; avenue du Bois de Boulogne, 7.

HEULHARD (Arthur), *C.;* à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne) [*grand papier*].

HOFFSCHMIDT (N. D'); square Marie-Louise, 75, à Bruxelles (Belgique).

HOTTOT (Robert); rue Poncelet, 19.

HUDIG (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).

HUGUET (Edmond), professeur à l'Université de Caen; boulevard Saint-Michel, 127.

JACOBS (Dr H. B.); Mount Vernont Place W., 11, à Baltimore (U. S. A.).

JACQUEMIN; rue de Rennes, 108.

JANSON (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqz, 73, à Bruxelles.

JAURÈS, député; rue de la Tour, 96.

KARL (Louis); rue Egyelan, 2, à Budapest (Hongrie).

KER (William Paton), *membre perpétuel;* All Souls College, à Oxford (Angleterre).

KERR (W. A. R.), professeur à l'University of Alberta, Strathcona (Canada).

KŒNIGS (Directeur Franz); à Campina (Roumanie).

LA BAUME (comtesse DE); rue Jouffroy, 57.

LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, conservateur du Musée Condé; à Chantilly (Oise).

LAMOTTE (Albert); square Lagarde, 2.

LANGLOIS (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).

LANSON (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.

LA PERRIÈRE (J. DE), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).

LAROZE (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, ancien directeur au ministère de la Justice, *vice-président;* rue de la Baume, 9.

LATASTE (Dr); à Saint-Emilion (Gironde).

LAUMONIER (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Le Cesve, 14, à Poitiers.

LAVAGNE; rue du Ranelagh, 139.

LAZARD (Michel); rue Boutarel, 2.

LE BRUN (P. L.); Joralemon-Street, 111, Brooklyn, à New-York (U. S. A.).

Le Cherpy, député; rue Danton, 7.

Leclerc (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.

Le Double (Dr A.), membre correspondant de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.

Lefranc (Abel), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études, *président;* rue Monsieur-le-Prince, 26.

Le Gendre (Dr P.), médecin des hôpitaux; rue Taitbout, 95, et à Samois (Seine-et-Marne).

Lemoigne (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tourlaville (Manche).

Lemoisne (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de l'Université, 91.

Lenseigne (Georges); rue Édouard-Detaille, 10.

Lepère (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.

Le Soudier, libraire; boulevard Saint-Germain, 174.

Lévy (Raphaël-Georges), professeur à l'École des sciences politiques; rue Noiziel, 3.

Liouville (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.

Louis (Mme G.); avenue de Versailles, 53.

Louÿs (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.

Loviot (Louis), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire-adjoint;* place St-François-Xavier, 6.

Luthringer (Joseph); à Villé, près Schlestadt (Alsace).

Maindron (Maurice), homme de lettres; quai Bourbon, 19.

Marcheix (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.

Marsay (Vicomte R. de); boulevard Saint-Germain, 191.

Martin (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Martin-Dupont, inspecteur des Enfants-Assistés; villa Mirabeau, à Annecy (Haute-Savoie).

Massis (Henri); avenue d'Eylau, 35.

Masson (Maurice), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Menget (Paul); rue de Belzunce, 16.

Meunier (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5 [*grand papier*].

Meynial, libraire; boulevard Haussmann, 30.

Milette (Charles-Albert), expert en publicité; rue Saint-Hubert, 871, à Montréal (Canada).

Ministère de l'Instruction publique (*20 souscriptions*).

Monod (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue historique;* à la librairie Alcan.

Monod (Henri), conseiller d'État; rue de Rémusat, 29.

Morel-Fatio (Alfred), directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue de Jussieu, 15.

Morf (Heinrich), professeur à

l'Académie de Francfort; Klettenbergstrasse, 8, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Morrison (H. P.); Lordswood, Harborne (Angleterre).

Münthe-Brun (J.), docteur en droit; Ny Vestergade, 15, à Copenhague.

Mutiaux (Eugène); rue de la Pompe, 66.

Naquet (Félix); rue de Bondy, 58.

Nève (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.

Novati (Francesco), professeur à l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).

Nutt (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres.

Oleyre (E. d') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).

Oliphant (Dr); Newton Place, 23, à Glascow (Angleterre).

Onfroy de Bréville (Jacques), dit Job; villa Guibert, 18 (XVIe).

Orsier-Suarès (Dr J.), avocat, docteur en droit; rue Notre-Dame-des-Champs, 85.

Osler (W.), regius professor of medicine; à Oxford (Angleterre).

Oulmont (Charles); place Malesherbes, 5.

Parker (Sir Gilbert), M. P., D. C. L.; Carlton House Terrace, 20, London.

Patry (H.), archiviste aux Archives nationales; quai d'Orléans, 32.

Peise, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pélissier (L.-G.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, *vice-président;* villa Leyris, à Montpellier.

Pelletan (Édouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.

Perdrieux (Pierre); rue de La Boëtie, 53.

Péreira (A.-Baptista), secrétaire de la Légation du Brésil; Palace-Hôtel.

Peslouan (Jean-Lucas de), auditeur au Conseil d'État; boulevard Saint-Michel, 103.

Petit (Paul); cité Vaneau, 6.

Pètre (Augustin); rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).

Petrucci (R.), professeur à l'Institut de sociologie; rue des Champs-Élysées, 55, à Bruxelles (Belgique).

Pfeffer (Georg), Dr. Phil.; Falkensteinerstrasse, 13, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Philipot (E.), professeur à l'Université; galeries Méret, 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Picard (Auguste); rue de Rennes, 109.

Picot (Émile), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, *C.;* avenue de Wagram, 135.

Pineau-Chaillou (Fernand); quai Ernest-Renaud, 12, à Nantes.

Pinvert (Lucien), docteur ès lettres; boulevard Saint-Michel, 16.

Piquet (Paul), commis greffier au tribunal civil de Chinon (Indre-et-Loire).

Pirenne (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).

Pirson (J.), professeur à l'Université; Stenkerstrasse, 28 II, à Erlangen (Bavière).

Plattard (Jean), agrégé, docteur ès lettres, *C.*; boulevard Saint-Michel, 111.

Poëte (Marcel), administrateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevallier, 4.

Poisson (P. M.), sculpteur; avenue de Ségur, 49.

Polack (Dr Alfred); Hansastrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).

Polain (M.-Louis), *C.*; rue Madame, 60.

Pollock (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel;* Hyde-Park Place, 21, London W.

Port (Étienne), inspecteur des économats; rue des Volontaires, 29.

Portal (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du ministère de l'Instruction publique; rue de la Caussade, 13, à Albi.

Posener (Dr Paul), Assessor; Bleibtreustrasse, 18, à Charlottenburg-Berlin.

Potez (Henri), professeur à l'Université; faubourg de Roubaix, 110, à Lille.

Pouyanne (Albert), ingénieur des Ponts et Chaussées (travaux publics de l'Indo-Chine); quai d'Orléans, 12.

Pouydebat (Frédéric); place Eugène-Sue, 1, à Suresnes (Seine).

Pozzi (Dr S.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; avenue d'Iéna, 47.

Pressat (Roger); rue de l'Arbalète, 38.

Prevost (Marcel), président de la Société des gens de lettres; rue Vineuse, 49.

Protat, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).

Prou (Maurice), professeur à l'École des chartes; rue des Martyrs, 51.

Psichari (Jean), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, professeur à l'École des langues orientales vivantes; rue Chaptal, 16.

Pullem (Lucien); boulevard Voltaire, 194, à Asnières (Seine).

Raisin (F.), avocat; rue Senebier, 8, à Genève.

Ramet (André); rue Édouard-Fournier, 12.

Raynaud (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 130.

Reinach (Joseph), député; avenue Van Dyck, 6.

Renouard (Philippe); rue Madame, 1.

Ribbergh (E.); à Rolduc (Hollande).

Ricci (Seymour de); rue Édouard-Detaille, 7.

Richard (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).

Richepin (Jean), de l'Académie française; villa Guibert, 8 (XVIe).

Rilly (Comte de); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Ritter (Eugène), professeur à l'Université de Genève; chemin des cottages, 3, Florissant, Genève (Suisse).

Robida (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Robinson (Capitaine A. C.); c/o miss Robinson, Charlton court, Charlton kings, Cheltenham (Angleterre).

Romanisches Seminar d. d. Königl. Rhein. Universität; [Paul Menge, bibliothécaire, Bingstrasse, 178], à Bonn (Allemagne).

Romier (Lucien), archiviste-paléographe; rue de Géole, 56, à Caen (Calvados).

Rosales (Ordono de), sculpteur; rue Pierre-Charron, 2.

Rothschild (baronne James de); avenue de Friedland, 42.

Roujon (Henry), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; à l'Institut, quai Conti, 25.

Rousselle (Gaston), professeur au lycée de Constantine (Algérie).

Rousselot (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.

Roy (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.

Ruutz-Rees (Mlle); Rosemary Cottage, Greenwich, Conn. (États-Unis).

Sainéan (Lazare); rue Denfert-Rochereau, 47.

Salomé (Mme); rue Erlanger, 25 (XVIe).

Samitca (Railau), imprimeur; à Craïova (Roumanie).

Santi (Dr de), médecin principal de 2e classe; rue Deville, 11, à Toulouse (Haute-Garonne).

Schneegans (F.-Ed.), professeur à l'Université de Heidelberg; Neuenheim (Bade).

Schneegans (Heinrich), professeur à l'Université de Bonn (Allemagne), *C.*; [librairie Cohen].

Segerson-Mahoney (Mlle); Saint-Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.

Seinguerlet (Édouard); faubourg Saint-Honoré, 178.

Sibien (Armand), architecte; rue du Quatre-Septembre, 14.

Sieber (Henri), à La Morlaye (Oise).

Simon (Jules), docteur ès lettres, lecteur à l'Université; Lothstrasse, 12II, à München (Allemagne).

Sirven (Paul), professeur de littérature française à l'Université; 30, avenue Rumine, à Lausanne (Suisse).

Smith (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; St John's College, à Cambridge (Angleterre).

Sneišel (Dr); à Preborg (Freiberg), Moravie, Autriche.

Société belge de librairie; rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

Søltoft-Jensen (H. K.), licencié ès lettres; Duntzfeldts Allee, 16, à Hellerup (Danemark).

Stapfer (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).

Stéchert, libraire; rue de Rennes, 76 (*cinq souscriptions*).

STERN (Jacques); avenue Gabriel, 24.

STEWART (H. F.), fellow of St John's College; the Malling house, Newnham, Cambridge (Angleterre).

STILLING (Dr H.), professeur à la Faculté de médecine de Lausanne (Suisse).

STOCKUM (VAN) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).

STUREL (René); professeur au Lycée; à Saint-Étienne (Loire).

SWARTE (Victor DE), critique d'art, *C.;* rue Bassano, 5.

SYMES, libraire; rue des Beaux-Arts, 3 (*double souscription*).

TAUPENOT DE CHOMEL (Mlle J.); rue Saint-Placide, 31.

TAUSSERAT-RADEL (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

TERQUEM (Em.), libraire-commissionnaire; rue Scribe, 19 [Contremarques : N. Y. P. L. et P. L. B.] (*double souscription*).

THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, *C.;* avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine.

TIÈCHE-CUSENIER, directeur d'usine; à Charenton.

TILLEY (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).

TOBLER (Alfred); à Heiden (Appenzell, Suisse).

TOLDO (Pietro), professeur à l'Université de Turin, *C.;* via Giusti, 3, Torino (Italie).

TORAUDE (Léon-G.); Grande-Rue, 23, à Asnières (Seine).

TOURNEUX (Maurice), homme de lettres, *C.;* quai de Béthune, 34.

TWIETMEYER, libraire; à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*, dont une pour l'Université de Leipzig).

VAGANAY (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.

VAL DE GUYMOND (Fernand-Louis DE); rue Guersaint, 12.

VANDÉREM (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.

VARENNE (Marc), chef du secrétariat particulier du Président de la République; au palais de l'Élysée.

VERDAGUER (A.), libraire; Rambla del Centro, 5, à Barcelona (Espagne) [pour Luis Fernando de St Germain].

VIEFVILLE (Paul DE), premier président honoraire de la Cour d'appel de Paris; rue Murillo, 20.

VIZERIE (Dr); rue du Cherche-Midi, 13.

VIZERIE (Philippe); hôpital principal de la Marine, à Toulon (Var).

VOLLMÖLLER (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A3 (Allemagne).

WALSER (Ernest); via Nazionale, 10, à Florence (Italie).

WEDDERKOP (Magnus VON), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; Kastamen Allee, 18, à Charlottenburg (Allemagne).

WELTER (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).

WHIBLEY (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).

WHIBLEY (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

WIESE (Berthold), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).

WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liège; rue de la Ferme, 118, à Bruxelles (Belgique).

WRIGHT (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; à la librairie Welter, Paris.

Nogent-le-Rotrou, impr. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LES TERMES NAUTIQUES

CHEZ RABELAIS.

Le roman de Rabelais contient une foule de détails qui accusent un savoir encyclopédique, trait commun aux érudits de la Renaissance. Les notions de médecine et d'histoire naturelle, de théologie et de droit, d'art militaire et de navigation, — pour nous en tenir à quelques ensembles des plus remarquables, — ont de tout temps rempli d'admiration les lecteurs de *Gargantua* et de *Pantagruel*. Certains d'entre ceux-ci virent en maître François un savant universel, le représentant de toutes les sciences et de tous les arts. Le type de ces enthousiastes vécut dans la première moitié du XVIIe siècle : ce fut Antoine Le Roy, ancien professeur de philosophie au collège d'Harcourt à Paris. Le deuxième livre de son ouvrage resté manuscrit, *Elogia Rabelæsina*, conservé à la Bibliothèque nationale (mss. latins n° 8704), est consacré tout entier à cette science universelle de Rabelais. Il ne lui faut pas moins de quarante-deux chapitres pour exposer en détail les connaissances encyclopédiques de son héros, et le chapitre XXVe se rapporte précisément au sujet de notre étude : « De nautica arte de qua aptissime, et expertissime, scripsit Rabelaisus. »

Au commencement du XIXe siècle, c'est de l'Aulnaye qui hérite cet enthousiasme pour notre auteur, et, dans le troisième tome de son édition de Rabelais (Paris, 1820), en fait ce panégyrique (p. 38) : « Rabelais posséda, réuni en lui seul, toutes les sciences connues de son temps et, comme Pic de la Mirandole, il eût pu soutenir une thèse *de omni re scibili*. Il fut médecin, naturaliste, astronome,

mathématicien, antiquaire, jurisconsulte, philologue, musicien, poète, physicien, architecte, théologien, mythographe, versé dans l'histoire et la littérature grecque et romaine, dans la science des armes, la marine et dans tous les arts. »

Ces éloges outrés finirent par irriter un excellent connaisseur des choses de la marine, feu Auguste Jal (mort en 1873), qui soumit à un examen systématique les chapitres du IVe livre sur le « naviguaige » de Pantagruel. Jal leur consacra d'abord une longue étude, en 1840, dans son *Archéologie navale* (t. II, p. 496 à 560) et, huit ans plus tard, il revint sur le même sujet dans plusieurs articles de son *Glossaire nautique*. Sa critique aboutit à ce résultat (qu'il formule à la p. 527) : « Rabelais avait des notions très superficielles des choses navales, la nomenclature maritime lui était à peine connue; il ignorait la tactique aussi bien que la valeur des termes spéciaux... Enfin, la marine est dans Rabelais une chose vaine et creuse. »

Cette conclusion est-elle justifiée? Et les données sur lesquelles elle se fonde sont-elles solidement établies? Voilà ce que je me propose de rechercher dans les pages qui suivent[1].

1. Mes sources sont : *Les Comptes du clos des Gallées de Rouen au XIVe siècle (1382-1384)*, éd. Ch. Bréard, Rouen, 1894. — Et. Cleirac, *Explication des termes de marine employez dans les edicts, ordonnances et reglemens de l'amirauté*, Paris, 1638. — Père Georges Fournier, *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* (précédé d'un « Inventaire des mots et façons de parler dont on use sur mer »), Paris, 1643. — A. Jal, *Archéologie navale*, Paris, 1840, et *Glossaire nautique, répertoire polyglotte des termes de marine anciens et modernes*, Paris, 1848. — Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. I à IV, Paris, 1899 à 1909.

Bartol. Crescenzio, *Nautica Mediterranea ... nella quale si mostra la fabrica delle galee*, Rome, 1604. — Pantero-Pantera, *L'Armata navale* (suivi d'un « Vocabulario nautico »), Rome, 1614. — F. Corazzini, *Vocabulario nautico italiano*, Turin, 1900 et suiv.

A. Oudin, *Recherches italiennes et françoises*, Paris, 1640. — Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, 1856. —

I.

La critique de Jal.

Ce qui frappe tout d'abord, dans cette critique, c'est la passion qui l'inspire et la guide. Le spécialiste moderne veut à tout prix trouver en défaut l'illustre écrivain. Cette prévention devient chez Jal une véritable hantise qu'il s'efforce de faire partager au lecteur. L'examen dégénère en diatribe, le ton familier va jusqu'à l'irrévérence et l'animosité s'exhale dans des apostrophes comme la suivante (p. 512) : « Vous ne savez pas la marine ; qui vous force d'en deviser? Pourquoi ramasser les termes sur les quais d'un port, ou dans un vocabulaire, et nous les jeter ainsi à poignées? »

Quels sont donc les griefs que Jal adresse à Rabelais? On pourrait, je crois, les résumer sous les trois rubriques suivantes :

A. *Anachronismes.*

Jal, en abordant le « navigaige » de Pantagruel, a envisagé les chapitres que lui consacre Rabelais comme un tout à part et sans attache avec le reste de l'ouvrage. Cette manière de traiter le sujet lui a fait méconnaître le caractère spécial du roman rabelaisien, dans lequel la satire, le comique et le burlesque se côtoient. Le procédé cumulatif, si fréquent chez Rabelais, en dérive. Ses groupements

Don Pere Labernia y Esteller, *Diccionari de la lengua catalana*. Barcelone (sans date). — Mistral, *Lou Tresor dou Felibrige*, Avignon-Paris, 1878. — Cf. Kemna, *Der Begriff « Schiff » im Französischen*, Marbourg, 1901.

Voir également Abel Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel, Étude sur la géographie rabelaisienne*, Paris, 1905.

Je dois des remerciements particuliers à M. Ch. de La Roncière, qui a bien voulu lire ce travail en le faisant ainsi profiter de sa haute compétence, ainsi qu'à mes chers confrères MM. Jacques Boulenger et Henri Clouzot, qui m'ont communiqué plusieurs remarques fort utiles dont j'ai tiré parti.

lexiques sont puisés aux sources les plus diverses, à l'antiquité comme au moyen âge, et le grec, particulièrement, est souvent mis à contribution pour enrichir ses nombreuses séries verbales. Un exemple typique de ce mélange intentionnel des mots appartenant à toutes les époques se trouve dans le prologue au *Tiers livre*. Des termes militaires, puisés tour à tour aux langues anciennes et modernes, y sont alignés dans le seul but de former groupe : le grec, le latin, l'ancien français et l'italien y sont également représentés.

S'agit-il, par exemple, d'une tempête? Rabelais fera suivre (l. IV, ch. XVIII) « le *maistral* accompaigné d'un *cole* effrené, de noires *gruppades*, de terribles *sions*, de mortelles *bourrasques*... », des « *catégides*, *thielles*, *lelapes* et *presteres* », c'est-à-dire, des orages (κατεγίδες), des tempêtes (θυέλλαι), des tourbillons de vent avec pluie (λαίλαπες) et des ouragans[1] accompagnés de foudres et d'éclairs (πρηστῆρες), et tout cela « enflamber tout autour de nous par les *psoloentes*, *arges*, *elicies* et autres ejaculations etherées », — c'est-à-dire des foudres accompagnées de fumées (ψολόεντα), des foudres éclatantes de lumière (ἀργῆτες) et des éclairs en spirales (ἑλικίαι), — auxquels l'auteur ajoutera finalement « les horrificques *typhons*... »[2].

S'agira-t-il des vaisseaux marins? Rabelais citera à la fois (l. III, ch. LI) : « Les grosses *orcades* », — ὁλκάδες[3], vaisseaux de transport et de charge, — « les amples *tha-*

1. Cf. Pline, *Hist. nat.*, l. II, ch. L : « Idem [turbo] ardentior accensusque dum furit, *Prester* vocatur, amburens contacta pariter et proterens. »

2. Dans son beau livre qui vient de paraître (*L'invention et la composition de l'œuvre de Rabelais*, 1909, p. 178), M. Jean Plattard a indiqué la source où notre auteur a puisé cette nomenclature météorologique : c'est le Ve chapitre du traité d'Aristote *De Mundo*, où les phénomènes atmosphériques se trouvent énumérés dans le même ordre.

3. Et non pas dérivé d'*ourque*, comme le suppose Burgaud des Marets. Cf. sous le rapport phonétique : *ourque* en rapport avec son primitif *houlque*.

lameges », — θαλαμηγοὶ, sortes de gondoles égyptiennes garnies de chambres, — « les fors guallions, les naufs *chiliandres* et *miriandres* », — χιλίανδροι et μυρίανδροι, qui contenaient, ou pouvait contenir, mille hommes et dix mille hommes, — sans oublier « les *liburnicques* » (l. IV, ch. I) et « les *celoces* » (l. IV, ch. III) de son père Gargantua.

Reprocher maintenant à Rabelais, comme le fait Jal, d'avoir transporté au XVIe siècle des appellations de navires antiques (telles que « liburniques, thalamèges, trirèmes, céloces »), autant de souvenirs classiques[1], c'est absolument méconnaître les particularités stylistiques du roman rabelaisien et faire ainsi, de sa propre ignorance, un grief à l'auteur de *Pantagruel*.

Que les nefs de la flotte pantagruélique soient des galions, c'est à merveille; qu'elles soient des ramberges, rien de mieux; mais des liburniques ou liburnes, mais des trirèmes, non, et cela je ne puis passer à notre romancier (p. 501).

Il y avait au XIIe siècle plus d'une espèce de navires légers et rapides, mais aucun n'avait gardé le nom de *celoce* (p. 504).

De pareilles remarques sont d'une candeur qui aurait fait sourire d'indulgence maitre François.

Rabelais dira également (l. IV, ch. XX) : « Nostre amé, plongez le *scandal* et les *bolides*... », en faisant suivre le terme technique italien pour « sonde » (*scandaglio*) de son équivalent grec (βολίς), selon un procédé cumulatif qui lui est familier, et non pas comme le pense Jal (*Glossaire*, s. v.) : « Rabelais fait une bathologie, pour avoir le plaisir de mettre un mot grec à côté d'un mot italien, et sans s'inquiéter d'être raisonnable; ce qui lui arrive un peu trop dans son IVe livre. »

1. Cf. ὅλκας, chez Hérodote, Thucidide, Xénophon; θαλαμηγὸς, chez Strabon, Athénée (chez Suétone : sorte de yacht); *triremis*, chez César, Tite-Live, Suétone; *liburnica* (navis), brigantine ou felouque, chez Pline le jeune, Tacite, Suétone; *celox*, fin voilier, aviso, chez Varron, Plaute, Tite-Live. La *Briefve Declaration* définit *celoces* par « vaisseaulx legiers sur mer ».

Une méprise analogue a amené Jal à une série de confusions (dont il fait autant de griefs à Rabelais), à propos du rôle que joue dans le « naviguaige » la *galère* de Pantagruel.

La galère a été, pendant le moyen âge, le vaisseau par excellence, le croiseur de l'époque, en usage surtout dans la Méditerranée depuis le XIe jusqu'au XVIIe siècle. C'était un navire effilé, éminemment propre aux évolutions rapides. Sa haute antiquité et sa grande rapidité la recommandaient également à l'attention de Rabelais. Avec la liberté qu'on a de tout temps reconnue aux conteurs, celui-ci prend donc *galère* au sens de grand bateau ou de *nauf*[1], sur laquelle il fait embarquer Pantagruel et ses gens, non sans l'avoir auparavant pourvue de tout l'attirail de l'époque : « Pilotes, nauchiers, fadrins, espaliers, argousins, comite... » Sa description répond à peu près exactement à celle de la *Grand Maistresse* de Marseille de 1525 (voy. ci-dessous) ou à une galère vénitienne de la même époque, telle que la décrit Bartolomeo Crescenzio (p. 95) : « In ogni galea [di XVI seculo] questo era lo stato maggiore : Capitano, Padrone, Comito di mezzania, Sottocomito a prora, Piloto con duo consiglieri, l'Algozzino con almeno sedici compagni o marinari di guardia... »[2].

L'identification chez Rabelais de la *nauf* avec la *galère* une fois admise, — et cette identification saute aux yeux, — que signifient les objections que Jal ne se lasse pas

1. Jal écrit constamment *nef*, mais ce terme, déjà vieilli à l'époque de Rabelais, ne se rencontre nulle part dans le cours du « naviguaige » (l'édition du Ve livre a *nef*, mais le manuscrit, qui lui est antérieur, a *nauf*); c'est *nauf* qui y est son remplaçant habituel, à côté de *navire*, qui était alors relativement nouveau et qui a survécu seul en français aux nombreux descendants du latin *navis* (voir, dans la seconde partie de cette étude, les mots *nauf*, *nave*, *nef*).

2. Il suffit de jeter un coup d'œil dans l'opuscule de J. Hobier (*De la construction d'une gallaire et de son équipage*, Paris, 1622) pour constater combien la nomenclature de la galère rabelaisienne diffère de celle du commencement du XVIIe siècle.

d'étaler sur plusieurs pages et qui tournent autour du même cercle vicieux? D'une part, il reproche à notre auteur d'avoir confondu les deux catégories de navires et, d'autre part, une fois ce cas pendable admis, il ne reproche pas moins amèrement à Rabelais, et à vingt reprises différentes, d'avoir équipé sa *galère* suivant les dispositions des galères et non pas (comme l'aurait souhaité Jal) suivant la pratique des *nafs* de l'époque. Voici les griefs répétés qu'il fait à cette occasion (p. 514 à 516) :

Il n'y a des *rembades* que sur les galères, et Pantagruel est sur une nef...

Sur la nauf il n'y a point de *comite* ... il n'y a plus d'*argousins* ... et la nef n'a point d'*estanterol*...

Encore une erreur grossière! Il ne saurait y avoir d'*espaliers* sur la nef, puisqu'une nef n'est pas un bâtiment à rames.

Ces prétendues confusions, Jal (à qui elles appartiennent en propre) les reproche à Panurge comme autant de « bévues » ; mais lisons la suite :

Je passe à Panurge ses bévues; il est fou de peur et ses terreurs peuvent l'excuser; mais frère Jean, qui a toute sa tête, qui est un homme intelligent et qui, depuis son embarquement sur la thalamège, a dû apprendre quelques termes particuliers aux nefs, que penser de lui *quand il ne dit pas un mot qui n'appartienne pas au vocabulaire des galères?*

Ce n'est pas fini. Suivons frère Jean et voyons s'il aura par hasard une expression juste dans tout son discours : « Il seul, dit-il à Panurge, ne aide à la chorme. » Encore les galères! Les matelots d'une nef ne composaient pas une chorme, mais un équipage.

Panurge et frère Jean ont fait assaut de non-sens et de balourdises.

On a peine à croire ses yeux quand on lit ces passages. Essayons d'y voir clair.

Jal, à tort ou à raison, reproche à Rabelais, comme une « faute grossière », d'avoir pris une galère pour un navire.

Cette erreur, si erreur il y a, capitale d'après Jal, semble un péché véniel à tout lecteur tant soit peu familiarisé avec les procédés du Maître. Car, pour parler franchement, il ne faut pas être grand clerc *ès pilotaige* pour savoir discerner un navire proprement dit ou une *nauf* d'un vaisseau à rames; et si Rabelais, — qui sans être un savant universel, possédait des clartés sur toutes choses et qui était parfaitement renseigné sur les sujets qu'il traite dans son livre, — a préféré la galère à la nef, comme bâtiment type plus familier à ses lecteurs, ce choix est chez lui intentionnel, et il est peu raisonnable de lui en faire un grief sérieux et continuel.

Cependant, adoptons un instant la manière de voir de Jal et admettons que Rabelais a eu tort de substituer une galère à sa nef primitive. La galère l'a donc emporté, la galère seule, c'est chose entendue. Mais alors, si galère il y a, pourquoi lui en vouloir de l'avoir armée à l'instar de toutes les galères méditerranéennes du commencement du XVIe siècle? Pourquoi, alors, lui reprocher dix fois, vingt fois, que ses personnages, — Panurge, Frère Jean, etc., — emploient exclusivement le langage des galères?

Ces prétendus anachronismes, ces prétendues confusions sont chez Rabelais voulus, réfléchis. Les objections de Jal à cet égard reposent sur une méconnaissance totale de la facture du roman rabelaisien et sur une véritable pétition de principe qui a induit le critique à toutes sortes de contradictions.

Envisageons maintenant un autre aspect du problème.

B. *La nomenclature.*

« Si on passe brusquement des récits maritimes de Froissart à la *Navigation du compaignon à la bouteille* (1574)[1], on est stupéfait de la transformation qui s'est opérée dans

1. L'opuscule en question date sous ce titre de 1545, mais en fait il remonte à 1537, sous celui de : *Le voyage et navigation que fit Panurge, disciple de Pantagruel...*

la nomenclature navale », nous dit M. Ch. de La Roncière (t. II, p. 460).

Ce contraste est encore plus frappant si on passe du « naviguaige » de Pantagruel au *Thresor* de Nicot (1606), qui enregistre spécialement « les mots propres de marine » en usage à la fin du XVIe siècle. La grande majorité des termes nautiques de Rabelais manque à Nicot, et Cotgrave (1611) n'a fait que les tirer de Rabelais lui-même. Aucun écrivain parmi ceux qui ont traité des sujets maritimes n'a disposé d'une nomenclature aussi abondante que celle de Rabelais, aussi originale[1] et, en somme, plus parfaitement authentique. Nulle part la bonne foi du Maître et ses procédés d'élaboration n'éclatent plus clairement que dans ces chapitres du « naviguaige », où il a déposé le résultat de longues et consciencieuses recherches. Ce n'est pas dans les livres, c'est à la source même qu'il a puisé sa riche nomenclature; il l'a recueillie de la bouche des matelots bretons, catalans, languedociens, provençaux, vénitiens; et ces termes, alors encore vivaces et appartenant au double vocabulaire océanien et méditerranéen, il les a ajoutés au stock de mots nautiques français de son époque, réalisant ainsi un ensemble unique dans son genre.

De toutes les critiques que Jal adresse à Rabelais, la plus injuste certes est celle qui touche l'ignorance de la valeur des termes nautiques. « L'intention de Rabelais, dit-il (p. 523), fut bien plus de faire entrer le plus grand nombre possible de mots techniques dans son livre que de les y encadrer en connaissance de cause. »

1. Pour apprécier la richesse et la nouveauté de cette nomenclature, il suffit de la comparer avec celle d'Ant. de Conflans (vers 1520), dont *Les faits de la marine* (ouvrage resté manuscrit) citent « les noms de navires grandes et petites, marchandes et subtilles [c'est-à-dire à formes fines] qui vont par les mers de Levant et de Ponant, par les mers Oceanes et Mediterraneennes », et qu'on trouve énumérés dans le IIIe appendice de l'ouvrage de Pierre Margry, *Les navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle, d'après les documents inédits...*, Paris, 1867, p. 400 à 419.

Jal conteste à la fois la *réalité* de certains termes nautiques employés par Rabelais (leur valeur technique et leur usage au XVIe siècle), ainsi que le *sens* qu'il attribue à d'autres. Examinons ce double point de vue.

a. Termes contestés.

Voici les termes que Jal conteste soit sous le rapport chronologique, soit quant à leur usage nautique proprement dit :

Contremejane. Nous n'avons rencontré cette forme du mot contremisaine que dans le IVe livre de Rabelais (*Glossaire*). — Le contre-artimon que Rabelais, fidèle à ses formes bizarres, appelle *contremejane*, de l'italien *mei*, fort peu usité, même en ce temps-là, et qui était un synonyme de *mezzo* (p. 505).

Ce terme serait donc, suivant Jal, propre à Rabelais, et notamment « une de ses formes *bizarres* ». Or, la *Grande Maistresse* de Marseille (1525) porte comme voiles, en partant de l'arrière, une mejane et une *contremejane* (de la Roncière[1], t. II, p. 482); et cette forme est si peu « bizarre » que le provençal l'a toujours connue comme telle : *Contremejano* est la source immédiate du terme rabelaisien et l'etymologie proposée par Jal est purement illusoire.

Estanterol. Rabelais a jeté le mot *estanterol* dans le ch. XIX du l. IV de *Pantagruel*, au milieu d'autres termes de marine, sans avoir égard à leur véritable sens : « Deça, Gymnaste, icy sur l'*estanterol* » est une phrase inintelligible pour un marin (*Glossaire*).

Jal aurait dû ajouter pour un marin du XIXe siècle; mais, au XVIe siècle, l'*estanterol*, c'est-à-dire le pilier placé à la tête du coursier d'une galère, près de la proue, était

1. D'après l'*Inventaire de la Grande Maistresse* conservé aux Archives nationales (X1a 8621, fol. 200 et suiv.). Le document mériterait d'être publié intégralement.

également familier (comme on le verra ci-dessous) au langage nautique catalan, languedocien et vénitien.

Fadrin. Les *fadrins* étaient les argousins, gardiens de la chiourme, selon Oudin. Ce mot, que je n'ai lu dans aucun document, appartient à l'idiome de Valence (p. 502).

Cette définition d'Oudin est inexacte[1], comme le reconnaît Jal plus tard dans son *Glossaire*, où il cite en même temps ce passage extrait des *Faits de la marine* (1515-1520) d'Antoine de Conflans : « ... quarante *fadrins* au prix de .IIII. livres par moys chaicun... » Le terme[2] est catalan et signifie proprement « marin novice ».

Fernel. *Fernel* pour *frenel*, qui n'était pas usité dans la marine, mais qui venait de l'italien *frenello*.

Cette assertion, comme l'exemple précédent, est erronée : M. Ch. de la Roncière cite *fresnelles*, comme terme nautique, déjà dans l'*Inventaire de la barge* de 1369 (t. II, p. 481), et l'origine du mot est également catalane ou languedocienne, langues dans lesquelles *fernel* garde encore cette valeur technique. Remarquons encore que *fernel* manque au *Glossaire* de Jal, faute d'avoir connu cet usage nautique du mot.

Insail. C'est un *hissas* ou *issas*, une drisse que Rabelais appelle ainsi contre l'usage qui n'admettait pas plus cette prononciation en *ail* que celle en *alle* à propos de *maestra* (p. 516)... *Insail* est une de ces formes étranges que l'auteur de *Pantagruel* affecta souvent, ou par caprice ou pour reproduire les prononciations familières de son temps à certaines provinces. Les Normands criaient probablement quand ils hissaient :

1. Comme celle qu'on trouve dans le *Glossaire* de l'édition Moland : « *Fadrin*, officier de galère. »

2. On le rencontre également dans le *Voyage d'outre-mer* de Jean Thenaud (éd. Scheffer, p. 144) : « ... capitaines, pillotz, nauchers, mariniers et *fradins* (sic). »

insa là! (hisse là!) et Rabelais aurait fait *insail* de ces deux mots (p. 518).

L'impropriété des termes trahit ici, comme ailleurs, l'inexpérience de Jal en matière philologique. N'est-il pas plaisant de le voir reprocher à Rabelais d'avoir forgé un terme *contre l'usage*, sous prétexte que le suffixe *ail* avait cessé d'être un élément formatif? Des termes comme *attirail*, *éventail*, *portail*, etc., ne sont attestés qu'après Rabelais. En réalité, *insail* est un dérivé de *inser*, forme normande de *hisser*, d'après l'analogie de *gouvernail*. Rabelais n'a pas « appelé » la chose ainsi, il a simplement emprunté son mot aux marins normands[1]. Quant à l'allusion à *maestra*, voir l'article suivant.

Maistralle. La maîtresse voile, ce qu'en terme des galères on nommait la *maistre* ou *mestre*... Je ne connais aucune analogie qui puisse justifier l'orthographe *maistralle* que Rabelais crut devoir adopter. Au surplus, en France et au XVIe siècle, la grande voile d'un vaisseau rond ne s'appelait pas *mestre*, mais grand *pacfi* ou *papefic* (p. 509).

Si Jal avait connu le terme provençal *maistralo*, source directe du *maistralle* de Rabelais, et qui désignait précisément la grande voile de tout navire latin, il aurait été moins affirmatif. Sa désignation : orthographe (au lieu de : finale ou terminaison) est un non-sens, et la dérivation du terme rabelaisien de l'ital. *maestra*, ne l'est pas moins; c'est *maestrale* qu'il voulait dire et qui répond au prov. *maistralo*. Ajoutons que *papefil* figure également chez Rabelais (l. IV, ch. LXIV), seulement il ne désigne pas la voile maîtresse, mais une voile quelconque, d'accord en cela avec le prov. *papafigo*, mât de perroquet, et avec

1. C'est cette origine dialectale qui explique l'absence de *hinser* chez les lexicographes; Nicot l'ignore; Cotgrave l'a tiré de Rabelais même, et de Cotgrave le mot a passé chez ses successeurs : Duez (1639) enregistre *hinser* ou *hisser*, tandis que Monet (1635) ne connaît que *isser* et *hisser*.

l'ital. *pappafico* (« une sorte de voile ou couverture », Oudin), vénitien *papafigo* « asta a cui s'attacca la banderuola in cima all' albero della nave », Boerio).

Peautre. C'est un mot emprunté au vocabulaire des mariniers des rivières qui ne se disait pas sur mer (p. 527).

Le terme *peautre*, qui remonte au XIIIe-XIVe siècle, s'applique exclusivement dans l'ancienne langue au gouvernail des navires (voy. Godefroy). Je me borne à citer deux exemples tirés des écrivains contemporains de Rabelais : « ... la *peautre* du navire... » (Du Fail, *Propos rust.*, p. 56) et : « Si un patron de galere garnist icelle d'une meschante *peautre* et des meschans rames » (Dolet, *Œuvres*, p. 78). Robert Estienne enregistre (1549) : « Peautre, *gubernaculum*. » L'acception indiquée par Jal est moderne et se trouve en usage sur les bateaux de quelques rivières de France.

Scandoula. *Garde l'escantoula*, c'est-à-dire reste dans le scandolar; par malheur, il n'y a pas à bord de la nef de chambre portant ce nom. Au XIIIe siècle, les nefs avaient un *scandolar*, mais elles n'en avaient plus au XVIe siècle (p. 516).

Toujours la même hantise : Rabelais parle de galères, et Jal tient à sa nef. Quant à la galère, il n'y a pas de doute, elle a toujours eu un *escandelar* ou *scandolar*, un *escandole*[1] ou *escantole* (comme écrit Rabelais). Voici quelques données chronologiques sur ce dernier point :

Dans les *Comptes du clos des Gallées de Rouen*, de 1382, figure un *estandelar*, forme altérée[2] d'*escandelar* (éd. Bréard, p. 91 : « ... une table de XV piez de lonc »), et on

1. Appellation conservée jusqu'au XVIIe siècle : « La seconde [pièce de la galère] s'appelle chambre de l'*escandola*, où se loge l'argousin avec les armes et s'y descend par le sixième banc à main droite » (J. Hobier, *De la construction d'une gallaire*, Paris, 1622, p. 30).

2. Voir aussi une note de M. Ant. Thomas dans la *Romania* (t. XXXVI, p. 268).

lit cette dernière forme dans un texte de 1530, cité par Ducange : « Le prince feist appeler messire Guil. de Villeneufve et il envoya querir en soutte dedans l'*esquandelar* par le patron Matthieu Corse. »

Et quant aux galères vénitiennes du XVIe siècle, Crescenzio (p. 94) affirme ceci : « Il luogo dell' Aguzzino è allo *scandolaro*, ove sono locate le armi » ; et Pantero-Pantera (1614) le définit ainsi : « *Scandolaro* è la stanza vicina alla camera della poppa. »

On voit combien les présomptions de Jal sont risquées, ce qui ne l'empêche guère de faire remarquer (p. 505) « dans quelle confusion tombe Rabelais quand il donne à corps perdu dans la technique navale ».

b. Termes mal interprétés.

Jal n'est pas plus heureux dans les essais d'interprétation qu'il prétend donner aux divers passages nautiques de Rabelais. Voici quelques échantillons :

Caveche. *Guare la caveche hau, mousse.* Veut-il avertir le mousse à qui il s'adresse de prendre garde à une corde qui s'enroule autour de son cou (*cavezza*, italien) ou bien le prévient-il que quelque chose à droite va tomber sur sa tête (*cabezza*, espagnol) et qu'il faut qu'il passe vite à gauche pour éviter une blessure? Je n'en sais rien (p. 516).

Le terme en question (qui manque au *Glossaire*), n'est tiré ni de l'italien, ni de l'espagnol ; c'est un mot patois au sens de « tête » (voy. ci-dessous) et il désigne le cap ou tête de mouton, espèce de poulie, que Frère Jean ordonne au mousse de surveiller.

A propos de cosse. « Je tressue de grand' hahan. Zalas, les vettes sont rompues, le prodenou est en pieces, les *cosses* esclattent... », s'écrie Panurge (l. IV, ch. XVIII), au fort de la tempête. Dans l'édition princeps du IVe livre, celle de 1548, on lit *velles*, faute évidente au lieu de *vettes*, leçon qui figure dans la deuxième édition (1552) et les sui-

vantes. Jal, qui ne connaissait que la première forme, avait entrevu cette faute d'impression (p. 514). Quant à *cosses*, Jal demande : « Quelles *cosses*, Panurge? », et il ajoute : « Je crois encore ici à une faute d'impression; probablement il faut lire *costes*, les côtes du navire. »

Cette interprétation, déjà proposée par Cotgrave[1], n'est pas vraisemblable. Je crois qu'il faut maintenir *cosse*, ancien terme de marine, qu'on retrouve plus loin (l. IV, ch. XXXIV : les *cosses* et portehaubans de la carine); dans l'exclamation de Panurge, citée plus haut, il s'agit d'abord de la destruction des cordages de l'antenne (*vettes*), puis de la corde du mât (du *prodenou*), ensuite des anneaux cannelés, des *cosses*, qui maintenaient les cordages et prévenaient les effets du frottement.

En parlant de COURSOIR, Jal écrit : « Cette mauvaise conformation pour *coursier* » (p. 518).

Il s'agit ici d'un terme d'origine dialectale et qui ne paraît pas avoir fait double emploi avec le *coursier* ou la *coursie* (voy. ci-dessous, p. 33).

Pour ESCANTOULA, Jal avait d'abord identifié ce terme rabelaisien avec l'ancien *escandolar*, et cette interprétation me paraît la plus vraisemblable. Le terme rabelaisien est une graphie imparfaite d'*escandoula*, le nom provençal de la chambre de l'argousin sur les galères marseillaises; et lorsque Frère Jean ordonne au mousse de garder l'*escantoula* (l. IV, ch. XIX), il l'engage à veiller à ce que cette pièce de la soute (où se tenaient les armes et le trésor de la galère) ne prenne pas eau.

Jal est revenu plus tard (dans son *Glossaire*) sur cette interprétation. Ayant trouvé, chez Oudin[2], *escantoula* au sens de « pompe », il fit sienne cette nouvelle acception. Une confusion entre les deux sens n'était pas impossible, vu leur analogie formelle : en provençal, *escandola* dési-

1. *Dictionnaire* (1611) : « Cosse, *the upper part of the mast of a ship; also as* cost, *a rip.* »
2. Oudin (1640) avait simplement emprunté ce sens à Cotgrave.

gnait le « scandolar » et *escandoli* la pompe. Une telle alternative suffit à montrer les difficultés que rencontrent les interprètes modernes pour saisir le véritable sens d'un texte technique du XVIe siècle. Chaque nouvelle difficulté de cet ordre irrite malheureusement Jal et, au lieu de s'en prendre à l'insuffisance des documents nautiques dont on dispose pour l'époque de Rabelais, il préfère rejeter sur le grand écrivain son dépit. Écoutez plutôt (*Glossaire*, s. v. *escantoula*) :

Nous croyons cette fois être dans le vrai (il s'agit d'*escantoula* au sens de « pompe »). Il est bien permis d'hésiter ou de se tromper lorsqu'on est en présence d'un texte rempli de termes défigurés et jetés dans le récit comme à l'aventure et sans aucun souci de leurs véritables significations par un écrivain qui affecte la technique d'un métier où il est tout à fait novice.

Il est possible que Rabelais ait été « tout à fait novice » dans le métier de marin, et aucun rabelaisant, — fût-il Antoine Le Roy ou de l'Aulnaye, — n'aurait risqué, je pense, sa vie dans un esquif piloté par maistre François. Mais en est-il de même, en dehors du métier, de la valeur des termes nautiques employés par notre auteur? Est-il vrai, comme le veut Jal, que ces termes soient, chez Rabelais, « défigurés et jetés comme à l'aventure »?

Tous les exemples cités et discutés jusqu'ici font ressortir la parfaite bonne foi de Rabelais en regard de la passion et de la légèreté de son critique. Tout ce qui échappe à Jal, — et c'est le cas des termes nautiques d'origine dialectale (bretonne, normande, etc.), ou de provenance méridionale (catalane, languedocienne, provençale), c'est-à-dire la grande majorité de la nomenclature de Rabelais, — lui paraît être termes défigurés ou conformation bizarre. Le but que poursuit Jal n'est pas de comprendre (le seul digne du critique lorsqu'il aborde un grand écrivain), mais de juger (le vilain mot!) et de prononcer des sentences, lesquelles d'ailleurs se trouvent toujours en défaut.

Dans ce vaste tableau d'un naufrage, il n'y a en fait qu'un seul point sur lequel le doute puisse être permis. On est surpris de rencontrer, parmi les voiles que le pilote de Rabelais fait mettre bas en prévision de la tempête, le nom d'*epagon*, qui semble désigner tout autre chose. Il y a là probablement une confusion, mais il ne suffit pas de la constater, il s'agit de l'expliquer.

Certes, une erreur de ce genre est compréhensible, étant données la multiplicité de ces noms des voiles et la variabilité de leur nomenclature. « Une des conséquences de la révolution opérée dans les constructions navales, — nous dit M. Ch. de la Roncière (t. II, p. 479), — fut de précipiter au milieu d'une nomenclature déjà formée, comme celle de nos marins normands par exemple, une avalanche de mots nouveaux qui amena un désarroi, un *pesle-mesle* indescriptible. Déjà en 1359, le patron d'une galère royale s'embrouillait dans la nomenclature de ses agrès, parlait d'*arbre* et de mât, de *prime* dite étai, de haussière dite *gume*, alignant en un mot le gréement des nefs (itaque, raque, renc, haubans, betas, vergues) à côté des apparaux de galères (ost, aman, prouyer, groupial). »

Un homme du métier, un patron de galère royale a pu donc commettre des bévues pires que celles que Jal reproche constamment à l'auteur de *Pantagruel*. Cependant, le cas d'*epagon* est plus délicat : c'est le grec ἐπάγων, lequel, nous dit-on, signifie « poulie ». Comment peut-on confondre une poulie avec une voile? Il s'agit, on le voit, non pas d'un terme nautique proprement dit et d'origine populaire, mais d'un emprunt littéraire et destiné simplement à faire groupe. Comment se fait-il alors que Rabelais, bon helléniste, ait pu se tromper au point de faire rentrer dans la nomenclature de la voilure un terme grec désignant tout autre chose? Voyons d'abord ce que nous en dit Jal (*Glossaire*) :

En grec ἐπάγων était le nom d'une poulie, d'une moufle; est-ce une poulie que prétendait désigner Rabelais? Nous ne

le croyons pas. Nous supposons que le mot *espigon*, qui était chez les Provençaux parmi les termes de galères, est celui qu'il eut l'intention de produire dans ce passage où il accumula les mots techniques, en les défigurant à plaisir et sans trop se soucier de connaître la chose qui désignait en effet cette francisation de l'italien *spigone*. L'*espigon* n'était pas une voile, et il n'y avait point de voile du nom d'*epagon*.

C'est toujours la même antienne! Au lieu d'expliquer, Jal accuse et condamne... *Epagon* n'a absolument et ne peut rien avoir de commun ni avec le provençal *espigon*, ni avec l'italien *spigone* (comme le veut Jal), pour la bonne raison que l'un ou l'autre n'aurait pu donner au français du XVIe siècle que la forme *espigon*; et il s'agit d'*epagon*, simple transcription française de l'ancien grec ἐπάγων.

La question reste tout entière : comment expliquer la possibilité d'une pareille confusion de la part de Rabelais? Je crois l'entrevoir dans l'éclaircissement dont Henri Estienne accompagne le mot dans son *Thesaurus* : « Ἐπάγων, trochlea in cujusdam machinæ radice collocata (Vitruve, X, 5). In radice autem machinæ collocatur tertia trochlea; eam autem Græci ἐπάγοντα, nostri ARTEMONEM appellant. » Suivant notre lexicographe, ἐπάγων est donc le synonyme d'*artimon*, lat. *artemo*, qui a ce double sens : 1° sens ancien, chez Vitruve, troisième poulie d'une moufle (c'est le grec ἐπάγων); 2° sens médiéval, chez Isidore, voile du mât d'artimon (grec ἀρτέμων).

La confusion de Rabelais peut donc s'expliquer par l'interversion de ces deux acceptions. Mais, encore une fois, il s'agit ici d'un terme de remplissage, d'origine purement littéraire, dont l'emploi, normal ou anormal, ne peut nullement influer sur l'ensemble de la nomenclature. Celle-ci, et particulièrement tout ce qui touche à la voilure, — « le pilot fit mettre voiles bas, mejane, contre mejane, triou, maistralle, [epagon], civadiere » (l. IV, ch. XVIII), — est parfaitement exacte. Il ne s'agit pas là, comme le prétend Jal, de termes « jetés à l'aventure », mais tout simplement de la reproduction fidèle des noms des voiles établies

sur toute galère méditerranéenne. Le dernier historien de la marine française, M. Ch. de la Roncière, reconnaît également (t. II, p. 482) que « la nomenclature de Rabelais s'applique bien à la voilure des nefs marseillaises et italiennes de 1525 ».

C. *Les variantes graphiques.*

Les objections de Jal contre la forme de certains termes nautiques de Rabelais trahissent une ignorance totale des habitudes graphiques du XVIe siècle, et il est singulier de voir un technicien de la marine vouloir apprendre l'orthographe au plus illustre écrivain de la Renaissance. Voici les remarques de ce genre que Jal fait au cours de son mémoire sur les *Navigations de Pantagruel :*

> Bien que Panurge dise l'ORGEAU pour *l'arjou...*, il fait TIRADOS de l'italien *tiradore....* Ce ne sont pas les seuls mots qu'il prononce mal. Ecoutez plutôt : AIGNEUILLOT, c'est *l'aiguillot* qu'il faut dire (p. 515).

Panurge disait *orgeau* tout bonnement parce que les marins marseillais de son temps appelaient *orjau* la barre du gouvernail; *tirado* accuse un intermédiaire languedocien (*tiradou*) avant d'arriver à l'ital. *tiradore*. Quant à *aigneuillot*, le problème est beaucoup plus important que ne le pense Jal. Il ne s'agit pas là d'une « mauvaise prononciation », mais probablement de deux termes radicalement différents. *Aigneuillot* remonte seul au XVIe siècle, tandis que son représentant actuel *aiguillot* est dépourvu d'historique. L'hypothèse d'une « faute de transcription » (suivant le *Dictionnaire général*) est contredite par la critique du texte du IVe livre, dont les éditions portent toutes *aigneuillot*. Celui-ci suppose *aigneuille*, manceau *aneuille*, pour *anille* (cf. chez Rabelais, *agueille* pour *aiguille*), crochet, en ancien français et dans les patois, répondant au synonyme italien *ganghero*, aiguillot (litt. gond, crochet), lequel n'est qu'un des gonds fixés au gouvernail du navire et entrant dans des boucles ou pentures.

Cappe, l'orthographe est mauvaise (p. 515). — Chordes, orthographe vénitienne et grecque (p. 523).

Cappe est la transcription de l'ital. *cappa*, la grande voile, et le *Dictionnaire général* cite, de 1529, ce passage des Parmentier : « Nous eusmes vent contraire et nous fallut mettre à la *cappe*. » La graphie moderne *cape* est le reflet du provençal *capo*, id. Quant à *chorde*, remarquons que la première édition du IVe livre (1548) a *corde*, tandis que la deuxième (1552) et les suivantes ont *chorde*, orthographe savante qui est générale au XVIe siècle. Robert Estienne, dans les deux éditions de son *Dictionnaire* (1539 et 1549), renvoie de *chorde* à *corde*, et d'Aubigné écrit tantôt une forme tantôt l'autre.

Guallion, orthographe impossible à justifier (p. 523). — Hespailliers. Mauvaise orthographe d'*espaliers*. Rabelais écrit *hespailliers*, c'est une orthographe que rien ne peut justifier (*Ibidem*).

On trouve chez Rabelais ces diverses graphies du premier des mots cités : *galion* et *gualion*, *gallion* et *guallion;* de même *galere* (éd. 1548) et *gualere* (éd. 1552), *gualleace* (seul), à côté de *guaban*, *guabarrier*, *guabet*, *guaillardet*, *gualée*, *guatte*, pour nous tenir aux seuls termes de marine. C'est l'orthographe courante de l'époque qui n'a pas besoin de justification et qui, d'ailleurs, n'a aucun rapport avec la nomenclature nautique.

Pour *hespailliers*, la première édition a *hespaliers*, mais toujours avec une *h* initiale superflue qui est un des traits de l'orthographe du XVIe siècle et tout particulièrement de celle de Rabelais (cf. chez lui : *horche*, *houlque* et probablement *houlle*).

Nauchiers. On disait *nochers* en France; mais Rabelais préféra la conformation italienne *nocchiere*, qui avait été française au XIe siècle parce qu'elle avait un certain air d'étrangeté (p. 502).

Ce n'est pas pour donner au mot un « air d'étrangeté »

que Rabelais écrit *nauchier :* sa graphie est simplement influencée par le latin *nauclerus*, type de l'italien *nocchiere*.

Je me suis efforcé de montrer l'inanité des griefs que Jal avait formulés contre la terminologie nautique de Rabelais. On a vu que les soi-disant anachronismes s'expliquent par des particularités du style satirique, que les inexactitudes quant à la valeur des termes nautiques que Jal ne cesse de reprocher à Rabelais sont en grande partie illusoires et se résolvent en simples présomptions, lesquelles, comme les remarques orthographiques, se retournent contre le critique lui-même.

Pourtant, si l'on fait abstraction de ces côtés subjectifs de la diatribe de Jal, il en reste des détails très utiles pour l'intelligence du « naviguaige » de Pantagruel. Ces éléments positifs ont passé dans le commentaire de Burgaud des Marets et dans le lexique de Marty-Laveaux. Cette partie du travail de Jal est d'autant plus méritoire que Le Duchat est à peu près muet en ce qui touche la nomenclature nautique et que l'édition *Variorum*, si prolixe par ailleurs, se contente, quant à la voilure, de cette affirmation de De Marsy : « Noms de voiles qu'il serait trop long et même inutile d'expliquer, ainsi que beaucoup d'autres termes de marine qui se rencontrent dans ce chapitre ; mes remarques ne seraient guères entendues que des marins qui n'en ont que faire. »

M. W.-F. Smith, le dernier traducteur de Rabelais en anglais, consacre un curieux excursus au même sujet, à propos du l. IV, ch. XVIII. Touchant la confusion de la nef avec une galère, M. Smith suppose que Rabelais aurait appris ses termes nautiques dans ses voyages sur la Méditerranée, lorsqu'il se fut probablement embarqué dans une galère et qu'ensuite il aurait appliqué, par ignorance, ces termes à sa thalamège.

D'autre part, M. Smith pense que Rabelais aurait pris l'idée de sa Tempête, — qu'il considère comme une *poe-*

tica tempestas, — de celle de l'*Odyssée*, de l'*Énéide*, des *Fastes* d'Ovide, et principalement de la XIIe *Macaronée* de Folengo[1]; et que, pour la rendre plus sensible, Rabelais l'aurait assaisonnée de termes qu'il avait recueillis dans ses voyages.

J'ai indiqué plus haut la raison purement littéraire des anachronismes relevés par Jal et de la préférence de Rabelais pour la galère méditerranéenne. Quant aux sources de la Tempête de notre auteur, les analogies classiques citées par M. Smith entrent pour bien peu : Rabelais les connaissait certes (il fait allusion à Virgile vers la fin du ch. XXII du IVe livre), mais je n'ai pu découvrir aucun point de contact véritablement frappant entre ces compositions purement poétiques et la description si réaliste de notre auteur; la *Macaronée*, elle-même, ne lui a suggéré qu'un détail exclusivement psychologique : le contraste entre la lâcheté de Panurge et le courage du frère Jean. Ce tableau rabelaisien de la Tempête est fidèle à la réalité, comme le « naviguaige » de Pantagruel tout entier, et M. Abel Lefranc a pu suivre toutes les étapes de ce dernier dans son livre si attachant sur les *Navigations de Pantagruel*.

Il est fâcheux qu'un critique si délicat et si pénétrant que M. Paul Stapfer ait cru devoir admettre, comme des faits acquis, les assertions plus que hasardées de Jal, et écrire à sa suite des phrases comme celles-ci : « Sa description d'une tempête est une véritable débauche de termes techniques prodigués au hasard, où tel mot désignant une poulie est pris pour une voile, où *grizelles*, *coustieres*, *boulingues*, *mejanes*, *contremejanes*, *trious*, *civadieres* et « tous les diables dansent aux sonnettes »,

1. La même opinion a été dernièrement soutenue par M. L. Thuasne dans ses remarquables *Études sur Rabelais*, Paris, 1904. Nous comptons y revenir prochainement, à propos de l'œuvre de Folengo. Dans sa récente édition critique du *Quart livre de Pantagruel* d'après le texte de 1548 (Publication de la Société des Études rabelaisiennes, Paris, 1909, p. 42), M. Plattard fait remarquer avec raison que, parmi les éléments qui distinguent la *Tempête* de Rabelais de toutes les autres, se trouve précisément le vocabulaire nautique.

secoués par les *categides*, *thielles*, *elicies* et *psoloentes*, c'est-à-dire (en grec) par la bourrasque et par la foudre. La science nautique de Rabelais ne semble pas être de meilleure qualité, en somme, que celle de Victor Hugo dans les *Travailleurs de la mer*[1]. »

Rabelais et Victor Hugo sont deux grands maîtres de la langue, mais ce qui distingue surtout l'auteur de *Pantagruel*, c'est sa grande sincérité et sa merveilleuse connaissance des hommes et des choses. Sa terminologie nautique, précisément, témoigne de l'information la plus large et de la conscience de la mise en œuvre. Chacun de ces termes pris à part répond à une réalité et rend hommage à la parfaite bonne foi du grand écrivain. Cet examen individuel fera l'objet de la deuxième partie de cette étude.

II.

La nomenclature de Rabelais.

Nous allons passer en revue les diverses sources qui ont alimenté le vocabulaire nautique de Rabelais. On fera abstraction, dans le dénombrement qui suit, — soit à cause de leur origine littéraire, soit comme appartenant au dictionnaire général de la langue, — des termes qui dérivent des sources suivantes :

a. Grecs, emprunts purement littéraires : BOLIDE (l. IV, ch. XX), sonde[2], à côté de son synonyme italien SCANDAL (voy. ci-dessus, p. 5); CELEUSME (l. IV, ch. XXII), « chant pour exhorter les mariniers et leur donner couraige » (*Briefve Declaration*), de κέλευσμα, chant cadencé du chef des rameurs pour régler le mouvement des rames (Eschyle, Euripide); EPAGON (voy. ci-dessus, p. 17); les vaisseaux ORCADE et THALAMEGE (l. III, ch. LI), et les appellations

1. Paul Stapfer, *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*, Paris, 1889, p. 458.

2. Ce sens n'a aucun rapport chronologique avec le néologisme *bolide*, météore (voy. *R. É. R.*, t. III, p. 292).

diverses pour tempête et foudre (voy. ci-dessus, p. 4); enfin NAUMACHIE, représentation d'un combat naval (*Sciomachie* : la *naumachie*, c'est-à-dire le combat par eau), du latino-grec *naumachia* (ναυμαχία), terme d'ailleurs antérieur à Rabelais (1520).

b. Latins, termes antérieurs à Rabelais, tels que : ANTENNE, vergue (ou *antemne*), et ARTEMON (l. IV, ch. XVIII), aujourd'hui *artimon* (par un intermédiaire italien), sous cette dernière forme chez Rob. Estienne (1549); CARINE, la quille (l. IV, ch. XVIII), aujourd'hui *carene* (par l'influence italienne); ONÉRAIRE, de transport (l. I, ch. L : huit grandes naufs *oneraires* ... menant les thresors de sa maison ...), répondant aux *onerarii naves* de Plaute et de César; PRORE (l. III, ch. LII), proue[1], et *vele* (l. I, ch. XXIII), voile, deux latinismes rabelaisiens, à côté des réminiscences classiques : CELOCE et LIBURNIQUE (voy. ci-dessus, p. 5).

c. Français, soit termes encore vivaces et remontant à Rabelais lui-même : AMURE, cordage (l. IV, ch. XX), d'où *amurer*, tendre l'amure (*Ibid.*); BONNETTE, petite voile ajoutée à une grande (l. IV, ch. XXII), et BRESSIN, induit du verbe *bressiner* (l. IV, ch. XX); GUARANT, extrémité d'une corde (l. IV, ch. XXII), et PORTEHAUBANS (l. IV, ch. XXXIV); soit antérieurs à notre auteur : NAUTONNIER (l. III, ch. XXXIII); UTACQUE, itague, cordage (l. IV, ch. LXIV), et URETACQUE (l. IV, ch. XX), aujourd'hui *ureteau*, corde à poulie, les deux derniers termes d'origine obscure.

d. Germaniques, soit termes anciens, entre le XIe et le XIVe siècle : BOULINE ou *boline* (l. I, ch. XXIII) et ESTAIL (l. IV, ch. LXV), aujourd'hui *étai*[2]; LO, lof (l. IV, ch. XXII),

1. Cf. Pantero-Pantera (1614) : « *Prora* à la parte anterior del vascello : alcuni la chiamano anco *prua* e i Veneziani *proua* ». La forme encore vivace *proue* remonte au XIVe siècle et accuse une origine vénitienne.

2. Nicot (1606) : « *Estay* est une corde qui est liée au bout du grand mast sur la hune. » — Père Fournier (1643) : « *Estay* est la plus grosse corde de toutes les manœuvres qui, accolant le mast par en haut sous la hune, va se terminer au pied du mast opposé. »

et MAST, mât (l. I, ch. XXIII); TILLAC (l. II, ch. XXV); soit du XVe siècle : ESCOUTE[1] (l. IV, ch. XXII), aujourd'hui *écoute*, cordage pour les voiles; soit remontant à Rabelais lui-même : BABORT et TRIBORT (l. IV, ch. XXII).

A. *Emprunts ancien-français.*

Nous rangeons sous cette rubrique les termes suivants :

ARBRE, mât (l. IV, ch. XXII : Ne tenois je l'*arbre* seurement des mains et plus droit que ne feroient deux cens gumenes?), répondant à l'ital. *albero* ou *arbore*, l'un et l'autre reflets du latin *arbor*, mât. Cf. Fournier (1643) : « Mâts sont quatre dans un navire : le grand mât s'appelle à Marseille l'*arbre de maistre*. » Le plus ancien exemple est attesté, en français, dès 1296 (voy. Godefroy).

BOULINGUE, petite voile au sommet du mât (l. IV, ch. XVIII : Où sont nos *boulingues?*), terme employé en 1512 par J. Le Maire (*Illustrat.*, l. II, ch. VIII : singlerent leur vent à la *bolingue*); le mot paraît identique à *bouline* (voy. ci-dessus), lequel a le double sens de « corde » et de « voile » dans l'*Hydrographie* du Père Fournier[2].

COUET[3], écouet (l. IV, ch. XXII : pare les *couetz*), d'où *couer*, amurer (*Ibid.*); l'exemple le plus ancien du mot est de 1445 (Godefroy).

GAILLARD, ou *château gaillard*, partie élevée à l'avant ou à l'arrière des grands vaisseaux (l. IV, ch. XXXII), c'est-à-dire fort, solide, terme attesté en 1543 (de la Roncière, t. II, p. 480).

1. Père Fournier (1643) : « *Escoutes* sont cordes doubles qui tirent le bout de la voile vers l'arrière, servent à tenir le vent dans les voiles et empescher qu'il ne les emporte. »

2. Voici ses définitions : « *Boulines* sont cordes amarrées à chaque bord d'une voile, vers le milieux pour luy faire prendre le vent dit de bouline ou de costé. Ce mot signifie aussi la voile qu'on met de biés du vaisseau pour recevoir le vent qui souffle de costé et aller ainsi à la bouline. »

3. Père Fournier (1643) : « *Couets* sont cordes simples qui servent à tirer et amener les voiles vers le vent. »

Galerne, *gualerne*, vent du nord-ouest (l. IV, ch. ix : le vent de *Galerne*), pris en opposition avec le *siroco* (l. IV, ch. xliii : l'un loue le Siroch ... l'aultre *Gualerne*) : très ancienne expression du vocabulaire océanien qui a survécu dans le langage nautique et dans plusieurs patois.

Galée, *gualée*, galère (l. I, ch. iii : vogue la *gualée*), terme remontant aux origines de la langue, sous la forme *galie*, d'où les dérivés *galion* (l. III, ch. v) et *galiote* (dans la *Sciomachie*), attestés dès le xiiie-xive siècle. *Galée* est encore vivace au xve siècle, lorsqu'il cède la place à *galère; galée* est donc au xvie siècle un archaïsme qu'on rencontre encore en poésie (fréquent chez Marot), mais Du Bellay déclare expressément (éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 315) : « J'ai usé de *gallées* pour *galleres*... »; ou bien, c'est un italianisme, comme chez Brantôme (t. II, p. 300) : « ... il avoit onze carraques, deux cens galleres et vingt cinq *gallées* à voiles. »

Heaulme, barre du gouvernail (l. IV, ch. xx : Desmanches le *heaulme*), ou, comme le définit Cleirac (1643) : « Le *heaume* ou timon est un manche attaché au gouvernail. »

Malettes, petites ouvertures par lesquelles on transfilait les attaches des bonnettes (l. IV, ch. xxii : *Malettes* hau), proprement pochettes, petites malles; Jal y voit à tort l'ital. *maglietta*, petite maille (qui aurait donné au français *maillette*).

Morisque, nom de voile (l. IV, ch. lxiv : papefilz, *morisques* et trinquetz), littéralement voile mauresque (cf. voile latine), terme inconnu en dehors de Rabelais (il manque au *Glossaire nautique* et chez Godefroy).

Nef, une seule fois employé par Rabelais et en dehors du « naviguaige » (éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 357 : ... la *nef* demeura sans gouverneur), terme très ancien (vers 1040), remplacé à la fin du xve siècle par *navire*, employé une quinzaine de fois par Rabelais (déjà Com-

mines emploie une fois *nef* et trente-six fois *navire*); cependant, *nef* garde son sens technique, surtout en poésie (par exemple chez Marot) jusqu'au XVIIe siècle, lorsqu'il fut relégué dans le domaine métaphorique. Le lat. *navis* a donné en français *nef*, à côté de *nave* et *nauf*, ces deux derniers par l'intermédiaire de l'italien et du provençal.

ORQUE, navire de transport (l. IV, ch. XVIII : neuf *orques* chargées de moines), terme que le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 orthographie *hourque* : « Vaisseau leger et plat; on l'appelle aussi *oucre*. » L'ancien français connaît encore les variantes : *hurque* (vers 1490), *hulque* (Commines) et *houlque* (Monstrelet), à côté de *hource* (Th. Corneille, 1694) et d'*orce* (Ménage), d'origine germanique : angl. et holland. *hulk* (voy. Kemna, p. 151 et 154).

PEAUTRE, barre du gouvernail (l. IV, ch. LV : vire la *peautre*), terme attesté dès le XIIIe-XIVe siècle (voy. ci-dessus, p. 13).

TAHUT, espèce de navire (l. V, ch. XIV [manuscrit] : *Tahuz*, barquettes et freguattes = [édition] : galleres et freguades), terme inconnu en dehors de Rabelais et identique au vieux mot *tahut*, cercueil (encore dans Brantôme)[1], d'origine méridionale : toulousain *tahut*, bière ou cercueil (Doujat); quant au rapport sémantique entre « navire » et « cercueil », comparez cet article du *Dictionnaire étymologique* de Ménage : « *Nau*, biere, cercueil... de sa ressemblance à une *nau;* c'est ainsi que nos anciens appelloient un bateau, du mot *navis*. »

VOLANTAIRE, sorte de navire (l. IV, ch. XXII) que Jal interprète (p. 523) par « bateau public, à volonté », tandis que Kemna (p. 154) le rapproche du synonyme *volant* (1476), c'est-à-dire bateau léger, qui vole. Pourtant, *volantaire* ne peut dériver que de *volente*, volonté (Palsgrave) et le sens

1. *Œuvres*, éd. Lalanne, t. II, p. 201 : « Fut ordonné... qu'on porteroit Du Guesclin sur son *tahut*, où estoit le corps et les clefs de Château-Randon. »

répond à peu près à celui donné par Jal. Le terme manque à l'édition princeps du IVe livre (1548).

B. *Emprunts bretons et normands.*

Suivant une tradition rapportée par le chanoine Jacques Doremet, historien de Saint-Malo, Rabelais « vint apprendre de Jacques Cartier les termes de la marine et du pilotage à Saint-Malo pour en chamarrer ses bouffonnesques Lucianismes et impies épicuréismes »[1].

Le nom de l'illustre navigateur breton est mentionné au Ve livre, ch. XXXI, parmi les historiens qui ont rapporté des choses prodigieuses, et, croit-on, dans le IVe livre, sous le pseudonyme de Jamet Brahier ou Brayer[2]. La tradition, citée plus haut, a été admise par MM. Abel Lefranc (p. 62) et Ch. de la Roncière (t. III, p. 329). Elle n'est pas loin de la vérité, si on en restreint la portée : ce n'est pas la nomenclature nautique en général que Rabelais aurait apprise à Saint-Malo, mais un *certain* nombre de termes provinciaux qu'il a recueillis de la bouche des matelots bretons. Sous cette réserve, la tradition peut être corroborée par une série de faits d'ordre géographique et linguistique.

Rabelais cite le « port Sammalo » (l. III, ch. XXIV), ainsi que le « port de Thalasse, près Sammalo » (l. III, ch. XLIX); de même, les « ratz de Sanmaieu » (l. IV, ch. V), qu'on retrouve ailleurs (l. V, ch. XVIII) sous la forme bretonne « ratz de Saint Mahieu » (le mot *raz* est breton et il signifie courant très violent). Il fait également mention de deux petites îles Sark et Herm entre Guernesey et Jer-

1. J. Doremet, *De l'antiquité de la ville et cité d'Aleth*, 1628 (cité par M. Abel Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 66).

2. M. Abel Lefranc a depuis montré que Brayer est le nom d'un personnage contemporain de Rabelais, un ancien marchand tourangeau allié à sa famille et qui avait souvent navigué (voy. *R. É. R.*, t. IV, p. 183-185). D'ailleurs, ce nom n'apparaît que dans la seconde édition du IVe livre, celle de 1552.

sey (l. IV, ch. LXVI) : « Aultrefois j'ay veu les isles de Cerq et Herm entre Bretaigne et Angleterre. »

Ajoutons, quant à la Normandie, Honfleur (l. II, ch. XXIII : Partans de Rouen, arriverent à Hommefleur, où se mirent sur mer) et le Havre-de-Grâce (l. II, ch. IV : ... la grand navire Françoise qui est au port de Grace en Normandie)[1].

Voici maintenant les termes que Rabelais a appris des marins bretons et normands :

AGUYON, zéphyre (l. IV, ch. XXIX : ... fut voile faicte au serain et delicieux *Aguyon*), terme que la *Briefve Declaration* explique ainsi : « *Aguyon*, entre Bretons et Normans mariniers, est vent doulx, serain et plaisant, comme en terre est Zephyre. »

Le mot est absolument inconnu en dehors de Rabelais, et je l'ai vainement cherché dans les travaux lexicographiques sur les patois normand et breton[2], ainsi que dans les monographies spéciales sur la matière[3]. Le nom a pourtant survécu et, grâce à l'obligeance de mon ami Ch. Guerlin de Guer, l'éminent patoisant de la Normandie, j'en ai pu constater l'existence dans le langage maritime du Calvados. Un mémoire manuscrit sur les termes nautiques de cette région qui a été mis à ma disposition par M. Denis, instituteur à Maisy (Calvados), contient la notice suivante :

« AION, ou *alion de vent*, brise. »

Quant à l'étymologie du mot, elle m'est tout à fait inconnue.

1. Voir l'article de M. Henri Clouzot, *Le capitaine Chappuys et maître Alcofribas*, dans *R. É. R.*, t. VII, p. 478.

2. Glossaires normands de E. et A. Duméril (1849), Dubois et Travers (1856), H. Moisy (1885), etc.; — glossaires bretons, de A. Leroux (Mée, 1881) et Ad. Orain (Ille-et-Vilaine, 1891).

3. L. Quesneville, *Termes de mer et de pêche en patois de Bernières-sur-Mer* (dans le *Bulletin des parlers normands*, 1901, p. 453 à 456), et Ernest Deseille, *Glossaire du patois des matelots boulonnais*, Paris, 1894.

Chippe, vaisseau (l. IV, ch. xxii : cinq *chippes*) ; le terme rabelaisien n'est pas directement une « francisation de l'anglais *ship*, navire », comme le pense Jal, mais un emprunt fait par Rabelais au patois breton, dans lequel le nom a survécu avec un sens plus restreint. Dans le *Catholicon* de Schmidlin (1771), *chippe* est noté comme « breton » et ainsi défini : « Dans le cercle maritime de Saint-Malo : petite barque de pêcheur dont on se sert sur le Rancé. » Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire ancien, en dehors de celui de Cotgrave qui l'a tiré de Rabelais lui-même.

Flouin, suivant Nicot, « une manière de vaisseau de mer, approchant la rauberge, peu plus petit » (l. IV, ch. xxii [éd. 1552] : trois *flouins*) ; le terme n'est pas « une orthographe auriculaire du mot anglais *flowing* » (de *fly*, voler), comme le soutient Jal, — étymologie admise par M. Ch. de la Roncière[1] et passée dans le glossaire de Marty-Laveaux, — pour les deux raisons suivantes : 1° *Flowing* est inconnu à l'anglais du xvie siècle, le *Dictionnaire* de Murray ne le mentionne pas avant 1748 et encore comme simple épithète (« flowing sail ») ; 2° le terme, attesté dès la seconde moitié du xve siècle, se présente d'abord sous les formes *flein*, *felin*, *pholin*, dont l'origine reste obscure (voy. Kemna, p. 240). La forme *flouin* se lit dans un document de Saint-Malo, de 1555, « trois *flouins* et deux chalouppes » (de la Roncière, t. II, p. 461).

Guabet, gabet, girouette (l. IV, ch. lxv : voyez le *guabet* de la hune), répondant à *gabet*, au même sens, usité dans la Manche, suivant le témoignage de Th. Corneille (1694). Le patois guernesiais emploie encore *gabet* au sens de « girouette » (Métivier).

Frizon, frison, pot de terre ou de métal pour conserver

1. *Ouvr. cité*, t. II, p. 261 : « On a reconnu dans *flouin* le mot anglais *flowing*, volant, qui trahirait, semble-t-il, l'origine de ce type de bâtiment. » La même étymologie problématique se lit chez Corazzini au mot *flouin*.

la boisson (l. IV, ch. XXII : apporte les *frizons*, hau Gymnaste...), terme que Cotgrave rend par *dutch tankard*, ou pot hollandais, et que le Père Fournier définit ainsi : « *Frisons* sont chopines d'airain ou de terre cuite pour tenir boisson ; en Normandie, on les faict d'estain et contiennent deux pots. » Le mot signifie peut-être « pot de Frise » (*Dictionnaire général*), et il a pénétré en français par un patois normand.

Grain, orage accompagné de pluie et de grêle (l. IV, ch. XVIII : un tyrannicque *grain* et fortunal nouveau), que Cotgrave note également comme normand, et, en effet, le terme était et est encore familier aux marins de la Normandie. Voici deux témoignages, l'un ancien et l'autre moderne, sur cette provenance du mot :

« Souvent s'eslevoient des tourbillons que les mariniers de Normandie appellent *grain*, lesquels ... tempestoyent si fort dans les voiles de nos navires que c'est merveilles qu'ils ne nous ont viré cent fois...[1]. »

« *Grain*, onde subite et passagère, avec ou sans bourrasque ; cette expression, familière aux marins, est usitée dans tout l'arrondissement de Pont-Audemer[2]. »

C'est du patois normand que *grain*, au sens nautique, a passé au français, où il est devenu d'un usage général[3] ; et du français le mot passa au provençal avec la même acception technique : « *Gran*, terme de marine, orage passager » (Mistral).

Inse, hisse ! cri pour animer la chiourme à hisser les voiles (l. IV, ch. XX), impératif de *inser*, forme normande (du norois *hîsa*, id.), répondant au méridional *hisser*

1. Jean de Lery, *Voyage de l'Amérique*, ch. IV (cité d'après Le Duchat).

2. Robin, Prevost, etc., *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, Evreux, 1882, p. 213.

3. *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « On appelle *grains de vent*, en terme de marine, certains tourbillons qui se forment tout à coup et qui, à proportion de leur violence, endommagent plus ou moins le vaisseau. »

(prov. et catal. *issar*, ital. *issare*), d'où *insail*, drisse, le pendant normand de *hissas* (l. IV, ch. xx : la main à l'*insail* que j'ai déjà relevé dans la première partie de cette étude. On rencontre la même forme nasalisée chez d'Aubigné (*Histoire*, t. II, p. 50 : ... et *hinsant* la civadière..., il fait prendre les rames) et, au XVIIe siècle, chez Cleirac (*Termes de marine*, 1643, p. 32 : les drisses servent pour tirer l'estague aux fins de *hinser* ou d'amener les voiles). Cette forme nasalisée, *inser* ou *hinser*, a précédé *hisser*, qui est moderne et d'origine méridionale.

Ramberge, vaisseau à voiles et à rames employé sur l'Océan (l. IV, ch. I), figure sous cette forme d'abord chez Rabelais, tandis que la forme primitive *roberge*, ou *rauberge* (cette dernière encore chez Nicot), lui est antérieure (voir *R. E. R.*, t. VI, p. 293). *Ramberge* est une adaptation, dans la bouche des marins normands, de l'anglais *rowbarge*, barge à rames. Voici comment Du Bellay décrit cette sorte de vaisseau de guerre (*Mémoires*, éd. 1569, p. 598) : « Il y a une espece de navire particulier, dont usoient nos ennemis [les Anglois], en forme plus longue que ronde, et plus estroite beaucoup que les galleres ..., avecques ces vaisseaux ils contendent de vitesse avecques les galleres et les nomment *ramberges*. »

C. *Emprunts des autres patois.*

Citons ici quelques exemples isolés, en dehors du groupe normano-breton, à savoir :

Aigneuillot, gond du gouvernail (l. IV, ch. XVIII : Je oy l'*aigneuillot* fremir. Est-il cassé?), mot radicalement différent d'*aiguillot*, avec lequel on le confond d'habitude, celui-ci ayant le sens primitif de « petite aiguille », celui-là de « petit crochet » (voir ci-dessus, p. 19); le terme appartient au même patois qui a fourni à Rabelais la forme *agueille*, aiguille.

Caveche, sorte de poulie appelée « cap de mouton »

(l. IV, ch. XVIII : Guare la *caveche*), répondant au saintongeais *cabeche*, tête (Jônain) pris dans une acception technique. Cotgrave note le terme comme languedocien, mais celui-ci ne connaît que *cabesso* avec le sens exclusif de « tête ».

COURSOIR[1], terme dont on ignore le sens précis, mais en tout cas différent de *coursie* (l. IV, ch. LXIII : Rhizotome estoit accropy sus le *coursoir*), du poitevin *coursoir*[2], cour ou espace libre entourant les habitations (Beauchet-Filleau). Il est probable que Rabelais a entendu ce terme au port des Sables-d'Olonne ou de la Rochelle qu'il mentionne fréquemment dans son roman (par exemple, l. II, ch. V : passant à la Rochelle, se mit sur mer et vint à Bourdeaulx), port qui se trouvait dans le voisinage de Maillezais, où notre auteur fit des séjours répétés chez son protecteur et ami, l'évêque Geoffroi d'Estissac (1518-43).

D. *Emprunts languedociens et provençaux.*

Les ports du midi de la France sont souvent cités dans le roman de Rabelais, et en premier lieu Bordeaux (l. II, ch. V : ... à Bourdeaulx onquel lieu ne trouva grand exercice, sinon des guabarriers jouans aux luettes sur la grave), ensuite Bayonne (l. I, ch. XXIII : à Bayonne ... saisirez toutes les naufz) et Marseille (l. I, ch. XXII ; l. IV, ch. III). De même, le groupe d'îles d'Hyères, dans la Méditerranée, si cher à notre auteur (l. III, ch. L : mes isles Hieres, antiquement dictes Stœchades) et qu'il a souvent traversé : on sait que, sur le titre du *Tiers livre*, il ajoute à son nom celui de « calloier des isles Hieres ».

Les voyages fréquents de Rabelais dans le midi de la

1. Cf. dans le *Glossaire* de l'édition Moland : « *Coursoir*, pompe d'un vaisseau » (même chose chez Godefroy). Je ne sais où l'auteur a pris cette acception positivement erronée.

2. Lalanne cite, dans son *Glossaire du Poitou*, ce document de 1658 : « ... jardrins, cours, *coursoueres*... »

France l'avaient familiarisé avec le langage maritime du Languedoc et de la Provence, lequel a fourni, après l'italien, le contingent le plus important de sa nomenclature nautique.

Voici les termes qui dérivent de cette source et qu'on trouve, pour la plupart, d'abord chez Rabelais :

Acappayer, mettre à la cape (l. IV, ch. xx : *Acappaye*. En sommes-nous là? dist Pantagruel... *Acappaye* hau, s'escria Jamet Brahier, maistre pilot, *acappaye*), probablement identique avec le simple *capéyer* ou *capeer*, « singler à la cape ... en trop excessive tormente », suivant la définition de Nicot, mais attesté après Rabelais (voy. le *Dictionnaire général*). Le *Trésor* de Mistral ignore un composé *acapeia* (il enregistre seulement : gascon *capeia*, à côté du marseillais *capia*), ainsi que les dictionnaires nautiques italiens[1]. Le type du dérivé rabelaisien est encore à chercher, mais sa source méditerranéenne est hors de doute. De l'Aulnaye se trompe lorsqu'il affirme, dans son glossaire, que l'*acappaye* de Rabelais « signifie en provençal *achève* de tendre les cordages »[2] : « achever » se dit *acaba* en provençal.

Aiguade, provision d'eau douce sur mer (l. IV, ch. ii : les chormes des naufz faisoient *aiguade*), du provençal *aigado*, id. Cf. « Faire *aigade* est aller puiser, prendre ou faire provision d'eau douce » (Père Fournier, 1643).

Brague, braie, cordage (l. IV, ch. xviii : pour Dieu, saulvons la *brague*), de *brago*, id. C'est du provençal que dérive également l'équivalent italien *braga del timone*, corde qui empêche que le timon ne sorte de son pivot (Duez).

Besch, vent du sud-ouest (l. IV, ch. xliii : l'un loue le

1. Corazzini donne *accapiare*, lier avec un nœud coulant, mais ni la forme ni le sens ne conviennent à l'*acappaye* de Rabelais.

2. De là, dans le *Glossaire* de l'édition Moland : « *Accapaye* (sic)! tends les cordages, terme de marine de la Méditerranée. »

iroch, l'autre le *Besch*); Cotgrave enregistre *labeche* et *lebeche :* c'est le langued. *labech*, roussillonnais *lebech*, italien *libeccio* (« vent appellé *la beche* par les Provençaux[1], vent d'Afrique », Oudin); chez Rabelais, la syllabe initiale a été confondue avec l'article.

Bitou, bitton, charpente servant à fixer les amarres (l. IV, ch. xix : attache à l'un des *bitous*), et *biton* (l. V, ch. xviii), du langued. *biton*, *bitou*, id.

Cap, l'avant du vaisseau (l. IV, ch. xx : le *cap* est en pieces), du langued. *cap*, id.

Capestan, cabestan (l. IV, ch. xxii : le câble au *capestan*), forme particulière à Rabelais que donne également Cleirac (1643) : « Au milieu de la largeur du pont est le *capestan* ou cabestan... » La forme littéraire et moderne *cabestan* figure au xive siècle dans le *Clos des Gallées de Rouen* (p. 121), sous les variantes *cabestant* et *cabestens*, l'une et l'autre forme d'origine méridionale : *capestan* et *cabestan* (ou *cabestran*). L'anglais possède, de même, *capstan*, attesté au xive siècle, que les Anglais (suivant Murray) auraient appris des matelots de Marseille ou de Barcelone, à l'époque des croisades.

Chorme, chiourme, équipage (l. IV, ch. ii), répondant au langued. *chormo* et au marseillais *churmo* (d'où la forme *cheurme*, employée par Commines, 1494), italien *ciurma*, d'où la forme littéraire moderne qui a été précédée par celle de *chourme :* « La plupart des provinciaux, remarque Ménage (*Observations*, t. II, p. 459), disent *chourme;* il faut dire *chiourme*, comme on dit à Paris. » Le Père Fournier enregistre, dans son *Hydrographie*, ce double sens du mot : « *Chiorme* ou *chiourme*, sur la Méditerranée, signifie premierement le lieu où les forçats tirent à l'aviron d'une galère, et secondement il signifie toute la bande de ceux qui voguent. »

1. Cf. Robert Estienne (1540) au mot *vent* : « Celuy qui est entre occident et midi est nommé Suovest ..., des Italiens *Garbin* et *Labeche*. »

Civadière, voile qu'on suspend sous le mât de beaupré (l. IV, ch. xviii), terme qu'on trouve cité en 1525 dans l'*Inventaire de la Grand Maistresse* de Marseille (Ch. de la Roncière, t. II, p. 483) : c'est le prov. *civadiero*, id., de *civado*, avoine, ainsi nommée parce qu'on l'a comparée à un sac à avoine (Mistral). Cette forme méridionale, encore chez Thierry (1572) et Monet (1635), est antérieure à celle de *cevadere*, enregistrée seule par Nicot (1606) : « *Cevadere* est un mot espagnol qu'aucuns mariniers usurpent ores qu'ils en ayent un de leur nation qui est *beaupré*. » L'italien *zevadera* (« quella vela che si fa sopra li sperone dei vascelli quadri », Pantero-Pantera, 1614) accuse également une origine espagnole.

Contremejane, contremisaine ou contre-artimon (l. IV, ch. xviii), du langued. *contromejano*, nom d'une des voiles des galères (Mistral), terme qui figure dans un document nautique marseillais, de 1525, déjà relevé.

Cyerce, vent d'est-nord-ouest (l. IV, ch. xliii : ce bon vent de Languegoth que l'on nomme *Cyerce*); dans le Languedoc occidental, *cers* désigne le vent nord-ouest (que Doujat, 1638, définit ainsi dans son *Dictionnaire toulousain :* vent d'occident, contraire à l'antan sud-est) et il figure dans ce dicton nautique : « Labech tardié, *Cers* marinié. » C'est le survivant du latin *Circius* ou *Cercius*, vent violent de nord-ouest dans la Gaule narbonnaise, dont parle Pline[1].

Encarrer, échouer, en parlant d'un navire (l. IV, ch. xxi : nostre nauf est elle *encarrée ?;* l. V, ch. xviii : ... feurent nos naufs *encarrées* par my les arenes), répondant au marseillais *encara*, échouer, engraver, donner sur un écueil (langued. *encala* et *encalha*, ital. *incagliare*, id.).

1. *Hist. nat.*, l. II, ch. xlvi : « In Narbonensi provincia clarissimus ventorum est *Circius*, nec ullo violentia inferior, Ostiam plerumque recta Ligustico mari perferens : idem non modo in reliquis partibus cœli ignotus est, sed ne Viennam quidem, ejusdem provinciæ urbem, attingens, paucis ante limitibus, jugi modici occursu tantus ille ventorum coercetur ».

Escantoula, chambre d'une galère destinée aux argousins (l. IV, ch. xix : mousse..., garde l'*escantoula*), graphie erronée pour *escandoula*, forme languedocienne répondant au bas-lat. et ital. *scandola*, à côté de *scandolaro*, lieu proche de la chambre de la poupe (Oudin), d'où ancien français *escandelar* (xiiie au xvie siècle), déjà cité dans la première partie. Cotgrave donne à *escantuole* (sic) le sens de pompe d'un navire, acception admise par Oudin (1640) et en dernier lieu par Jal (voir ci-dessus, p. 17).

Escoutille, écoutille, espèce de trappe (l. IV, ch. lxiii : transpontin au bout des *escoutilles*), du langued. *escoutilho*, id. Le *Dictionnaire général* tire le mot de l'espagnol *escotilla*, mais Rabelais, chez lequel on rencontre d'abord le mot, ignore les termes nautiques de source espagnole (qui sont d'ailleurs postérieurs : voy. ci-dessus *civadière*, à côté de *cevadère*).

Escoutillon, écoutillon, petite écoutille (l. IV, prol. nouv. : la trappe des cieux ... semble proprement à un *escoutillon* de navire), du langued. *escoutilhoun*, id.

Guaillardet, gaillardet, pavillon échancré arboré sur un mât de misaine (l. IV, ch. xlv : Papefigues. Lesquels jadis ... les nommoit on *Guaillardetz*), du langued. *galhardet* (Bordeaux, *gualhardet*), id., ital. *gagliardetto*. La variante *guillardet* (l. V, ch. xviii : ... cestuy costé dressa vers le *guillardet*) accuse peut-être une variante gasconne (*goualhardet*).

Guatte, gatte, désigne la hune[1] au haut du mât (l. IV, ch. xviii : l'arbre du haut de la *guatte*), du prov. *gato*, partie du pont d'un navire (proprement « auge » dans le Tarn). Le terme se trouve déjà dans l'*Oppugnation de Rhodes* de Jacques de Bourbon (éd. 1526, fol. 14 v°) : « Tous les navyres meisrent baniere en hault de la *gatte*,

1. Cotgrave rend *gatte* par « the top of the main-mast » et l'accompagne de l'abréviation : ¶ Norm. (c'est-à-dire Normand); *gatte* est, il est vrai, la forme normanno-picarde de *jatte*, mais le normand ignore le sens nautique du mot.

c'est à dire les navyres ronds et les galleres au bout de leurs arbres. »

Hespaillier, le premier rameur d'un banc, dans une galère (l. IV, ch. xix), du langued. *espalié*, id. Cf. I. Hobier, 1622, p. 6 : « Les deux premiers [forçats] qui manient le giron des rames joignantes l'espale s'appellent *espaliers*, qui sont ceux qui donnent la vogue au reste. »

Houlle, lame (l. IV, ch. xx : cap en *houlle*), c'est le creux entre les crêtes de deux lames, ensuite vague d'une mer agitée, terme d'abord attesté chez Rabelais, qui l'a emprunté au provençal *oulo*, creux de rocher, concavité du lit d'un torrent (plusieurs cours d'eau du Dauphiné s'appellent *Olle*, *Oule*), proprement marmite, pot, à l'exemple du catalan (et espagnol) *olla*, qui signifie à la fois marmite et remous, tourbillon, gouffre dans la mer ou dans un fleuve. Rabelais a donné au mot une graphie qui lui était habituelle (cf. *horche*) et qui n'a rien d'étymologique : aussi Cotgrave, Nicot et Oudin enregistrent-ils à la fois *houle* et *oule*, et Ménage ne connaît que cette dernière forme ; Richelet (1680) remarque à *oule* qu'il s'écrit plus ordinairement par *h*, et ce n'est qu'à partir de la fin du xviie siècle (Thomas Corneille, 1687) que la graphie *houle* l'emporte et est consacrée par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718.

Le terme n'est donc pas « une francisation du hollandais *holle*, creux » (Jal), lequel est représenté par le normand de Hague *houle*, trou, caverne surtout dans les rochers (Fleury), mais un emprunt méridional dont la valeur métaphorique se retrouve à la fois en provençal, en catalan et en espagnol.

Lignade, provision de bois sur mer (l. IV, ch. lxiv : vos chormes y porront faire aiguade et *lignade*), du prov. *lignado*, train de bois flotté.

Majourdome, nom de l'officier chargé du service des vivres sur les galères (l. IV, ch. xviii : *Majordome*, hau, mon amy), du langued. *majourdome*, id. Le terme se

trouve dans les *Faits de la marine* (1515-1520) d'Antoine de Conflans : « ... l'argouzin, xv fl.; le *majour dosme*, xv fl... »

Maistral, mistral (l. IV, ch. xviii : le *maistral* accompaigné d'un cole effrené), du prov. *maistral*, vent du nord-ouest. Cf. Monet (1635) : « *Maestral*, *mestral*, vent directement opposé au siroco; » le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835 et 1878 contient encore cette remarque : « *Mistral*. Quelques-uns disent et écrivent *maestral*[1]. »

Maistralle, la grande voile d'un navire latin (l. IV, ch. xviii), du prov. *maistralo*, id. Les glossateurs de Rabelais (Moland, Marty-Laveaux) confondent généralement ce terme avec le précédent.

Mejane, misaine (l. IV, ch. xviii), répondant au langued. *mejano*, mât d'artimon, terme qu'on rencontre dans l'inventaire d'une galère marseillaise de 1525 (voy. ci-dessus, p. 10)[2]. La forme littéraire *misaine*, de l'ital. *mezzana*, voile moyenne[3], se trouve déjà dans *Les comptes des galées de Rouen* du xive siècle (p. 120) : « Une *migenne*..., vielle et usée », et c'est cette forme normande qui a prévalu en français; le Père Fournier (1643) dit à cet égard : « *Artimon* signifie la voile du mast d'arriere que les Normans appellent *mizaine*. »

Nauf, navire, terme fréquent chez Rabelais (qui l'a employé une vingtaine de fois) et rivalisant chez lui avec son synonyme *navire*, le remplaçant de l'ancienne *nef* : c'est le prov. *nau*, *nauf*, navire (vieux), barque, bac,

1. Cf. Rob. Estienne (1549), s. v. *vent* : « Entre occident et septentrion, northouest ... [est nommé] des Italiens *Maestre* ou *Maestro*, comme qui dirait Magister. »

2. Le mot se lit déjà dans les *Illustrations de Gaule* (1511) de Le Maire de Belge (éd. Stecher, l. I, ch. xxxi) : « ... veille à tes creneaux, desploye la *mejane* et contremejane..., guinde la maistresse voile du mast..., lors aura vent en poupe, et prosperera ton navigage. »

3. Cf. Pantero-Pantera (1614) : « *Mezana* (sic) à una vela che si fa tra l'arbore maestro e la poppa. »

bateau (Mistral). Le terme *nauf* se rencontre d'abord vers 1507 dans la *Chronique* de Jean d'Auton et ensuite dans l'*Histoire du royaume de Naples* par Sauvage de Fontenailles (voy. Godefroy) ; Rob. Estienne (1549) enregistre la forme parallèle : « *Nau*, cerchez *navire*[1]. »

Orgeau, barre du gouvernail (l. IV, ch. xviii : n'abandonnez l'*orgeau*), du langued. *ourjau*, id.

Pane, panne, voilure d'un navire (l. IV, ch. xx : guare la *pane*), du langued. *pano*, id. L'étymologie proposée par Jal, de l'ital. *pania*, glu, est phonétiquement inadmissible.

Pontal, pont volant (l. IV, ch. xxiv : hespailliers, hau, jettez le *pontal*), du langued. *pontal*, id.

Serper, lever l'ancre (l. V, ch. xviii : Ayans *serpé* nos gumenes, feisme voile...), du langued. *serpa*, id., et *serpa lou ferre*, id. Cf. Littré : « *Serper*. Ancien terme de marine. Sur les galères du temps de Louis XIV, *serper le fer*, ou, absolument, *serper*, lever l'ancre. » Le langued. *serpa* ou *sarpa* répond à l'ital. *sarpare* ou *salpare* (« levar l'ancora dal mare e tirarla nella nave per far vela », Boerio).

Soutte, soute, réduit sous le pont du navire (l. IV, ch. lxvi : Panurge se mussa au bas dedans la *soutte*), du prov. *souto*, id., peut-être identique à *souto*, sous; en dehors du provençal, le terme (antérieur à Rabelais) est inconnu au vocabulaire méditerranéen.

Tirados, trait ou cordage (l. IV, ch. xviii : n'abandonnez... le *tirados*), du prov. *tiradou*, qui dut avoir ce sens au xvie siècle dans le langage nautique (aujourd'hui, il désigne le timon ou la flèche du charriot), à l'exemple de l'ital. *tiradore*, au même sens chez Oudin (1640).

1. Suivant M. Ant. Thomas (*Romania*, t. XXXI, p. 492), « *nauf* chez d'Auton et chez Rabelais est une forme poitevine, plutôt qu'un emprunt provençal ». En attendant la démonstration de cette provenance spéciale, je me borne à constater que les glossaires patois du Poitou et de la Saintonge ignorent l'existence du mot.

Triou, voile de fortune de la galère (l. IV, ch. xviii), variante du langued. *treou*, voile carrée qui remplace les voiles latines pendant le gros temps; en ancien français, on disait *tref* (document de 1383 chez Ch. de la Roncière, t. II, p. 481), ital. *trevo* (« une voile quarrée dont on se sert en temps de bourrasque, *tref* ou *treou* en langue provençale », Oudin).

Valentienne, sorte de cordage qui sert à tenir la vergue en équilibre (l. IV, ch. lxiii : nous ne voguions que par les *valentiennes*, changeant de tribort en babort, et de babort en tribort), forme altérée de *valencine*, comme le mot est écrit dans un document de 1538 (cité par Ch. de la Roncière, t. II, p. 481), répondant au langued. *balancino*, balancine (avec la prononciation gasconne de la palatale initiale); Fournier connaît la même variante (1643) : « *Balencines* ou *valencines* sont cordes qui servent pour balancer la vergue comme l'on veut, haussant l'une des extremités et abbaissant l'autre. »

E. *Emprunts catalans.*

C'est à Bayonne que Rabelais a probablement appris les termes catalans qu'on rencontre dans son « naviguaige ». Ces termes manquent en général au languedocien ou bien en diffèrent par la forme. Voici les expressions qui accusent cette origine pyrénéenne :

Estanterol, pilier placé à la tête du coursier d'une galère près de la poupe (l. IV, ch. xix : Deça, Gymnaste, icy sur l'*estanterol*), du catal. *estanterol*, « fusta à modo de columna qu'en las galeras se colocava à popa en lo pasadis, y en ella s'hi afirmava il toldo » (Labernia y Esteller), prov. *estanteirol* (Mistral), ital. *stentarolo* (« un travicello che s'appoggia alla corsia e sostiene la forbice dalla poppa », Crescenzio), esp. *estanderol*. Le mot catalan répond seul à la forme rabelaisienne, et il dérive (comme *estantal*, étai, soutien) d'*estante*, fixe, debout; l'*estanterol* n'est donc pas « l'endroit de la poupe où était arboré

l'étendard » (*stentarolo*, italien, de *stendale*, étendard), comme on lit dans le *Glossaire* de Marty-Laveaux, mais le nom du pilier lui-même (l'ital. *stentarolo* étant emprunté au catalan). Radicalement différent est l'homonyme rabelaisien : « Un *estanterol* de gens de cheval » (*Sciomachie*), c'est-à-dire un escadron qui portait un étendard (du bas-latin *stantarum*, pour *standarum*, étendard).

Fadrin, jeune matelot, novice (l. IV, *passim :* trois passages), du catal. *fadri* (pl. *fadrin*), au sens de « marin » dans l'ancienne langue. Le terme est d'ailleurs antérieur à Rabelais, comme je l'ai montré ci-dessus.

Fernel, estrope attachée au banc de la galère (l. IV, ch. xxiv : du *fernel* ne vous souciez), de l'ancien catal. *frenell*, id. La métathèse de la forme rabelaisienne se retrouve dans le langued. *farnel*, drosse, cordage qui sert à mouvoir la barre du gouvernail et drosse des basses vergues, estrope (Mistral); en italien, *frenello* désigne aussi « la staffa di corda per regere il remo » (Petrocchi). Le terme est également antérieur à Rabelais (voy. ci-dessus, p. 11[illegible]).

F. *Emprunts italiens.*

Les termes italiens sont les plus nombreux dans la nomenclature nautique de Rabelais. On sait qu'il a fait quatre voyages en Italie (entre les années 1534 et 1550) et c'est pendant ces divers séjours que Rabelais a recueilli des matelots de l'Italie du Nord, et tout particulièrement de ceux de Venise, tout un stock de termes de marine. Nous allons aborder les emprunts italiens d'origine dialectale avant d'étudier les mots de provenance littéraire.

a. Termes vénitiens.

Cette classe d'emprunts se rapporte principalement à tout ce qui touche à la galère, Marseille et Venise ayant

également enrichi sous ce rapport le vocabulaire de Rabelais. Voici les termes en question :

Algousan, argousin (l. III, ch. xx : mon comite, mon *algousan*, mon sbire...), de l'ancien vénitien *alguzin*, aujourd'hui *aguzin*, « basso uffiziale di galera, che ha l'incombenza di levare o di rimettere le catene ai galeotti o forzati, e che invigila sopra essi » (Boerio). La forme littéraire *argousin*, également attestée dès le xvie siècle (*Dictionnaire général*), vient par contre du marseillais *argousin*, id., reflet local d'*algousin* ou *algusin*, qui renvoie également à Venise.

Arsenac, arsenal maritime (l. IV, ch. xxv : en l'*arsenac* de Venise), forme encore conservée au xviie siècle : « On dit aujourd'hui [en 1672] plus communément *arsenac*... A Paris, on ne dit dans le discours familier ni *arsenal*, ni *arsenac*, mais *arsena* » (Ménage) et, « à l'égard de l'*arsenal* de Paris, on prononce plus communément *arsenac* » (Thomas Corneille, 1687). C'est la forme vénitienne *arsená*, à côté de l'ital. *arsenale*, d'où le français moderne *arsenal*, qui n'apparaît qu'au xviie siècle ; par contre, la graphie *arsenac*, c'est-à-dire *arsena*, est attestée dans un document relatif à Venise de 1459 (Godefroy) : « Le duc [doge de Venise] nous mena veoir l'*arsenac* où est l'artillerie de la ville... » La variante plus ancienne, *tarsenal* (xiiie siècle), encore dans la *Chronique* de J. d'Auton (« *tercenal* de Gennes »), reproduit les anciennes formes dialectales italiennes (Pise : *tersana*, Ancône : *tersenale*), toutes d'origine orientale (voy. Devic), de même que *darse* (de l'ital. *darsena*), ainsi défini au xve siècle par le chroniqueur Boucicaut (t. II, p. 9) : « ... le port de Jennes [Gênes], la où les galées et les navires sont et arrivent, qu'on appelle la *darse* ». Ajoutons que les mariniers normands du xive siècle avaient rendu *arsenac* par *clos des galées*.

Barizel, capitaine des sbires (l. III, ch. xx : mon algousan, mon sbire, mon *barisel*), du vénitien *barisèlo* (ital. *bargello*), « capitano di birri » (Boerio). En provençal,

barisel a le sens exclusif d'imbécile, niais, acception défavorable qu'on retrouve également en italien (voy. Petrocchi). On rencontre la forme *barisel* également chez Du Bellay (éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 389) et chez Régnier (*Sat.* VI), et le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835 admet encore cette forme, à côté de celle de *barigel*, plus générale et plus littéraire.

Cole, tourbillon de vent, ouragan (l. IV, ch. xviii : un *cole* effrené) et colle (l. IV, ch. xxii : ce *colle* horrible), de l'ital. *cola di vento*, une continuation de vent par plusieurs jours (Duez); le terme est vénitien : « *Cola di vento*, termine marinaresco, la continuazione di un vento che dura senza alterazione per più giorni » (Boerio), littéralement colle de vent.

Comite, officier qui commandait la chiourme d'une galère (l. III, ch. xx : mon *comite*), du vénitien *comito*, « quell' uffiziale che commanda alla ciurma delle galee » (Boerio); terme antérieur à Rabelais. M. Ch. Bréard cite une quittance de 1387 qui attribue à la galée *Sainte-Croix* un équipage de 239 hommes, parmi lesquels se trouvent « trois *comites* et neuf nochiels », c'est-à-dire nochers (*Les comptes du clos des galées*, p. 60). Au xve siècle, on rencontre aussi *comitre* (Eust. Deschamps a *commutre*), qui accuse une influence espagnole ; à Marseille, le *comite* d'une galère s'appelait *como*, ailleurs *come* ou *comi de galero*.

Fougon, cuisine d'une galère (l. III, ch. lii; l. IV, ch. viii : à cousté du *fougon*), du vénitien *fogon*, « certa foggia di stanzolino, ch'è nella prua della nave » (Boerio), ital. *focone*, « fouyer, le lieu ou l'on cuit les viandes dans une galere » (Oudin) ; Marseille, *fugoun*, cuisine de vaisseau (Mistral).

Fregade, petit bâtiment à rames, employé jadis dans la Méditerranée (l. V, ch. xiv : galleres et *fregades* arrivantes au port), à côté de freguate (l. IV, ch. xxii : quatre gondoles et six *freguates*), la dernière forme italienne (*fregata*), la première venitienne, *fregada*, « bastimento di

guerra maggiore del brigantino » (Boerio). Le Père Fournier les définit ainsi (1643) : « *Fregates* sont petits vaisseaux armés en guerre qui vont à rames et voiles, propres à descouvrir et porter nouvelles. »

Fuste, petite galère ainsi définie par le Père Fournier : « Vaisseau familier aux Vénitiens, qui va à voiles et à rames, moindre qu'une fregate » (l. III, ch. LII), du vénitien *fusta*, « specie di naviglio da remo o galera, che ai tempi del governo veneto si teneva presso alla Piazza di San Marco quasi di rimpetto alle colonne, per deposito dei forzati o condannati al remo fin che venivano disposti sulle galere » (Boerio). Le terme remonte au XIVe siècle (voy. Kemna, p. 201).

Gondole, bateau léger, long et plat, dont on se sert particulièrement à Venise (l. IV, ch. XXII : quatre *gondoles*), du vénit. *gondola*, « barchetta piatta e longa, con ferro dentelato posto verticalmente in prora, con un copertino nel mezzo, che va a remi e si usa particolarmente in Venezia per navigare sui canali interni » (Boerio). Cette forme, littéraire et moderne, attestée d'abord chez Rabelais (ainsi que son dérivé : *gondoliers* de Venise, l. II, ch. XX), a été précédée par celle de *gondele* (1246) et de *gondre* (1441), le premier diminutif de *gonde* (ital. *gonda*, sorte de barque), la deuxième francisation de *gondole* (par l'intermédiaire du bas-latin *gondora*).

Guaban, capote de marin (l. IV, ch. XXIV : voulez vous un bon *guaban* contre la pluie?), du vénitien *gaban*, « mantello con maniche » (Boerio), ital. *gabbano*. La forme antérieure *caban* (Gay : 1448) dérive du prov. *caban*, manteau à manche et à capuchon, bas-latin *cabanus* (1388). La dérivation habituelle de l'espagnol *gaban* est inadmissible : celui-ci est un emprunt fait à l'italien.

Prodenou, amarre de proue (l. IV, ch. XVIII : le *prodenou* est en pieces), de l'ancien vénitien *prodeno*, ital. *prodano*, « corde pour arborer ou desarborer l'arbre Maistre » (Oudin); l'ancien provençal disait *prode :* aujourd'hui, le

mot désigne l'allonge qu'on met au timon d'une charrette, lorsqu'on est obligé d'y atteler plus d'une paire de bestiaux (Mistral).

Sion, rencontre tumultueuse de vents violents (l. IV, ch. xviii : ... terribles *sions*...), du vénitien *sion* (d'où l'ital. *sione* ou *scione*), « turbine o vortice d'aria che termina sul mare, dond' ella tromba o tira l'acqua con violenza » (Boerio) : le mot est une contraction de *sifon*, ou *siphon*, espèce de trombe. Cotgrave enregistre la triple variante : *cion*, *sion* et *scion;* Nicot et Monet le définissent ainsi : « *Cion*, tourmente, tempeste qui s'esleve sur mer par l'impetuosité des vents imprévus » (1606) et « *Cion* ou birrasque, pluye et gresle, provenans de vants humides s'entrebattans » (1635). Marot s'est également servi de ce mot (*Œuvres*, t. I, p. 8 : ... toute nation ployoit soubz luy comme au vent le *sion*).

b. Termes italiens.

Voici les emprunts que Rabelais a faits au langage nautique de l'Italie, à côté d'un certain nombre d'autres qui ont été déjà employés avant lui et que nous allons noter comme tels :

Bonache, bonasse, calme de la mer (l. IV, ch. xxvi : en mer est *bonache* et serenité continuelle), ancien terme nautique qu'on rencontre chez Rabelais sous cette forme chuintante[1], reflet de l'ital. *bonaccia*, id., à côté de la forme *bonasse* familière aux autres écrivains du xvie siècle par exemple à Montaigne. Le doublet *bonache-bonasse* est le pendant, dans un autre ordre d'idées, de *corniche-cornisse* (de l'ital. *corniccia*).

Bourrasque, coup de vent (l. IV, ch. xviii : mortelles *bourrasques*), de l'ital. *borrasca*, id. Ronsard a essayé de

1. Burgaud des Marets voit dans *bonache* une forme picarde, mais ce patois ignore le mot (du moins les glossaires picards n'en portent pas trace).

franciser le mot (éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 175) : « En mer une *bourrasche*. »

Boussole, instrument de marine (l. I, ch. xxiii : adjustoit la *boussole*), de l'ital. *bussola*, id., terme d'origine sicilienne dont le sens primordial est petite boîte de buis[1]. Belon (*Observations*, 1554, p. 84) emploie encore la forme italienne : « Les Coursaires ou Pirates... ont une boëte de quadran à naviguer nommée le *Bussolo*, qui est le quadran de marine. »

Brigantin, petit vaisseau de course armé en guerre (l. III, ch. xxxii), de l'ital. *brigantino*, id., terme déjà employé par Froissart (« une maniere de vaisseaulx courans lesquels on nomme *brigandins* »).

Callafater, calfater (l. I, ch. iii : navire *callafatée* et chargée), terme appartenant au vocabulaire méditerranéen dès le xiiie siècle (ital. *calafattare*, ancien prov. *calafatar*) et se présentant chez Rabelais sous de nombreuses variantes : *calfater* (l. III, ch. xxvi), *calfreter* (l. II, ch. xxiv) et *gallefreter* (l. II, ch. i). La forme *calfetrer*, que donne Palsgrave (1530), devient *calfeutrer* chez Robert Estienne (1539) ; le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 enregistre encore *calfeutrer* ou *calfater*, tandis que celui de 1718 différencie leurs applications (« *calfater* un navire, *calfeutrer* une porte »).

Calamite, pierre d'aimant (l. IV, ch. i : le pillot avoit dressé la *calamite* de toutes les boussoles), de l'ital. *calamita*, id., terme qu'on rencontre déjà chez Brunetto Latini (xiiie siècle), et, en 1512, dans le *Voyage d'oultre mer* de Jean Thenaud.

Carracque, grand bâtiment génois (l. II, ch. iv : une grande *carracque* de cinq cens tonneaulx), de l'ital. *caracca*, id., terme également employé par Marot et déjà

1. Voy. Ch. de la Roncière, *Un inventaire de bord en 1294*, Paris, 1897, p. 9.

familier au français dès le XIIIe-XIVe siècle (*Dictionnaire général*).

Carracon, grand carraque, et spécialement nom du navire de douze cents tonneaux construit en 1544 par François Ier (l. III, ch. LII), de l'ital. *caraccone*, id. Un document de 1520 rapporte qu' « il y a à Venise des *carraquons* qui sont moindres que les carracques de Gennes, mais c'est tout une façon » (Kemna, p. 194).

Coursie, passage de la proue à la poupe d'une galère, entre les bancs des forçats (l. III, ch. LII; l. IV, ch. XIX : passans sur la *coursie*), de l'ital. *corsia*, « quella strada che è nel mezzo della galea, per la quale si passa dalla poppa alla prora e nella quale, occorrendo disarborare, si carrica l'arbore maestro » (Pantero-Pantera, 1614). Nicot le définit ainsi (1506) : « *Coursie* est l'allée large de deux ou trois ais en une galere. » Le terme est antérieur à Rabelais (*Dictionnaire général*); on a dit plus tard : *coursive* (voy. Littré), variante de *coursie* (en ital. *corsia* et *corsiva*), à côté de *accourse* et *accoursie* (cette dernière chez Belleau), compromis de *coursie* et du verbe *accourir; coursier* et *coursière*, sous l'influence des synonymes languedociens *coursié* et *coursiero*.

Coustieres, cordages qui soutenaient les mâts (l. IV, ch. XVIII : les grizelles et les *coustieres*), de l'ital. *costiere*, cordages qui s'attachent au haut de l'arbre d'un vaisseau (Oudin); cf. Pantero-Pantera (1614) : « *Costiere* sono le funi che dall' una e dall' altra parte dell' arbore s'attaccano al calzese, ed a basso sono attacate ai colatori e si chiamano anche sarte dell' arbore. »

Fortunal, tempête (l. IV, ch. XVIII : prevoyant un tyrannicque grain et *fortunal* nouveau), de l'ital. *fortunale*, id. Rabelais a forgé le composé antifortunal (l. V, ch. XXVI : leur boire estoit un *antifortunal*, ainsi appelloient ils ne scay quel bruvage du pays), appliqué à la boisson suivant le dicton rabelaisien : « Longues beuvettes rompent le tonnoirre » (l. I, ch. V).

Gabie, demi-hune au sommet des mâts (l. IV, ch. xxii : trinquet de *gabie*), de l'ital. *gabbia*, id.[1].

Gallere, galère, navire de guerre à rames employé surtout dans la Méditerranée (l. III, ch. lii : navires, *galleres*, gallions, brigantins), de l'ital. *galera*, id., terme introduit en France à la fin du xve siècle, lorsque *galère* se substitua à l'ancienne forme *galée*, déjà relevée.

Garbin, vent du sud-ouest (l. IV, ch. ix : Zephyre nous continouoit en participation d'un peu de *garbin*), de l'ital. *garbino*, id.

Grizelles, enfléchures, cordages qui traversent un hauban et servent d'échelons (l. IV, ch. xviii), de l'ital. *griselle*, « corde sottili disposte e legate orizzontalmente in tutta la lunghezza delle sarchie, le quali servono di scala ai marinai per montare in alto » (Boerio); prov. *grisello*, enfléchure.

Gruppade, grain[2], coup de vent (l. IV, ch. xviii : le Maistral accompaigné ... de noires *gruppades*), de l'ital. *gruppata di vento*, id., et *groppo di vento*, litt. nœud de vent (1431), par un intermédiaire vénitien (manque à Boerio), d'où également l'espagnol *grupada*, averse accompagnée d'un grand vent.

Gualeace, galère vénitienne de grande dimension (l. IV, ch. lxvi), de l'ital. *galeazza*, vénitien *galiazza*, « grosso bastimento di basso bordo, il maggiore di tutti quelli che vanno a remi » (Boerio), terme déjà employé au xve siècle par Commines.

Gumène, gros câble (l. IV, ch. xviii : Nos *gumenes* sont presque tous roupts), de l'ital. *gumena*, *gomena*, « la più grossa fune della galea che sta sempre attaccata all'

1. *Gabie* est traduit, dans le glossaire de l'édition Moland, par « moquerie, raillerie », confusion évidente de ce terme technique avec l'ancien français *gabele*, moquerie.

2. Le glossaire de l'édition Moland rend *gruppade* par « action de happer, de saisir, de *grupper* », ce qui ne donne aucun sens.

ancora » (Pantero-Pantera, 1614) ; la forme ancien-française *gume* est d'origine méridionale (prov. *guma*).

Horche, *à horche*, à gauche (l. IV, ch. v : une navire marchande faisant voile *à horche* vers nous) et orche, id. (l. IV, ch. xx : *Orche*. C'est bien dit), de l'ital. *orza*, orse, ourse, terme de marine (Oudin), vénitien *orza* : « Quella corda che si lega nel capo dell' antenna nel naviglio da man sinistra ; ed anche il fianco d'un vascello a man sinistra quando noi siamo colla faccia verso la prua. *Andare a l'orza*, vale a nave sbandata, a sinistra » (Boerio). La forme rabelaisienne accuse une influence languedocienne (*ouercho*, bâbord, côté gauche), ou bas-latine (*orcia*).

Jalousie, balustrade d'une galère (l. IV, ch. xx : gardez-vous de la *jalousie* , de l'ital. *gelosia*, jalousies, balustres à la poupe derrière la timonière (Oudin).

Landrivel, cordage[1] servant à touer (l. IV, ch. xviii : Enfans, votre *landrivel* est tombé), pour l'*andrivel*, de l'ital. *andrivello* , prov. *andrivau*, petit grelin qui servait à touer une galère quand l'espace manquait pour faire aller les avirons (Mistral) ; Jal (*Glossaire*) cite un ancien français *andrivelle*, et dans la description du pavoisement de la nef du duc d'Orléans de 1494 on lit des *andrivets* (Ch. de la Roncière, t. II, p. 503).

Lut, petit navire de forme arrondie (l. IV, ch. xxii : voyez cy pres nostre nauf deux *lutz*...), de l'ital. *liuta*, id. Terme attesté dès 1459 (voy. Godefroy) et sur lequel Ménage nous renseigne ainsi : « On appelle *lut* une sorte de petit vaisseau de mer, à cause de sa ressemblance à l'instrument de musique qui porte le même nom. *Liuta*, un lut, sorte de barque, dit Ant. Oudin. Il pouvoit ajouter que le lut est une barque connue sous ce nom-là par les Provençaux qui s'en servent, je pense, à transporter le

1. Cotgrave traduit *landrivel* par « lanterne de vaisseau », interprétation fautive qui a passé dans le glossaire de de l'Aulnaye et de Moland.

sel » ; voici ce qu'en dit Mistral : « *Lahut, lut*, tartane, petit bâtiment usité dans le golfe du Lion... Le navire rappelle la forme du luth par la disposition de ses cordages qui pendent de l'antenne inclinée. »

Mole, jetée (l. IV, ch. I : sus le *mole*), de l'ital. *molo*, id., terme employé par Guillaume de Villeneuve à la fin du xve siècle.

Mousse, jeune apprenti matelot (l. IV, ch. xviii : fadrins et *mousses*), de l'ital. *mozzo*, « ragazzo di bastimento, allievo marinaro » (Petrocchi); cf. Pantero-Pantera (1614) : « *Mozzi* sono quelli che servono alle camere della galea e agl' ufficiali ». L'esp. *mozo* signifie « jeune garçon » en général et l'acception nautique lui est inconnue.

Nauchier, nocher, patron d'un petit bâtiment (l. III, ch. xlviii), de l'ital. *nocchiere*, id.; Jal cite, dans son *Glossaire*, ce passage du *Triomphe des vertus*, de 1518 : « ... patrons, *nochiers*, pillotes, fradrins (*sic*), matellots... », et un document normand antérieur de 1387 (voy. ci-dessus, p. 44) fait mention de « comites ... *nochiels* ».

Naule, fret d'un navire (l. V, ch. xv : ... payer ... à Caron le *naule* de sa barque), de l'ital. *naulo*, *nolo*, id., d'où également les dérivés nautiques *nolis* et *noliser*. Cotgrave enregistre à la fois *naule* et *nole*.

Nave, navire (éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 357), de l'ital. *nave*, id., terme déjà attesté vers l'an 1191 (Kemna, p. 15), fréquent chez Froissart, revient aussi chez Brantôme (éd. Lalanne, t. IV, p. 145 : onze grandes *naves* bien armées) et se maintient jusqu'au xviie siècle.

Papefil, la grande voile du grand mât (l. IV, ch. xliv), de l'ital. *papafico*, langued. *papafigo* (voy. ci-dessus, p. 12); le terme est d'ailleurs antérieur à Rabelais (M. de la Roncière, t. II, p. 484, cite un *papefil* de 1404 et des *pappefilz* de 1482), et sa forme moderne *pacfi* ou *pafi* en est une contraction.

Pavesade, toile tendue autour d'une galère (*Scioma-*

chie), de l'ital. *pavesata*, sorte de mantelet sur une galère, fait de canevas pour couvrir les soldats, bastingue (Oudin); prov. *pavesado*, pavois, bande d'étoffe qui sert à pavoiser.

Peneau, banderole (l. IV, ch. xviii : les voltigemens du *peneau* sus la pouppe), de l'ital. *penello*, « una picciola bandiera di taffetano che si tiene sopra la freccia della poppa, overo alla battagliola delle spale, per conoscer del moto di essa da quella parte venga il vento » (Pantero-Pantera, 1614).

Phanal, fanal (l. IV, ch. xix : voyla nostre *phanal* estainct), de l'ital. *fanale*, lanterne sur le bord de la mer ou dans les principaux vaisseaux (Oudin); voici la définition qu'en donne Cleirac (1643) : « Le falot ou *fanal* est la lanterne d'orée sur son chandelier au plus haut de la pouppe sur le derrière du navire. » La graphie moderne se lit chez Belon (*Observations*, 1554, p. 87) : « ... il y a des haultes tours, et *fanals* ou lanternes qui esclairent pour adresser les navires à bon port. »

Phare, tour élevée sur un littoral portant à son sommet un feu ou fanal (l. III, ch. vii : comme nous voyons les *phares* et haultes tours sus les havres de mer estre erigées, pour de loin estre veue la lanterne), de l'ital. *faro*, id. La graphie, comme celle du mot précédent, est artificielle, ni l'un ni l'autre ne venant directement du grec. Le terme manque encore aux dictionnaires de Robert Estienne (1549) et Nicot (1606); chez Rabelais même c'est un néologisme que la *Briefve Declaration* explique ainsi : « *Phares*, haultes tours sur le rivaige de la mer, esquelles on allume une lanterne en temps qu'il tempeste sur mer pour addresser les mariniers, comme vous povez veoir à la Rochelle et Aigues-Mortes. » On rencontre également *phare* chez Du Bellay et Ronsard.

Pilot, pilote (l. I, ch. iii : la navire ne reçoit son *pilot*), ou pillot (l. III, ch. xlviii : *pillots*, nauchiers), à côté de pillote (voy. ci-dessus au mot *nave*), variante qu'on ren-

contre déjà en 1518 (voy. ci-dessus au mot *nauchier*), de l'ital. *piloto*, id.

Poge, côté droit où se trouve placée la corde qui porte ce nom (l. IV, ch. xviii : rencontrasmes *à poge* neuf orques), de l'ital. *poggia*, « quella corda che si lega all' un dei capi dell' antenna a man destra della barca : *andare a poggia* vale a mano destra » (Boerio).

Pouppe, poupe, arrière d'un vaisseau (l. III, ch. lii), de l'ital. *poppa*, que Christine de Pisan transcrit *pope* (voy. Godefroy).

Rambade, construction élevée à la proue des galères (l. III, ch. lii : coursies et *rambades*), de l'ital. *rambata*, id., terme également employé par Brantôme (t. I, p. 211); prov. *rambado*, château d'avant sur les anciennes galères; on y établissait une tente qu'on appelait *pavaioun de rambado* (Mistral).

Remolquer, remorquer (l. IV, ch. xxi : nostre nauf est-elle encarrée? vertus Dieu, comment la *remolquerons-nous*?), de l'ital. *remolcare* (bas-lat. *remulcare*), à côté de *rimorchiare*, d'où *remorquer*, forme déjà employée par Guillaume de Villeneuve, à la fin du xve siècle, et qui a seule survécu.

Scalle, escale (l. I, ch. ix : Je retourne faire *scalle* au port dont suis issu), de l'ital. *scala*, id.

Scandal, sonde (l. IV, ch. xx : Nostre amé, plongez le *scandal*), de l'ital. *scandaglio*, prov. *escandal*, id.

Siroch, vent brûlant du sud-est (l. IV, ch. xxii : Advisez le *Siroch*), de l'ital. *sirocco* (voy. *R. É. R.*, t. VI, p. 315); cf. Rob. Estienne (1549), au mot *vent :* « Le vent nommé des mariniers suest ... de ceux qui frequentent la mer Méditerranée *Syroch.* »

Transmontane, tramontane (l. II, ch. xxii : de là partans, feirent voile au vent de la *transmontane*), de l'ital. *tramontana*, id.; cf. Rob. Estienne (1549) au mot *vent :*

« Le vent septentrional ... de nous appelé bize ou vent de bize; des Italiens. *Tramontane;* des mariniers north ». L'orthographe du mot a été rapprochée du latin, suivant les habitudes graphiques de l'époque (cf. ci-dessus : *nauchier*, *phanal*, *phare*, etc.) et la variante *trasmontane* de l'édition de 1548 (l. IV, ch. XXII : du costé de la *trasmontane*) confirme cette origine[1].

TRANSPONTIN, matelas ou hamac de galère (l. IV, ch. XX : Tenez ici sus ce *transpontin*), de l'ital. *traspontino*, id., et *strapontino*, d'où la forme moderne *strapontin;* Brantôme écrit *extrapontin* (t. V, p. 134 : Nous trouvasme la nef venitienne fort leste et en deffense de pavesades et d'*extrapontins* à l'entour), forme qui accuse un intermédiaire provençal (*estrapontin*, lit de matelot). Le terme est attesté dès 1428-48 par la Cour des comptes de Provence, sous la forme *strampontin* (Godefroy).

TRINQUET, mât de misaine (l. IV, ch. XII), de l'ital. *trinchetto*, « una vela che si fa alla prora » (Pantero-Pantera, 1614), terme antérieur à Rabelais (voy. *Dictionnaire général*). Cf. Nicot (1606) : « *Artimon*, une petite voile de navire qu'on dit autrement *trinquet.* »

TRUSCHEMAN, truchement, interprète (l. III, ch. XLVIII : pilotz, nauchiers, *truschemens*), forme primitive qu'enregistre encore le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 (« *trucheman* : plusieurs escrivent *truchement* »), de l'ital. *turcimanno*, id., mot ancien de la langue (voy. *Dictionnaire général*).

1. Voir, sur le sens de ce mot chez Rabelais, une note de M. Abel Lefranc (*R. É. R.*, t. III, p. 328) : « Rabelais emploie, selon toute vraisemblance, le mot *transmontane* au sens de « pôle... » Cf. Le Maire, *Illustrations de Gaule* (éd. Stecher, l. I, ch. XXXIII) : « ... le pol arctique, la plage septentrionale, la froideur *transmontaine...* »; et avant lui Eustache Deschamps qui emploie également le mot au sens d' « étoile polaire » (*Œuvres*, éd. Raynaud, t. II, p. 183, et t. III, p. 287) : « Comme *estoile trasmontaine* De toutes parts regardée... Aux desvoyez estes la *tresmontaine...* »

VETTES, drisses de l'antenne d'une galère (l. IV, ch. XVIII : les *vettes* sont rompues), de l'ital. *vette*, certains cordages pour hausser et abaisser l'antenne (Oudin); prov. *veto*, amarre qui remorque un filet de pêche (Mistral).

Ajoutons les locutions nautiques suivantes, tirées de l'italien : CASSER L'ESCOUTE, la serrer (l. IV, ch. XXII : *cassa* l'escoute de tribort), de *cassar la scotta*, serrer l'escoute (Oudin); TAILLER VIE, couper la voie, c'est-à-dire la mer (l. IV, ch. XXII), de *tagliar via*, id., et TIRER VIE, tirer outre, passer son chemin (l. IV, ch. LXVI : *tirons vie* de long), de *tirar via*, id.; finalement : *vent grec levant* (l. IV, ch. I) ou *vent marin* (*Pant. Progn.*, ch. VIII) répondant à *vento greco levante* que les Vénitiens appellent *vento di mar*.

On peut maintenant embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de cette nomenclature et en admirer l'ampleur et la nouveauté. Des cent cinquante termes ou à peu près qui constituent le vocabulaire nautique de Rabelais, plus de la moitié trouve dans son livre, et tout particulièrement dans le « naviguaige », leur premier témoignage littéraire. Et pourtant ce n'est ni dans le nombre ni dans l'originalité qu'est le mérite de cette nomenclature : son grand intérêt historique réside dans le fait que chacun de ces mots évoque une réalité nautique de l'époque et que, dans leur ensemble, ils représentent un véritable document pour la marine du XVIe siècle.

J'ai essayé, par un classement méthodique, de faire ressortir les sources multiples où Rabelais est allé chercher son information. Ce ne sont pas les dictionnaires (il n'y en avait pas à cette époque), ni les quais des ports qui auraient fourni « au hasard » à Rabelais ses renseignements. Ceux-ci concentrent les efforts d'une enquête large et souvent reprise : le langage nautique de l'Océan et celui de la Méditerranée ont été par lui également mis à contribution.

Un premier déblaiement linguistique a mis en évidence

le caractère foncièrement réel de cette nomenclature. La sincérité, qui est la vertu cardinale de Rabelais et la marque perpétuelle de son œuvre, y éclate à chaque pas, et quand on possédera le dossier complet des documents nautiques du XVIe siècle, cette bonne foi du Maître apparaîtra sous un jour plus lumineux encore. La vision de Rabelais, à la fois calme et pénétrante, a projeté une vie intense sur cet épisode de la tempête comme sur son « naviguaige » tout entier, image réduite des grandes expéditions qui ont illustré le XVIe siècle.

Lazare SAINÉAN.

UN NOUVEL EXEMPLAIRE

DES

GRANDES ET INESTIMABLES CHRONIQUES.

S'il est un joyau bibliographique bien digne d'exciter l'envie des bibliophiles rabelaisiens et tous autres, c'est à coup sûr l'édition originale des *Grandes et inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua;* s'il est un événement capable de les faire tressaillir, c'est la découverte d'un second exemplaire de ce livre réputé unique; hâtons-nous de leur dire que ce second exemplaire, celui dont nous donnons ici une reproduction fidèle, n'est à vendre à aucun prix : c'est une grande bibliothèque qui en est l'heureux propriétaire.

Ce n'est que depuis l'année 1834 que l'on connaît l'existence de cette *véritable édition originale de Rabelais.* A cette date, les frères Jean-Jacques et Marie-Jacques De Bure, libraires de la Bibliothèque royale et décidés à se retirer des affaires, résolurent de liquider leur stock important de livres anciens en une série de ventes aux enchères; la première fut annoncée pour le 22 janvier 1835 et le catalogue en fut distribué dès la fin de 1834[1]. Aux pages 111-112 de ce catalogue figure, couvert d'une simple demi-reliure et relié devant une *Pantagrueline pronostication* pour l'année 1533, un exemplaire des *Grandes et*

1. *Catalogue des livres faisant partie du fonds de la librairie ancienne et moderne de J.-J. et M.-J. De Bure frères, libraires de la Bibliothèque royale, Dont la Vente se fera le jeudi 22 janvier 1835 et jours suivants...*, Première partie (Paris, De Bure, 1834, in-8°), p. 111-112, n. 2272.

inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua. « Nous avons, disent les auteurs du catalogue, détaillé les titres de ces ouvrages, parce que nous pensons qu'ils ne sont point connus et qu'ils n'ont pas encore été indiqués. »

Cette même année, Jacques-Charles Brunet, dans ses *Nouvelles recherches*[1], voyait, dans l'édition de 1533 de ces mêmes *Chroniques*, « la plus ancienne édition connue, avec une date, du premier livre de Rabelais. » Il n'en parlait pas *de visu;* mais la citait d'après la description, donnée par Ebert, de l'exemplaire de Dresde. « Au reste, observe Brunet avec sa perspicacité habituelle, ce petit volume qui n'a que 24 f., ne saurait être, à beaucoup près, aussi complet que l'édition de 1535 qui en a 102. » Quelques mois plus tard, quand Brunet eut entre les mains l'exemplaire de l'édition de 1532, appartenant aux frères De Bure, il put constater le bien-fondé de cette remarque, se rendit compte qu'il avait devant lui un ouvrage différent du *Gargantua* classique, établit la priorité des *Chroniques* et exposa tout au long cette découverte capitale dans une brochure qui parut en décembre 1834[2].

A la vente De Bure, l'exemplaire fut payé 262 francs et entra dans la riche collection d'impressions gothiques formée par François-Victor Masséna, prince d'Essling, duc de Rivoli et fils aîné du célèbre maréchal. Cette admirable série, formée entièrement dans les années 1827 à 1836, fut en 1845 catalogguée par Silvestre[3] en vue d'une

1. J.-Ch. Brunet, *Nouvelles recherches bibliographiques pour servir de supplément au Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, t. III (Paris, Silvestre, 1834, in-8°), p. 128.

2. J.-Ch. Brunet, *Notice sur deux anciens romans intitulés : « les Chroniques de Gargantua, » où l'on examine les rapports qui existent entre ces deux ouvrages et le Gargantua de Rabelais, par l'auteur des Nouvelles Recherches bibliographiques* (Paris, Silvestre, décembre 1834, in-8°, 28 ou 30 p.

3. *Catalogue de livres rares et précieux (anciennes poésies, romans de chevalerie, chroniques, etc.), provenant de la bibliothèque de M. le*

vente qui n'eut pas lieu, les livres ayant été acquis en bloc par le libraire J.-J. Techener; mais la vente ne fut qu'ajournée et deux ans plus tard on vit reparaître tous ces beaux livres à la salle des Bons-Enfants. Les enchères furent brillantes et Duprat, le libraire de la Bibliothèque nationale, ne réussit à obtenir pour cet établissement les précieuses *Chroniques* qu'au prix, élevé pour l'époque, de 700 francs[1].

Le volume qui a conservé sa modeste demi-reliure en veau brun, avec plats en papier vert, mesure $0^{m}176$ de hauteur et porte la cote Rés. Y^{2} 2124 (= anc. + 817), acq. 25682. Il est incomplet du troisième feuillet (sur seize).

Cet exemplaire passe pour unique depuis plus d'un demi-siècle; M. Plan, dans sa *Bibliographie rabelaisienne*, n'en signale pas d'autre et, pour rétablir le texte du feuillet manquant, l'on était obligé de recourir à une réimpression contemporaine dont la Bibliothèque nationale a acquis, à la vente Renouard, le seul exemplaire connu.

Au cours de l'été 1909, un voyage bibliographique à travers l'Allemagne m'a amené à la Bibliothèque de Munich, dont M. Plan d'ailleurs[2] a déjà signalé les richesses. A ma stupéfaction joyeuse j'y découvris, caché sous un vilain cartonnage brunâtre et moderne, un superbe exemplaire complet de l'édition originale des Chroniques. Cette précieuse plaquette autrefois inscrite dans la classe des belles-lettres (Po. gall. 1766 K) se trouve aujourd'hui dans la réserve (Rar. 54 m).

Heureux de pouvoir enfin combler la lacune de l'exemplaire de Paris, je demandai et j'obtins sans peine, grâce à l'amabilité de MM. Freys et Petzet, l'autorisation de faire photographier l'exemplaire : l'habileté d'un spécia-

*P. d'E******, dont la vente se fera le lundi 16 février 1846...* (Paris, Silvestre, 1845, in-8°), p. 71-72, n. 337. Joli catalogue imprimé par Crapelet avec ses caractères gothiques.

1. *Catalogue des livres précieux* (même titre), *dont la vente se fera le 3 mai 1847* (Paris, Techener, 1847, in-8°), p. 76, n. 337.

2. *Bibliographie rabelaisienne*, p. 109.

liste de l'endroit. M. Carl Kuhn, me permit d'en emporter avec moi, sous la forme d'excellents clichés, la reproduction exacte que l'on a ici sous les yeux.

J'ajouterai que cette réimpression est au moins la septième que l'on a exécutée depuis soixante-dix ans; car l'exemplaire de la Bibliothèque nationale a été reproduit integralement dans les éditions Marty-Laveaux et Favre, ainsi que dans les *Recherches* de Brunet; de plus elle a été réimprimée séparément par Silvestre (1845), par Chenu (1853) et par Paul Lacroix (1868), mais toujours en typographie.

L'on assure d'ordinaire que les *Chroniques de Gargantua* sortent de l'atelier de Claude Nourry, dit le Prince; il est vrai que son nom figure sur le titre du *Pantagruel* de 1532; mais comme les caractères en sont tout différents, il était peu vraisemblable que les deux ouvrages fussent dus aux mêmes presses.

Un examen attentif des particularités typographiques qui caractérisent les *Chroniques de Gargantua* m'a convaincu qu'elles ont été imprimées par Jacques Moderne de Pinguente, fécond et habile artisan istrien qui, de 1529 à 1556, publia, outre de nombreuses plaquettes musicales, toute une série d'opuscules littéraires en langue française, plaquettes rarissimes dont Mme la baronne James de Rothschild possède une incomparable série.

SEYMOUR DE RICCI.

Les grandes et

inestimables Croniques: du grant & enorme geant Gargantua: Contenant sa genealogie/ La grãdeur & force de son corps. Aussi les merueilleuy faictz darmes quil fist pour le Roy Artus/ cõme verrez cy apres. Imprime nouuellemẽt. 1532

¶ Comment au temps du bon roy Artus il estoit vng tresexpert Nigromancien que on appelloit Merlin.

Tous bons chevaliers et gentilz hõmes vous debuez sçavoir q̃ au temps du bon roy Artus il estoit vng grant philosophe nõme Merlin. Lequel estoit expert en lart de nigromance plus q̃ nul hõme du monde. Lequel iamais ne cessa de secourir lestat de noblesse dont il merita par ces faictz estre appelle prince des nigromãciẽs. Ledict Merlin fist de grandes merueilles, lesquelles sont fortes a croire a ceulx q̃ ne les ont veues. Merlin estoit du grant conseil du roy Artus et toutes les demãdes quil faisoit en la court dudit Roy luy estoient octroyees fust pour luy ou pour aultres. Il guarentit le Roy et plusieurs de ses barõs et gentilz hommes de grans perilz et dangiers. Il fist plusieurs grans merueilles. Entre lesquelles il fist vne nauire de cinq cens tõneaulx qui alloit vagant sur terre ainsi que vous en voyez sur mer. Et plusieurs aultres merueilles q̃ sont trop prolixes a racompter comme vous verrez plus a plain.

¶ Comment Merlin dist au roy Artus que il auroit beaucoup daffaires contre ses ennemys.

Apres plusieurs merueilles faictes p Merlin a la louenge et au prouffit du roy Artus, Merlin dist. Tresehier et magnanime prince vueillez sçavoir q̃ vous aurez beaucoup daffaires cõtre

Voz ennemys. Parquoy sil vous plaist ie y veuly remedier puis q̃ suis a vostre seruice car tousiours ny pourray estre car ie seray trõpez detenu par femmes, mais soyez certain que tant que seray en mon liberal arbitre ie vous garderay de la main de voz ennemys. A tant parla le roy a Merlin et luy dist. Dea Merlin nest il possible de euiter ce peril pour tout mon royaulme nõ pas dist Merlin pour tout le monde. Adonc dist le Roy que il fist ce que il luy plairoit et quil nespargne riens de son Royaulme. Alors Merlin mercia le roy de loffre ql luy faisoit. Luy q̃ sceuoit toutes choses/ Lest a sceuoir le tẽps passe par ses ars/ et le temps a venir par le vouloir de dieu. Ledit Merlin print congie du bon Roy & se fist porter a la plus haulte montaigne de orient/ et porta vne ampolle du sang de Lancelot quil auoit recueillie de ses playes apres que il auoit tournoye ou combatu cõtre aulcun cheualier. Dulstre plus porta la rongneure des ongles des doibs de la belle genieure espouse du roy Artus/ qui pesoyẽt lestimation de. v. liures. Merlin estant a la montaigne sur le hault diceelle fist vne enclume dacier grosse comme vne tour/ et les marteaulx cõuenables iusques au nombre de troys/ Lesquelz par ses ars il fist que ilz frappoyent si impetueusement sur lenclume que il semboloit que le fust foulduze qui descendist du ciel/ et tout par compas.

¶ Comment Merlin fist apporter les ossemens de deux baleines pour faire le pere et la mere de Gargantua.

Incontinent que Merlin eut entendu ses marteaulx/il fist apporter ses ossemẽs de vne balleine masculine/& les arrousa du sang de ladicte ampolle/& les mist sur lenclume/et en brief furent consommez lesd̃ ossemens et mis en poulbre/& adonc par la challeur du soleil de lenclume & des marteaulx fut engẽdre le pere de Gargantua/moyẽnãt lad̃ poulbre. Apres Merlin fist apporter les os de vne balleine fumelle/et mos/la les sus dictz ongles de la royne/puis mist le tout sur lenclume cõme ia auoit faict. Et de icelle poul/bre fut faicte la mere dudict gargantua.

¶ Comment Merlin fist vne merueilleuse iumẽt pour porter le pere & la mere de Gargantua.

Apres que Merlin eut acheue ceste merueil/leuse besongne. Il ne eust pas si tost pouse la derniere poulbre pour faire la femme que il veist lhomme q̃ estoit de la grosseur dune baleine/& de longueur a lequipollent comme doibt estre vng droict homme: ce voyant Merlin getta son sort sur luy/et le fist dormir iusques a neuf iours ausquelz neuf iours debuoit estre faicte la femme. Le prince Merlin voyãt le geant endormy proposa luy faire vne beste pour le porter. Et pource regarda ca & la/et veit les relieques de vne iument q̃ il print/& mist sus lenclume & en fist vne si grant iument & si puis/sante quelle pouoit bien porter les deux aussi facil/lement q̃ faict vng cheual de dix escus, vng simple hõme & apres ce le enuoya paistre aual sa mõtaigne.

¶ Comment Merlin rompit les enchantemens.

QVant Merlin eut faicte ceste grande et merueilleuse iument il rõpit ses enchãtemens & appercent q̃ sa femme estoit ia faicte de la grandeur de l'hõme: & adonc ledĩ hõme va regarder la femme disant/ que faictz tu la galemelle: dist la femme ie attens grant Gosier mõ amy. Adonc Merlin se print a rire/ & leur dist q̃ ses parolles estoyent belles/ et que il vouloit q̃ ilz eussent ainsi nom. Adonc aduiserent ledict Merlin/ et luy firent honneur comme a leur souuerain seigneur: puis Merlin leur fist grant chere: et leur dist. Allez aual ceste montaigne & me admenez vne iument que y trouuerez.

¶ Comment grant Gosier & Galemelle allerent querir la iument/ et engendrerent Gargantua.

ADonc par le commandemẽt de Merlin grant Gosier & Galemelle descendirent au bas de la montaigne pour aller querir la grant iument. Grãt gosier qui fut le premier au bas de la montaigne regardoit venir Galemelle: & prenoit plaisir a regarder lentredeuy de ses chausses (car ilz estoyent tous nudz). Adõc q̃ Galemelle fut descendue: il luy demanda quelle chausse elle auoit la. Adonc luy respond en eslargissant ses cuysses quelle auoit celle playe de nature: Grant gosier regardant la playe large & rouge rõme le feu sainct Anthoine: le membre luy dressa: lequel il auoit aros cõme le vẽtre dune cacq̃ de harẽ: et long a laduenant: il dist a Galemelle q̃ il estoit

barbier/et que de son mêbre feroit esprou...ette pour
scauoir si la playe estoit parfonde:a laquelle playe
il ne trouua nul fons:toutesfoys si bien leur agrea
le ieu que ilz engendrerent Garg...tua/puis meye
rent la grant iument a Merlin/et Merlin leur dist.
Vous auez engendre vng filz qui sera grans faictz
darmes/et donnera secours au roy Artus a senecon
tre de ses ennemys/q̃ pourtant vous le debuez bien
traicter et nourrir/et le vous commande:et que fa-
ciez prouision de viures pour quãt il sera ne sur terr-
re. Ey oultre ie vous ditz q̃ ie ne seray plus auecq̃s
vous/et vous commande sur peine de me desobeir
que quant vostre filz sera en seage de sept ans/que
vous deux ladmenez a la court du Roy artus en la
grãt bretagne/et que apportez auscunes choses de
par deca pour manifester q̃ monstrer vostre puissan
ce. Adõc dist grant gosier. Treschier seigneur com-
me trouuerõs nous le chemin quant iamais nous
ny fusmes. Dist Merlin vous tournerez la teste de
vostre iument vers occident/et la laissez aller/q̃ el-
le vous conduyra bien sans faillir. Et adonc Mer
lin print cõgie deulx/dont ilz demenerent si grant
dueil que on les cust bien entendu z de dix lieues/et
plouuyẽt si treffort que deux moulins eussent peu
moudre de leaue qui leur sortoit des yeulx.

Rant Gosier et Galemelle sey vont a
la chasse pour oublier lennuy quilz a-
uoyẽt de Merlin/ou ilz trouuerent vne
grande trouppe de cerfz. Grant gosier
sey alla apres/et ey print vne douzaine

des plus grans. Adonc regarda derriere luy/et ne veit point Galemelle/car elle nauoit point de coustume de demourer derriere. Adõc chargea ses douze bestes a son col pour veoir ou elle estoit demourree. Quant il fut pres delle il aduisa que elle estoit acouchee/et appercecaut que cestoit dung filz masle. Adonc le nomma Gargantua (lequel est vng verbe grec) qui vault autant a dire: comme tu as vng beau filz. Adonc la mere dist que elle vouloit que il eust ainsi nom: et le pere fut dacord. Lors prindrent lenfant Gargantua chascũ par vne main/et le menerent a la montaigne ou ilz faisoyẽt leurs demourances. Aulcuns acteurs veullent dire que Gargantua fut totallemẽt nourry de chairs en son enfance. Je dis que non (ainsi que dit Morgant et plusieurs aultres) car sa mere pouoit biẽ porter a chascune de ses mammelles cinquante pippes de laict. Le pere et la mere prenoyẽt plaisir a le nourrir/car il leur faisoit tout plain de petis passe temps: aulcunesfoys il se esbatoit a getter des pierres du hault en bas de la montaigne comme font petis enfans: lesquelles nestoyẽt point moindres de la pesanteur de trois tonneaulx de vin: et par foys sen alloit esbatre en la forest comme font petis iouuenceaulx: et quant il veoit aulcun oyseau pour son plaisir il leur gettoit quelque pierres: lesquelles pierres luy sembloyẽt bien petites. Elles nestoyẽt pas moins grosses que deux meulles de moulin. Et si luy pesoyẽt moins en la main q̃ ne feroit vne demye noix en la main dung homme de maintenant.

¶ Comment grant Gosier et Galemelle pensserent de leurs affaires pour aller chercher Merlin a la court du Roy Artus.

Rant Gosier aduise q̃ leur filz est grant & bien nourry & q̃ les sept ans sapprochẽt et que il fault quilz se menent a la court du Roy Artus ainsi que leur a dit Merlin a son departement. Lors sen va grãt Gosier dũg coste & sa femme de lautre pourchasser des viures. Tãt firẽt q̃ en peu de tẽps q̃lz eurẽt assez pour faire leur voyage. Et les chargerẽt lesdits viures sur la grant iumẽt: qui estoit bien a lestimatiõ de cinq cẽs charges de pain & chairs fresche & salee. De vin ne faisoyent point de prouision. Puis tournerẽt la grãt iument la teste vers ses parties occident: & donnerent a Gargantua vne verge pour la toucher: laquelle estoit cõme vng grant mas de nauire. Au regarõ de grãt Gosier & Galemelle ilz prindrent chascun vng grant rochier sur leur teste pour mõstrer leur puissance au roy artus quãt ilz seroyẽt en son royaulme (ainsi que leur auoit cõseille Merlin a son departemẽt) desquelz rochiers vous orrez parler plus a plain en lhystoire.

¶ Comment ilz se musdrent a chemin
Et des foresz de champaigne.

Tant a faict grant Gosier et sa compaignie q̃z sont arriuez a Rõme & de la sont venuz en allemaigne en soyee: Et au pays de Lorraine: et de la grant chãpaigne: ou il y auoit pour ce tẽps la de grãs

boys: & de celluy temps sabbatoyẽt les grãs forestz
Car il failloit passer par dedans. Quant la grant
iument fut dedãs les forestz de chãpaigne les mou-
ches se prindrent a la picquer au cul ladicte iument
q̃ auoit la queue de deuy cens brasses. Et grosse a
laduenãt: se print a esmoucher: & alors vous eussiez
veu tõber ses gros chesnes menu cõme gresle: & tãt
cõtinua ladicte beste q̃ il ny demoura arbre debout
q̃ tout ne fust rue p terre: et autãt en fist en la beaul-
ce: car a present ny a nul boys: et sont cõtraincts les
gẽs du pays de cuiy chauffer de feurre ou de chaul-
me. Et Gargantua qui supuoit lad iumẽt: & ne la
pouoit arrester se mist vng ecot de boys ou petit or-
teil q̃ pesoit plus de deuy cens liures. Gargãtua se
trouua blece et se print a clocher en disant a sen pe-
re & mere q̃ il se vouloit reposer. Alors sen allerent
au riuaige de la mer ou a present est le mont sainct
michel. Quãt grant gosier & galemelle & Gargan-
tua furẽt au riuaige de la mer ilz furẽt bien esbahys
de veoir tãt deaue. Alors grant Gosier demanda le
chemin pour aller en la grãt bretaigne ou se tenoit
le Roy artus: et on luy dist q̃ il leur cõuenoit passer
la mer filz y vouloyẽt aller. Le pendãt Gargãtua
pẽsoit son petit orteil & y mettoit vne tante q̃ nestoit
pas moins longue de troys toises & estoit lad tante
le bout dũg clochier dune petite parroisse q̃ estoit la
aupres: duquel clochier il en auoit oste la croisee ou
estoit le coq: car elle luy cuist faict mal a sa playe a
cause des croisons: & ne mist guieres la playe a estre
guerie. Et notez q̃ il failloit quatre cens aulnes de

toisse pour faire la bande du dit petit orteil sauf de my quartier iustemēt Car il sauoit vng peu enfle a cause du mal quil y auoit eu parauant.

A Lors q̄ sceurēt ses gēs du pays q̄ ilz estoyēt au riuaige vous eussiez tant veu venir de gēs de toutes pars pour ses veoir q̄ cestoit vne chose inestimable dōt entre toutes nations qui y vindrent ses bretons leur firent beaucoup de mal. Et deuez sceuoir q̄ ce quilz portoyent sur leur testes ilz se mirent bas ⁊ ses viures que portoit la grant iument sur soy: puis senuoyerēt paistre parmy les cāpes: ⁊ comme bons mesnagiers serrerent bien leur bagaige. Mais ne sceurent si bien faire ne garder leur vitaille que en peu dheure vous neussiez veu ces Bretōs a lētour de ces rochiers cachies de peur que on ne ses veist: ⁊ auecques grās consteaulx lung couppoit vne grant piece de venaison/ lautre vne grosse piece de beuf: tant y vindrent de foys q̄ grāt gosier ses appercent. Lors iura q̄ se ilz namendoyēt ce que il luy auoyent desrobe que ilz mangeroyent toutes ses vaches de leur pays. Le voyant ses bretons ilz leur baillerent deux mulle vaches pour recōpense/ sans les veaulx qui ne furent pas du conte. Adonc grant gosier ⁊ Galemelle dirent que ilz garderoyent bien que plus ne feussent desrobes par le moyē des deux rochiers/ Et alors ledit grāt gosier et Galemelle prindrent chascun le sien sur la teste ainsi que les auoyēt apportez donnēt. Et puis se mirent en la mer disant que quāt ilz en auroyēt affaire qui ses pourroyēt aussi bien aller querir comme

illes auoyēt portez. Et quāt grant gosier fut assez auant il mist le sien sur la riue de la mer lequel rochier a present est appelle le mōt sanct Michel. Et mist ledit grant gosier la poincte contre mont: et le puis prouuer par plusieurs michelets. Et est ledit rochier tresbien garde de present au noble roy de Frāce comme vrayes reliques precieuses. Galemelle vouloit mettre le sien cōtre mais grant Gosier dist quelle ney feroit riēs q̄ que il le failloit porter plus auant, pēsant a luy mesmes que tel pourroit prendre lung qui ne prēdroit pas lautre Galemelle fist le commandement q̄ le porta plus loing. Et est ledit rochier de present appelle tōbelaine. Apres sey sont retournes les deuy psonnaiges ou ils ont trouue Gargantua qui se gardoit q̄ les bretōs ne besongnissent a sa perte cōme aultresfoys auoyēt faict.

¶ Comment le pere et la mere de Gargantua moururēt dune fiebure et comment Gargantua emporta les clocches de nostre dame de paris.

APres que grāt gosier q̄ Galemelle furēt venuz de porter les deuy rochiers: il leur print vne fieure cōtinue laquelle si tresfort les tourmēta que ey brief ilz moururent p faulte dune purgation. Parquoy gargātua se cuyda desesperer car il se arracha les cheueux q̄ se gratoit la teste. Il frappoit du pie q̄tre terre/il se detordoit les bras: cestoit merueille du dueil q̄l demenoit. Puis sō dueil passa q̄ luy souuint q̄l auoit ouy dire que Paris estoit la plus grant ville du monde

il luy print enuie de y asser car il appetoit a veoir
choses nouuelles comme font ieunes gens. Lors il mõ-
ta sur sa grãt iument & se mist a chemin quãt il fut
pres il se mist a pied & enuoya paistre la iumẽt puis
va entrer en la ville et se alla asseoir sur vne des
tours de nostre dame/mais ses iambes luy pẽdoyent
iusques en la riuiere de seine et regardoit les cloches
de lune & puis de lautre & se print a brãsler ses deuy
qui sont en la grosse tour lesquelles sõt tenues les
plus grosses de Frãce. Adõc vo⁹ eussiez veu venir
ses parisiens tous a la fonse q̃ se regardoyẽt & se moc-
quoyẽt de ce q̃ il estoit si grãt. Lors pensa q̃ il empor-
teroit ces deuy cloches & q̃ il les pẽdroit au col de sa
iument ainsi que il auoit veu des sonnettes au col
des mules. Adonc sen part & ses emporte/q̃ furent
marris ce furẽt les parisiens car de force ne falloit
point viser contre luy. Lors se mirent en conseil et
fut dit que son droit se supplier q̃ il les apportast et
mist en leurs places ou il les auoit prinses et que il
sen allast sans plus reuenir/et luy dõnerent troys
cens beufs a deuy cens moutõs pour son disner ce q̃
accorda Gargantua puis sen alla sedẽ Gargãtua
sur le riuage de la mer dont il estoit venu & lors re
commensa son dueil: quãt il ne veit point son pere
et sa mere la ou il les auoit laissez mors/car Mer-
lin qui sauoit tout estoit venu pour se reconforter
lequel les auoit faict enterrer. Ledit Merlin vint a
Gargantua & luy dist ne te de cõforte plus pour la
mort de ton pere & mere/car ie les ay faict enterrer
ycee lieu la. Lors dist Gargãtua qui estes vous q̃

ainsi parles, dist Merlin ie suis celluy qui cōmāda a ton pere que il vint par deca pour te presenter au Roy artus. Dea dist Gargantua esse vous q̄ auez nom Merlin ouy dist il ⁊ pourtāt dispose toy pour tey venir auec moy en la grant bretaigne seruir le Roy. Alors dist Gargantua sire Merlin ie suis a vous, ayes pitie du pouure orphelin, puis dist Merlin va querir ta iument et passerōs la mer car il est heure de partir. Gargātua fist son cōmandement ⁊ amena ladicte iument pres du riuaige de la mer laquelle eut peur de ondes en sorte que on seust oupe ronfler de dix lieux puis se print a saulter ruer et courir. Merlin voyāt que Gargātua vouloit aller apres luy dist que il la laissast aller ⁊ q̄lle alloit en flandres et que ladicte iument estoit chauld. et pourroit estre couuerte de beaulx poulains dōt les flamans auroyēt de la rasse ⁊ que vne aultre foys la pourroit recouurer. Mais tāt y fut lad iumēt q̄l se fist poulais ⁊ poulaines pourtāt saichez q̄ de ycel se est venu le nom des grans iumēs de Flandres.

¶ Comment Merlin mena Gargantua en la grant bretaigne.

Apres la perte de la grant iumēt Merlin fist venir vne nuee q̄ porta luy ⁊ Gargātua sur le bort de la mer pres Londres. Lors dist Merlin a Gargātua tu matēdras icy ⁊ ie iray vers le bon Roy artus lequel te fera grant chere ⁊ te deliurera vng don qui mouult te plaira. Et pourtant ne se refuse de rien q̄ il te cōmāde nō feray ie dist Gargantua, ie feray tout vostre

vouloir. Alors sen va Merlin q̃ salua le Roy puis dist, Trespuissant prince iamaine vng personnaige en vostre pays lequel est assez puissãt pour deffaire & mettre affin tous vos ennemys sil estoyent assemblez en vng ost: & plus de cent mille hommes darmes dauantaige. Dea dist le Roy comment est il possible, moy qui ay tãt de vaillans gẽs de guerre iay perdu deux batailles ceste sepmaine passee. Sire dist Merlin a ceste foys leur monstreres que il ne vous doiburent pas venir veoir de si pres, Adõc le Roy & les seigneurs & barons auec Merlin montent a cheual. Et tãtost ont trouue Gargãtua qui se promenoit dont le Roy et les barons furent fort esmerueilles de sa grosseur & hausteur. Lors le roy le salua & Gargantua luy rendit son salut cõme a tel prince appartenoit: et le Roy luy demanda son nom. Sire de son nõ ne vous soucies car il est pour se deffendre en guerre ẽtre son hõme. Et gargãtua leur respondist q̃ sil y en auoit trente mil hõmes q̃ il ne luy feroyent riens: adõc luy dist le Roy q̃ sil vouloit aller cõbatre cõtre les Gos & Magos lesquelz luy faisoyẽt guerre que il labãlleroit de liuree & luy bailleroit gaiges & bouche a court. Lors le mercia Gargantua & dist q̃ son luy fist vne masse de fer de soixãte piedz de lõg: & q̃ par le bout elle feust grosse cõme le ventre de vne tine. Lors cõmãda le Roy q̃ lon chercha sse des fourgerons pour ce faire Au surplus le Roy luy dist q̃ ces Gos et Magos estoyent fors & puissãs & q̃ ilz estoyẽt armez de pierre de taille & q̃ il en auoit vng q̃ estoit son prisonnier lequel luy

faisoyt peur quāt il se regardoit. Lors dist Gargā-
tua. Sire vous plaist il que ie le voye: et le Roy dist
que ouy: q̄ envoya querir ledit prisonnier cōme dist
est. Et quāt Gargantua le veit dist. Sire voulez
vous q̄ ce prisonnier ne vous face plus peur. Lors
dist le Roy faictes ce que vous voulderes. Et soul-
dain Gargantua print ledit prisonnier par le col-
let et le getta devant tous les Barons si tresshault
q̄ lon ne le pouvoit veoir puis tōba tout mort aussi
froisse q̄ si une tour fust tombee sur luy. Puis dist
Gargantua. Sire ne craignes rien plus cestuy icy
car il ne vous fera plus de peur.

LA massue fust tantost faicte par la sciēce de
Merlin tel que il luy faisoit et en brief fust
amenee dedans une grāt charrette comme
on faict une piece dartillerie: et presentee a Gargā
tua lequel la print bien legierement q̄ jura devant
tous ses assistens que iamais ne beuroit ne menge
roit que les Eos et Magos neussent tous sentiz q̄
pesoit la masse que il tenoit en sa main. Adōc vint
ung poste par le commandement du Roy artus q̄
le mena au camp des Eos et Magos q̄ les mōstra
audit Gargantua: disant Voyla ces traistres Eos
et Magos qui nuyt et iour nous veulent destruire.
Et tout soudain Gargantua se fourre en la ba-
taille comme ung loup en ung troupeau de brebiz
frapant de sa massue sa et la criāt vive le bon Roy
artus: car ie vous mōstreray loffence que luy aves
faicte. Les Eos et Magos voyant que il estoit pi-
re que ung grāt dyable pour eulx ne luy scavoyent

que faire fors tenbre le dos:et demandoyent mercy
Mais il nauoit pitie de nulz quelz quilz feussent.
Lors vint larmee du roy artus q̃ fist le pillaige. Et
Gargantua retourna a Londres par deuers le roy
Et Merlin leur conta le cas:dõt le roy fut fort ioy-
euly de ses vertus. Lors commanda le Roy dresser
les tables pour Gargãtua:et commanda faire les
feuz de ioye en la cite pour la victoire quil auoit cõ-
tre ses ennemys les Gos et Magos. Lors se assist
Gargantua a table:⁊ a este assis presentement. Et
pour entree de table luy fut seruy les iambons de
quatre cens pourceaulx salez:sans les andouilles
et boudins:et dedans son potaige la chair de deux
cens sieures:⁊ quatre cens porcs:dõt vng chascun
pesoit cinquante liures:⁊ la chair de deux cẽs beufz
gras:dont il auoit menge les trippes de lentree de
table. Et ne doubtez pas que le trãchouer la ou on
luy tranchoit la chair ne fenst merueilleusemẽt biẽ
grant:car il pouoit bien tenir dessus ledt trãchouer
la chair de troys ou de quatre beufz:⁊ y auoit sixx hõ
mes qui ne cessoyent de trancher la chair dessus le-
dict tranchouer et mettre par quartiers:et chascun
quartier de beuf ne luy montoit que vng morceau:
Et quatre puissans hommes qui sans cesser a chas-
cun morceau quil mangeoit luy ietoyent chascun
vne grãde paleree de moustarde en la gorge:⁊ pour
la desserte luy seruẽt quatre tonnettes de pommes
cuyttes:et beut dix tonneaulx de cidre a cause quil
ne beuuoit point de vin.

¶ Comment Gargantua fut habille de

APres que les tables furent leuees ⁊ que Gargantua euſt prins ſa refection legierement non pas comme font vng tas de galſans mais en eſcoutant les belles paroles et honneſtes ieuly ⁊ deuiſes du Roy et des princes qui la aſſiſtoyent / A quoy il prenoit plus de plaiſir cent mille foys qui ne faiſoit a boyre ne a menger. Le roy voyant que graces eſtoyent rendues ⁊ acheuees de dire il manda querir ſon grãt maiſtre dhoſtel et luy commanda que il fiſt faire les habillemẽs de liuree de Gargãtua ⁊ quil fuſt fourny de chemiſe ⁊ de tous aultres veſtemens. Lors diſt le maiſtre dhoſtel q̃ ainſi ſeroit il faict puis que il luy plaiſoit le cõmander. Puis fut leue par le commandement dudict grant maiſtre dhoſtel huyt cens aulnes de toille pour faire vne chemiſe audict Gargãtua et cent pour faire les couſſons en ſorte de carreauly / leſquelz ſont mis ſoubz les eſſelles.

¶ Pour faire ſon pourpoint fut leue ſept cens aulnes de ſatin moytie cramoyſi et moytie iaulne / Et trẽte deuy aulnes ⁊ demy quartier de velours vert pour faire la bordeure dudict pourpoint.

¶ Pour faire des chauſſes audict Gargãtua fut achapte deuy cẽs aulnes deſcarlate et troys quartiers ⁊ demy cheuy le drappier.

¶ Pour faire le ſayc de liuree fut leue neuf cẽs aulnes ⁊ demy quartier / moytie rouge ⁊ iaulne.

¶ Pour faire la bordure fut achapte. ſyx. aulnes

de velours cramoysi: moytie rouge & moytie iaulne/ ainsi comme est dict par deuant.

¶ Pour faire le mãteau fut seue quinze cens aulnes vng cartier & demy de drap iustement.

¶ Pour faire ses souliers fut achapte chez ses controyeurs cinquante peaulx de vache & demye.

¶ Pour faire ses courtoyes a les fermer fut achapte deux douzaines de peaulx de veau iustement.

¶ Pour carreler lesd souliers fut achapte cheux les taneux le cuyr de trente six beufz.

¶ Pour faire son bonnet a la coquarde fut baillé au bonnetier deux cens quintaux de laine deux liures et demye et vng quart iustement.

¶ Son plumart pesoit bien cent troys liures vng quarteron & dauantaige.

¶ Gargantua auoit vng signet dor en vng de ses doys. Auquel auoit troys cẽs marcs dor/ dix onces & deux deniers & demy & y auoit vng rubiz enchasse dedans ledict signet qui estoit merueilleusemẽt bien estime: & pesoit cent trente liures & demye.

¶ Au regard de monteure quoy quon en dye/ il refusa de en prendre a cause que il alloit bien a pied: car en trente pas il faisoit autant de chemin q̃ vng poste eust seeu faire a quatre cheuauchees auecq̃s vng bon cheual.

¶ Comment Gargantua remercya Merlin a secret.

APres q̃ les habillemens furẽt parachevez & que Gargantua se veit en ce point atourne & vestu de ses sumpteulx habillemens il ressembloit

au paon q̃ faict la roue/car il mist ses deux mains sur ces deux coustez en la presence du bon Roy artus et de tous les gentilz hommes & nobles barõs & assistans de sa court qui la estoyent p̃sens. Adonc le dõ gargãtua estãt esleue sur ces deux piedz il se regarda dung fier couraige en faisant deux ou trois tours de la teste puis dist: bon faict croire le conseil dung prudent & saige homme tel comme celluy de monseigneur Merlin: car bien me dist ce que ie voy maintenãt quant il dist q̃ ne refusasse en riẽ le bon Roy artus/car pour vng simple seruice que luy ay faict dauoir destruytz & vaincuz les gos & magos: il ma tãt ayme q̃l ma dõne ces sumptueux habitz: dõt ie suis fort tenu a luy. Lors dist le Roy artus a Merlin. Cher amy nous regardõs gargãtua q̃ est biẽ aise de stre ne: & dit du biẽ de vous & de la court. Parquoy il me semble q̃ il seroit bon q̃ vous alliez vous monstrer deuant luy veoir sil fera ce q̃ il dict: Puis dist merlin. Sire il fera plus fort mille foys. Adonc Merlin sen va deuãt Gargantua. Et quãt Gargãtua apperceut Merlin il vint vers luy & le salua. Puis Merlin demanda quelle chere & cõme il se portoit. Et gargãtua qui estoit gay/ respond q̃ tresbiẽ se portoit/et sur ce il se print a rire si tresfort & de si grant affection: pour la gentillesse de sa personne & de lamour q̃ il auoit a Merlin & au roy Artus q̃ on lẽtẽdoit rire de sept lieues & demye. Apres dist Gargantua. Seigneur Merlin/iamais hõme neut autant de bien au monde cõme icy ay par vostre moyen/parquoy ie vous remercye.

¶ Comment le Roy Artus enuoya ambassade aux Hosendoys et Irlandoys.

Vous debuez scauoir quāt vng grāt mal ou mauluaise fortune aduient a aulcun prince grant seigneur ou aultre pour vne il en aduient diz. Ainsi fut il au Roy Artus quant il eut guerre contre les Eos ⁊ Magos/car les Hosendoys ⁊ Irlendoys q̄ luy estoyēt tributaires se reuolterent et quāt le roy Artus leur mandoit querir ses deniers ou ayde ⁊ confort de gensdarmes/ilz faisoyēt du cōtraire. Parquoy luy voyāt son bon cōseil ⁊ la puissance de Gargātua/conclud leur enuoyer ambassade ⁊ signifier quilz luy eussent a rendre le tribut de cinq annees/et mettre leurs villes ⁊ chasteaulx entre ses mains/⁊ q̄ leur roy se vint rendre prisonnier a sa court pour en faire iustice telle q̄ de raison: Les Irlandoys ⁊ Hosēdoys ouirēt lambassade/de laquelle ne se firent q̄ mocquer/⁊ dirēt q̄ ilz estoyēt deux nātiōs/⁊ que ilz se tiendroyent si fors q̄ le roy de la grant bretaigne ne leur feroit riens/et deffendirēt aux ambassadeurs de non plus parler du roy Artus sur peine de tenir prison.

¶ Comment les ambassadeurs firent leur raport/⁊ de la preparation de guerre.

Les ambassadeurs du roy Artus voyāt la folle responce des Irlandoys ⁊ Hosēdoys se sont mis sur mer pour tirer vers Londres ou estoit le roy Artus. Ilz ont eu bon vent/et ont fort bien exploicte/tant quilz y arriuerent par vng lundy matin/⁊ le Roy en sceut

ses nouuelles/ lesquels les manda incontinãt venir par deuers luy en sa chambre. Quant ilz furent entrez ilz le saluerent comme ilz sauoyent bien faire. Le Roy leur rendit leur salut en leur demandant quelles nouuelles ilz apportoyẽt. Lors respõdirẽt les ambassadeurs que les Irlandoys & Holẽdoys totallement estoyent ses ennemys/ et que ilz ne prisoyẽt riens sa puissance. Le roy leur demanda/ leur auez vous parle de la puissance de Gargãtua/ & ilz respondirent que noy/ combien que il leur en souuenoit assez/ mais a cause de leur oultrecuydance ne les auons voluz aduertir de leur prouffit. Le roy leur dist que cestoit bien faict/ & ces parolles finees le roy fist assembler son conseil pour deliberer de la guerre/ auq̃l fut appelle Merlin/ et plusieurs aultres: et fut cõclud que Gargantua prendroit gensdarmes ce que il luy plairoit soubz son enseigne/ et q̃ Merlin les conduyroit & bailleroit conseil a Gargantua ainsi que il auoit de coustume.

¶ Comment Merlin compta a Gargantua q̃ il luy failloit faire la guerre cõtre les Irlandoys et Holendoys.

Dyãt Merlin la conclusion du cõseil du bõ roy Artus cõme celluy q̃ veult le profit de son maistre/ il se y est venu a Gargãtua/ et luy a dit. Gargãtua leuez la main & faictes sermẽt au Roy de le seruir en certaine guerre mouuee entre luy & les Irlãdoys & holẽdoys. Lors gargantua qui estoit du coste deuers le soleil qui estoit chault et penetrant/ va leuer la main tout au far-

ge en sorte quelle faisoit demye lieue ⁊ demy quart
dõbre tout a la rõde iustemẽt: ⁊ estoit le soleil sur le
point de midy/ ⁊ quant Gargantua eut faict le ser-
ment/ il pria Merlin q̃ il luy donnast conseil: ⁊ que
de force auoit assez: ⁊ que en brief il luy monstreroit
louuraige q̃ il sauoit faire de sa massue: puis luy
dist Merlin: gargãtua il te fault mener auecques
toy deux mille hommes seulement: qui feront le
pillaige quant tu auras gaigne la bataille: et sai-
ches que tu prendras leur roy prisonnier/ lequel tu
admeneras au Roy artus/ ⁊ les plus apparẽs de sa
court/ et les detiens prisonniers iusques a ce quoy
en ait faict present au bon roy artus. Lors dist gar
gantua/ commẽt passerons nous la mer. Puis dist
merlin. Je vous passeray en vng tel nauire au no⁹
passasmes a venir de la petite bretaigne en la grã-
de. Et brief fut assemblee larmee et enuoyee sur le
port de la mer. Puis Merlin fist venir vne grosse
nuee noire/ ⁊ en vng mouuement furent tous pas-
sez la haulte mer: ⁊ se trouuerent tous ceulx de lar-
mee/ sauf Merlin q̃ sen retourna a la court du Roy
artus. Adonc quant gargantua veit ses gens pres
de luy il ne fut point esbahy: mais leur dist/ mes en-
fans attendez moy icy en ce lieu: car ie veulx aller
veoir si les portes de ceste ville sont bien fermees: ⁊
sauoir comme elle sappelle: car nous sommes en
pays de cõqueste. Adonc Gargantua print sa mas-
sue sur son espaulle. Et sen va vers la ville ou il rẽ
contra vng homme arme/ lequel vouloit monter
a chtual/ et luy dist/ Aqui es tu/ et qui est toy mai-

stre. Adõc lhomme arme fist le signe de la croix en disant/ Ennemy ie te conjure. Lors gargantua le print & le mist en vng coing de sa gibessiere: et sen alla vers les portes dicelle ville ou il trouua beau coup de menu peuple/ dont il ne tint cõte/ & ses laissa courir en la ville & fermerent les portes & sonnerẽt les cloches pour assembler toute la commune: laquelle fut incõtinent sur les murailles pour getter des pierres contre Gargãtua: mais riens ne les doubtoit: & deuant tous se alla asseoir sur lung des boulleuers de la ville: & leur demanda cõme auoit nom la ville/ & a qui elle estoit. Lors luy dirent que elle estoit au Roy dirlande/ et quelle sappelloit Reboursin. Adonc demãda gargãtua si leur roy estoit en la ville: et ilz dirent que ouy: et adonc Gargantua leur dist que ilz luy allassent dire que il lattendoit luy & toute sa puissance pour le combatre & mener prisonnier au Roy Artus.

Comment le Roy Dirlande & Holẽde sortit cinq cens hommes darmes pour combatre Gargantua.

Ainsi que Gargãtua parloit auy citoyens: le Roy dirlãde sortit par vne faulce porte secrette auecques cinq cens hõmes bien armez/ et vindrent pour assaillir gargãtua q̃ estoit assis sur le bouleuart: & quant gargãtua les veit venir a lencontre de luy il passa oultre la barriere debãs le bouleuart: & se print a ouurir la gueulle/ en se mocquant de si peu de gẽs q̃ ilz estoyẽt. Adonc chascuy le regardoit & disoyẽt q̃ ce-

stoit vng diable car il auoit la gueulle fendue de quatre braces. Puis chascun se prit a tirer arballestes et arcs contre gargãtua: et se voyant Gargãtua sort legieremẽt du bouleuert: et sans frapper aulcũ coup de sa massue les print a belles mains et en emplist tout le fõs de ces chausses. Et vne partie mist en la fante de ces manches puis se en retourna vers ces gens qui lattendoyent au bort de la mer et leur bailla les prisonniers a garder dõt ilz furẽt moult ioyeulx de la belle prinse que auoit faict leur capitaine gargantua.

¶ Comment gargantua demanda auxprisonniers si le Roy estoit en leur compagnie.

Vant Gargantua fust venu de bailler lescarmouche a la ville de tebourstin q̃ estoit la ville capitalle du royaulme et q̃ il eut prĩs plusieurs prisõniers il les apporta en la fãte de ces mãches et au fons de ces chausses et les fist cõpter par ces gẽsdarmes et se en trouua au nõbre de troys cẽs et neuf et vng qui estoit mort du vẽt dũt pet q̃ auoit faict Gargantua en ces chausses et auoit le pouure prisonnier la teste toute fẽdue et la cerueslle espãdue de ce coup de brouzier car il petoit si rudemẽt q̃ du vẽt q̃ sortoit de son corps il en faisoit verser troys charretees de foing et dune vesse en faisoit moudre quatre moulins a vẽt. Et laissõs se pet et lhõme mort et reuenõs au troys cẽs et neuf q̃ furẽt cõtes et interrogues en ceste maniere par gargãtua. Et sa mes prisõniers si vous voulez saulueer vostre vie dictes moy en general si vo-

stre Roy est en vostre cõpagnie. Adõc dirẽt tous en general q̃ il ny estoit point: et q̃l estoit eschappe par vne petite rue estroicte & cestoit musse en vne petite maison basse en tirant vers la grant riuiere.

¶ Comment Gargantua se disposa de aller bailler lalarme en la ville de rebourfin: & des trefues qui furent faictes.

LEndemain au poit du iour se disposa Gargantua de bailler lassault a la ville de Rebourfin plus fort q̃ par deuant pour scauoir si le Roy sortiroit cõme il auoit ia faict la premiere fois: il cõmãda a ses gẽs q̃ ilz gardissent biẽ les prisonniers: & print sa massue a son col & sen alla acouder sur les murailles de la ville de rebourfin. Quãt les assistãs le veirẽt venir ilz lallerent dire au roy: leq̃l luy enuoya vng messaige pour luy dire q̃l luy pleust de luy bailler trefues quinze iours: & q̃l luy feroit deliurer de la ville deux nauires chargees de harãc frays: & deux cẽs cacques de macquereaulx sallez & la moustarde pour les mãger: a quoy se accorda Gargãtua par ainsi q̃ le roy ꝓpareroit son armee dedãs les quinze iours et q̃ luy mesmes assisteroit au cõbat auec toute sa puissance leq̃l appoinctement fut ainsi cõclud & presente aud gargãtua les deux nauires chargees de harenc frays et les deux cẽs cacq̃s de macq̃reaulx sallez et. xx. barilles plaines de moustarde. Se voyãt Gargantua q̃ il estoit biẽ appoissonne il enuoya a ses gẽsdarmes vne des nauires de harans frays seullemẽt auecques deux cacq̃s de moustarde & cecy luy fut seruy a sa table

D

denāt la porte de la Ville a vng desieuner par vng
lundy matin entre sept & huyt heures. Apres q̄ gar-
gantua eut desieune il eut enuye de dormir & s'en al-
la a vng quart de lieue de la Ville en vne vallee ou
il se coucha et se endormit. Aulcuns de la Ville la-
uoyent veu endormy lesquelz en firēt le rapport: dōt
il fut dit par le conseil que ilz le voyent assaillir la
nuyt et quilz le tueroyent endormy. Et quāt ilz fu-
rēt au lieu ilz cuidoyēt deualler la vallee & ilz tum-
boyēt dedās la gueulle de Gargātua q̄ dormoit la
gueulle ouuerte: & y tūberēt deuy cens & cinq iuste-
ment. Et quāt Gargantua fut esueille il eut grāt
soif a cause de ces macquereaulx salez q̄l auoit mē-
ge: il alla a la riuiere pour boire & beut tellement q̄l
mist ladicte riuiere a sec. Lors les citoyēs q̄ estoyēt
tombez en sa gueulle furent tous noyes.

¶ Comment le Roy dirlande & hollende se prepa-
ra & assembla son ost pour resister cōtre gargātua.

Voyant le Roy Dirlande & Hollende q̄
il nauoit gueres de trefues il fist diligē-
ce de mander par tout son pays de Hole-
de et de Irlande que tout ban et arriere
ban fust prest de venir a sa bonne Ville de Rebour-
sin le troyziesme iour de May prochainement ve-
nant: et que chascun fust le mieulx en point pour se
deffendre quil seroit possible. Tant fist le Roy que
en peu de temps il eut a sa court deuy cens mille hō
mes bien equippez de ce q̄ leur estoit necessaire pour
le faict de la guerre. Et quant le Roy se veit si bien
acōpaigne et de si bons gensdarmes & bien en point

excepte de artillerie: car en celluy tẽps il ney estoit
tẽps il ney estoit point. il manda par vng herault a
Gargãtua qui estoit auecques ces gens sur le bort
de la mer a faire grant chere q̃ il vint a la champai-
gne. et que le Roy lattendoit auec belle cõpagnie. et
que sil ne venoit bien tost que il se viendroit veoir.
Lors Gargantua fut bien aise. et dist au herault q̃
il ne print pas la peine et que il se verroit plus tost
q̃ ne luy seroit besoing. a tãt se part le herault: puis
dist Gargãtua a ces gens q̃ quant il huycheroit q̃ ilz
viensissent pour faire le pillaige. Lors sen va Gar-
gãtua a larmee sa grosse massue sur son col: et quãt
il fut pres il regarda que tout le pays estoit plain et
auoyent faict des angins pour le faire tomber. Le
voyãt il se approcha pres: et ilz luy tireroyẽt des fle-
ches tant q̃l ne se veoit pas conduyre. Adonc print
sa massue a deuy mains et se esmouche deca et dela
aussi fermement q̃ faict vng ployon quant il prent sa
proye et en peu de tẽps il en tua cent mille deuy cẽs
et dix iustemẽt: et vingt qui fuyoyẽt les mors soubz
les aultres: et au meilleu de larmee estoit le Roy et
cinquante grans seigneurs de sa court qui crioyent
misericorde. Lors demanda Gargantua: qui estes
vous et ilz respondirent que cestoit le Roy et les ba-
rons du pays. Adonc leur cõmanda Gargantua q̃
ilz ne bougeassent et q̃l les liureroit prisonniers au
Roy artus auecques les aultres pour en faire a sa
voulente. Lors Gargãtua se print a siffler en paul
me a ses gens lesquelz estoyent au riuage de la mer
a trop petites lienes de la. Lors incontinent quilz

ouyrent leur capitaine Gargantua qui siffloit en pausme ilz sauancerēt de aller vers luy: car ilz sca-uoyēt bien que il les appelleroit pour faire le pillai-ge des gens qui estoyēt mors: et quant ilz furent la et que ilz eurent bien tout pille / Gargantua print les cinquante prisonniers et les mist en vne dent creuse quil auoit. En lad dent creuse auoit vng ieu de pausme pour esbatre lesdits prisonniers q̃ mist le Roy dedās sa gibessiere: puis sont venuz au riuai-ge de la mer la ou ilz ont trouue le seigneur Merlin qui les attendoit a venir. Lors Merlin fist ses en-chantemens comme il auoit de coustume: et incon-tinant quilz furent faitz ilz furent tous transmis a la court du Roy artus la ou Gargātua fist present au noble Roy artus des dessusdictz prisonniers Et estoyent presens tous les barons de la court dudict Roy artus q̃ furent moult ioyeulx / q̃ luy faisoyent grant honneur et grant reuerence q̃ prisoyent beau coup la force et puissance de Gargantua.

¶ Comment Gargantua mist vng geant en sa gibessiere.

Lors quant Gargātua q̃ Merlin q̃ toute larmee furent arriuez a la court du Roy Artus et liurez les prisonniers / le bruyt fut par toute la ville que il y auoit vng geant q̃ auoit douze coudees de hault q̃ estoit pour soustenir la partie des Gos q̃ Magos. Lequel ou il passoit il destruysoit tout le pays q̃ demandoit nou uelles de Gargantua disant quil vouloit comba-tre contre luy et venger le meurtre quil auoit faict

ausditz gos et magos: & en fut le bruyt si grant quil vint iusques auy oreilles de Gargãtua: lequel fut bien ayse de ouyr parler de sa puissance: & dist que si ledit geant vouloit seruir le Roy artus q̃ il luy bailleroit sa moytie de ses gaiges que il auoit du Roy Artus. Lors Gargantua print sa massue et sen va veoir ou estoit le geant qui nestoit que a cinq petites lieues de Londres ou il auoit assiege vng chasteau et auoit ia tout destruyt le villaige. Adonc quant Gargantua le veit il se salua & ledict geant le regarda et luy dist: cest toy que ie cherche iamais tu ne retourneras dont tu viens: mais maintenãt seront venges les gos et magos. Adonc le geant q̃ auoit la veue basse print vne grosse massue de boys & cuydoit frapper Gargãtua: et il frappa vng gros chesne. Alors gargantua le va prendre et luy plia les rains en la forme et maniere q̃ lon plieroit vne douzaine desguillettes et le mist en sa gibessiere et le porta tout mort a la court du Roy artus.

¶ Et ainsi desquit Gargantua au seruice du Roy Artus lespace de deuy cens ans troys moys et. iiii. iours iustement. Puis fut porte en faierie par gain la phee / et Melusine / auecques plusieurs aultres lesquelz y sont de present.

FINIS.

¶ Ensuyt la table de ceste presente hystoire Et cronicque de Gargantua.

¶ Et premierement.

¶ Comment Merlin fut appelle prince des nigromanciens a cause des grans merueilles qil faisoit.
¶ Cõment Merlin demanda cõgie daller en oriẽt pour faire grant Gosier ⁊ Galemelle qui estoyent le pere et la mere de Gargantua.
¶ Comment Merlin fist la grãt iument pour porter le pere et la mere de Gargantua.
¶ Cõment grant Gosier ⁊ Galemelle engendrerent Gargantua: ⁊ de lenfance dudict Gargãtua.
¶ Cõment grant gosier ⁊ galemelle ⁊ gargantua furent chercher Merlin: et comment la grãt iumẽt abatit les forestz de champaigne ⁊ de la beauce en soy esmouchant de sa queue.
¶ Comment gargantua ⁊ son pere et sa mere arriuerẽt au port de la mer pres le mont Sainct michel et le meschief que leur firent les bretons.
¶ Cõment les bretons baillerent a gargãtua et a son pere ⁊ a sa mere grãt nõbre de Vaches ⁊ Veaulx pour le larcin quilz leur auoyent faict.
¶ Comment le pere ⁊ la mere de gargantua porterent le mont sainct Michel et tõbelaine ou ilz sont de present.
¶ Cõment le pere ⁊ la mere de gargantua moururent: et du dueil que fist le pouure gargantua.
¶ Comment gargantua sen alla a paris pour passer son dueil.
¶ Cõmẽt il print les deux cloches de nostre dame

de Paris pour les pendre au col de sa grãt iument.

¶ Cõment les Parisiens le prierẽt q̃ il les remist en leurs places ou elle sont de present ce q̃ fist ledict gargantua moyennant le desieuner q̃z luy firent.

¶ Cõmẽt gargãtua se en retourna au mont sainct Michel & cõment Merlin lapparut a luy & lemmena a la court du Roy Artus pour seruir ledict Roy.

¶ Comment gargantua deffist les gos et Magos de sa massue. Et cõmẽt ledit gargantua fist son premier repas a la court du roy Artus et fut seruy de plusieurs metz et de ses abillemens de liurce.

¶ Cõment gargãtua fist guerre aux Hollendoys et Irlandoys & cõment ilz luy baillerent deux naures plaines de harane frays et troys barricques de macquereaulx sallez pour son desieuner pour auoir trefues. Et cõment il sendormit la bouche ouuerte & tomba troys cẽs des citoyẽs en sa gueulle.

¶ Cõment il gaigna la bataille et mist le Roy en sa gibessiere/et vng grãt nõbre de grans seigneurs quil mist en prison en sa dent creuse.

¶ Cõment gargantua retourna a la court du roy artus & luy fist present des prisonniers & du Roy de Hollende et de Irlande.

¶ Cõment gargantua alla combatre contre vng geant. Et comment ledict gargãtua luy pleia les rains et le mist en sa gibessiere.

FINIS.

¶ Cy finissent les Cronicques du grant et puis-
sant geant Gargantua/contenãt sa genealo-
gie/La grandeur & force de son corps. Aus-
si les merueilleux faictz darmes quil
fist pour le noble Roy artus/Tãt
contre les Gos et Magos/que
a lencõtre du Roy Dirlan
de et zelande. Auecques
les merueilles de Mer
lin. Nouuellement
Imprimees A
Lyon.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

RABELAIS ET FLAUBERT.

Le tome II des *Œuvres complètes de Flaubert*, qui vient de paraître chez l'éditeur Conard, renferme une lettre adressée, le 29 octobre 1838, par Gustave Flaubert à son ami Ernest Chevalier et inédite jusqu'ici. Flaubert n'avait en 1838 que dix-sept ans, et il avait déjà commencé la lecture du *Gargantua* et du *Pantagruel*.

... A peine sorti du lit, dit Flaubert, j'ai repris la lecture de ce bon Rabelais que j'avais un peu négligé depuis quelque temps, mais j'ai continué avec un nouveau plaisir et je touche à la fin. Je te recommande le chapitre où il est question de Me Gaster. Mon Rabelais est tout bourré de notes et commentaires philosophiques, philologiques, bacchiques, etc.

Malgré le jeune âge du commentateur, ce volume pouvait présenter quelque intérêt. J'en ai entretenu M. Conard au moment où il se rendait à Antibes, où habite l'héritière de Flaubert. Il a bien voulu compulser le livre, mais il n'y a trouvé que des passages soulignés, sans aucune annotation. D'après lui, les notes et commentaires auxquels Flaubert fait allusion dans sa lettre doivent avoir été écrits sur des feuillets détachés, qu'il pense pouvoir retrouver lorsqu'il aura été mis en possession des papiers du célèbre écrivain. Il fera connaître à la Société le résultat de ses recherches. L'intéressant article que M. H. Patry a publié dans la *Revue* sur *Rabelais et Flaubert*[1] se trouvera ainsi complété.

A ce propos, il me semble intéressant de rappeler ici la suite de la lettre de Flaubert à Ernest Chevalier du 13 septembre 1838, dont M. Patry n'a cité qu'une partie.

Je lis toujours Rabelais, — dit Flaubert, — et j'y ai adjoint

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 1904, p. 27.

Montaigne. Je me propose de faire plus tard sur ces deux hommes une étude spéciale de philosophie et de littérature.

A ce passage reproduit par M. Patry, Flaubert ajoute ces quelques lignes, où son pessimisme se fait déjà jour :

C'est, selon moi, un point d'où est parti la littérature et l'esprit français.

Vraîment je n'estime profondément que deux hommes, Rabelais et Byron, les deux seuls qui aient écrit dans l'intention de nuire au genre humain et de lui rire à la face. Quelle immense position que celle d'un homme ainsi placé devant le monde !

Il semble que Flaubert n'ait vu dans Rabelais qu'un contempteur de l'humanité. Il a rectifié son jugement lorsqu'il a dit en parlant du roman de Rabelais, dans l'étude qu'il paraît avoir écrite un an plus tard, en 1839 :

Œuvre unique... parce qu'elle est à elle seule l'expression d'un siècle, d'une époque..., immense sarcasme sur ce passé hideux du moyen âge qui palpitait encore au XVIe siècle et dont le XVIe siècle avait horreur lui-même.

Quand Flaubert dit qu'il estime Rabelais parce qu'il a eu l'intention de nuire au genre humain, il est manifeste qu'il veut parler du genre humain déformé par le moyen âge, et non de l'homme en tant qu'homme.

Lionel Laroze.

LE « PANTAGRUEL » ET LES PROTESTANTS.

UN TÉMOIGNAGE INCONNU DE 1552.

On sait avec quelle curiosité les fervents de Rabelais ont toujours souhaité de voir éclaircir la question de ses rapports avec la Réforme et avec les Réformés. En attendant que l'étude d'ensemble qui s'impose sur cette matière puisse être écrite, je puis produire un précieux témoignage qui n'a jamais été introduit dans le débat et qui offre ce grand intérêt d'être contemporain de Rabelais et de l'apparition du *Quart-Livre* complet. Il se rencontre dans *Le Triomphe de Verité où sont monstrez infinis maux, commis soubz la tyrannie de l'Antechrist filz de perdition. Tiré d'un Autheur nommé Mapheus Vegeus et mis en vers.* Par Pierre Du Val, humble membre de l'Eglise de Jesus-Christ. || Ipsum audite. Veraces, ac fideles, inter mortales desierunt. Psal. 12. Omnes homines mendaces sunt. Psal. 116. Quorum os loquitur vanitatem. Psal. 144. || 1552. *S. l.*, pet. in-8 de 182 ff.

Ce curieux volume, probablement publié à Londres, est une satire protestante de la société française. Son auteur a été étudié par notre confrère M. Émile Picot dans un ouvrage intitulé : *Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVIe siècle*, publié avec une introduction (Paris, in-8°, D. Morgand, 1882). Pierre Du Val quitta la France pour cause de religion et se réfugia en Angleterre un peu avant 1552. Son poème est dédié à l'Église française de Londres :

> Pierre du Val à l'Eglise françoyse
> Servante à Dieu, à Londre en Angleterre,
> Par la faveur et grace très courtoise
> D'un Chrestien Roy desire paix en terre.

Cet ardent écrivain réformé critique dans *Le Triomphe*

de Verité, et de la manière la plus âpre, toutes les classes, conditions, dignites, professions qui existaient alors dans la société de notre pays. La Vérité est censée les visiter les unes après les autres : chassée successivement par les medecins, les apothicaires, chirurgiens, barbiers et semblables, elle s'en va aux imprimeurs et traite en ces termes des livres qu'ils impriment :

Si ne sont pas les imprimeurs sans crime
Veu que pour gain un chacun d'eux imprime
Livres lascifz, puans, ordz et ineptes,
Remplis d'erreurs, de fables et sornettes,
D'impieté, d'infameté et rage,
Comme entendras par leur subtil ouvrage :
D'un Amadis, d'un Flammette et Pamphile,
D'un Fierabras, d'un sot Ecatomphile,
D'un Olivier, un Oger, d'un Fourmon,
Iehan de Paris, des quattre filz Aymon,
Mille et Amy, Regnaut de Montaubon (*sic*)
Et d'un Merlin, autant faux que Laban,
D'un Melusine, d'un Romant de la Rose,
D'un Peregrin, qui a besoing de glose,
Des actes preux du grand Roy Charlemaigne,
Des vaillans fais d'un Arthus de Bretaigne,
Les grans hazardz d'un Pierre de Provence,
Pantagruel qui entre tous s'advance,
Et tant et plus d'autres sottes histoires,
Ramentevans incredibles victoires :
Combien que soyent des mensonges tres amples.
Mais le pis est là sont mauvais exemples.
De meurtres grans, rapines, convoitises,
D'impieté et toutes paillardises;
Là n'apprent on qu'orgueil, vengeance et ire,
A decevoir par beau parler et dire,
Et mille maux que je ne compte pas.

Voilà donc un texte décisif à joindre à ceux que nous apportent les œuvres de Calvin, de H. Estienne, les registres de Genève, etc., et qui parait encore plus explicite. *Pantagruel* est considéré par Pierre Du Val comme

le livre le plus mauvais, le plus dangereux, le plus condamnable de son temps, comme celui qui, entre tous les ouvrages lascifs, ineptes, faux ou impies, « s'advance » au premier rang. Et ce jugement est daté de 1552. Ce texte figurera désormais, en une place toute spéciale, parmi les mentions les plus anciennes et les plus caractéristiques du *Pantagruel*. Ajoutons qu'il apporte en même temps une énumération curieuse des lectures de nos pères au XVIe siècle. Catholiques et protestants militants s'entendent, vers 1550, pour réprouver au premier chef les idées du *Pantagruel*. Il faudra tenir compte de tout cela pour l'étude du Ve livre et de son authenticité.

Abel Lefranc.

COMPTES-RENDUS.

N. Martin-Dupont. *François Rabelais.* Paris, Albin Michel, 1910. In-8°, XI-332 pages, avec reproductions.

Nous avons évoqué à plus d'une reprise le souvenir de l'intéressant groupement des « Amis et admirateurs de Rabelais » qui, de 1886 à 1892, réunit un certain nombre de fervents du Maître et contribua pour sa part à entretenir, dans plusieurs provinces, d'actives sympathies rabelaisiennes. Une mention toute particulière est due à son dévoué fondateur, M. Audiger, qui fut l'âme des divers congrès qui se tinrent, durant ces années, à Tours et deux fois à Chinon. Parmi les auteurs de communications faites à ces réunions figure plusieurs fois le nom de M. N. Martin-Dupont : sur les idées de R. touchant la politique, sur R. moraliste, sur la femme dans le pantagruélisme. Demeuré depuis, malgré la dispersion de la Société, un ardent « Ami et admirateur de Rabelais » et devenu notre confrère, M. Martin-Dupont a songé à publier le résultat de ses réflexions sur l'auteur du *Pantagruel.* Son volume comprend dix chapitres : la vie, l'écrivain, l'artiste, le politique, la morale, R. et la femme, le moine, la religion de R., le médecin, l'alchimie. Un épilogue nous fait connaître ce que quelques contemporains ont pensé de R. : Budé, Calvin, Th. de Bèze, les Sainte-Marthe, de Thou, Van Dale. L'auteur nous donne ensuite l'opinion de La Bruyère, celle de Fontenelle et celle de Voltaire. Il définit, pour finir, « l'âme de R. ». M. M.-D. a joint à son ouvrage plusieurs portraits de notre écrivain, dont celui du musée de Châteauroux, diverses vues anciennes de Chinon et de bonnes reproductions des photographies de C. Peigné de Tours, mises en circulation au moment du premier congrès des « Amis de Rabelais », tenu à Chinon le 15 juin 1886. On s'étonne que le rabelaisant enthousiaste qu'est M. M.-D. n'ait pas cherché à se mettre au courant des récents travaux publiés sur l'auteur qu'il étudie. Il n'a guère tenu de compte des recherches accumulées depuis une vingtaine d'années sur la biographie, le commentaire et l'explication de

l'œuvre[1]. Son livre, écrit *con amore*, est trop resté ce qu'il aurait pu être au temps où se tenaient les réunions rabelaisiennes que nous venons d'évoquer. Quoi qu'il en soit, sa ferveur rabelaisienne est méritoire; elle vaut d'être signalée à nos confrères. On peut en juger par cette touchante confession (p. 2) : « Pour moi, depuis que j'ai l'âge d'homme, le *Gargantua* et le *Pantagruel* ont été mon livre de chevet, et je puis dire que dans tous les hasards de la vie, dans les luttes de la pensée, crises de la volonté, au plus fort de la bataille pour l'existence, alors que, las, j'allais m'abandonner peut-être à une désespérance stérile et lâche, la lecture de ce livre m'a tenu le cœur et l'esprit haut; d'où je puis regarder, non point avec l'indifférence du jouisseur ou du sceptique, mais confiant et serein, les contingences et accidents de la vie : « certaine « gaîté d'esprit confite en mépris des choses fortuites ! » — L.

Charles Beaulieux. *Catalogue de la Réserve XVIe siècle (1501-1540) de la bibliothèque de l'Université de Paris.* Paris, H. Champion, 1910. In-8°. 8 fr.

M. Charles Beaulieux, bibliothécaire à la Sorbonne, nous donne dans ce catalogue un excellent instrument de recherches et de travail. La Réserve XVIe siècle de la bibliothèque de l'Université de Paris comprend 1,200 ouvrages; toutes les sciences y sont représentées; elle nous offre une idée exacte de ce qu'était la « librairie » d'un humaniste du XVIe siècle, d'un Budé ou d'un Rabelais. A la description de ces 1,200 ouvrages sont jointes dix-neuf reproductions de marques typographiques, une liste des imprimeurs et libraires figurant dans le catalogue, une liste des personnages mentionnés dans les notes manuscrites et quelques commentaires sur ces notes. L'ouvrage de M. Beaulieux se recommande à tous ceux qu'intéresse l'étude de l'humanisme à l'époque de Rabelais. J. Plattard.

1. Les sept volumes de la *R. É. R.*, les études ou ouvrages publiés dans ces dernières années sur les sources de R., sur R. anatomiste et physiologiste, sur les voyages de Pantagruel, sur la topographie rabelaisienne, sur la « querelle des femmes », sur le Ve livre, etc., n'ont pas été utilisés. Il faudrait aussi plus de précision : p. 9, l'acte de partage est de 1505 (anc. style) et non de 1525; le père de R. n'était pas apothicaire, etc.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 10 mars 1910. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a discuté une intéressante proposition de M. H. Grimaud sur l'utilité de placer une plaque commémorative à la Devinière, maison natale de Rabelais. M. Grimaud sera prié de représenter à la Société du Vieux-Chinon, dont il est membre, que le soin de poser cette plaque lui revient au premier chef et que, si elle veut bien s'en charger, la Société des Études rabelaisiennes sera heureuse de l'y aider pécuniairement. Le Conseil a ensuite tiré au sort les noms de ses membres sortants, conformément aux statuts. Ont été désignés : MM. Henry Grimaud, Lionel Laroze, Antoine Thomas, Maurice Tourneux; M. A. Maugeret étant décédé.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 10 mars 1910, à cinq heures, dans l'École pratique des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

M. Jacques Boulenger, secrétaire, lui a communiqué les noms des nouveaux candidats, qui ont été admis à l'unanimité. La Société comptait l'an dernier 372 souscriptions. Elle a perdu 7 de ses membres par décès, radiations ou démissions. En revanche, elle a acquis 16 adhésions nouvelles, si bien qu'elle sert aujourd'hui ses publications à 381 souscripteurs.

M. Henri Clouzot, trésorier, a ensuite présenté les comptes de l'exercice 1909, qui se solde de la sorte :

Recettes.

En caisse au 1er janvier 1909	573 45
Produit des cotisations payées à la *Société* . . .	2,150 »»

Produit des cotisations payées à M. Champion .	1,387	»»
Vente de collections	8	»»
Vente de publications	17	60
Intérêts du compte	4	»»
Don de la fondation Peyrat	500	»»
	4,640	05

DÉPENSES.

Impression des numéros	3,360	10
Tirages à part	247	60
Droits d'auteurs	266	25
Clichés et reproductions	164	80
Prospectus et convocations	72	05
Affranchissement des fascicules	331	60
Recouvrements et timbres	61	65
Frais de séances	25	»»
Fournitures de bureau	10	10
Dépôt au Crédit lyonnais	100	90
	4,640	05

Ces chiffres, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

M. Abel Lefranc présente alors son rapport sur l'année qui vient de s'écouler. Il fait observer que, grâce à la libéralité d'une généreuse donatrice, nous avons pu en 1909 grossir le volume de notre *Revue*, ainsi que le nombre des clichés qui l'illustrent, c'est-à-dire publier plus de travaux sur Rabelais et faire avancer sensiblement nos études. Il serait regrettable que nous nous vissions forcés de restreindre notre publication en 1910, et en conséquence M. Lefranc, tout en se félicitant de constater que chaque année jusqu'ici le nombre des membres de la Société s'est régulièrement accru, engage chacun de nous à faire de son mieux pour procurer à la Société de nouvelles adhésions encore. Notre président récapitule ensuite les principaux articles publiés l'an passé et en fait ressortir les conclusions. Enfin il rappelle la mémoire de notre ancien vice-président et doyen M. A. Maugeret, dont nous avons

malheureusement à déplorer la perte depuis le 13 février dernier[1].

L'assemblée procède à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. H. Grimaud,
Lionel Laroze,
Antoine Thomas,
Maurice Tourneux,
membres sortants, sont réélus.
M. Jean Plattard est élu.

Enfin l'assemblée écoute les communications fort intéressantes de MM. Lionel Laroze sur *Rabelais et Flaubert*, Henri Clouzot sur *Maître Charles Charmoy*, le commandant G. Pinet sur *La grande salle de Navarre*, et Abel Lefranc sur *Chasseneux et Rabelais*, que nous reproduisons dans le présent fascicule ou reproduirons dans les prochains.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 21 mars 1910 pour nommer son Bureau. Ont été élus :

MM. Abel Lefranc, *président*,
Lionel Laroze, L.-G. Pélissier, *vice-présidents*,
Jacques Boulenger, *secrétaire*,
Louis Loviot, *secrétaire-adjoint*,
Henri Clouzot, *trésorier*,
[Maurice Du Bos, *trésorier-adjoint*.]

Notre bibliothèque. — M. Pierre Dufay nous a remis : Pierre Dufay, *Fernand Bournon (1857-1909)* (Paris, H. Champion, 1909, in-8°, 29 pages, tiré à 100 exemplaires). — M. Georges Beaurain : *Le prieuré d'Hornoy et son prieur au commencement du XVIe siècle*, par Georges Beaurain (Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1908, in-8°, 42 p.; illustrations). — M. Joseph Orsier : Joseph Orsier, *Propos historiques et littéraires. La*

1. M. Abel Lefranc se propose de consacrer une notice nécrologique à cet érudit excellent dont il ne saurait oublier le rôle actif et dévoué lors de l'organisation de notre Société.

moquerie savoyarde. Apologue en vers patois de la fin du XVIe siècle et ses origines (Paris, H. Champion, 1910, in-8°, 28 p.).

Sont entrés par voie d'échange les périodiques suivants : *L'Amateur d'autographes*, année 1909. — *Modern language notes*, année 1909. — *Bulletin du bibliophile*, année 1909. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, année 1909, fascicules I à III.

L'invention et la composition dans l'œuvre de Rabelais. — Notre confrère M. Jean Plattard a soutenu en Sorbonne, le 19 janvier, ses thèses pour le doctorat ès lettres. Sa thèse complémentaire est l'*Édition critique du Quart Livre de 1548*, que nos lecteurs recevront avec le présent fascicule. Sa thèse principale est une étude sur l'*Invention et la composition dans l'œuvre de Rabelais*. C'est le premier ouvrage sur Rabelais qui ait été soumis à l'examen de la Faculté depuis la fondation de notre Société : il a valu à son auteur le titre de docteur avec mention *très honorable*.

Nous avons noté pour nos lecteurs les remarques, conjectures et aperçus qui ont trouvé place dans cette soutenance. Le jury, présidé par M. le doyen Croiset, était composé, pour la thèse complémentaire, de MM. Roques, Brunot et Chamard; pour la thèse principale, de MM. Croiset, Lanson et Gazier. M. Roques, entre autres remarques, insiste sur l'assertion de Ménage, rapportée dans la note 1 de la page 1 de l'édition du *Quart Livre*. Ménage prétend avoir eu une édition séparée du prologue du *Quart Livre* en caractères gothiques. Son affirmation est nette; d'autre part, nous ne trouvons nulle autre mention de cette édition spéciale du Prologue : M. Roques émet cette hypothèse que peut-être Rabelais a voulu tâter l'opinion par un tirage à part du Prologue. Les caractères gothiques furent précisément employés pour l'impression des plaquettes, longtemps après qu'ils eurent été abandonnés pour les ouvrages plus considérables.

M. Brunot loue M. Plattard d'avoir étudié le travail du style chez Rabelais dans les corrections de 1552 (p. 8-22), mais n'admet point ses conclusions. Les changements dans l'ordre des mots ne doivent pas être considérés comme une recherche d'archaïsme, mais comme un procédé commun à tous les

écrivains latinisants de l'époque, particulièrement en honneur dans l'école lyonnaise (voir Maurice Scève) que Rabelais a bien connue.

M. Chamard présente quelques observations sur la notation des variantes et signale quelques coquilles qui appellent un erratum.

M. le doyen Croiset demande des éclaircissements sur le chapitre de l'humanisme. Pourrait-on savoir jusqu'à quel point Rabelais connaissait le grec et le lisait? M. Plattard fait observer qu'il est difficile de préciser ce point : en effet, la plupart des fragments que Rabelais traduit des auteurs grecs avaient déjà été traduits en latin et Rabelais pouvait s'aider de ces traductions; en outre, il paraphrase plutôt qu'il ne traduit. M. le doyen Croiset insiste alors sur les rapports qu'il trouve entre la prose de Rabelais et celle de Platon. Rabelais, comme Platon, a un rythme de phrase très sûr; son style est une imitation du langage parlé, consciente, savante et artiste.

M. Lanson fait un mérite à M. Plattard de la précision de ses recherches et aussi de la discrétion et de la prudence avec lesquelles il les a présentées, « ne voulant jamais avoir l'air de savoir plus qu'il ne savait ». Peut-être même a-t-il poussé trop loin la modestie, en se refusant à utiliser tout ce qu'il savait? M. Lanson regrette que les sources antiques et les sources populaires masquent l'inspiration moderne, qui n'est pas populaire. Il y avait lieu d'examiner un passage de Cœlius Calcagninus qui présente de grandes analogies avec le plan d'éducation de *Gargantua*. De même, l'art architectural de Thélème ne se rattacherait-il pas à une conception de l'architecture commune aux humanistes du temps? Malgré ces réserves, M. Lanson estime que le travail de M. Plattard deviendra désormais inséparable de l'œuvre de Rabelais pour ceux qui voudront étudier cette œuvre.

M. Brunot, bien qu'il ait été convoqué pour le seul examen de la thèse complémentaire, tient à prendre part à la discussion de la thèse principale. Il loue M. Plattard de la connaissance et de l'intelligence qu'il a de Rabelais et de son temps. Puis il redresse avec un soin minutieux, qui atteste l'intérêt qu'il a mis à lire cette thèse, un certain nombre d'inadvertances, à corriger par un erratum. Il regrette que M. Plattard n'ait pas fait une place plus importante aux sources scriptu-

raires de Rabelais[1]. Il eût été bon d'étudier les parodies de la Bible, qui peut-être ont motivé les condamnations du livre par la Sorbonne. M. Plattard fait remarquer que la plus audacieuse de ces parodies, le *Sitio* des « Propos des bien yvres », a été maintenue dans l'édition de 1542, celle d'où ont disparu les plaisanteries irrévérencieuses sur la Sorbonne et les théologiens. M. Brunot fait observer en outre que la précision que Rabelais apporte dans son réalisme local est sans doute un procédé d'auteur pour éveiller la curiosité du public. Il insiste sur ce fait que l'humanisme qui faisait revenir les médecins aux pratiques des anciens a été un obstacle à la méthode d'expérimentation, qui commençait à s'introduire. Les progrès de la médecine sont venus des ignorants, comme A. Paré, qui, ne connaissant pas le latin, demandaient à l'expérience ce qu'ils ne pouvaient tirer des textes. M. Brunot termine en constatant que la valeur du travail de M. Plattard est d'un heureux augure pour l'édition de Rabelais à laquelle il collabore.

M. Gazier critique le titre qui annonce de la rhétorique[2]. Sur les sources bibliques, il présente les mêmes observations que M. Brunot. Il fait observer que plusieurs des parodies de la Bible s'expliquent par l'habitude, fréquente dans les milieux cléricaux, de jouer avec le texte de l'Écriture. Pourtant, le *Sitio* des « Propos des bien yvres » risquait de conduire Rabelais au bûcher. Il note que les citations de la Bible disparaissent presque, à partir du *Tiers Livre*.

Telles sont les principales remarques auxquelles cette soutenance a donné lieu. En somme, les réserves et les critiques du jury n'ont porté que sur des détails, sur des questions de composition ou de proportion. Sur la valeur littéraire, critique et documentaire de son ouvrage, M. Plattard n'a reçu que des éloges, et nous sommes particulièrement heureux de le noter ici, en attendant le compte-rendu critique et détaillé que la *Revue* publiera dans son prochain fascicule. J. B.

1. Nous publierons prochainement un article de M. Plattard sur *Rabelais et ses sources scripturaires et théologiques*.

2. L'ouvrage de M. Plattard porte maintenant pour titre : *L'Œuvre de Rabelais (sources, invention et composition)*. Paris, H. Champion, 1910.

Rabelais docteur. — Sans qu'on doive y attacher une importance exagérée, il est bon de remarquer que Pierre de Saint-Romuald, dans le passage cité par M. Lefranc (*R. É. R.*, t. VII, p. 503), place le doctorat de Rabelais *avant* la bulle *pro apostasia*. H. C.

Talasman et haymachy (l. II, ch. ix). — Notre confrère M. Paul Casanova, professeur au Collège de France, nous adresse l'intéressante lettre suivante :

Paris, 30 janvier 1910.

Vous avez bien voulu me faire parvenir les numéros de l'année 1909 de la *Revue des Études rabelaisiennes*. Ils m'ont vivement intéressé. Voulez-vous me permettre de payer mon écot à la *Revue* en vous soumettant les observations suivantes sur un point de ma compétence :

Page 89, l. 7 : « Lettres signées et escrites par les prestres de Turquie, qu'on nomme *Talasmans*, qui appellent ces lettres *Haymachy;* ce brevet préservant celuy qui le porte à la guerre. »

Je ne partage pas l'opinion de M. C. Huart rapportée par l'auteur de l'article. A mon avis, les *Talasmans* sont les *Danichmends*, prêtres (ou plus exactement étudiants en théologie et aspirants prêtres) de Turquie. On les appelle aussi *softas* et ils sont plus connus sous cette seconde dénomination. L'altération de *danichmend* (littéralement : savant) se retrouve assez semblable chez les auteurs occidentaux et byzantins qui, parlant d'un prince turcoman de la famille dite des Danichmend, écrivent : (Guillaume de Tyr) Danisman, (Albert d'Aix) Doniman, (Cinnamus) Τανισμανίος. Je crois, d'ailleurs très volontiers, qu'ici la déformation de l'*n* en *l* (très fréquente par voie orale) est sous l'influence du mot : talisman.

Quant à *haymachy*, qu'il faut probablement lire *haymailχ*, c'est le mot arabe *hamail* (littéralement : choses qui se portent) et qui est consacré pour les amulettes, scapulaires et autres que portent sur eux les Musulmans afin d'être protégés de tout malheur. C'est le mot courant en Turquie pour ces sortes de choses.

Sur *danichmend*, cf. M. d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, II, 469, et sur *hamail*, cf. *Ibid.*, V, 681.

Paul Casanova.

Alcofribas son bon facteur (l. I, ch. viii). — A Lyon (ceci à l'appui de la note de M. Henri Clouzot), le mot facteur a été uniquement employé dans le sens d'homme de confiance chargé d'agir en l'absence du chef de maison. Il était souvent

muni de la procuration générale de son maître et en devenait généralement l'associé. Le mot de facteur implique toujours l'idée d'un employé supérieur, en général d'un niveau social égal à celui du maître. Jean-Baptiste Buysson, libraire, fut successivement le facteur, le petit-gendre et l'associé de Guillaume Rouillé. Ceci bien entendu pour les xve et xvie siècles.

J. Baudrier.

Garasse et Rabelais. — A l'appui de l'excellente note de M. Abel Lefranc publiée dans le dernier fascicule, nous renvoyons à la lettre de Reneaume (vers 1620) publiée dans la *Revue*, t. IV, p. 80 : « Je n'ay peu trouver mon Rabelais en ma bibliothèque. Je ne sçay si mon [fils], *trop imbu de phantaisies jésuitiques*, ne me l'a point ou faict brusler ou jetté quelque part. »

H. C.

Monouc, « eunuque ». — Un de nos confrères nous écrit :

A propos de *Monouc*, qui est savamment commenté dans le dernier numéro de la *Revue*, permettez-moi de vous rapporter un souvenir de voyage en Turkestan, où se parle le turc dzágataï. Je rencontrais fréquemment à Boukhara un vieux marchand de bonnets du bazar qui était un ami de notre drogman et que ce dernier mettait dans des rages folles en l'appelant *Hadji-Menouk*, c'est-à-dire homosexuel. N'étant pas orientaliste, je n'insiste pas, mais c'est dans cette direction qu'il faudrait chercher.

Rabelais et Bussy-Rabutin. — Dans le charmant livre qu'il a consacré à Bussy-Rabutin (Paris, Champion, 1909), M. Gérard-Gailly montre en Bussy un admirateur de Rabelais, dont il avait fait une de ses lectures favorites. Témoin ces trois lignes tracées sur une muraille de son château : « Curé de Meudon, ayant fait un livre qu'on n'estimait pas, parce qu'il était d'un savoir trop profond, composa cette folle et fine satire contre son siècle, qui eut ensuite un cours merveilleux et qui en aura toujours. »

Citons encore en passant l'inscription réservée à Montaigne : « Gentilhomme gascon qui, dans un livre intitulé les *Essais*, a mis tout le bon sens du monde » (*op. cit.*, p. 343).

Portrait de Rabelais par Delacroix (1834). — Le portrait

de Rabelais par E. Delacroix (1834), tout de convention comme la plupart des portraits historiques de l'époque, réédite de parfaite façon, avec une différence d'expression bien entendu, les traits de l'homme couché dans le célèbre tableau du Louvre *Le Massacre de Scio*, tableau qui, au Salon de 1824, *porta*, dit Théophile Gautier, *au dernier degré d'exaspération les colères de l'école classique*.

Quel était ce modèle dont deux fois en dix ans et pour des sujets si différents se servit Delacroix?

Certains remarquent une étrange affinité entre ces deux personnages et le portrait de Petrus Borel.

Petrus Borel et Rabelais! L'aimable railleur sous les traits du farouche lycanthrope! Quel romantisme! Il serait curieux que Delacroix, qui se piquait de fréquenter *le juste milieu*, eût portraituré le bousingot dont les truculences émerveillaient l'atelier de Deveria et qui passait pour maître chez Louis Boulanger. Si cette identification de personnages pouvait être faite, elle éclairerait d'un jour tout nouveau les rapports du Cénacle avec Delacroix. Chacun sait que si Delacroix a dessiné les costumes du drame *Amy Robsart*, il ne garda pas moins vis-à-vis de Victor Hugo et son entourage une constante réserve et ne s'enrôla pas dans les bandes frénétiques aux soirs de *Hernani*. M. Du Bos.

La toile dont il est ici question fut achetée par l'État, qui en fit don à la commune de Chinon, où elle décore aujourd'hui le salon de l'hôtel de ville, nous écrit M. Henry Grimaud.

« La figure souriante, l'auteur de *Pantagruel* est représenté assis au milieu d'un fouillis de livres. Traités avec une grande richesse de tons, les meubles et accessoires Renaissance se détachent d'un fond qui a malheureusement passé au noir. En 1885, cette toile a figuré à Paris à l'exposition des œuvres d'Eugène Delacroix. »

Rabelais nom de ville. — Pendant la Révolution, on changea tous les noms de ville rappelant de près ou de loin l'ancien régime; ainsi, Château-Chinon (Nièvre) s'appela Chinon-Montagne; on supprimait ainsi le mot château qui offusquait les Jacobins.

Ce changement occasionna de nombreuses confusions pos-

tales entre la ville nivernaise Chinon-Montagne et la cité tourangelle restée Chinon tout court. Pour obvier à cet inconvénient, les édiles chinonais délibérèrent sur cette question le 7 floréal an II. La dénomination de Chinon-sur-Vienne fut adoptée par 7 voix contre 6 en faveur de Chinon-Rabelais ; cette décision fut prise malgré un pompeux discours du citoyen Lemanceau, qui fit ressortir les avantages de cette appellation, où le mot Chinon était accolé à celui du plus illustre de ses enfants.

H. G.

Rabelais et Boursault (1709). — Notre confrère M. F. Brunot veut bien nous communiquer l'intéressante note que l'on va lire :

La Robe de Rabelais est en si grande vénération à Montpellier qu'aucun médecin n'y est reçu qui ne la mette sept fois. Quelques étudians en médecine ayant fait des actions indignes d'eux furent cause que tous les privilèges de la Faculté furent abolis. Rabelais, qui étoit un des plus considérables Membres de ce Corps, vint à Paris et s'adressa au Suisse du Chancelier Duprat, à qui il parla latin. Le Suisse ayant fait venir un homme qui sçavoit cette langue, Rabelais luy parla Grec. Un autre qui entendoit le Grec ayant paru, il luy parla Hébreu. Par hazard, un professeur en langue hébraïque s'étant trouvé là, Rabelais luy parla en Arabe, et à un autre encore en Syriaque : de sorte qu'un tel homme ayant quelque chose de prodigieux, on courut en avertir le Chancelier qui, charmé de la harangue qu'il luy fit et de la science qu'il avoit, rétablit, à sa considération, tous les privilèges qui avoient été abolis. Rabelais étoit de Chinon, petite ville de Touraine, et se fit cordelier au couvent de Fontenay-le-Comte, dans le Bas-Poitou, d'où il s'enfuit : ensuite de quoy il fut médecin à Montpellier, alla à Rome avec le cardinal de Lorraine et mourut curé de Meudon. Il avoit beaucoup d'esprit et de sçavoir, mais peu de religion : et quoique son livre soit estimé de quelques-uns, on ne le voit point dans les mains de personne d'une vie réglée. (Extrait de Boursault, *Lettres nouvelles*, éd. de 1709, p. 375-376.)

Saint-Michel d'Aure et Saint-Nicolas (l. IV, ch. xix). — M. L. Médan, dans un article intitulé : *Sur une exclamation de Panurge* (*Rev. de Gascogne*, 1909, p. 541), identifie Saint Michel d'Aure et Saint Nicolas à deux chapelles de la vallée d'Aure près des Pyrénées.

Portrait de Rabelais photographié. — Grâce à une très gracieuse autorisation de Mme la baronne Sellière, notre confrère M. G. Lenseigne a pu faire photographier à notre intention le portrait de Rabelais conservé au château de Beauregard (Loir-et-Cher). Nous adressons à Mme Sellière nos plus vifs remercîments.

Rabelais en Bohême. — Jusqu'à présent, il n'y avait pas, dans la littérature tchèque, de traduction de la grande Bible de la Renaissance. On parlait des idées pédagogiques de Rabelais, on parlait de Rabelais en littérature, mais on ne pouvait pas lire l'œuvre même, sinon dans le difficile original.

En 1907, M. le Dr Prok.-Mir. Haškovec, jeune professeur de littérature française à l'Université tchèque de Prague, traduisit les chapitres pédagogiques de *Pantagruel* et *Gargantua* et accompagna sa traduction d'un essai sur la pédagogie de Rabelais et d'une étude d'histoire littéraire sur Rabelais. Puis M. Haškovec continua à publier des articles et dirigea les efforts de ses élèves sur son auteur favori, si bien que, préparée dans le séminaire qu'il a fondé, la première traduction tchèque de *Gargantua* est aujourd'hui prête à paraître. La besogne était malaisée, car tout était à défricher, mais en même temps le travail fut plein de charmes, car il permit de goûter toute la saveur de l'œuvre de Rabelais et il causa en quelque sorte la formation d'une petite Thélème tchèque entre les traducteurs.

Une petite bibliothèque rabelaisienne fut fondée grâce aux livres de M. Haškovec. Elle comprenait notamment les éditions originales de Marty-Laveaux et de Burgaud des Marets et Rathery, toutes les années de la *Revue des Études rabelaisiennes*, trois traductions allemandes de Rabelais et une traduction russe; les grands dictionnaires français du séminaire roman de l'Université étaient à la disposition des traducteurs.

Ceux-ci se sont efforcés de traduire littéralement, tout en donnant à l'idée de Rabelais une expression purement tchèque. Ils espèrent être arrivés à l'objectivité de l'expression, ce qui est indispensable quand une traduction est l'œuvre de plusieurs personnes. Le texte sur lequel ils ont travaillé est celui de Marty-Laveaux. F. Kamarýt.

— J'ajoute à ces renseignements qu'il vient de se former à Prague une « Société des bibliophiles », dont la première publication : le *Testament* de Coménius, a paru (adresse : Spolek Bibliofilů, à Prague, librairie O. Pýsvejc), et que M. Haškovec a publié la première de ses *Études sur les rapports littéraires des littératures tchèque et française*, consacrée à « l'histoire de Venceslas et Boleslas racontée par un Français [Belleforest] » : *Václav a Boleslav V povídce francouzské.*

J. B.

La Pantagrueline Prognostication en catalan. — *Pronostich Pantagrueli cert, veritable et infallible per l'any perpetual, nouament compost a profit et auisement de gents aturdides, et moxardes de natura, per Mestre Alcofribas, Arquetricli del dit Pantagruel.* Cette bonne traduction a pour auteur notre confrère M. Louis Faraudo de Saint-Germain (Lluis Deztany). C'est un véritable joyau bibliographique, tiré à 110 exemplaires, imprimé en caractères gothiques avec un goût charmant, contenant la reproduction en fac-similé de toutes les planches du texte original (Barcelone, Serra et Russel, 1909, 14 p. in-4°).

Livres et articles récents. — Notre confrère M. V.-L. Bourrilly vient de publier, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* qu'édite la librairie Alphonse Picard, une nouvelle édition de l'important *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536)* (Paris, 1910, in-8°). Cette édition est précédée d'une introduction critique, enrichie de notes et suivie de tout ce qu'il y a d'intéressant dans le ms. fr. 17527 de la Bibliothèque nationale, compilation historique de valeur très inégale dont on s'était parfois servi, mais qui était demeurée inédite jusqu'à ce jour. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'impeccable érudition de M. Bourrilly rend l'édition de notre confrère indispensable à consulter pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du roi François.

— Notre confrère M. Hugues Vaganay vient de faire paraître *Les odes de P. de Ronsard, gentilhomme vendômois; nouvelle édition publiée d'après le texte de 1578; Index bibliographique* (« Et se donne chez l'auteur, à Lyon, 1910 », in-4° de 32 p.).

C'est la mise au point, éditée avec le goût parfait de M. Vaganay, d'un article paru dans la *Zeitschrift für französische Sprache u. Litteratur* (XXIX², p. 80-85), combinée avec l'Index bibliographique de Ronsard que M. Vaganay a publié en 1905 et mis en harmonie avec le plan de l'édition qu'il prépare et dont a paru déjà le l. I des *Amours*.

— Notre confrère M. Joseph Orsier publie sous ce titre : *Propos historiques et littéraires. La moquerie savoyarde. Apologue en vers patois de la fin du XVIe siècle et ses origines* (Paris, H. Champion, 1910, in-8°, 28 p.), une étude sur une pièce de vers en dialecte savoyard qui traite le même sujet que la fable de La Fontaine *Le meunier, son fils et l'âne*, et dont il suit les transformations à travers la littérature.

J. B.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

CHARLES CHARMOIS,

PEINTRE DU ROI MÉGISTE.

Rabelais a cité dans son *Quart Livre* deux tableaux du peintre Charles Charmois, tous les deux achetés par frère Jean dans l'île de Médamothi. L'un représentait le visage d'un appelant, l'autre l'image d'un valet qui cherche son maître, « en toutes qualités requises, gestes, maintien, minois, alleures, physionomie et affections ». Une addition du manuscrit du Ve livre nous apprend que cette dernière peinture se trouvait également dans l'île d'Odes et que l'artiste était d'Orléans. Le *Quart Livre* nous avait déjà averti qu'il était peintre du roi Mégiste (Henri II).

M. Jacques Soyer, dans son excellente *Topographie orléanaise*[1], n'a pas réussi à identifier ce personnage, mais, avec une louable conscience d'érudit, il ne lui a pas moins donné place parmi les Orléanais de marque cités par Rabelais. A notre tour, nous allons proposer une identification que d'ailleurs Burgaud Des Marets avait déjà proposée d'après L. de Laborde, *Renaissance des arts*, p. 950.

Au moment de la publication du *Quart Livre*, trois artistes du nom de Charmoy ou Carmoy travaillaient pour le roi : François Carmoy, imagier, Etienne Carmoy, sculpteur, et Charles Carmoy, peintre. C'est ce dernier qui nous intéresse.

Les *Comptes des bâtiments du roi* mentionnent deux fois Charles Carmoy. Sur le « Compte de maistre Nicolas Picart durant trois années, commancées le premier de janvier 1537 et finies le dernier de decembre 1540 », il figure au nombre des artistes occupés à décorer Fontainebleau, sous la direction du Rosso. Il travaille avec

1. *R. É. R.*, t. VII, p. 310.

d'autres peintres et imagiers aux ouvrages de stuc et de peinture dans la chambre du roi et la grande galerie. Son salaire est de vingt livres par mois, le même que celui du Primatice et le plus élevé de l'atelier, Le Rosso, conducteur des travaux, étant seul taxé à cinquante livres.

Le « Compte de maistre Nicolas Picart durant neuf années trois quartiers, commancez le premier 1540 et finies le dernier de septembre 1550 », montre encore Charles Carmoy au même traitement de vingt livres par mois, employé « tant aux patrons de la tapisserie que le roy fait faire audit Fontainebleau que aux ouvrages de painture de ladite salle haulte du grand pavillon près l'estang, et audit pavillon estant au coing du clos dudit estang »[1].

Ces deux mentions suffisent à justifier la qualité de peintre du roi donnée par Rabelais à Charles Charmois, mais elles ne nous renseignent nullement sur la qualité d'Orléanais, *Aurelian[ensis]*, spécifiée par le manuscrit du Ve livre. A la vérité, on pourrait n'en pas tenir compte, les interpolations de ce manuscrit étant tout ce qu'il y a de plus suspectes. Mais, si le passage ne doit rien à Rabelais, ne s'ensuit-il pas que l'auteur de l'addition connaissait au moins de réputation le peintre de François Ier et de Henri II, et qu'il n'ignorait pas son origine orléanaise?

La solution de ce petit problème n'est pas, croyons-nous, impossible à donner, bien que ni Herluison dans ses *Artistes orléanais*, ni aucun auteur de la région n'ait soufflé mot de notre peintre[2].

François Carmoy, l'imagier qui travaillait en même temps que Charles Carmoy à Fontainebleau en 1537-1540 et en 1540-1550, et que nous pouvons supposer très vraisemblablement son parent, peut-être son frère, habitait Orléans en 1548, bien peu de temps après l'apparition du

1. Léon de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, Paris, 1880, t. I, p. 133 et 195.

2. M. Soyer a bien voulu faire les recherches nécessaires à notre intention.

Quart Livre. Il était chargé de sculpter les statues de François Ier, de la reine Claude, de Louise de Savoie, du dauphin et du duc d'Orléans destinées à figurer sur le couronnement du tombeau de François Ier à Saint-Denis. En mai 1548, Philibert de l'Orme, « l'architecte du roi Mégiste » chargé du monument, envoyait un messager à Orléans pour donner ordre à *François Carmoy, imagier, demourant au dit Orléans*, de livrer les statues ébauchées et prêtes à être voiturées à Paris[1]. Rien n'empêche de supposer que Charles Carmoy, lui aussi, ait habité la capitale de l'Orléanais, et même qu'il y soit né, car la forme Carmoy des *Comptes des bâtiments du roi* peut être du fait du trésorier Nicolas Picart, sans impliquer pour cela une origine septentrionale.

Mais il y a plus. En tenant compte de l'habitude, au XVIe siècle, de désigner les artistes par leur prénom, nous ne serions pas éloigné de reconnaître Charles Charmoy dans un certain « maître Charles », peintre au service du roi et de Jean du Bellay en 1544 et 1547.

Deux documents viennent à l'appui de cette conjecture. A la fin de son règne, François Ier, à court d'argent, songea à assujettir à l'impôt les pays exempts de gabelle. Il signa en juillet 1544, pendant son séjour au château de Saint-Maur-les-Fossés, tout récemment terminé par Philibert de l'Orme, un édit assujettissant à la gabelle les marais salants de Guyenne et de Saintonge, qui jusqu'alors en avaient été exempts. On n'avait pas de carte du pays. Le duc de la Trémoille et le général des finances de Guyenne décidèrent de faire établir le cadastre des marais de Saintonge, et firent choix de maître Charles. « Du temps que l'on vouloit ériger la gabelle au pays de Guienne, dit Palissy dans ses *Discours admirables*, le sieur de la Trimouille et le général Boyer envoyèrent un maistre Charles (peintre fort excellent) sur les isles pour remarquer les

1. Orig., bibl. de Lyon (15816), fonds Coste. Transcrit dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, n° 1119.

passages : le dit peintre apporta figure certaine et au vray des bourgs et villages; mais quant est des formes des marez, ce n'estoit que confusion en sa figure : d'autant que pour lors les marez estoyent couverts d'eau[1]. »

Le second document que nous pouvons citer est une lettre de Jean Moreau au cardinal du Bellay du 15 février 1547, où il est question d'une curieuse invention de chandeliers de bois, dont l'idée appartenait au cardinal et l'exécution à son peintre, maître Charles. Jean du Bellay en avait fait hommage à la duchesse d'Étampes, qui comptait en réserver la surprise à François Ier à son arrivée à Limours. Mais, voyant le roi malade à Saint-Germain, « elle lui deist qu'elle avoit la chose la plus singuliere du monde, qu'elle n'avoit deslibere luy monstrer jusques à Lymours, et, pour le faire courrousser pour ce qu'il ne proceddoit de son invention; mais à ceste heure qu'il se trouvoit ung peu mal, elle le luy vouloit monstrer pour le resjouir. Le roy, present messeigneurs les cardinal de Tournon et admiral, voulut sçavoir que c'estoit; la dicte dame le luy faict entendre et aussy luy declare le mot qui est à l'entour des dicts chandeliers, lesquels le roy voulut veoir sur l'heure. Ils furent apportés et le feu alumé. Ils furent trouvés tant beaulx et furent tant loués du roy que les susdicts assistans furent contraints de louer l'invention et celluy qui l'avoit invente, et ma dame d'Estampe deist au roy qu'elle se esbahissoit comment il n'avoit inventé cela. Le roy luy respond : « Ne vous souvient il « qu'en tel lieu je feis faire une salamandre qui gectoit le « feu? » Ma dame d'Estampes luy respond qu'il estoit vray, mais que elle n'estoit de la façon ne de l'invention des vostres, et luy, roy, fut contrainct de confesser que non et par ainsi les dicts chandeliers furent loués de tous, et deist ma dame d'Estampes qu'elle n'avoit en son cabinet chose qu'elle aimast ne estimast plus que les dicts chandeliers... J'envoiray demain [à Lymours] les chandeliers

1. Palissy, *Œuvres*, éd. France, p. 312.

de boys que vous avez donnés à ma dame d'Estampes, ausquels j'ay faict faire des casses et bobaiches de fer blanc pour y mettre les cierges, ainsi que ce jour d'huy monseigneur de Longueval a ordonnay, auquel j'en ay monstré ung qu'il a retenu pour luy et dict à maistre Charles, vostre paintre, qu'il luy en feist encores ung et que vous l'entendez ainsi[1] ».

Il est probable que maître Charles, « peintre très excellent », n'employait pas uniquement son talent à confectionner des curiosités de cabinet, et nous pouvons présumer que le cardinal du Bellay mit largement ses pinceaux à contribution pour son château de Saint-Maur, dont la façade, notamment, était décorée de frises peintes en fresque tout le long de la corniche. Si notre conjecture est vraie, la mission de Saintonge que François Ier confia à maître Charles aurait été la récompense de ses travaux au château[2], comme le fut, pour Philibert de l'Orme, l'inspection beaucoup plus importante des côtes de Bretagne. Les deux commissions sont d'ailleurs de la même année, 1544[3].

Dès lors, on s'expliquerait comment Rabelais, dans ce *Quart Livre* qui débute par les louanges de Saint-Maur, aurait associé à l'éloge de l'architecte du château, Philibert de l'Orme, le souvenir de son collaborateur plus modeste, le peintre décorateur Charles Charmois[4].

Henri Clouzot.

1. Bibl. nat., ms. fr. 3921, fol. 96. Cette lettre a été publiée d'après la copie du président Bouhier, par M. Seché, *Revue de la Renaissance*, t. I, p. 203-206.

2. Remarquons que François Ier se trouvait justement à Saint-Maur quand il signa l'édit d'établissement de la gabelle en Saintonge.

3. Cf. *R. É. R.*, t. VII, p. 276, et H. Clouzot, *Philibert de l'Orme*, p. 118.

4. Nous ne désespérons pas de découvrir de nouveaux documents à l'appui de notre hypothèse. M. Jacques Soyer, qui a entrepris le dépouillement des comptes de la commune d'Orléans, a retrouvé plusieurs noms de peintres inconnus, mais pas encore celui de

APPENDICE.

Lettre de Jean Moreau au cardinal du Bellay[1].

15 février [1547].

Mon seigneur, J'ay dict à La Planche[2] ce que m'escripvez par vostre lettre du IXe du present qui m'a dict que le roy fournira seulement argent à ceulx de Strasbourg, actendant que les fortifications soient faictes en Champaigne[3] et ne metra gens à la campaigne pour ceste année; bien faict il paier presentement sa gendarmerie pour deux cartiers, sans faire monstre ad ce qu'ils se puissent mettre en equipage, et sur le moys de may feront monstres en armes pour aultres deux cartiers, et seront mis sept ou huit cens hommes d'armes en garnison on pays de Champaigne pour secourrir et faire front si les affaires se portoient mal à Strasbourg.

Mon seigneur, ledict La Planche m'a dict que ma dame d'Estampes[4] a faict bien grant cas de vos chandeliers de bougie, et avoit

Charmoy. Il y a aussi le rondeau de Marot « à la fille d'un painctre d'Orléans, belle entre les autres », qu'il ne faut pas perdre de vue.

1. Bibl. nat., ms. fr. 3921, fol. 96. Cette lettre, que nous avons cru tout d'abord inédite, a été publiée par M. Léon Séché dans la *Revue de la Renaissance*, t. I, 1900, p. 203-206, sous le titre : *Les chandeliers de la duchesse d'Étampes, lettre de Jehan Moreau au cardinal du Bellay*. Mais comme elle a été reproduite non d'après la minute originale de la Bibliothèque nationale, mais d'après la copie du président Bouhier, à Montpellier, dont l'orthographe est singulièrement rajeunie, nous avons cru utile de la réimprimer. D'ailleurs, notre confrère M. V.-L. Bourrilly nous a fourni des indications trop intéressantes pour que nous n'ayons pas tenu à en faire part aux lecteurs de la *Revue des Études rabelaisiennes*.

2. La Planche était un agent diplomatique du cardinal qui, comme Saint-Ayl, faisait la navette entre lui et les protestants allemands.

3. Rabelais fait allusion à ces préparatifs de défense dans le prologue du livre III (cf. Lefranc, Cours du Collège de France, 1910). Les craintes et demandes de secours de Strasbourg étaient déterminées par les préparatifs militaires que faisait Charles-Quint contre les confédérés de Smalkalde et qui allaient aboutir à une guerre ouverte.

4. Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, favorite de François Ier.

deslibéré n'en parler au roy qu'elle ne fust à Lymours, qu'elle faisoit son compte les mettre en son cabinet et ung peu davant que le roy y entrast y faire mettre le feu; mays ayant ung peu le roy esté mal disposé à Sainct Germain[1], elle luy deist qu'elle avoit la chose la plus singulière du monde, qu'elle n'avoit deslibéré luy monstrer jusques à Lymours et pour le faire courrousser pour ce qu'il ne proceddoit de son invention; mais à ceste heure qu'il se trouvoit ung peu mal, elle le luy vouloit monstrer pour le resjouir. Le roy, present messeigneurs les cardinal de Tournon et admiral[2], voulut sçavoir que c'estoit; ladicte dame le luy faict entendre et aussy luy declare le mot qui est à l'entour desdicts chandeliers, lesquels le Roy voulut veoir sur l'heure. Ils furent apportés et le feu alumé. Ils furent trouvés tant beaulx et furent tant loués du roy que les susdicts assistans furent contraints de louer l'invention et celluy qui l'avoit inventé, et ma dame d'Estampe deist au roy qu'elle se esbahissoit comment il n'avoit inventé cela. Le roy luy respond : ne vous souvient-il qu'en tel lieu, je feis faire une salamande qui gectoit le feu. Ma dame d'Estampes luy respond qu'il estoit vray, mais que elle n'estoit de la façon ne de l'invention des vostres, et luy roy fut contrainct de confesser que non, et par ainsi lesdicts chandeliers furent loués de tous, et deist ma dame d'Estampes qu'elle n'avoit en son cabinet chose qu'elle aimast ne estimast plus que lesdicts chandeliers. Ainsi le m'a compté ledict La Planche qui m'a dict que monseigneur le cardinal d'Armignac[3] n'aura si prompte entrée au conseil qu'on estime et qu'il y a esté obvyé; toutesfois, aulcuns que vous pouvez penser, mon seigneur, eussent bien voulu que le roy de Navarre n'eust point passé par Romorentin où il aura trouvé monseigneur le daulphin[4], qui s'en reviendra à petites journées, accompagné dudict seigneur roy de Navarre, et viendront trouver le roy à Lymours où j'envoiray demain les chandeliers de boys que vous avez donnés à ma dame d'Estampes, ausquels j'ay faict faire des casses et bobaiches de fer blanc pour y mettre les cierges, ainsi que ce jour dhuy monseigneur de Longueval[5] a ordonnay, auquel j'en ay monstré ung qu'il a retenu pour luy, et dict à maistre Charles, vostre paintre, qu'il luy en feist encores ung et que vous l'entendez ainsi. Il se recommande très

1. Il s'agit de la maladie dont le roi allait mourir quelques semaines après.
2. Claude d'Annebaut.
3. Georges d'Armagnac.
4. Henri d'Albret, beau-frère de François Ier.
5. Nicolas de Bossut, seigneur de Longueval, lieutenant général en Champagne.

humblement en vostre bonne grace. Il m'a dict qu'il vous escriproit, n'estoit qu'il s'en repouse sur mon seigneur de Langey[1] qui est aussi en ceste ville à sollicitter mon seigneur le chancellier[2] pour avoir argent pour les fortifications. Le roy commanda à monseigneur de Langey qu'il luy feist ung brief estat de l'argent qu'il fauldroit par sepmaine pour lesdictes fortifications, ce que mon dict seigneur de Langey feist, et le monstra au roy qui le renvoya à mon seigneur le chancellier, qui luy a faict le froit tellement que mondict seigneur de Langey ne sçait qu'il y cherche et l'a renvoyé à Bandeville[3], puys est retourné audict seigneur chancellier qui luy a [dict], en fin de compte, que l'empereur ne fera point la guerre au roy pour ceste année, et qu'il le prenoit sur sa teste; mondict seigneur de Langey luy a dict qu'il ne vouldroit point mettre le gaige et que tel le pourroit mettre qui, à la fin, le perdroit. Mondict seigneur le chancellier luy a dict qu'il valoit mieux faire provision d'argent pour donner une bonne bataille que de faire tant de places fortes. Mondict seigneur de Langey a demandé si on vouloit ainsi hazarder ung tel royaulme, et que si la bataille se perdoit et qu'il n'y eust point de places fortes pour arrêter l'ennemy, que les affaires se pourroient porter mal, et qu'il n'est pas facile à bientost dresser une bataille, que le roy en avoit une si belle, il y a deux ans, laquelle pour bonnes raisons on ne voulut hazarder, et si l'ennemi entroit en pays, trouvant les places ainsi qu'elles sont, il pourroit marcher jusques à Paris et laisser gens derrière lui pour, en diligence, les fortifier et garder; que c'estoit chose à quoy il falloit penser. Il est demouré sans responce, si non que monseigneur de Bandeville doibt parler au thesaurier de l'espergne pour sçavoir quel fons il y a. Mondict seigneur de Langey, aiant eu ceste responce, s'en est retourné vers le roy à la Muette[4], qui luy a faict depescher lettres adressantes audict thesaurier, auquel monseigneur de Longueval et monseigneur de Langey font leur compte de parler demain au plus matin, ad ce que Bandeville ne parle le premier et qu'il ne luy feist la bouche. Veez la, mon seigneur, les causes pour lesquelles on a tant faict haster mon seigneur vostre frere de venir par deça pour solliciter les affaires. Mon seigneur, je supplie le Createur vous donner, en perfection de santé, bonne et longue vie. De Paris, ce xve jour de febvrier.

1. Martin du Bellay, l'historien, frère du cardinal.
2. François Olivier, chancelier depuis le 28 avril 1545.
3. Thomas Rapouel, seigneur de Bandeville, secrétaire de la Chambre du roi et commissaire général aux vivres.
4. François Ier a séjourné au château de la Muette de Saint-Germain les 15-17 février 1547, puis il est allé à Limours par Villepreux et y est resté du 19 au 22 février.

Mon seigneur, j'ay parlé à l'homme de monsieur Fresse[1] pour vos faisans, lequel m'a dict que le marchand qui les doibt faire venir est à la court et qu'il ne fera parler à luy avant qu'il retourne au pays. Je vous feray entendre, mon seigneur, ce que j'auré faict avec luy. Les chappons et poulettes grasses mentionnés en vos lettres ne m'ont encore esté baillés; reçeups que je les auray, je les distribueray ainsi que me commandez. L'homme de Fresse m'a baillé huit mirabolans[2] pour planter en semance. Vous commanderez où il vous plaist qu'ils soient mis.

Vostre tres humble et obligé serviteur,

Jehan Moreau.

1. Jean des Monstiers, s^r du Fraisse, agent du cardinal.
2. Fruits secs à noyaux venant de différentes espèces exotiques.

LES NOUERIES D'AIGUILLETTE

EN POITOU.

> Ami lecteur, vous avez quelquefois
> Ouï conter qu'on nouait l'aiguillette.
>
> VOLTAIRE.

Le chapitre peut-être le plus curieux de l'histoire de la sorcellerie est celui qui se réfère aux noueries d'aiguillette.

Nouer l'aiguillette, c'est empêcher le mari ou la femme, ou tous deux en même temps, de se mettre en état d'accomplir, normalement et utilement, les rapprochements sexuels nécessaires à la propagation de l'espèce.

L'expression paraît avoir pris naissance à l'époque où les pièces du vêtement masculin, notamment le haut de chausses, se fermaient par leurs bords à l'aide d'*aiguillettes*, dont l'usage a précédé celui de nos boutons actuels. *Nouer l'aiguillette* « ne signifie autre chose, dit un auteur, qu'un couard amant... aussi peu disposé que si l'esguillette de sa braguette étoit nouée » (des *Accords Bigarr.*, dans Lacurne de Sainte-Palaye).

Rabelais emploie à diverses reprises dans ses Œuvres (l. III, ch. XXII et XXVII) le mot *aiguillette* avec une acception identique à celle qu'il faut lui attribuer dans les « noueries d'aiguillette ». Ses commentateurs, et en particulier Le Duchat (p. 149 et 177), nous paraissent s'en tenir, dans leur glose, trop exclusivement au sens primitif, alors qu'il apparaît avec netteté que ce terme avait vite évolué dans un sens nettement allusif aux attributs mêmes de la virilité. L'examen attentif des textes ne permet d'en douter ni pour les passages de Rabelais, ni pour les « coureuses d'aiguillette » des anciennes foires de Beaucaire, non plus que pour les « noueries d'aiguillette » dont nous allons nous occuper ici.

Ce maléfice était connu dès les temps anciens de la

Grèce et de Rome. Dans le livre II des *Lois*, Platon invite ceux qui se marient à prendre garde à ces charmes et *ligatures* qui troublent la paix des ménages; et l'un des bergers des *Bucoliques* de Virgile indique (Églogue VIII) le moyen employé de son temps, — trois nœuds faits à trois rubans, — pour enrayer et paralyser, au bon moment, l'ardeur amoureuse d'un rival préféré :

Necte tribus nodis ternos, Amarilli, colores;
Necte Amarilli modo, et Veneris die vincula necto.

Durant certaines périodes du moyen âge, et même longtemps après, les noueries d'aiguillette furent une cause de terreur superstitieuse d'autant plus grave que le maléfice, qu'il provînt de suggestions extérieures ou d'autosuggestion, exerçait sa néfaste influence de la façon la plus effective et la plus réelle.

La science d'aujourd'hui, sans rendre compte de la genèse même du phénomène, admet une corrélation très intime de notre être moral avec notre organisme physique; elle accepte comme évidents les effets de la suggestion, venant d'autrui ou de nous-mêmes, de sorte qu'il suffit d'ordinaire qu'un homme soit convaincu de sa capacité ou de son incapacité dans l'accomplissement d'un acte déterminé pour qu'il lui soit matériellement possible ou impossible d'accomplir cet acte. Telle est, dans un sens, l'origine de certaines guérisons du corps prétendues miraculeuses; telle est aussi, dans un sens opposé, la cause de certaines impuissances fonctionnelles, *ligatures*, *chevillement*, *embarrures*, que l'intéressé attribue volontiers à l'action extérieure et maléficieuse d'un sorcier, mais qui résultent d'une cause plus proche et plus directe, de la conviction où il se trouve moralement de son impuissance à exécuter certains actes.

Cette conviction pouvait, évidemment, résulter soit d'une idée née dans le sujet lui-même par la voie morbide de l'autosuggestion, soit de la créance en l'action externe d'autres personnes, de sorciers, de maléficieurs

qui lui ont jeté un sort à l'efficacité duquel il n'oppose aucun doute, aucune réaction de sa propre volonté. Dès que ledit sujet se figure obstinément qu'il ne peut plus avaler, digérer, uriner, parce qu'il a été *embarré* par le sorcier qui a fermé les passages naturels, ou encore qu'il se trouvera fatalement, le jour de son mariage, dans l'incapacité absolue d'accomplir l'acte conjugal, il sera très effectivement embarré, noué ou ligaturé sans qu'il ait même été utile qu'un sorcier, un mauvais plaisant, lui ait jeté un regard de travers, ait répandu sur lui les poudres diaboliques du sabbat ou murmuré sur son passage quelque formule magique empruntée aux vieux grimoires.

Nous voyons un grand chirurgien, Ambroise Paré, attribuer les maléfices au diable et à ses agents les sorciers. « Il y a, dit-il (*Œuvres complètes* (1575), p. 723 de l'édition de 1633), d'autres défauts et maléfices aux parties génitales des hommes qui se font par incantation, qui les rendent inféconds, comme leur avoir noué l'aiguillette... Qu'il soit vrai, les canonistes ont estably loy sur ce fait, ayant dressé un tiltre particulier des froids, maléficiez, impotens et ensorcelez. Il ne faut douter qu'il n'y ait des sorciers qui nouent l'aiguillette à l'heure des épousailles pour empescher l'habitation des mariez, desquels ils se veulent venger meschantement pour semer discorde, qui est le vray mestier et office du diable... Saint Augustin, entre les moyens de nuire qu'il a remarqué estre aux sorciers, spécifie les ligatures au septième traicté sur l'Évangile saint Jean; et nouer l'aiguillette est une espèce de ligature. »

Les casuistes et les légistes du XVIe et du XVIIe siècle sont à peu près de l'avis de Paré.

Le jésuite Martin del Rio, dans ses *Controverses et recherches magiques*, justifie également l'origine démoniaque des maléfices par des citations empruntées aux Pères de l'Église. Le sorcier peut, selon lui, ligaturer son ennemi en le rendant « haïssable, laid, ridicule au bon

moment ». Il interpose « un fantôme entre l'homme et la femme quand ils veulent s'embrasser ». Il « détourne et bouche les conduits de la semence et des esprits vitaux pour empescher qu'ils descendent aux vases de la génération ». Il « bouche ou rétrécit les lieux naturels de la femme ». Il « retire les nerfs et oste la roideur du membre à l'heure de la copulation ».

Del Rio ajoute que, de son temps, aucun maléfice n'était plus fréquent que les noueries d'aiguillette, « de sorte qu'à peine osait-on, en quelques endroits, se marier en plein jour ».

Nous trouvons la confirmation de ces dires dans un passage du *Journal* de Michel Le Riche, avocat au siège royal de Saint-Maixent, lequel y a consigné (p. 209 de l'édition La Fontenelle de Vaudoré) que « le dimanche 21 novembre 1574 furent les noces, à Parthenay, de [son] fils Jacques et de Marie Dudoët ». On avait fait, ajoute-t-il, « les épousailles deux jours auparavant pour la crainte des noueries d'aiguillettes dont l'on s'aide, en ce pays de Poitou, pour disjoindre d'amitié les maris et femmes ».

L'angevin Jean Bodin, dont le *Fléau des démons et sorciers*, composé en 1579, fut réimprimé à Niort en 1616 par David du Terroir, est encore plus explicite que Del Rio sur le fait de l'aiguillette nouée. Il nous apprend, en particulier, que le maléfice s'accomplissait le plus souvent dans l'église au moment de la bénédiction nuptiale, que ceux qui nouaient l'aiguillette la pouvaient aussi dénouer, et que parfois le prétendu sortilège constituait une simple plaisanterie de jeunes gens, commise sans doute de préférence à l'endroit d'un épouseur de complexion craintive et timide.

« Il y a, dit Bodin (p. 452), des sortes de sorciers qui ne sont pas si détestables et néanmoins qui ont part avec le diable par actions diaboliques : comme les *noueurs d'aiguillettes*, qui est une méchanceté damnable, et jaçoit qu'il y en a qui le font sans avoir eu convention expresse ny société avec le diable, si est-ce que l'action en soy est

diabolique et mérite peine capitale. Car celuy qui en use ne peut nier qu'il ne soit violateur de la loi de Dieu et de nature, et d'empescher l'effect de mariage ordonné par la loy de Dieu. Car de cela il advient qu'il faut rompre des mariages et pour le moins les tenir en stérilité, qui est en bons termes un sacrilège. Ne peut aussi nier qu'il ne soit homicide : car celuy n'est pas moins homicide qui empesche la procréation des enfans que s'il leur coupoit la gorge. En troisième lieu, il oste l'amitié mutuelle du mariage, qui est le sacré lien de nature et de société humaine, et y met la haine capitale. Car ordinairement ces noueurs mettent une haine capitale entre les deux conjoints. En quatrième lieu, cette liaison se fait au même instant que le ministre prononce les sainctes paroles et qu'un chacun doit estre attentif en Dieu; celui qui noue vient entremesler des paroles et mystères diaboliques, qui est une impieté détestable. En cinquième lieu, il est cause des adultères et paillardises qui s'en ensuyvent. Car ceux qui sont liez, brûlans de cupidité l'un auprès de l'autre, il en advient aussi plusieurs meurtres, commis en la personne de ceux qu'on soupçonne l'avoir faict, qui bien souvent n'y ont pas pensé. Voilà donc cinq ou six crimes qui se commettent en nouant les personnes, lesquels j'ay remarqués, afin que les juges qui font pendre les coupeurs de bourses ne laissent pas cette méchanceté capitale impunie. Comme fist un *juge de Nyort*, lequel mist en prison une femme qui, par tel moyen, avoit empesché sa voisine au faict de mariage contracté, sur la requête et délation de ceux qui se trouvoyent empêchés, la menaçant qu'elle ne sortiroit jamais qu'elle n'eust osté l'empeschement. Trois jours après, elle fist dire aux nouveaux mariés qu'ils couchassent ensemble, se trouvans desliez. Ils en avertirent le juge, qui lascha la prisonnière sans autre peine, *parce que plusieurs, et jusques aux enfans, en font mestier*. Il est donc besoing, puisque ce crime pullule et qu'il est le commencement et fondement des

sorciers, de procéder par peines capitales contre ce crime, qui est directement contre la loy de Dieu et de nature. Et si quelqu'un est surpris voulant lier les personnes, et qu'il soit vérifié qu'il a faict la liaison, qui n'a point sorti effect (car ceux qui ont la crainte de Dieu ne peuvent estre liez), pour la première fois méritent le fouet et la marque du fer chaud...; les noueurs d'aiguillettes ayant faict tout ce qui estoit en eux pour lier ne doivent estre quittes pour le fouet. »

La jurisprudence proposée par Bodin paraît avoir été, du moins dans sa partie la plus anodine, mise en pratique par certains tribunaux. C'est ainsi que le comte Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, rappelle, au mot *aiguillette*, que, « par arrest du 20 septembre 1584, confirmatif de la sentence du prévost d'Issoudun en Berry, Blaise Leduc, berger, a été condamné comme *noueur d'aiguillette*... a estre battu et fustigé de verges, par trois divers jours, par les carrefours de la ville d'Issoudun, et banny de la ville et prévosté à perpétuel » (l'accusé fut exempté de la mort par la difficulté des preuves).

Le médecin Wier, contemporain de Bodin, et qui fut un des premiers à émettre des idées judicieuses sur la sorcellerie en général et sur les ligatures en particulier, est disposé à plus d'indulgence parce qu'il comprend mieux. L'anecdote suivante suffit à le prouver :

« J'ai souvenance, dit Wier (*Responce au 2e discours d'Erastus*, in *Bibl. diabolique* de Bourneville, p. 448-450), d'avoir ouï jurer à un gentilhomme qu'il estoit lié et ensorcelé tellement qu'il ne pouvoit avoir compagnie de femme : en quoy je lui voulus aider, taschant, par divers arguments, de luy arracher cette *imagination*. Or, voyant que je ne gagnois rien, je fis semblant d'estre de son avis et le confirmer en montrant le livre de Cléopatra, *De la beauté des femmes*, et y lisois une recette contenant que l'homme lié seroit guéri s'il faisoit un onguent d'œuf de corbeau meslé avec de l'huile de navette, et qu'il s'en

frottât tout le corps. Luy, ayant entendu cela, se confiant aux paroles du livre, fit l'expérience de l'onguent et recouvra l'envie d'habiter avec les femmes.

« Cette recepte n'avoit pas telle vertu, mais, pour ce que l'imagination étoit préoccupée de fausse opinion, il falloit la guérir par un remède qu'elle trouvoit bon. »

Dans les délectables contes et causeries de ses *Sérées*, imprimées à Poitiers en 1635, l'apothicaire Guillaume Bouchet résume les diverses opinions qui avaient cours de son temps, en Poitou, sur les noueries d'aiguillette. Plus encore que les réflexions de J. Bodin, de Del Rio et de Wier, celles de Bouchet exigent, pour ne rien perdre de leur piquant, une reproduction du texte :

« Puis on se mit, lit-on à la page 146 des *Sérées*, sur le chapitre des noueurs d'aiguillette et sur les conjurations et ensorcellement des nouveaux mariés et mariées principalement.

« L'un disoit que ce n'estoit point du jourd'hui qu'on ensorceloit les nouveaux mariez, veu qu'anciennement on donnoit à Priapus l'authorité de guérir les enchantez, lui sacrifiant un asne, avec une esculée de laict chaud...

« L'autre disoit que, si les sorciers peuvent corrompre la santé de l'homme, amolir ses nerfs, troubler ses humeurs internes, qu'ils pouvoient bien aussi assoupir ceste vertu générative, tant par le refroidissement des parties et vaisseaux urinaires que par une appréhension et dégoustement à ceux auxquels on noue l'esguillette : le diable faisant cela pour semer des discordes entre ceux qui doivent vivre en paix.

« Quelqu'autre confirmant ceste opinion va dire qu'il estoit de l'advis de M. Bodin, qui asseure qu'on peut nouer l'aiguillette... Il avoit d'abord pensé que cela se faisoit par magie...; mais l'expérience le contraignoit à croire du contraire...

« ... Il s'en trouva un en la sérée qui nioit et se moquoit de ces charmes que craignent tant les nouveaux mariés, disant que ce n'estoit que la peur et appréhension qu'on

prenoit de cette ligature charmée et que les précautions et remèdes ne servoient à rien. Car, disoit-il, quand celui qui se marie imagine que telle chose se peut faire et est vraye, et qu'on le peut empescher d'avoir conjonction avec celle qu'il ayme, à l'heure la vertu imaginative meut tellement la chaleur naturelle et les esprits qu'il se fait une réelle transmutation aux corps, la vertu naturelle acquiesçant et obéissant à la vertu imaginaire jusqu'à ce qu'avec le temps ceste imagination ait pris fin et que la vertu naturelle se soit entièrement faite supérieure et maîtresse. Car, combien en voyez-vous, disoit-il, à qui l'esguillette se desnoue d'elle-même, la vertu imaginative ayant fait son cours. A d'autres, elle est desnouée par la seule appréhension et persuasion qu'on leur en donne, car nous en voyons beaucoup qui ont recours ... aux desnoueurs d'aiguillette ... qui ne font autre chose que des cérémonies externes, pour les asseurer qu'elle est desnouée, et que hardiment ils retournent à leurs femmes. Sur cette asseurance, ils trouvent, et leurs femmes aussi, que l'esguillette est dénouée... »

C'est déjà, à peu près en son intégrité, l'explication que donne la science moderne; mais continuons la citation :

« [Un autre] va dire que ces nouveaux mariez ne doivent point avoir crainte de faillir, veu qu'ils se doivent assurer d'avoir une femme chaste et pudique, qui ne sait si l'esguillette est nouée ou si elle ne l'est pas ..., et, puisque ces ligatures arrivent le plus souvent à ceux qui aiment bien et ont peur de n'estre pas aimez réciproquement, c'est la trop grande amour qui empesche l'acte vénérien, la volonté retirant les esprits aux parties supérieures, l'homme ne pouvant faire deux choses ensemble...

« Enfin, un [loustic], asseura qu'il savoit bien une recepte ... contre les enchantements de l'esguillette. C'est, disoit-il, que ceux qui se veulent marier, ou sont promis, ou en fiançailles, prennent un pain ou deux sur la fournée avant que d'espouser. »

Nous avons vu, au cours des passages empruntés à Jean

Wier, à Jean Bodin et à Guillaume Bouchet, que l'enchantement du ligateur, du chevilleur et de l'embarreur trouve sa contre-partie et son antidote chez le dénoueur d'aiguillette. Le Poitou en comptait de renommés, auxquels on allait confier ses doléances et sa misère, comme on se rendait chez le rebouteur pour une foulure ou un bras luxé.

Nous en avons la preuve dans cet extrait des *Papiers du consistoire de l'église réformée de Mougon*[1], que je relève sous la date du 25 mars 1611 :

« André Levesque, du cartier de Conzay (paroisse de Thorigné), a recogneu sa faulte d'avoir esté au desnoueur d'aguillette. »

Une demoiselle noble des environs de Celles (d'après M. Alfred Richard, *in litteris*) jouissait, vers le milieu du XVIIe siècle, d'un grand renom dans cette spécialité de la sorcellerie.

Nous avons vu, par un passage de Jean Bodin, que le maléfice de l'aiguillette nouée s'accomplissait souvent dans les églises. L'abbé Noguès va nous donner une explication de ce mystère. On lit, en effet, dans son étude sur *Les noces populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis* (in *Revue poitevine et saintongeaise*, 1886, p. 5), les observations que voici :

« A l'église, — horrendum! — on redoutait jadis toutes sortes de maléfices dont, sans doute, on jugeait le prêtre capable. Le prêtre! ... on le disait savoir tant de choses!... Mais l'on pouvait cependant conjurer les sorts! Dans le Périgord, le père et la mère avaient soin de mettre dans les souliers du jeune couple une pièce de monnaie dans le but d'écarter les enchantements quels qu'ils fussent et d'où qu'ils pussent venir. Dans la Haute-Vienne, un peu de sel dans la poche du mari jouait le même rôle. En Saintonge, autre procédé. A peine rendue à la sainte table, la

1. Manuscrit en dépôt à la bibliothèque de la ville de Niort. — Mougon, Thorigné et Celles appartiennent à un même canton des Deux-Sèvres.

fiancée se jetait vite à genoux pour devancer son époux. En un clin d'œil, elle avait adroitement glissé le coin de son tablier sur la marche pour que son mari pût s'agenouiller dessus. Ce préservatif passait, sur les confins du Poitou, pour être infaillible; aussi y était-il en grand crédit. Et pour cause! ... le prêtre ne pouvait-il pas *nouer l'aiguillette,* ... le plus formidable des *sorts* pour deux jeunes époux. »

Nous n'avons pas cru devoir insister sur les procédés et recettes employés, au cours des âges, soit pour maléficier les fiancés, soit pour les délivrer de leur disgrâce. Il s'en trouve dans Pline, dans le *Grand* et le *Petit Albert*, et le mage Popus en a même proposé récemment de nouveaux. Nous ne ferons exception que pour ceux dont M. B. Souché a retrouvé la tradition en Poitou et qu'il cite dans les *Croyances, présages et traditions diverses* (in *Bull. de la Soc. de statistique*, t. IV, p. 187) :

« J'ai vu, dit-il, mettre autour du cou d'un bouc étalon un collier de toile neuve, large comme deux doigts et rempli de sel; *c'était sans doute pour que l'agliette ne lui fût pas nouée*[1].

« Il paraît que le sorcier qui voulait *nouer l'agliette* prenait une courroie de soulier, qu'il lui faisait un ou plusieurs nœuds, en prononçant certaines paroles que malheureusement je n'ai pas retrouvées; puis, après avoir dit que c'était pour telle ou telle personne, il jetait la courroie dans une gasse (flaque d'eau); si la courroie venait à pourrir, la personne mourait, mais en attendant elle était impuissante, et, en tout cas, elle ne pouvait uriner; si la courroie était trouvée et dénouée, la personne était sauvée. »

1. Je me permettrai de révoquer en doute non pas l'exactitude du fait relevé par M. Souché, mais son interprétation. Les manœuvres destinées à nouer l'aiguillette ne peuvent agir sur un animal inconscient, qui ne peut saisir le but et la portée d'une suggestion et qui, par suite, demeure forcément réfractaire à toute tentative de ce genre. N'y a-t-il point là plutôt une simple recette hygiénique?

L'allégation de l'abbé Noguès concernant le rôle attribue parfois au prêtre dans les noueries d'aiguillette nous avait d'abord paru hasardeuse. Bodin ne prétendait-il pas que « ceux qui ont la crainte de Dieu ne peuvent estre liez » ? Le caractère sacré du prêtre nous semblait devoir écarter sa personne de toute connivence dans un acte représenté comme une pratique démoniaque. Il n'était pas jusqu'à la note du registre consistorial de Mougon qui ne tendit à nous confirmer dans nos doutes. Mais un document, dont nous devons l'obligeante communication à M. Alfred Richard, l'éminent architecte de la Vienne, est venu nous démontrer que les observations de l'abbé Noguès reposaient sur des fondements sérieux.

D'après ce document, en date du 27 octobre 1632, authentifié par la signature de Me Pierre Poictevin, notaire royal à Saint-Maixent, Jehan Desmaisons, curé d'Azay-[le-Brûle], avait été accusé par Paul Bellin et Jehanne Chommier, nouveaux conjoints, de leur avoir, en les mariant à l'église, « nouhé l'aiguillette »; d'avoir, en outre, recherché la « compagnie charnelle » de ladite Chommier, et, « à ceste fin, envoyé hors leur compagnie plusieurs qui y estoient », et cela par trois fois en un même jour ». Ils auraient dit qu'ensuite il se serait offert à leur prêter de l'argent pour se rendre auprès du dénoueur d'aiguillette. La déclaration souscrite par eux chez le notaire, exigée impérativement par le curé d'Azay, a pour but de rétracter ces accusations, qu'ils déclarent maintenant mensongères, et de reconnaître ledit curé Desmaisons pour un « homme de bien et d'honneur et non taché desdites injures ». Bellin et sa femme font connaître en outre, dans leur déclaration, qu'ils ont bien chargé un sieur Miget d'écrire à une demoiselle (peut-être la demoiselle noble des environs de Celles), non pour savoir, ainsi qu'on l'a dit, si c'est bien réellement l'abbé Desmaisons qui les a noués, mais simplement « pour estre soullagés, sy faire se peult, en leur affliction ».

Même sans chercher à lire entre les lignes, — ce qui

n'est cependant pas malaisé, — on aperçoit, dans la simple énumération des griefs articulés en ce document, la nature des petits drames intimes qui firent accuser des prêtres, — bien à tort évidemment, — d'avoir participé, comme le répète l'abbé Noguès, à ce genre particulier de maléfices.

Je dois ajouter en terminant qu'en dépit des nombreux textes attestant l'intensité ancienne de cette superstition, elle paraît maintenant disparue. Citadins et paysans d'aujourd'hui ne savent généralement pas qu'on ait pu jamais nouer l'aiguillette. Ignorance salutaire, car l'état de parfaite quiétude réalise la prophylaxie par excellence du redoutable maléfice.

Henri Gelin.

RABELAESIANA[1].

21. — Hypocrites et moines.

Dans l'infinie multitude des détails que contient le roman de Rabelais, il y en a deux qui reviennent comme une sorte de *leitmotiv* et qui donnent un cachet à part à son œuvre : ce sont la beuverie, source de sa gaieté, et l'hypocrisie, qu'il ne se lasse pas de poursuivre de ses protestations indignées. J'ai déjà fait ressortir la richesse de l'expression linguistique en ce qui concerne la dive bouteille; je me propose maintenant d'aborder la synonimie de l'hypocrisie chez Rabelais.

Aucun autre écrivain ne possède, pour représenter les hypocrites, un vocabulaire aussi exubérant que Maître François; mais, pour l'embrasser dans son ensemble, force est d'y faire entrer les appellations dont il se sert pour désigner les moines, ceux-ci étant souvent chez lui associés et confondus avec les hypocrites. Voyons donc quels sont les points de vue qui ont présidé à sa nomenclature relative aux uns et aux autres.

A. — *Caractères extérieurs.*

a. D'après le physique, Rabelais parle (l. IV, ch. xix) « des bons et beatz peres... tant devotz, tant gras, tant joyeux... », et ailleurs d'un médecin qui guérissait des malades étiques ou émaciés « sans aultre médicament : seulement les rendant moines par trois mois; et nous affermoit que si en estat monachal ils n'engraissoient, ne par art, ne par nature, jamais n'engraisseroient » (l. V,

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, p. 83-96, 332-361 et 453-467.

ch. XXI). Un des ouvrages de la bibliothèque de Saint-Victor porte le titre de : « Le *godemarre* de cinq ordres de mendians », c'est-à-dire : Le *gros ventre*... (du languedocien *goudoumaro*, bedaine). D'ailleurs, Érasme et Calvin désignent souvent les moines par le mot *ventres*[1]. Voici les termes qui qualifient le physique des moines :

BOURSOUFLEZ (l. I, ch. LIV : Vieulx matagotz, marmiteux *boursouflez*) et ENFLEZ (*ibid.* : Befflez, *enflez*, fagoteurs de tabus).

HYDROPICQUES, c'est-à-dire ayant le ventre enflé (l. IV, ch. LXIV : hypocrites, *hydropicques*); cf. ce que dit Rabelais des habitants de l'île de Ruach (l. IV, ch. XLIII) : « Ilz meurent tous *hydropicques*, tympanites ».

b. D'après le vêtement monacal :

CAPUTION, capuchon, celui qui le porte (*Pant. Pr.*, ch. V : *caputions*, moines...; cf. l. IV, ch. XI : ... inclination naturelle aux frocz et cagoulles adhérentes...). *Caption* ou *capussion* est tiré de *capuce* (ital. *cappuccio*), de même que *capussin* est chez Rabelais (l. III, ch. XXII) le reflet de l'ital. *cappucino*, capucin; ailleurs l'auteur parle (l. IV, ch. LVIII) des « Gastrolatres *coquillons* », c'est-à-dire qui portent un capuchon en forme de coquille, capuchon qu'il attribue également aux docteurs (l. II, ch. V).

EMPALETOCQUÉ, affublé d'un paletot (l. I, ch. XXI : ... son diseur d'heures..., *empaletocqué* comme une duppe), par allusion à son coqueluchon, dont la pointe ressemblait à la tête d'une huppe.

ENFROCQUÉ, revêtu d'un froc (l. IV, ch. XLVIII : moine *enfrocqué*, crotté...; l. III, ch. XXVIII : cerveaulx *enfrocquez*), habit monacal par excellence. Cf. ailleurs (l. I, ch. XL) : « Il n'y a rien si vray que le froc et la cagoule tirent à soy les opprobres, injures et malédictions du monde... »

ENGIPONNÉ, revêtu d'un jupon ou robe de moine (l. III, ch. XXV : diable *engiponné;* l. IV, pr. anc. : ... ces nou-

1. Voy. L. Thuasne, *Études sur Rabelais*, p. 398-399.

veaulx diables *engipponez*), le *gippon* ou jupon étant jadis un vêtement d'homme, sorte de tunique à manches, portée par les militaires et les moines[1].

Haire, chemise de crin et celui qui la porte (l. I, ch. liv : *Haires*, cagots...; l. III, ch. xxii : ... les pauvres *haires* extraictz de ichthyophagie), appliqué ailleurs aux pèlerins (l. I, ch. xxxviii : ... le pauvre *haire* qui l'avoit feru du bourdon...).

Mitouflé[2], emmitouflé (l. I, ch. liv : gueux *mitouflez*...).

c. D'après la chaussure :

Botineur, celui qui chausse des bottines (l. II, ch. xxxiv : caffars, frappars, *botineurs;* cf. l. IV, ch. lxviii : moine... *botté*, et l. V, ch. xxix : prescheurs *bottez*). Les *bottes* étaient la chaussure ecclésiastique par excellence (voir Ducange, au mot *bota* : « Sacerdotis *botis* seu aestivalibus... pro calceamentis utantur. »

Empantouflé, chaussé de pantoufles (l. I, ch. liv : ... caffars *empantouflez*); cf. ailleurs « un gros breviaire *empantophlé* » (l. I, ch. xxii), c'est-à-dire enveloppé comme dans une pantoufle.

d. D'après la nourriture :

Crocquelardon, proprement pique-lardon, d'où pique-assiette, parasite (l. I, pr. : ... un frere Lubin, vray *crocquelardon;* l. IV, ch. xxvii : le pape Urbain estoit *crocquelardon;* cf. *Pant. Pr.*, ch. v : loqueteux, claquedens, *crocquelardons*... . Cotgrave lui donne également ce sens (« a smell feast, a lickorous fellow, a wastefull glutton, a gready eater ») ainsi que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Croque lardon*, *tire lardon*, un petit fripon de cuisine, un galopin. »

Un des ouvrages de la bibliothèque de Saint-Victor

1. Cf. l. IV, ch. x : « J'esperois bien [dit frère Jean en sortant de la cuisine du roi Panigon] y cotonner à profit et usage monachal le moule de mon *gippon* » (c'est-à-dire le ventre).

2. Le sens primitif est donné par Cotgrave : « *Mitouflé*, furred like a cat, or with skins; hidden in, wrapped, or tapped about with furs, or cat-furred garnements. »

porte ce titre : « Reverendi patris fratris Lubini, provincialis Bavardie, *de croquendis lardonibus* libri tres » ; et Du Fail, en parlant d'un jeune moine cordelier, le caractérise en disant (t. II, p. 138) qu' « il estoit si subtil et affetté *croque lardon*, qu'il en avoit cuisse ou aile... ».

Ichtyophage, qui se nourrit de poisson (l. IV, ch. xxix), comme les sujets de Caresmeprenant dans l'île des Tapinois.

e. D'après certaines attitudes :

Gens qui regardent par un pertuis, c'est-à-dire par l'ouverture du capuchon (l. II, ch. xxxiv : Si desirez estre bons pantagruelistes..., ne vous fiez jamais aux *gens qui regardent par un pertuys*) ; cf. Du Fail, dans les *Contes d'Eutrapel* (t. II, p. 139) : « Les bons religieux et aultres *gens qui ne regardent que par un trou...* »

Torcoul, faux dévot qui tord le cou et penche la tête en marmonnant des prières (l. I, ch. liv : *Torcoulx*, badaux, plus que n'estoient les Gotz) ; cf. ce que dit Rabelais des habitants de l'île Sonante, les Siticines (l. V, ch. ii) : « Tous avoient le *col tors*, les pattes pelues, les gryphes et ventre de harpies... » Le mot figure dans le *Dictionnaire comique* (1718) de Philibert Le Roux : « *Tord-cou*, tartuffe, hypocrite qui penche le col. »

Torticolli, même sens que le précédent, qui a le cou de travers, désigne un état pathologique (l. II, ch. xxx : les affusta justement veine contre veine, nerf contre nerf, spondyle contre spondyle, afin qu'il ne feust *tortycolly*, car telles gens il haïssoit de mort), appliqué aux bigots qui prient en faisant des contorsions (*Pant. Pr.*, ch. v : patepelues, *torticollis...;* cf. l. III, ch. xlv : ... rouer, tortre, bransler la teste et faire le *torticolli*). Le mot est une formation purement française [1], comme le montrent ces deux exemples tirés des *Serées* de Guill. Bouchet (éd. Roybet, t. I, p. 41, et t. III, p. 173) : « Celuy avoit un peu

1. Voir, pour des appellations analogues chez Érasme et en italien, Thuasne, *ouvr. cité*, p. 353 à 355.

le col de travers et estoit *colli-torti* et *torticolli*... Il me souvient d'un *torticolli* qui s'adressant un jour à ce tortipez... Ce boîteux voyant qu'il avoit le col de travers... » D'ailleurs, l'oiseau *torcol* s'appelle, dans les Vosges et dans la Beauce, *torticolli*[1] : il a l'habitude de tourner la tête de manière à avoir le cou comme tordu.

f. D'après leur chant monotone (voir ci-dessous, oiseaux) :

Fredon, proprement fredonneur ou chanteur à demi voix (l. V, ch. xxvii : ... un monastere nouveau... pour les frères *Fredons* : ainsi nommoit il ses religieux...).

g. D'après l'acte religieux :

Patenostrier, diseur de patenôtres (l. IV, ch. lxiv : Tous sont... hypocrites, *patenostriers*); cf. l. I, ch. xl : « Ilz [les moines] comptent force patenostres... sans y penser ny entendre... ».

Perpetuons, qui dit des offices perpetuelles pour les morts (l. II, ch. vii : Le hochepot des *perpetuons; Pant. Pr.*, ch. ix : caffars, *perpetuons*... sortiront de leurs tesnieres). Cotgrave rend le mot par « perpetually begging friars » et Lacurne pense que « Rabelais nommait les moines ainsi parce que leurs ordres se perpétuent sans cesse et ne meurent jamais »[2].

Sanctoron, qui fait le saint ou marmotte sans cesse les noms des saints (l. IV, ch. lxiv : moines hypocrites, *santorons*, cagotz...), terme employé par La Fontaine (*Poésies mêlées*, lxxi : Le poète avait l'air... d'un hermite, D'un *santoron*...). C'est le latin *sanctorum*, parce que l'hypocrite veut être considéré comme *unus e sanctorum numero* (Cotgrave), ou bien parce qu'il marmotte des

1. E. Rolland, *Faune populaire*, t. II, p. 66.

2. Cf. *Romania*, t. XXI, p. 86. Feu Delboulle y interprète *perpetuons* par « legs à perpétuité », en reproduisant ce passage des *Comptes de l'Hôtel de Ville* de Paris (xvie siècle) : « Sept douzaines de parchemin pour faire les *perpetuons*. » Il est évident que ce sens n'est pas celui du mot rabelaisien, comme le fait remarquer Gaston Paris dans une note à l'article cité.

prières dans lesquelles revient souvent le mot *sanctorum*[1].

B. — *Caractères d'ordre moral.*

a. Calomniateurs. Rabelais, en mentionnant les « noms horrificques » de *cafard*, *cagot*, etc., suppose (l. IV, Pr. anc.) que « c'estoit quelque espece monstrueuse d'animaux barbares », et ajoute : « Si par ces termes entendez les calumniateurs de mes escrits, plus aptement les pourrez vous nommer *diables*. Car en grec calumnie est dite *diabole*... Ceux cy ne sont, proprement parlant, diables d'enfer, ilz en sont appariteurs et ministres. Je les nomme diables noirs, blancs, diables privez, diables domesticques. »

b. Gloutons. Panurge, en exposant la cabale monastique en matière de bœuf salé, remarque à propos des moines (l. III, ch. xv) : « Tous les jours leurs sont festes, et observent diligentement un proverbe claustral : *de missa ad mensam* » ; d'autre part, Frère Jean se demande (l. IV, ch. x) : « Pourquoy plus tost ne transportons nous nos humanités en belle cuisine de Dieu[2]? Et là ne considerons le branslement des broches, l'harmonie des contrehastiers, la position des lardons[2]...? » Tout le chapitre suivant (l. IV, ch. xi) est destiné à répondre à cette question : « Pourquoy les moines sont volontiers en cuisine? » Et le nom même du Frère Jean *des Entommeures* ne fait-il pas allusion à ses préoccupations culinaires? Les termes suivants accusent ce caractère :

Briffaulx, frères lais entretenus par des religieuses afin de quêter pour elles (l. II, ch. vii : La cabourne des *briffaulx;* l. IV, ch. xxxii : ... *briffaulx*, caffars...), proprement gloutons, sens encore populaire et qu'on rencontre

1. Voir Littré, *Supplément*, p. 306.

2. Cette expression : *belle cuisine de Dieu*, c'est-à-dire belle et excellente au plus haut degré, est à ajouter aux locutions métaphoriques analogues que j'ai citées dans mon article sur *Jambe de Dieu* (*R. É. R.*, t. VII, p. 348).

également chez Rabelais (l. I, ch. LIV : ... chichars, *brif-faulx*, beschars...).

GASTROLATRES, adorateurs du ventre (l. IV, ch. LVIII : ... quelles choses sacrifient les *Gastrolatres* à leur dieu Ventripotent).

Ajoutons. MANGEUR DES PÉCHÉS, épithète d'ordre moral et d'origine biblique (*Vulgate :* « Peccata populi mei comedent »). La raison péremptoire pourquoi les moines sont « refuys » des hommes est (l. I, ch. XL) « parce qu'ils mangent la merde du monde, c'est-à-dire les pechés... ». Du Fail dit également (t. II, p. 138) : « Ces gens de bien, qui s'appellent *devorateurs et mangeurs des pechez du peuple...* ».

c. Ignorants (cf. l. I, ch. XXXIX : Nostre feu abbé disoit que c'est chose monstrueuse veoir un moyne sçavant) :

FRÈRE LUBIN, type de moine à la fois grossier et sot, nom familier à Marot et à Rabelais (l. I, pr., etc.) : *Lubin* était un nom de moine très commun, d'où sa valeur péjorative.

d. Intrigants :

FAGOTEURS DE TABUS, c'est-à-dire allumeurs de querelles (l. I, ch. LIV), appellation qui rappelle les *Fagotz* de Marot (voir ci-dessous).

e. Libertins :

FRAPPARD, moine debauché, proprement celui qui frappe vigoureusement, qui est fort et hardi (l. II, ch. VII : Le trictrac des freres *frappars;* cf. l. IV, ch. XV : Estes vous des frappins, des frappeurs ou des *frappars?*), épithète qu'on rencontre déjà chez Eust. Deschamps [1], Coquillard, Greban [2] et Clém. Marot. Oudin (*Curiositez*, 1640) explique *un Pere Frappart* par « un drolle de moine ».

f. Mécréants et cyniques :

SARRABOVITES, nom des moines égyptiens qui menaient

1. *Œuvres* (éd. Raynaud, t. IV, p. 281) : « Par son boire devient *frère Frappart...* »

2. *Mistere de la Passion*, v. 21117 : « Ilz y ont mené à l'emblée, Hardiment ce *frere frappart.* »

une vie déréglée (l. II, ch. XXXIV : un grand tas de *sarrabovites*, cagotz... ; l. IV, ch. LIII : les mescreans Turcs, Juifz, Tartes, Moscovites, Mammeluz et *Sarrabovites*).

TIRELUPIN, nom méprisant que Rabelais donne aux moines vagabonds (l. II, ch. VII : La pelleterie des *tirelupins* extraicte de la bette fauve...) et que Cotgrave traduit par « coquin » ou « maraud » (l. I, pr. : Autant en dict un *tirelupin* de mes livres). Le sommelier de Grandgousier porte le nom de *Tirelupin* (l. IV, ch. LXV) : il faisait boire les domestiques de son maître avant qu'ils eussent soif; et un des livres de la bibliothèque de Saint-Victor porte le titre (dans l'édition de 1542) : « Le vistempenard des prescheurs composé par *Turelupin.* » Cette forme intermédiaire nous renvoie à la secte cynique médiévale des *Turlupins* (forme inconnue à Rabelais), dont le nom est devenu, au XVe siècle, synonyme d'hypocrite. En voici deux exemples :

Villon, dans son *Grand Testament* (v. 1158) :

Item aux freres mendians,
Aux Devots et aux Beguines,
Tant *Turlupins* que *Turlupines*...

Dans le *Mistere de saint Quentin* (éd. H. Chatelain, v. 9789 et suiv.) :

Ça, mes mengeurs de crucifis,
Ces ypocrites, ces bigos,
Ces benduins, ces warigos,
Ces *turlupins*, ces papelars,
Ces freres frappars, ces volars,
Ces gros dampultus, ces rongeurs
De pilers, et flasangeurs,
Qui font à Dieu garbe d'estrain,
Se je les retains en leur train,
Les deables leur chanteront leur messe [1].

1. Le glossaire de l'édition explique *benduins* par bédouins; *wari-*

Les *tirelupins* de Rabelais paraissent être une altération intentionnelle des *turlupins* du moyen âge; dans ce cas, *tirelupins* désigneraient les mangeurs de lupins[1], qui servent encore aujourd'hui à la nourriture du vulgaire; et comme les lupins étaient chez les anciens le mets favori des gens du peuple et des philosophes cyniques, les rapports entre *tirelupins* (appliqués aux moines) et les *turlupins* cyniques du XIVe-XVe siècle s'expliquent aisément[2].

g. Mendiants et quêteurs :

Gueux, appliqué aux moines mendiants (l. I, ch. LIV : *Gueux* mitouflez); cf. l. III, ch. XXII : « Ne sont ils assez enfumez et perfumez de misere et calamitez, les pauvres haires...? »

Porteurs de rogatons, moines porteurs de requêtes ou de reliques, pour obtenir des aumônes (l. I, ch. XVII : ... un *porteur de rogatons*... assemblera plus de gens que ne feroit un bon prescheur evangelicque; *Pant. Pr.*, ch. IX : caffars, *porteurs de rogatons*...), terme qu'on rencontre dans les sermons de Maillard sous le nom de *portatores reliquiarum et indulgentiarum, et bullatores*[3], et sur lequel H. Estienne nous renseigne (*Apologie*, éd. Ristel-

gos par vagabonds; mais il laisse inexpliqués les autres (*dampultus*, *flasangeurs*, etc.). Cf. *ibid.*, v. 16009 :

Ny ara *turluppin* ne carme
Qu'on ne face traisner ne pendre.

1. Cf. ci-dessus, *tire lardon*, synonyme de *croque lardon*.

2. L'*Alphabet de l'Auteur François* mentionne déjà cette identification : « *Tirelupin*, un malotru, homme de peu et indigent, qui n'a d'autre moyen de vivre, sinon de tirer les lupins pour se nourrir, qui sont les plus vils entre les légumes... *Turelupin* (sic) est un nom d'injure et de mespris depuis 230 ans en ça, quand certains personnages appellez *Turelupins*, autrement la compagnie de pauvreté, furent estimez heretiques du temps de Charles V, roy de France, et de Grégoire XI, pape, environ l'an 1374. Ils furent condamnez pour tels et leurs livres brulez à Paris..., d'où vient que ce nom est odieux... Aucuns disent que *tirelupins* et *turelupins* (sic) est la mesme chose... »

3. Cf. Cotgrave : « Rogatons. *Indulgences*, *bulls of pardons*, *reliques*, *etc.*, *born about the country* ».

huber, t. I, p. 123) : « *Porteurs de rogatons,* pour ce qu'ilz ne vivent que des aumosnes des gens de bien... ». Le mot se trouve d'ailleurs déjà dans une lettre de grâce de 1367 (voir Godefroy) : « Comme Pierre Beranger *porteur de* semonces et *rogatons*... eust apporté de Rouen un *rogatum* sur ledit veneur... »

h. Méprisables :

Befflez, bafoués (l. I, ch. liv), et escorniflez, moqués (*ibid.*); cf. l. I, ch. xl : « Un moine... ne laboure comme le paysant, ne garde le pays comme l'homme de guerre, ne guerit les malades comme le medecin... C'est la cause pourquoy de tous sont hués et abhorris. »

i. Solitaires. A propos de la question « pourquoy les moines sont refuys du monde », Gargantua fait cette remarque (l. I, ch. xl) : « Mais si entendez pourquoy un cinge en une famille est tousjours mocqué et herselé, vous entenderez pourquoy les moines sont de tous refuys, et des vieulx et des jeunes », remarque suivie par une série de comparaisons sur la vie retirée et inutile des uns et des autres.

Hermite (l. II, ch. x : les diables qui tentent les *hermites* par les desers de Thebaïde), pris au sens de « hypocrite » (*ibid. :* Cagotz, *hermites*...) comme la plupart des synonymes du moine.

Mangeur de serpens, moine retiré du monde et menant une vie austère (Épître à Odet : Et avoit en horreur quelque *mangeur de serpens*, qui fondoit mortelle heresie...), semblable aux Troglodytes dont parle Pline (*Histoire naturelle*, l. V, ch. viii), peuple de l'intérieur de l'Afrique, demeurant dans des cavernes, se nourrissant de serpents et n'ayant ni voix ni figure humaine.

Taulpetier, moine renfermé dans son couvent comme la taupe dans son trou (l. III, ch. xlviii : ... ne sçay quels pastophores *taulpetiers*... pleins de salacité et lascivie); de là taulpeterie, couvent (l. IV, pr.) : « Le different du clergé et de la *taulpeterie* de Landerousse ».

j. Tristes et bourrus :

Agelastes, qui ne rient pas (Épître à Odet : mais la calumnie de certains canibales, misantropes, *agelastes* avoit tant contre moi esté atroce et desraisonnée...), la plus grave injure selon la doctrine pantagruélique (cf. l. I, Aux lecteurs : Pour ce que rire est le propre de l'homme).

Misanthrope, haïssant les hommes ou fuyant la société des hommes (voir *agelastes*), épithète de Timon Athénien « surnommé Μισάνθρωπος » (l. III, ch. III), terme néologique risqué par Rabelais et expliqué dans la *Briefve Declaration*.

C. — *Caractères spéciaux*.

a. Fantômes :

Cauquemare, nom de mauvais esprit ou d'incube, appliqué par Rabelais aux moines hypocrites (*Pant. Pr.*, ch. VI : Sarrabovytes, *Cauquemares*, Canibales...). Le mot représente le reflet picard de *cauchemar*, anciennement *cauchemare*, forme qu'on trouve déjà au XVe siècle et désignant le démon qu'on croit posé sur la poitrine pendant le sommeil[1]. La même forme dialectale est familière à Ambroise Paré : « Les mauvais esprits ont plusieurs noms, comme demons, cacodemons, incubes, succubes, *coquemares*, gobelins, lutins, mauvais anges... »[2]. Ailleurs, Rabelais désigne par ce nom un reptile monstrueux (l. IV, ch. LXIV), et tout particulièrement un serpent d'Euphrate (l. IV, pr.), le pendant du crocodile du Nil. Cette application particulière est probablement chez Rabelais une réminiscence de Jean Le Maire ; celui-ci mentionne dans son *Epistre de l'Amant vert* :

Singes, Luytons, Cocodrilles, Harpyes,

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. II, 10 : « Qui doubte la *Cauquemare* qu'elle ne viegne de nuit à son lit, il convient mettre une sellette de bois de chesne devant un bon feu, et se elle venne se siet dessus, jamais de là ne se porra lever qu'il ne soit cler jour. »

2. *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. III, p. 55.

Griffons hydeux, qui mengent gens barbares,
Fiers Loups garoux, et vieilles *Cauquemares*[1].

Farfadet, esprit follet (l. III, ch. xxiv : advenante la lumiere du clair soleil, disparent tous lutins, lamies, lemures, guaroux, *farfadetz* et tenebrions), terme tiré par Rabelais du languedocien et appliqué spécialement aux cordeliers (l. II, ch. vii : L'histoire des *farfadetz;* l. III, ch. x : ... sçavoir s'il eschapperoit à l'embusche des *farfadetz*; cf. *Alphabet de l'Auteur françois* : « *Farfadets*, en latin *larvae* et *lemures*, esprits folets qui vont de nuit et font peur aux mal asseurez... L'auteur montre assez quels sont les farfadets, à sçavoir trompeurs et mensongers ».

Larves, équivalent latin des *farfadets* (l. III, pr. : ces *larves* bustuaires...). Les *Larves* et *Lemures* figurent dans les *Mystères* comme noms de démons femelles.

b. Monstres (sous forme humaine ou animale) :

Bestes de diverses couleurs (l. III, ch. xxi : un tas de villaines, immondes et pestilentes *bestes*, noires, guarres, fauves, blanches, cendrées, grivolées), comme Rabelais appelle les ordres mendiants des cordeliers et jacobins, des mineurs et des minimes; cf. Érasme (*Éloge de la Folie*) : « Certains animaux couverts de manteaux blancs ou noirs, de robes couleur de cendre, revêtus de plumages diversement bigarrés, ne quittent jamais les cours des princes. »

Canibales, peuple monstrueux de l'Afrique « ayant la face de chiens et abbayant en lieu de rire », comme les définit la *Briefve Declaration* (l. IV, ch. lxvi : Ilz [ceux de l'île de Ganabins] sont pires que les *Canibales*, ilz nous mangeroient tous vifz), épithète appliquée aux moines (Épître à Odet) et aux hypocrites (l. IV, ch. xxxii : caffars, *canibales* et aultres monstres difformes et contrefaitz).

1. *Œuvres*, éd. Stecher, t. III, p. 24.

D. — *Noms tirés des langues classiques.*

a. Du latin :

Frater, pl. fratres, frère ou moine (l. II, ch. xvi : ... le pauvre *frater;* l. III, ch. xxii : *fratres* mendiants), terme employé par Marot et qu'on trouve chez Guill. Bouchet (t. III, p. 104 : le *fratre* se met au beau milieu de la table) et Du Fail (t. II, p. 137 : un jeune *Frater* cordelier...); ce dernier se sert aussi ironiquement de la forme obscure *fradre* (t. II, p. 141 : se saisirent du sire *fradre*...).

b. Du grec :

Mystes, initiés dans les mystères (l. III, ch. xlviii : telles sanctions connubiales toutes sont à l'adventage de leurs *mystes*).

Pastophores, pontifes entre les Égyptiens (selon la *Briefve Declaration*), prêtres qui portaient la statue d'un dieu dans une chapelle (l. III, ch. li : d'elle [l'herbe Pantagruelion] sont les Isiacques ornez, les *Pastophores* revestuz), nom donné ironiquement par Rabelais aux moines (l. IV, pr. : Icy... voyez vous quelles tragédies sont excitées par certains *Pastophores*). Le terme lui-même est tiré de Diodore (*Bibliothèque*, l. I, ch. xxix), de même que *Isiacques*, prêtres d'Isis, de Plutarque (*Moraux*, p. 352).

Symmystes, ceux qui sont initiés avec d'autres, collègues en sacerdoce (l. III, ch. xlviii : Auquel acte tant viril et chevalereux ont les *Symmystes* Taulpetiers fremy et lamenté miserablement), terme également employé par Laurent Joubert[1] (probablement réminiscence de Rabelais).

E. — *Images tirées du monde animal.*

a. Le chat, cet animal « doux, bénin et gracieux ».

1. *Erreurs populaires*, Bordeaux, 1579, p. 55.

Chattemite, qui affecte une contenance doucereuse et humble, type de l'hypocrite (l. IV, pr. anc. : caffars, cagotz,... *chattemittes*...), terme qui a produit chez Rabelais toute une progéniture, des femmes et des petits (l. IV, ch. LXV) : « Là [dans l'île Chaneph] sont belles et joyeuses hypocritesses, *chatemittesses*... et y a copie de petitz *chatemitillons* ». Le mot se trouve chez Marot, qui appelle la Sorbonne « la saincte *chattemite* » (quatrième épître du Coq-à-l'âne), et chez Du Fail (t. II, p. 90 : ce preud'homme hypocrite... surpassant en humilitez, *chattemites* et pates pelues tous les moines du mont Athos); ce sens ne paraît pas remonter au delà du XVe siècle. Dans une lettre de Joinville de 1295 (voir Godefroy) figure la locution *en chattemite* (« ... la tournelle qu'on dit *en chatemite* »), c'est-à-dire en serpentine, proprement à l'allure de chatte, d'après ses mouvements ondulatoires : en effet, *chattemite* est un composé synonymique, dont les éléments isolés reviennent déjà dans le *Roman de Renart* (XXIV, 121) : « Si l'une est chatte, l'autre est *mite*... » Ce dernier, *mite*, est le nom enfantin de la chatte et le primitif de *mite*, *mitou*, matou.

Patepelue, à la patte poilue (l. III, ch. XII : Lycaon *patepelue*), puis doucereux comme le chat qui fait patte de velours (l. IV, pr. anc.) : « papelars,... *pates pelues*... ». Un des livres de la bibliothèque de Saint-Victor est intitulé : « Moillegroin, doctoris cherubici, de origine *patepelutarum* et torticollorum ritibus, lib. septem. »

b. Le chien, type de la méchanceté :

Mastins, assimilés aux moines (l. III, pr. : Arriere *mastins*... ces *mastins* Cerbericques... arriere cagots!), qui poursuivent les hérétiques comme les mâtins font la chasse aux sangliers. Chez Marot, les Sorbonnistes appellent ainsi les novateurs (éd. Guiffrey, t. III, p. 346) : « Sire..., Si vous ne bruslez ces *mastins*, vous serez... Sans tribut. » Ailleurs, Rabelais désigne par *mastins* les maris jaloux (l. I, ch. LIV : ... rassotez *mastins*, soirs ni matins vieulx chagrins...), ou les lourdauds présomptueux (l. II,

ch. x : ... ces aultres vieulx *mastins*, qui... n'estoient que gros veaulx de disme), ou enfin les agents persécuteurs (l. IV, ch. XIII : ... cité par ces *mastins* Chiquanous...).

c. Le singe, dont les grimaces rappellent les moines se demenant et gesticulant dans leurs chaires; Rabelais découvre d'autres analogies : il compare l'inutilité du singe avec celle de la vie monacale (voir ci-dessus, à la rubrique « Solitaires ») et assimile les prières machinales des moines à la *patenostre de cinge* (l. IV, ch. XX) que celui-ci marmotte entre ses dents.

MAGOT, au sens d'hypocrite (l. I, ch. LIV), proprement singe ou babouin (l. IV, ch. XIX : assis sur tes couillons comme un *magot*).

MATAGOT, singe des forains auquel les bateleurs apprennent mille tours de souplesse, terme appliqué par Rabelais aux moines superstitieux (l. IV, ch. LX : ainsy Gaster renvoyait ses matagotz à sa scelle percée) et aux hypocrites (l. I, ch. LIV : Vieulx *matagotz*, marmiteux boursoufflez...). Le terme *crucifix* des premières éditions (l. II, ch. XIII) fut remplacé, à partir de 1542, par *matagot*.

Cependant, il est à présumer que *magot* et *matagot* ont été influencés dans leur sens par la finale homonyme de *bigot*, *cagot*, et surtout par la locution traditionnelle *Got et Magot*, qui joue un rôle si important chez Rabelais. Dans les *Grandes Chroniques de Gargantua* (1532), les *Gos et Magos* sont les ennemis du roi Arthus, vaincus par notre héros[1] : ils y sont décrits comme « fors et puissans, et armez de pierres de taille » ; mais avant d'en arriver là, ces noms traditionnels ont parcouru une longue évolution[2]. Leur point de départ est la Bible (Ezéchiel, Apocalypse) ; de là ils pénètrent dans le roman d'Alexandre, où ils figurent parmi les vassaux que Porus appelle à son aide : « *Gos et Margos (sic)* i viennent de la terre des Turs... » Porus vaincu, Alexandre enclot Gos et Magos

1. Voir *R. É. R.*, t. VI, p. 298.
2. M. A. Graf a consacré à cet historique un long excursus dans son ouvrage *Roma nel medio evo*, t. II, p. 507 à 563.

dans les défilés des montagnes où ils se sont réfugiés[1]. Au moyen âge, ces prétendus noms ethniques (mis en rapport avec le Prestre Jean, tout aussi mystérieux) furent tour à tour identifiés avec des peuples barbares, tels que Scythes, Turcs, Huns, Tartares, etc. Une trace de ces dernières vicissitudes se trouve encore dans une moralité de 1508, la *Condamnation des Banquetz* :

Qui sont ces nez esgratignez,
Et ces visages gourfarins
Qui nous ont si bien tatinez?
Ne sont ce pas monstres marins?
Je croy que ce sont tartarins,
Gotz ou *Magotz* vertigineux,
Babouins, bugles barbarins,
Partans de paluz bruyneux[2].

Une *sottie* de Rouen (1461), « Les menus propos », en fait des monstres bicéphales :

Ce sont terribles creatures
Que ceux de *Gotz* et de *Magotz* :
Ilz ont les rains dessus le dos
Et si ont tous chascun deux testes[3].

Dans la *Passion de saint Quentin*, les deux noms sont devenus une vague injure (v. 14273) :

Tourier, maubué, gros malot,

1. Cf. une note de Paul Meyer (*Alexandre le Grand*, t. II, p. 306 à 309).

2. *Recueil de farces*, éd. Jacob, p. 324. Cf. Molinet, *Faictz et Dictz*, 1531, fol. 57 v° :

Tigres, griffons, ours, cocodrilles,
Girafles, *magotz*, saturins,
Serpens, leucerves, cocz basilles,
Monstres hideux vivans es isles
Des Indois ou des Tartarins.

On saisit la transition de *magot* au sens de « singe », envisagé comme animal monstrueux.

3. E. Picot, *Recueil général de sotties*, 1902-1904, t. I, p. 93.

Got, *magot*, maillot, martelot,
Morveux, poulleux, foyreux, rongneux...

Ces noms gardent par contre leur valeur mythique dans ce passage du *Grand Parangon des Nouvelles* (1535) par Nicolas de Troyes (éd. Mabille, p. 42) : « Si print congé de ses freres et se mit à chemin, et tant chemina par ses jornées qu'il passa la mer Rouge et tout le pays d'Indie et la petite Egypte, et se vint jetter en une estrange terre qui est quasi le grant chemin à tirer en Paradis terrestre, et là sont *Gots et Magots*, Tartarins, Barbarins, et plusieurs bestes sauvages. »

Rabelais y fait egalement allusion lorsqu'il dit (l. IV, ch. LVI) : « Ouysmes ... *goth*, *magoth*, et ne sçay quels aultres motz barbares... », et ailleurs (l. I, ch. LIV) :

Torcoulx, badaux, plus que n'estoient les *Gotz*
Ny Ostrogotz precurseurs de *Magotz*...

Clém. Marot, dans sa IVe épître du Coq-à-l'âne (1536), les applique aux moines fanatiques :

Ilz sont de chaude rencontrée
Bigotz, Cagotz, *Gotz et Magotz*,
Fagotz, Escargotz et Margotz[1].

Tandis que Ronsard dira en généralisant (« Remonstrance au peuple de France ») :

Je n'aime point ces noms qui sont finis en *ot* :
Gots, Cagots, Austregotz, Visgoths et Huguenots...

C'est ainsi que les noms légendaires d'origine biblique,

1. Par *fagotz* et *margotz*, le poète désigne les allumeurs de bûchers, comme il résulte de la deuxième épître (1535) de Marot :

Ils escument comme un verrat
En pleine chaire, ces cagots,
Et ne preschent que des *fagotz*
Contre ces povres heretiques.

Gog et *Magog*, ainsi que certains noms germaniques du moyen âge, — *Goths*, *Ostrogots* et *Visigots*, — rapprochés des termes indigènes ayant la même finale, tels que *bigot* et *cagot*, ont fourni aux écrivains du XVIe siècle une source abondante pour désigner l'hypocrite.

d. Les oiseaux, par allusion à leur chant : « En ceste isle [Sonnante] vous n'avez que cages et oiseaulx... Toute leur occupation est à gaudir, gazouiller et chanter... Vous ne vistes oncques rossignols mieulx gringoter qu'ilz font... » (l. V, ch. VI).

GOTS, nom fictif d'oiseaux symbolisant les moines (l. V, ch. V : une magnifique espece de *gotz*, oiseaulx de proye...); le Manuscrit porte : « ... espece de *gaux* ou *gotz*... », le dernier est abstrait des termes comme *bigotz*, *cagotz*, *magotz*, etc.; le premier, d'un des diminutifs suivants (l. V, ch. II) : « Les oiseaulx [de l'isle Sonnante] estoient grandz, beaux et polis à l'advenant, bien ressemblans les hommes... Ailleurs avoient le pennage tout blanc, autres tout noir, autres tout gris... Les masles ilz nommoient *Clergaux*, *Monagaux*, *Prestregaux*, *Abbegaux*, *Evesgaux*, *Cardingaux* et *Papegaux*, qui est unique en son espece... »

SANSONNET, dans l'expression *mistes*[1] *sansonnetz*, c'est-à-dire jolis étourneaux, appliqué probablement aux moines chanteurs (l. I, ch. II : Au saufconduit des mistes *sansonnetz*).

e. Le hanneton, par allusion à son bourdonnement comparé au chant monotone des moines :

BURGOT, au sens de moine (l. III, ch. XXIII : *burgotz*, laiz et briffaulx) et d'hypocrite (l. IV, pr. anc. : ... papelars, *burgotz*, patespelues...). *Burgot* ou *burgaud* est le nom patois du hanneton ou frelon en poitevin (Lalanne) et en saintongeais (Jônain) : le terme rabelaisien est le pendant des synonymes *fredon*, *gotz*, etc.[2].

1. Cf. Marot, *Œuvres*, t. II, p. 82 : « ... en habitz coincte et *miste*. »

2. Les commentateurs expliquent *burgotz* par *moines beurs* (l. III,

f. L'escargot, par allusion au mollusque qui cache ses cornes, appliqué aux moines hypocrites (l. II, ch. XXXIV : un grand tas de... cagotz, *escargotz*, hypocrites, caffars...).

F. — *Termes d'origine incertaine.*

La plupart des termes qui vont suivre, tout en ayant des attaches assez anciennes, ne remontent pas, en ce qui concerne leur acception d'*hypocrite*, au delà du XVe siècle. Les causes qui ont provoqué ce changement sémantique ne sont pas assez apparentes et il se peut que des analogies purement externes n'y aient pas été étrangères. Voici cette série de mots obscurs :

Bigot, vieux terme qu'on rencontre déjà au XIIe siècle, comme une injure au sens inconnu, dans le *Roman de Rou* (part. III, v. 4780) :

> Mult ont Franceis Normanz laidiz
> e de meffaiz e de mesdiz,
> sovent lor dient reproviers
> e claiment *bigoz* e draschiers...

Bigot, à côté de *draschiers* « mangeurs d'orge », exclue tout rapprochement avec le prétendu *bi god* (« par Dieu ! ») qu'aurait prononcé le chef normand Rollon[1]. La seule chose certaine, c'est que *bigot* a conservé jusqu'au XVe siècle un sens injurieux analogue à celui qu'il a encore dans ce

ch. XXXI), c'est-à-dire vêtus de bure (De l'Aulnaye, encore dans Godefroy), en y voyant un mot factice. Le Duchat en donne cette interprétation : « *Burgotz*, moines burs qui travaillent à labourer le jardin et les terres du couvent. De *burrus*, *burricus*, *burricotus*, burgot. *Burrus* vient de l'allem. *Bauer*, qui signifie un laboureur. »

1. Suivant M. Baist (*Romanische Forschungen*, t. VII, p. 407), le français *bigot*, hypocrite, et l'espagnol *bigote*, moustache (XVIe siècle) représenteraient tous deux le juron des lansquenets *bi got*. Cette hypothèse a le grave inconvénient de faire abstraction de l'historique de *bigot;* d'ailleurs, le juron homonyme des Suisses et des lansquenets a gardé, dans la *Farce de Pathelin* et chez Rabelais, la valeur même qu'elle avait dans la bouche de cette soldatesque.

texte cité par Ducange : « Icelui Rebours en appelant l'abbé de Creste *bigot*, qui est un mot injurieux selon le langage du pays [le Bassigny] » ; ou dans ce passage du *Mistere de saint Quentin* (v. 7424 et suiv.) :

Vieng avant, vieng, hé, Matagot[1],
Œuvre l'uis de ta charte obscure,
Et si nous baille ce *bigot*[2]
Que nous t'avons baillé en cure.

Et ailleurs (v. 21922 et suiv.) :

LE TRESORIER. — Donnez lui la croix à baisier,
Le diable le tient en ses filz.
MAURIN[3]. — Arriere, arriere, crucefis,
Arriere que je ne vous trauve,
Bigot, breladis, bimartrauve...[4].

Cependant, en même temps et vers la même époque (chez Charles d'Orléans), le mot s'applique aux fausses apparences de religiosité.

Il n'est pas impossible que le sens moderne qui se dégage surtout au XVIe siècle, et tout particulièrement chez Rabelais (l. I, ch. XL : Frère Jean n'est point *bigot*, il n'est point dessiré, il est honneste, joyeux) ait subi l'influence analogique des synonymes en *got* (voir ci-dessus).

CAFFARD ou CAPHARD (dont le dérivé *caphardery* est attesté dès le XVe siècle) désigne encore le ténébrion, insecte nocturne et à robe noire; si c'est là le sens primitif, *cafard*, faux dévot à mine hypocrite, ferait allusion à l'habit noir des prêtres (cf. le synonyme populaire moderne *corbeaux*) ou à la gourmandise des moines. Suivant Cotgrave, *caffard* « signifies properly a fat religious man that pampers his flesh in ease and plenty in his

1. C'est le nom du bourreau.
2. Il s'agit d'un bourgeois de Rictiovare.
3. Nom du duc de la Morée.
4. Tous noms d'injure, de sens et d'origine inconnus.

covent », acception intermédiaire entre celle d'insecte nocturne et celle d'hypocrite, la seule familière à Rabelais (l. I, ch. I : les diables, ce sont calumniateurs et *caffars*). Quant à l'origine du nom d'insecte *cafard*, elle est tout à fait inconnue.

Cagot a, chez Rabelais, outre le sens d'hypocrite (l. I, ch. xliv : Haires, *cagotz*, caffars...), celui de misérable, piteux (l. IV, ch. xlvi : les gens souffreteux, *cagotz* et avares), qui nous mène à l'acception primordiale de « lépreux » que le mot a au xve siècle (*Chronique Paris.*, s. a. 1436 : un gros vilain comme un *cagou*) et qu'il a gardé dans l'argot ancien, où il désignait les gueux portant des cliquettes comme s'ils étaient des lépreux [1]. C'est le béarnais *cagot*, lépreux, terme relativement moderne : « Le mot *cagot* n'existe dans l'idiome béarnais que depuis le xvie siècle... Jusqu'à la fin du xve siècle, les malheureux auxquels on a donné le nom de *Cagots* étaient toujours appelés *Chrestias*, *Chrestian*... [2]. » La forme parallèle *cagou* [3] accuse une variante dialectale *cacou*, familière à la Haute-Bretagne :

Marmiteux, pauvre diable, épithète donnée aux moines à cause de leur aspect piteux (l. II, ch. vii : La barbotine des *marmiteux*) et hypocrite (l. I, ch. liv : Vieulx matagotz, *marmiteux* borsouflez), vieux mot qui sert à dépeindre la « papelardie » dans le *Roman de la Rose* (v. 421) :

> Ele fait dehors le *marmiteus*,
> Si a le vis simple et piteus
> Et semble sainte creature...

Papelard, faux dévot (l. II, ch. xxix : un tas de *papelars* et faulx prophetes...), mot interprété, dès le xiiie siècle,

1. Voir mon *Argot ancien*, 1907, p. 87.
2. Lespy et Raymond, *Dictionnaire béarnais*, au mot *Cagot*.
3. Cette forme *cagou* se trouve également chez Rabelais (l. II, ch. ix), à la fin d'un des baragouins débités par Panurge.

comme *pape-lard* ou mangeur de lard, étymologie populaire qu'on trouve chez Gautier de Coincy (*Miracle de Notre-Dame*) :

> Tel fait devant le *papelart*,
> Qui par derriere pape lart...

ainsi que dans le *Mistere de saint Quentin* (v. 6907 et suiv.) :

> Noble empereur, je vous presente
> Marcellin[1], ce faulx *papelart*,
> Qui est plus fin, quant il s'absente,
> Qu'ung vieux regnart qui happe lard.

Le grand nombre d'expressions que je viens d'analyser montrent les divers aspects sous lesquels l'hypocrisie se présente dans l'œuvre de Rabelais. A côté de termes traditionnels et qu'il a déjà trouvés chez ses prédécesseurs, Maître François a eu recours à un groupe considérable d'appellations nouvelles qui font voir l'hypocrisie sous le rapport à la fois physique et moral. Cette nomenclature donne de curieux aperçus sur la vie sociale au XVIe siècle.

22. — Bisouart, colporteur.

« Un livre trepelu, qui se vend par les *bisouars* et porteballes, au tiltre *Le blason des couleurs* », lit-on dans le IXe chapitre de *Gargantua*, et dans la *Pantagruéline Prognostication* (ch. VI) : « ... *bisouars*, veneurs, chasseurs, asturciers... ».

C'est Le Duchat qui fournit le premier des renseignements intéressants sur ce terme : « *Bisouars* sont proprement les habitants des montagnes du Haut-Dauphiné, et particulièrement ceux de la vallée de Bourg-d'Oisan. Comme le païs ne leur fournit pas de quoi subsister...,

1. Nom du Pape de Rome, dans le *Mystère*.

ils sortent de leurs montagnes avant l'hiver et se répandent en différentes provinces... « I Valdesi, » dit Ménage dans ses *Origines Italicae*, « chiamansi oggi *bizi* et *bisordi*. » Voilà tout juste nos *bisouars*, et on leur a donné ce nom à cause qu'ils sont communément vêtus d'une grosse bure de couleur bise. »

Cotgrave les décrit ainsi : « *Bisouart*, a paultrie Pedlar, who in a long pack (which he carries, for the most part open, and hanging from the neck before him) hath Almanacks, Books of newes or other trifling ware to sell. »

Récemment, le Dr Dorveaux a publié ici même (t. VII, p. 397) une notice sur les *bisouars*, où il a signalé un ouvrage curieux de 1617, intitulé *Les Estats, Empires et Principautez du Monde*, dont j'extrais le passage suivant, à propos des Dauphinois montagnards : « Ces montagnars ont une coustume, qu'ainsi que l'hyver approche, ils envoyent au loing ceux qui sont capables de travailler... On appelle *Bics* ou *Bisoüards* tous ceux cy qui vont dehors et qui reviennent à Pasques, et quelquesfois ces *Bics*, qui sont pénibles, pour la pluspart accorts, deviennent riches marchands avec leur espargne. »

Ce document nous permettra d'élucider l'origine de ce mot controversé.

L'explication étymologique de *bisouars* par Le Duchat, citée ci-dessus, a été jusqu'ici généralement suivie par les commentateurs. « *Bisouars*, nous dit Burgaud des Marets, sont des colporteurs vêtus d'étoffe bise. » Or, Le Duchat lui-même ne paraît pas avoir attaché de l'importance à son étymologie, car, dans le *Dictionnaire* de Ménage, il abandonne sa première hypothèse en faveur d'une autre moins plausible encore : suivant celle-ci, *bisouars* viendraient « de *bisjocarii*, à cause des petits bijoux qu'ils vendent ».

Le terme est certainement d'origine méridionale. On le trouve encore aujourd'hui dans le Bas-Limousin : « *Bisouard*, colporteur des montagnes du Dauphiné, montagnard de l'Isère » (Mistral); « on donne ce nom en Bas-

Limousin aux habitants des montagnes du Dauphiné, qui quittent leur pays et se répandent dans diverses contrées pour y exercer la profession de marchands » (Honnorat). Béronie se contente de reproduire la notice de Le Duchat.

Et quant à l'étymologie, Honnorat indique ceci : « De *Valdesi*, d'où l'on a fait *bizzordi* et *bisouars*, ou parce qu'ils sont ordinairement habillés d'une grosse bure grise » (« ainsi appelés à cause de la couleur brune de leurs vêtements grossiers », ajoute Azaïs); Mistral, à son tour, renvoie à « *besouar*, bézoard, antidote renommé que les petits marchands débitaient autrefois ».

Le sens fondamental de *bisouard* est montagnard, d'où l'acception dérivée de « mercier » ; le patois forézien connaît encore *bisouard* au sens de « qui est du côté de la bise, du nord » (« les *bisouars* passent pour rusés », Gras), et c'est là la valeur étymologique du mot : dérivé de *biso*, bise, *bisouard* désigne à la fois la forte bise, le coup de bise (Mistral) et celui qui est du côté de la bise, le montagnard (Gras).

C'est ainsi que son synonyme BIC du document cité ci-dessus signifie également « montagnard » (Champollion-Figeac) et « mercier » (Sauvage), d'où *bicarel*, petit mercier ou porte-balle (id.), le pendant exact de *bisouard*. Cf. Mistral : « *Bic*, sobriquet que l'on donne aux montagnards des Alpes, en Dauphiné, porte-balle, petit mercier, et *bicarel*, colporteur, petit mercier de la montagne. »

Quant aux *bizeard*, cités antérieurement par le Dr Dorveaux (*R. É. R.*, t. V, p. 84) d'après l'*Histoire générale des drogues* de 1694, ce sont, comme il ressort du contexte même, « de pauvres gens demeurant dans le bois de Pilatre, en Forest (*Forez*) et même dans les montagnes, qui récoltaient de la térébenthine appelée des Lyonnois *bijou* ». M. Dorveaux en conclut que « c'est à Lyon, en 1531 ou 1532, que Rabelais fit connaissance avec les *bisouars* ».

Or, tandis que ce dernier terme, celui de Rabelais, manque au patois lyonnais, *bijou*, mot inconnu à Rabe-

lais, mais déjà employé par Du Pinet dans sa version de Pline (1564), est familier non seulement au Lyonnais, mais à la Haute-Provence : « *Bijoun*, la térébenthine liquide en consistance de sirop, remède universel pour les habitants de la campagne » (Sauvage), « nom qu'on donne dans la Haute-Provence à la térébenthine qu'on retire de différentes sortes de pins pour la distinguer de celle qui découle du mélèze qu'on appelle *escourrau* » (Honnorat).

De ce ***bijoun*** ou ***bizou*** (suivant la prononciation forézienne), térébenthine, dérivent les *bizeards* du Forez, récolteurs de *bizou* ou térébenthine, lesquels, on le voit, n'ont aucun rapport avec les *bisouards* de Rabelais, c'est-à-dire les montagnards du Dauphiné, les habitants du côté de la bise ou du vent du nord, lesquels, à l'approche de l'hiver, descendaient pour faire le trafic dans les villes.

23. — Dea, dia, certes, vraiment.

Particule qui a chez Rabelais ces deux fonctions :

1° Elle marque l'étonnement la surprise, l'indignation. Un des bergers de Gargantua, outragés par les fouaciers de Lerné, les apostrophe ainsi (l. I, ch. xxv) : « Depuis quand avez vous pris les cornes, qu'estes tant rogues devenus? *Dea*, vous nous en souliez voluntiers bailler, et maintenant y refusez? » De même, lorsque Gargantua en se peignant faisait tomber de ses cheveux les boulets d'artillerie qu'on lui avait lancés à la démolition du bois de Vede, son père Grandgousier (l. I, ch. xxxvii), « pensant que ce feussent poux, luy dit : *Dea*, mon bon filz, nous as tu apporté jusques icy des esparviers de Montagu? »

2° Elle sert à affirmer plus fortement (l. I, ch. xxxiii) : « N'est ce pas assez tracassé *dea*, avoir transfreté la mer Hyrcane?... » Et ailleurs (l. IV, ch. xxxv) : « *Dea*, mon amy, dist Pantagruel... »

De là, son rôle secondaire de renforcer l'affirmation, ou la négation, dans les exemples suivants :

Ouy dea (l. III, ch. xxxii) : « *Ouy dea*, mon amy, respondit Rondibilis... », et ailleurs (l. IV, ch. xlviii) : « Nous parlons de Dieu en terre. L'avez vous onques veu?... Ouy, ouy, respondit Panurge, *ouy dea*, messieurs, j'en ay veu trois. »

Ne dea (l. III, ch. xxvii) : « *Ne dea*, respondit Panurge, frere Jean..., je te croiray. »

Nenny dea (l. III, ch. xxx) : « *Nenny dea*, mon amy, respondit Hippothadée, si Dieu plaist. »

Nicot a donné une bonne définition de cette dernière fonction de notre particule : « *Dea* est une interjection, laquelle enforce la diction où elle est apposée, comme *non dea*, *ouy dea*, mais en telles manieres de parler on use plustost de *dâ*, faict du dit *dea*, par contraction ou syncope, et dit-on *non dâ*, *ouy dâ*. »

Ce *dea*, contracté en *da*, figure en outre, comme élément final, dans toute une série de locutions adverbiales affirmatives, étrangères il est vrai à Rabelais, mais familières à ses devanciers et à ses contemporains. Telles : enda (Marot) ou endea (*Pathelin*), à côté de *anda*, composé : en enda (dans le *Moyen de parvenir*, p. 358 : *en nanda*); par enda (*Ancien Théâtre*, t. I, p. 314), mananda (Des Périers, Du Fail), c'est-à-dire *ma en enda;* parmanda (Marot) ou *par mon enda* (Larrivey).

Le grammairien Maupas (1625) voyait dans *enda*, *manenda* de « mignars sermens de femmes ». L'explication étymologique habituelle de l'élément initial par *âme* est phonétiquement inadmissible; l'existence d'une exclamation comme *enné!* (Villon) renvoie à des composés analogues.

Tandis que la forme *da* est isolément inconnue au xvie siècle, celle de *dea*, qui remonte au xve siècle (*Pathelin*), se prolonge jusqu'au xviie; dans l'ancienne langue, la particule pouvait commencer ou finir la phrase; aujourd'hui, dans le style familier, elle la termine seulement.

La même particule se présente encore chez Rabelais sous la forme dia, fréquente au xve siècle, par exemple

dans le *Mistere de saint Quentin* qui a une fois *dea* et souvent *dia;* j'en cite ces deux exemples (v. 2715 et 14957 et suiv.) :

> *Dia*, Quentin, quant bien je te notte
> Tu enquiers trop avant des choses...

> Voire, *dia* [1], dictes vous marchans
> Que vous portiés soubz vos manteaulx,
> Au palais ou estes marchans,
> Ces cenophageux balestiaulx.

Chez Rabelais, *dia* n'est jamais à l'état isolé; il suit toujours les particules *ma* ou *ne*, en les renforçant. Envisageons ces deux aspects.

Ma dia (l. IV, ch. xv) : « Le diantre l'emport, si je le veulx. Je ne le veulx pas pourtant, *ma dia* »; et sous sa forme négative (l. V, ch. xv) : « Ulisses retourna il querir son espée en la caverne de Cyclope? *Ma dia*, non [2]. »

Ne dia (l. I, ch. xvii), qu'on lit dans les premières éditions de *Gargantua* (à côté de *ma dia*).

La *Briefve Declaration* les commente ainsi : « *Ma dia*. Une maniere de parler vulguaire en Touraine est toutesfois grecque. Μὰ Δία, non par Juppiter; comme *Ne dea*, νὴ Δία, ouy par Juppiter ».

Cette explication étymologique de la *Briefve Declaration* (1552) remonte, comme quelques autres données analogues de ce petit commentaire, au *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne (1549), où on lit ceci : « *Dia*.

1. Cette formule du xve siècle *voire dia* répond à celle de *voire dea* d'un ancien Noël poitevin (Lemaître et Clouzot, p. 80) :

> *Voire dea*,
> Filz de Mariette...

Les éditeurs se sont mépris en considérant le *dea* de cette formule comme un reflet exceptionnel du lat. *deum* (cf. Introduction, p. xviii : « *Deum* aboutit à *Dé*... Le Noël XVIII présente la forme *Dea* »).

2. De là la variante négative *madienne*, citée à la fois par Cotgrave et par Borel (« juron ancien venant de μα Δία »).

Accusativus est Graecus. Inde *ouy dia*, subaudita particula μα, hoc est per Jovem. Ita per Jovem. »

L'origine grecque a été généralement admise par les étymologistes du XVIe siècle : Peletier du Mans, dans son *Dialogue de l'ortografe* (1555); Trippault, dans son *Celthelenisme* (1581), plus tard Bochart, l'*Alphabet de l'Auteur françois*, etc. A une époque où la dérivation de la langue française du grec était à l'ordre du jour, de pareilles hypothèses étaient toutes naturelles; on conçoit moins facilement comment les derniers commentateurs de Rabelais répètent la même absurdité. Voici, par exemple, ce qu'en dit Burgaud des Marets (t. II, p. 379 et 533) : « *Ma dia*, par Jupiter! C'est un juron grec que nous avons déjà rencontré maintes fois dans Rabelais... *e m'aid' Dieu!* dit Le Duchat, qui n'a pas reconnu le juron grec μα Δία, par Jupiter. »

La formule *ma dia* étant spéciale au patois tourangeau et inconnue ailleurs, on se demande par quel miracle ce juron rustique pourrait venir du grec; d'ailleurs, en principe, le français ne possède aucun mot d'origine grecque qui n'ait préalablement passé par la filière latine; or, le latin ignore lui-même toute trace de Δία.

En réalité, ce *dia* du XVe siècle et de Rabelais remonte à l'ancien français *diva* qu'on rencontre déjà au XIIe siècle dans le *Charoi de Nismes* (v. 904) : « *Diva*, vilain... Fus tu à Nimes? » Diez y voyait un double impératif : *dis* et *va*, qu'on employait aussi isolément à titre d'exclamation; cette hypothèse n'est guère plausible et elle laisse inexpliquée la réduction de *diva* en *dia*.

Abordons une autre voie. A côté de la particule qu'on vient d'étudier, il y en a une interjection homonyme : *dia!* dont se servent les charretiers en s'adressant à leurs bêtes. Cette interjection doit remonter par sa nature aux origines mêmes de la langue. Voici un texte du XVe siècle dans lequel elle se présente déjà sous la forme réduite *da* (*L'Invencion de sainct Quentin*, v. 19396 et suiv.) :

LUCQUET. — Charie avant, charton, charie.

HURTEBISE. — Est tout mis a point? a, jo, jo,
Hureho, ha, *da*, hureho,
Tire Moreau, tire grison,
Hay avant, os tu point le son
De celle terrible escorie?
Ho que du.

De même, dans une farce à peu près de la même époque, *Le Pont aux asnes*, le bûcheron daubant sa bourrique :

Sus a Nolly, sus, tire avant, tire,
Hurry ho! le dyable y ait part,
Et *da*, hay, que de male hart
Ou des loups soyes tu estranglée[1]!

Et dans les *Joyeux devis* de Des Périers (p. 131) : « Et à ce cry mon charretier s'esveille, qui vous prend son fouet... en disant : *Dya dya*, houioh, hau *dya*... »

Maintenant, y a-t-il une différence essentielle dans le sens de la particule *dia* ou *diva* (où le *v* est purement[2] euphonique) et l'interjection *dia*, *da?* La valeur essentielle de la première est celle d'une interpellation ou d'une exhortation (devenue plus tard confirmative) répondant à peu près à celle du cri qu'on adresse aux bêtes. Entre *diva*, *vilain!* d'une part, et *dya!* de l'autre, pour exciter une bête (cheval, âne) à marcher soit à gauche (France), soit à droite (Bretagne, Suisse), il n'y a qu'une nuance, qu'une différence de degré. La particule et le cri doivent avoir le même point de départ; c'est dire que l'une et l'autre sont également d'origine onomatopéique.

24. — LIMESTRE, serge fine.

M. W.-F. Smith a eu l'obligeance de mettre à ma disposition une série de notes qui lui ont été suggérées par mon étude sur les *Interprètes de Rabelais*. Parmi ces

1. Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 152.
2. Cf. en roumain : *diha!* exclamation que poussent les tziganes montreurs d'ours pour encourager l'animal à danser (Damé).

notes, il y en a une particulièrement intéressante sur le terme rabelaisien *limestre* (l. IV, ch. VI). J'avais précédemment rapporté l'opinion de Regis, qui le rattache à l'espagnol *limiste de Segovia* qu'on lit dans *Don Quichotte*. Cependant, comme ce dernier mot n'a pas d'origine indigène, il est à présumer qu'il vienne, tout comme le français *limestre*, de l'étranger.

Or, M. Smith a appelé mon attention sur les deux passages suivants tirés de l'ancien Théâtre anglais publié par Dodley (*Ancient Plays*, t. VIII, p. 220 et 443) :

> Yelding forth fleeces stapled with such wood
> As *Lemster* cannot yield more finer stuff...
> (*Friar Bacon and Friar Bungay.*)

> . . . . . far more
> Soft than the finest *Lemster* ore (= wore).
> (Herrick, *Hesperides*, 443.)

Le premier passage fait allusion aux fins tissus fabriqués à *Lemster*, c'est-à-dire *Leominster* ou *Limster*, vieille ville d'Angleterre qui fait encore aujourd'hui un important commerce de laines.

Dans le deuxième, *Lemster* désigne directement le drap fin de Limestre, sens qui répond à celui du terme français et anglais.

Cette origine géographique est mise hors de doute par le passage suivant extrait du *Compte royal de David Blandin* de 1560 : « Trois aulnes et demye de *drap noir de* LIMESTRE pour faire un manteau à la reistre pour ledit seigneur [le roy], à 9 l. l'aulne[1]. »

Le *limestre* de Rabelais doit ainsi être placé à côté des termes analogues (tels que *lucestre* et *ostade*) qu'on rencontre également dans son roman et qui ont pénétré en français par le commerce avec l'Angleterre.

1. Cité par Gay, *Glossaire archéologique*, p. 581, au mot *drap*.

25. — Talisman, docteur musulman.

L'étymologie qu'a proposée M. Paul Casanova dans le dernier fascicule de cette *Revue* (p. 106) me paraît la véritable. Le persan *danichmend*, prêtre turc, devient facilement *tanisman* dans la bouche de l'osmanli et l'alternance des liquides n'a rien d'anormal dans la prononciation du turc vulgaire. Reste la question : Par quelle voie ce terme a-t-il pénétré en français du xvie siècle? On l'y rencontre beaucoup plus fréquemment que je ne le supposais d'abord; voici quelques témoignages chronologiques :

1546, Geuffroy, *Description de la Court du grand Turc*, fol. 3 : « Ceulx qui sont deputez pour les enseigner sont les vieulx *talismans*, docteurs en leurs loix[1]. »

1571, Thevet (*Cosmographie universelle*, t. I, p. 160) : « Mahomet promet Paradis à tous ceux qui ont bien nourri leurs femmes, ont prié quatre ou cinq fois durant la nuit et le jour, et qui ont fait bonne mesure et payé les dismes au Prophete de Dieu et à ses *Talismanlar* et Hogsialars[2] qui sont prestres et docteurs... »; ailleurs (t. II, p. 823) : « Ceux qui sont deputez pour enseigner les enfants nourris au serrail du Turc, sont les vieux *Talismans*, Docteurs en leur loy. »

1605, Le Loyer (*Discours et histoire des spectres*, p. 805) : « Les prestres de Turquie qui se nomment *talismans*. »

1616, d'Aubigné (*Histoire universelle*, t. III, p. 425) : « Les *talismans* et prestres de toutes sortes. »

Le canal de pénétration en France pour tout ce qui concerne les choses turques était généralement, aux xve-xvie siècles, l'Italie, laquelle, à son tour, se pourvoyait d'habitude chez les Grecs modernes. Le terme *janissaire*

1. On lit dans Du Cange, au mot *Talismanus* : « Ita sacerdotes suos vocant Turcæ. Vide Wadding in Annal. Minor. Ann. 1342 (*sic!*), n. 10. »

2. C'est la forme turque du pluriel de *talisman* et de hodja.

est un exemple typique de cet itinéraire linguistique (voir *R. É. R.*, t. VII, p. 345-346).

Par contre, *talisman* ou *talasman*, au sens de « docteur musulman », manque et aux Italiens et aux Grecs modernes; il en résulte que la voie de pénétration est cette fois purement livresque; et je crois avoir trouvé la source où ont puisé Geuffroy, André Thevet et Guill. Bouchet.

C'est un opuscule anonyme d'une rareté extrême qui a été décrit par Ch. Brunet, dans la seconde partie de ses *Recherches sur les éditions de Rabelais* (p. 54), et qui est intitulé *La genealogie du grant Turc à present regnant*, Paris, 1519. Cette édition princeps, ainsi que celle de 1535, également mentionnée par Brunet, manquent à la Bibliothèque nationale; celle-ci ne possède que l'édition de Lyon, 1570, et c'est cette dernière que nous avons utilisée. L'auteur anonyme avait résidé plusieurs années à Constantinople (comme il nous l'apprend lui-même) et son livre constitue une mine de renseignements sur l'état social, religieux et militaire des Turcs au début du XVIe siècle.

Le terme *talasman* s'y lit une dizaine de fois; en voici quelques exemples :

Fol. 16 vo : « Il y a encore trente *Talausmany* (sic), c'est à dire prestres qui ont gages et sont payés par le tresorier secret; ils chantent à heures deputees devant le Seigneur en la maison, et sont maistres en Theologie. »

Fol. 72 : « Les *Thalasmans*, qui sont leurs prestres et autre sorte de religieux, vont communement jambes nues... »

Fol. 86 vo : « Il y a [chez les Turcs] plusieurs religieux qu'ils appellent *Talasmans*, lesquels font le service de leurs eglises... »

Ce qui semble confirmer que c'est bien là la source pour Guill. Bouchet, c'est qu'un autre de ses termes turcs : les *Sarcoles* des janissaires (*R. É. R.*, t. VII, p. 88), — négligé par M. Casanova, — s'y retrouve (fol. 71) sous la forme *Tarculle :* « Aucuns officiers en court portent

les *Tarculles* blancz avec frize d'or, qui est tout autour du front et de la teste environ quatre doigtz de large. Et sont lesdits *Tarculles* quasi de la façon d'un chaperon des femmes de Paris, excepté qu'ils ne couvrent point le visage, et la cornette courte qui ne leur couvre seulement que le col... Ses Janisseres portent tous les *Tarculles* blancs. »

Tout ceci corrobore parfaitement la supposition que j'avais faite sur l'inintelligence avec laquelle les écrivains du XVIe siècle reproduisaient les termes orientaux, dont ils altéraient soit la forme seule (jusqu'à la rendre méconnaissable, même pour un orientaliste de la valeur de M. Huart), soit à la fois la forme et le sens, comme c'est le cas de Rabelais et de Bouchet[1].

26. — TINTALORISÉ, abasourdi.

C'est une des épithètes innombrables que Frère Jean donne à Panurge (l. III, ch. XXVIII). Cotgrave la rend inexactement par « grimme, frawning, froward », c'est-à-dire bourru, renfrogné, en la caractérisant comme vieux mot. Cette acception a été admise par les derniers commentateurs de Rabelais : Des Marets, Moland et Marty-Laveaux.

En fait, il s'agit d'un dérivé appartenant en propre à Rabelais et dont le sens se rapproche de celui de *matagrabolisé*, épithète qui suit la nôtre dans le chapitre cité : l'une et l'autre désignent une confusion de l'esprit, mais tandis que la dernière est provoquée par des faits d'ordre intellectuel (cf. l. IV, ch. LXIII : ... restions tous pensifs, *matagrabolisez*, sesolfiez et faschez...), la première est causée par des circonstances purement matérielles.

Il s'agit en l'espèce d'une forme secondaire tirée de *tin-*

1. Voici un nouvel exemple puisé dans les *Serées* (t. I, p. 3) : « Remede plus asseuré que l'ASSERAL ou Opium des Turcs. » En osmanli, l'opium se dit *afioun;* qu'est-ce donc que l'*asseral?* S'agit-il ici encore d'un mot différent ou d'une grossière altération ?

talore, qui a le sens de « clameur retentissante » dans ce passage de la traduction d'Hérodote par Pierre Saliat : « S'ils estoient poursuivis par les barbares, avec leurs grandes huées et *tintalores*,... ils retournoient visages et en tuoient infinis... [1]. »

La version de Saliat date de 1556, le passage cité de Rabelais est de 1546. Cependant, la forme primitive *tintelore*, au sens indiqué, se trouve, antérieurement à Rabelais, dans la fameuse chanson imitative que Clément Jannequin composa en 1515 sur la *Défaite des Suisses* ou la *Bataille de Marignan*. Voici la finale de la quatrième partie intitulée *La Guerre :*

Farira, rirara, bola, farira, ri
    La, la, la, la,
Tricque, trac, trique, trique, trac,
Patac, tricque, tric, trac.
    Patipatac, patipatac,
    Alarme, alarme,
Choc, choc, patipatac, patipatac.
    Escampe toute frelore,
    La *tintelore* frelore;
    Escampe toute frelore,
    La *tintelore* frelore,
Escampe, toute frelore, bigot [2]!

Le mot *tintelore* y est pris au sens de « bataille », sens résultant de celui de cliquetis des armes s'entrechoquant dans la mêlée guerrière.

1. Cité d'après Delboulle, dans *Romania*, t. XXXV, p. 410. M. Thomas y note la dérivation du mot de *tinter*.

2. Le Roux de Lincy, *Recueil de chants historiques françois*, Paris, 1847, 2e série, p. 66. Je dois la connaissance de ce texte à une obligeante communication de M. Jacques Boulenger.

Noël du Fail y fait allusion dans ses *Contes d'Eutrapel* (éd. Assézat, t. II, p. 124) : « Quand l'on chantoit la chanson de la guerre faicte par Jannequin devant ce grand François, pour la victoire qu'il avoit euë sur les Suisses; il n'y avoit iceluy qui ne regardast si son espée tenoit au fourreau, et qui ne se haussast sur les orteils pour se rendre plus bragard et de la riche taille. »

Son dérivé *tintalorisé* signifie donc réellement : étourdi par un bruit retentissant, abasourdi[1].

27. — Viedase, couillon, nigaud.

Comme j'ai déjà traité ici même (t. V, p. 411) de l'origine de ce terme gascon et de son expansion dans les patois[2], je me borne à ajouter quelques indications supplémentaires.

Tandis que Marty-Laveaux (t. IV, p. 65) traduit encore *Escoutaz vietz dazes*, phrase gasconne du prologue de *Gargantua*, par « écoutez, visages d'ânes », la véritable acception du mot se trouve déjà chez Cotgrave (1611) : « *Viedaze*, ou *Viet-daze*, the member of an ass; also an old dunce, dolt blockhead, noddy, ninny hammer », et chez Duez (1678) : « *Viedase*, il cotale, o la pastinacca d'un asino. »

Le *Dictionnaire* de Richelet (1680) en donne ces deux sens : « *Viedaze*. Ce mot est libre et vaut autant que si l'on disoit vit d'aze, c'est à dire vit d'âne, gros et grand vit (Saint-Amant) :

Adorable Priape,
Qui, plus majestueux qu'un empereur romain
Portes, au lieu de sceptre, un *viedaze* à la main.

« Mot libre et injure pour dire *fat* : « Allez, vous estes « un franc *viedaze*. » Ce dernier sens est ainsi expliqué dans le *Dictionnaire comique* de Philibert Le Roux (1718) :

1. M. G. Pfeffer, ignorant la forme intermédiaire *tintalore*, écrit ceci à propos de *tintalorisé* : « Dérivé forgé par Rabelais à propos de *tinter;* l'acception primordiale aura été « tinté comme « une cloche » puis figurément « sombre, triste » (Cotgrave). On dit également en français moderne : *il a la tête dérangée, le cerveau lui tinte* (voir sa dissertation *Beiträge zum Wortschatz des dritten Buches Rabelais*, Marburg, 1901, p. 104).

2. J'ajoute aux exemples patois déjà cités le saintongeais *viedaise*, dans la locution « c'est un *viedaise* en paradis », c'est-à-dire inutile, sans emploi possible (Jônain).

« *Viédase*, mot injurieux et insultant, qu'on ne dit qu'à une personne basse et vile, ou à une autre qu'on méprise et qu'on insulte ; pour sot, ignorant, fade ».

Azaïs, dans son *Dictionnaire des idiomes languedociens* (1887-91), remarque à cet égard : « *Vietdase*, hypocrite, faux dissimulé, lâche, imbécile; *vietdase* est la traduction du latin *veretrum asini* et ne signifie nullement, comme le porte le *Dictionnaire de l'Académie française*, « visage d'homme ». Chose curieuse! Lespy et Raymond, dans leur *Dictionnaire béarnais* (1886), répètent encore la vieille erreur : « Gascon *biedasou*, viedase (visage d'âne) ».

Je voudrais maintenant insister sur la fréquence du mot chez les écrivains du XVIe siècle et sur ses formes dérivées. Voici ces citations dans leur ordre chronologique :

Clém. Marot, dans le *IVe Epistre du coq à l'asne* (1536), où le terme a un sens libre, voisin de son étymologie :

> Et s'il est vray que là s'avance
> Le vieil *vidase* de Provence,
> Vrayment, ils sont bien eschancrées,
> Nos poupinettes tant sucrées...

Des Périers, dans la LXXXIIe nouvelle de ses *Joyeux Devis*, où le mot est mis dans la bouche du bandoulier Cambaïre, lequel, apprenant que la Cour de parlement l'avait condamné à perdre seulement la tête, « respondit incontinent en son gascon : « Cap de Diou ! be vous donni la reste per un *viet d'aze.* »

Cette réponse se lit également dans les *Contes d'Eutrapel* de Du Fail (éd. Courbet, t. I, p. 336), ainsi que dans les *Serées* de Bouchet (éd. Roybet, t. III, p. 45) : « Quand vous m'aurez osté la teste, je donnerai le reste pour un *viet d'aze.* »

Brantôme, en reproduisant la même anecdote dans ses *Rodomontades espaignolles*, la modifie tant soit peu, par un accès de pudibonderie qui est charmant sous sa plume

(*Œuvres*, t. VII, p. 98) : « Un soldat gascon, en Piedmont, ayant esté ainsi condamné avoir la teste coupée, comme dict Rabelais[1], il dict : *Cab de Diou, lou cab! You donne lou reste pour un hardyt*[2]. Il dict bien un autre mot, mais il estoit trop sallaud ; et pour ce je le tays, bien qu'il fust plaisant, et mesme estant sur le point de la mort. »

D'Aubigné (*Œuvres*, éd. Réaume et Caussade, t. II, p. 325) : « Les catholiques se roidissent comme beaux *vit d'azes* de Myrebalais. »

Cholières (*Œuvres*, éd. Jouaust, t. II, p. 370) : « Vous dites que je suis lunatique, je dis que non, au contraire, je maintiens que tous ceux qui voudront soustenir ceste injure contre moy en ont menti..., que ce sont poltrons, bisognes et *viedases*. »

Jacques Grévin, dans sa comédie *Les Esbahis* (acte III, scène II) :

Et encore ceste maquerelle
Se montre beaucoup plus fidelle
Et beaucoup plus preste à loger
Quelque *viedaze* d'estranger
Q'un qui sera de ses amis.

Dans le *Moyen de parvenir* (éd. Garnier), le mot est naturellement très fréquent ; j'en cite ces passages : « Tu voyois un grand *viedase* d'evesque sur un beau cheval... » (p. 49) ; « ce grand *viedaze* d'aupres les carmes, qui servoit d'espion aux Ligueurs durant la Ligue... » (p. 351).

Le caractère injurieux du mot y est ainsi relevé (p. 108) :

Uldric. — Il y a plus d'une heure qu'il me picotte, mesme encore tantost, m'appellant heretique...; mais je luy en veux

1. Rabelais dit par contrepeterie (l. II, ch. xxx) : « Epistemon qui avoit *la coupe testée*. »

2. « Tête-Dieu ! La tête ! Je donne le reste pour un *hardi* » (monnaie de billon gasconne valant trois deniers).

d'autant que tantost il m'a fait une opprobre vergongneuse, et m'a dit une injure que je ne veux ny ne peux luy remettre...

MADAME. — Eh bien, il vous a appellé heretique; il y a bien de quoy!

ULDRIC. — Oh! que ce n'est pas cela; pour si peu, je ne daignerois y penser. Il m'a fait une bien plus grande honte, diffamation et vitupere plus notable.

MADAME. — Pour vivre en paix et vous accorder, il faut tout dire : là, declarez ce tort et injure.

ULDRIC. — Madame, je vous prie, c'est tout un, je vous le diray; il m'a appellé *viedaze*[1].

On trouve *viédase* au XVIIe siècle sous la plume burlesque de Scarron et, au XVIIIe, sous celle du vaudevilliste François Panard (voir Littré); de nos jours, Edmond Rostand a mis le mot dans la bouche d'un de ses cadets de Gascogne (*Cyrano*, acte IV, scène VI).

Le verbe *viedazer*, que Cotgrave rend par « se moquer de, brocarder... », a été employé par Rabelais (l. III, ch. XXVIII : couillon *viedazé*) et par Cholières. Dans l'épître contre Dolet qu'on lit en tête de l'édition de *Gargantua* de 1542, et à la rédaction de laquelle Rabelais ne paraît pas être resté étranger, se trouve ce passage : « Comment ung tel homme qui se dict si sçavant : et si parfaict Ciceronian : se mesle il de faire ces folies en Françoys? que ne se declaire il en bonnes œuvres : sans faire ces viedazeries : roignonnant, moillant, plaisantant, declarant (car telz sont ses beaulx motz costumiers) *viaidazant*, ladrizant, et telles couleurs rethoricques, qui ne sont pas Ciceronianes, mais dignes d'estre baillés à mostardiers pour les publier par la ville. »

Suivant Delesalle, *viédaser* serait encore familier à la langue vulgaire au sens de « traîner son travail »; Philibert Le Roux (1718) l'explique par « s'amuser à la mou-

1. Ce passage a probablement suggéré à Charles Sorel un épisode plaisant de son *Histoire comique de Francion* (voir p. 142 de l'édition Colombey).

tarde ». Ce même verbe répond au gascon *viedasá*, terme libre (*vai te faire viedasá*, va te faire paître, tout est perdu, Mistral).

Le dérivé *viedaserie*, au sens de « sottise », se lit dans les *Aventures du baron de Fœneste*, où d'Aubigné met le mot dans la bouche du baron gascon (*Œuvres*, t. II, p. 398) : « Il luy diset [le baron] force *biedaseries* à l'oreille, dont lou Roi se creboit de rire »; et dans le *Moyen de parvenir* (p. 322) : « Là on examine les folies des anciens, les sottises des nouveaux, la gloire des presomptueux, et bref toutes les *viedaseries* humaines. » La forme gasconne correspondante *viedasarié* signifie « nigauderie, imbecillité ».

Un dernier dérivé, *viedazouer*, appartient en propre à Rabelais, qui l'emploie dans un sens libre : « Le *vietdazouer* des abbés » (l. II, ch. VII) est le titre d'un ouvrage de la bibliothèque de Saint-Victor.

Lazare Sainéan.

LA GRANDE SALLE DE NAVARRE.

Le collège de Navarre, dont l'École polytechnique occupe aujourd'hui l'emplacement, s'élevait au sommet de la Montagne Sainte-Geneviève, entre la rue Bordet maintenant rue Descartes), la rue Sainte-Geneviève-la-Grande, la rue du Champ-Gaillard, la rue Traversine, la rue du Bon-Puits, qui n'existent plus, et la rue Clopin, dont il subsiste encore un tronçon. Ses bâtiments, dont la construction avait été commencée en 1309 et terminée en 1315, comprenaient une chapelle, un cloître et trois corps de logis destinés aux trois catégories de boursiers, grammairiens, artiens et théologiens, que l'établissement devait recevoir selon les intentions de la reine Jeanne de Navarre, sa fondatrice.

La chapelle, où le personnel entier assistait tous les jours aux offices, et dans laquelle s'accomplirent les plus imposantes cérémonies comme s'agitèrent les plus graves questions théologiques de la fin du moyen âge, a subsisté jusqu'au milieu du XIXe siècle. Elle a été démolie en 1842. Le cloître, semblable à ceux des monastères, qui occupait une partie de la grande cour actuelle des polytechniciens, a été démoli en 1738 pour faire place au pavillon des bacheliers, encore debout. Les bâtiments réservés au logement des boursiers disparurent en 1836 quand on construisit la grande porte d'entrée de l'École.

Cinquante ans environ après la fondation, un nouveau bâtiment fut élevé le long de la rue Clopin par les soins du grand maître Pierre d'Ailly, qui mérita d'être appelé le second fondateur du collège. Ce bâtiment, exclusivement réservé à la théologie, fut incendié et presque totalement détruit par les Bourguignons quand ils entrèrent pour la seconde fois dans Paris en 1418, et il ne put être réédifié qu'après la rentrée du roi Charles VII. Sa reconstruction, entreprise alors par le grand maître Jean Rau-

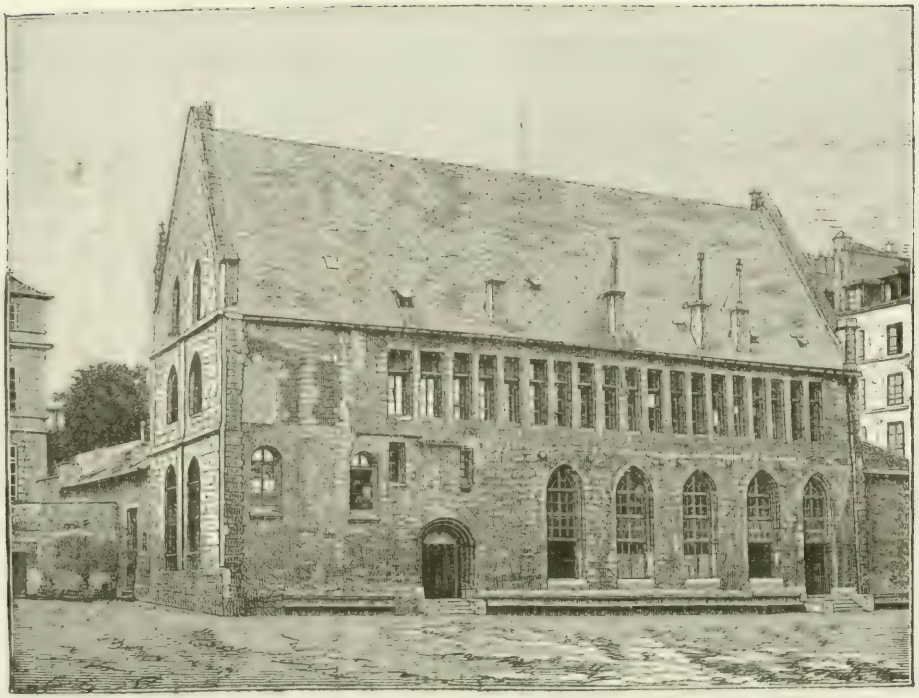

Vue du batiment de la Théologie lors de la démolition en 1876.

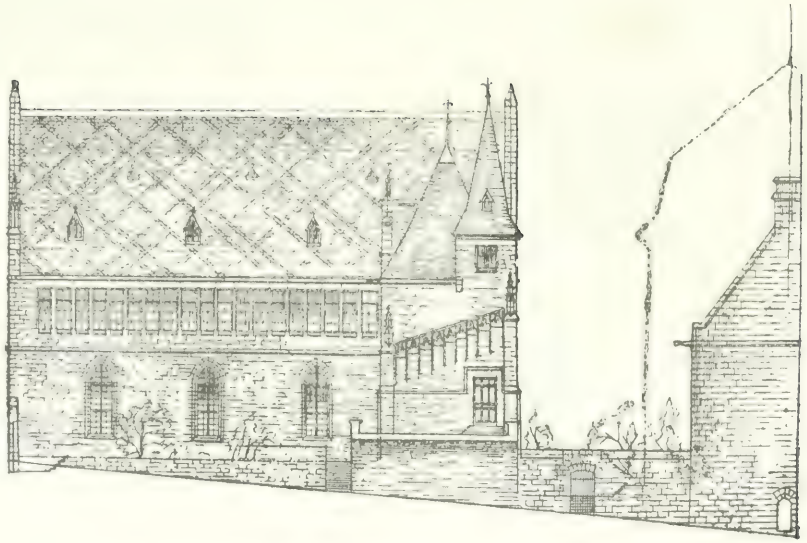

Vue du batiment de la Theologie sur la rue Chopin.

lin, se termina seulement en 1499. C'était un élégant édifice, allongé de l'est à l'ouest, percé sur chaque façade d'une porte et de grandes baies ogivales, éclairé de nombreuses et étroites fenêtres que séparaient de petits meneaux finement travaillés; deux statues ornaient le sommet de chacun de ses pignons : du côté de l'Orient, celle du roi

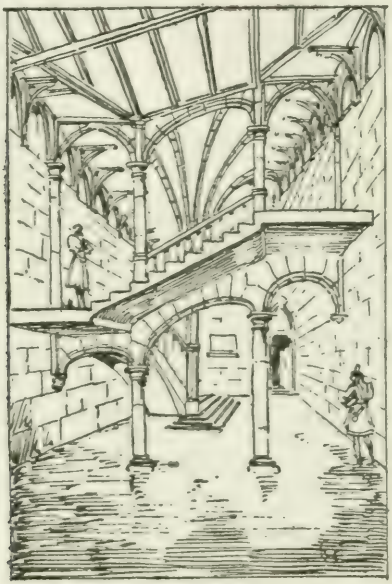

L'ESCALIER CONDUISANT A LA BIBLIOTHÈQUE.

Charles VIII, qui, peu après son avènement, donna une somme de 2,400 livres pour l'achèvement de la construction; du côté opposé, celle de la reine Jeanne. Le premier étage renfermait la bibliothèque du collège. On y accédait du côté de la rue Clopin par un escalier dont le limon était supporté par des piliers qui laissaient la cage absolument libre. Ce chef-d'œuvre de construction a pu être regardé comme le premier exemple du dispositif qui a pris plus tard le nom d'escalier à la française. La biblio-

thèque, composée dans le principe des meilleurs manuscrits que les exécuteurs testamentaires de la reine fondatrice avaient pu trouver, s'était enrichie bien vite des donations et des legs provenant des maîtres et des anciens élèves qui avaient eu à cœur de témoigner ainsi leur reconnaissance à la maison dans laquelle ils avaient été élevés. Les livres y étaient placés dans des armoires surmontées de pupitres et rangés verticalement aux trumeaux des croisées. On sait que Louis XI fit là charger de chaînes par l'évêque d'Avranches, son confesseur, et par le président du parlement, les livres de Pierre d'Ailly et de Gerson, qui avaient fait dénoncer le collège de Navarre comme le plus dangereux foyer du nominalisme. Quicherat, dans sa très intéressante *Histoire du collège Sainte-Barbe*, a raconté quelle source intarissable de plaisanteries cet enchaînement des livres fut pour tous les esprits indépendants, qui représentèrent les bibliothèques de collèges « comme des ménageries pleines de bêtes féroces tirant sur leurs chaînes pour les rompre et mordre la jeunesse ».

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment, une grande salle, au milieu de laquelle régnait une rangée de piliers supportant toute la charpente, servait aux exercices publics. On l'appelait la *Salle des Actes*. C'était là que les aspirants à la licence disputaient en commun les jours *aristotéliques*, c'est-à-dire les samedis et les veilles de fêtes carillonnées. Là se tenaient les interminables tournois entre tous ceux qui voulaient se former à l'argumentation, devenir des parleurs intrépides, prompts à l'attaque et habiles à la riposte. Les clercs qui allaient disputer de ville en ville ne manquaient pas d'y venir affronter publiquement les épreuves. En 1646, après Pâques, Fernand de Cordoue, qui était maître ès arts, maître en médecine, docteur en théologie, qui parlait latin, grec, hébreu, caldaïque, arabique et tous autres langages, y tint devant cinquante docteurs les plus expérimentés et les laissa terrifiés de sa science formidable. On crut qu'il usait de magie, et il

passa pour l'Antéchrist. Rabelais, pendant ses deux années d'études à Paris, fut sans doute le témoin de ces luttes oratoires où, durant de longues heures consécutives, on ergotait sur tous les sujets. C'est à la rue du Fouarre qu'il fait tenir Pantagruel contre les théologiens « pendant l'espace de six semaines, depuis le matin quatre heures jusqu'à six du soir, excepté deux heures d'intervalle pour repaître et prendre sa réfection »; mais c'est à Navarre qu'il place la fameuse dispute par signes entre Panurge et l'Anglais Thaumaste. Quand le savant clerc d'Angleterre, logé à l'hôtel de Cluny (Pantagruel demeurait à l'hôtel Saint-Denis), vint le trouver dans le jardin où « il se pourmenoit à la façon des péripatétiques » et lui demander de conférer publiquement « sur certains passages de philosophie, géomantie et caballes, desquels il ne pouvoit contenter son esprit », il l'invita à se trouver « dans *la grande salle de Navarre* à sept heures du matin. Et c'est là que, le lendemain, les deux champions disputèrent sans parler « sur tous les problèmes insolubles, tant de magie, alchimie, caballe, géomantie, astrologie, que de philosophie », en présence de tout Paris assemblé, petits et grands, grimaux, artiens et intrants. La pantomime grotesque ne présente, semble-t-il, aucun sens intelligible.

M. W. J. Smith, de l'Université de Cambridge, l'un des plus savants rabelaisants, à qui l'on doit l'admirable édition anglaise des œuvres de Rabelais, y voit une combinaison de l'historiette donnée dans la glose d'Accurse sur l'origine du droit, avec les règles méticuleuses de Quintilien sur l'emploi des mains et des doigts dans les exercices de rhétorique, et enfin des tours de saltimbanques que Rabelais avait vu exécuter dans les carrefours de Paris. Elle reste, du moins, la plus virulente satire de l'esprit scholastique et des sophistes de Sorbonne, lesquels, depuis trois siècles, « ne cherchoient vérité, mais contradiction et débat » durant la journée entière.

C'est dans cette grande salle de Navarre que les théolo-

giens passaient leur première thèse. Richelieu, ses premières classes de grammaire achevées, et ayant quitté l'Académie pour revenir au collège faire une seconde année de philosophie, y mena ses derniers examens avec la rondeur que l'on sait. Bossuet y soutint sa *tentative* avec un grand éclat en présence du prince de Condé. L'École polytechnique, en prenant possession du collège, installa dans cette salle les bureaux de l'administration; plus tard, sous la Restauration, elle la transforma en chapelle, et plus tard encore, après 1830, on la coupa en deux par un plancher pour y faire un étage où l'on installa la bibliothèque, tandis que le rez-de-chaussée, partagé en salles d'examens, reprit en quelque sorte sa destination primitive. Mais, en 1876, on décida que le vieux bâtiment de la théologie serait démoli. Cet édifice, classé comme monument historique, présentait pourtant une solidité suffisante. Après quatre siècles, il montrait encore ses charpentes en bois de châtaignier en parfait état. Il aurait pu être conservé. On le rasa tout à fait.

Une portion du mur de la façade sur la rue Clopin, qui subsistait encore il y a quelques années, montrant la trace de ses ouvertures ogivales et de son escalier à jour, disparut en 1905. Rien ne reste aujourd'hui de la salle des actes du célèbre collège[1].

G. Pinet.

1. [Nous remercions le commandant G. Pinet d'avoir mis gracieusement à notre disposition les intéressants documents iconographiques qui accompagnent son article.]

LES CAGOTS AU XVIe SIÈCLE.

Les cagots ou ladres blancs, c'est-à-dire les lépreux sans boutons ni taches, fréquents surtout en Bretagne et en Gascogne, sont mentionnés par plusieurs écrivains du XVIe siècle. Ambroise Paré les a décrits en français pour la première fois (1568) comme « ayant la face belle et le cuir poly et lissé, ne donnant aucun indice de lepre par dehors, comme sont les ladres blancs, appellez cachots, que l'on trouve en Bretagne et plusieurs autres lieux », et ailleurs, en parlant de la peste, « maladie que les anciens ont appellée Endemie, qui est propre et familiere en certains pays », il rappelle « les escrouelles en Espagne, le gouëtron en Savoye, la lepre en Guyenne vers Bordeaux, qu'on appelle gabetz, et en la Basse-Bretagne cacots, et sont nommés ladres blancs »[1].

D'autre part, Guillaume Bouchet leur consacre sa XXXVIe *Serée* (1598), intitulée : « Des ladres et des mezeaux. » En parlant des pays où il y avait le plus de ladres, un interlocuteur remarque que « nostre Poitou n'en estoit gueres taché, à cause de la region qui est temperée; que s'il y en avoit, que c'estoient ladres blancs, appellez cachots, caquots, capots et gabots, qui ont la face belle... »[2].

Rabelais a-t-il également connu les ladres blancs ou cagots? Le Dr H.-M. Faye, auteur d'un travail récent sur les *Lépreux et cagots du sud-ouest* (1910), l'affirme expressément (p. 10) : « Rabelais, ce père de l'esprit français, ne devait pas manquer de parler des cagots. Le plus souvent, il emploie ce mot au sens d'hypocrite, probablement par

1. A. Paré, *Œuvres complètes*, éd. Malgaigne, t. III, p. 350.
2. *Les Serées de Guill. Bouchet*, éd. Roybet, t. V, p. 107.

analogie, parce que la lèpre cagote était peu apparente et cachée. C'est bien le sens employé dans ces vers :

Haires, cagots, caffars, empantoufflez... »

Ce n'est pas *le plus souvent* que Rabelais prend *cagot* au sens d'hypocrite, mais *toujours*, et son œuvre ne contient pas trace de ce nom donné aux ladres blancs. Il connaît les *ladres verts*, ou rouges, comme on les appelle communément, c'est-à-dire les lépreux proprement dits, aux taches verdâtres ou d'un rouge pâle, hideux et infects. Frère Jean donne cette épithète au lâche Panurge (l. IV, ch. LXVI) : « Va, *ladre vert*, à tous les milions de diables... » Quant aux cacots de Bretagne, il les désigne simplement par le terme générique *ladres*, comme dans ce passage (l. II, ch. XIX) : « Panurge tira deux pieces de bois de forme pareille... et, les chocquant ensemble, faisoit son, tel que font *les ladres en Bretaigne* avec leurs clicquettes... », c'est-à-dire leurs crécelles dont le bruit devait faire fuir ceux qui se trouvaient sur leur chemin[1].

L'autre témoignage cité par le Dr Faye n'est pas moins illusoire : « Dans sa *Pantagruéline prognostication*, au chapitre des « Maladies de ceste année », Rabelais fait probablement allusion aux cagots quand il dit : « Les aureilles seront courtes et rares en Guascongne plus que de coutume[2]. »

Outre des notes historiques et médicales, le livre du Dr Faye renferme une étude considérable intitulée : *Philologie* (p. 278 à 336), dont le préfacier, le professeur Gilbert Ballet, parle en ces termes (p. XV) : « On peut dire que, avec cette partie de l'ouvrage, toutes les obscurités de ce vaste sujet disparaissent » ; quant à l'auteur lui-même, il ne juge pas moins favorablement le résultat de ses investi-

1. Quant au procès sémantique de *cagot* = *hypocrite*, je me borne à renvoyer à ce que j'ai dit dans cette *Revue*.

2. Plaisanterie du genre de celle d'une nouvelle qu'on attribue à Des Périers (éd. Jacob, p. 239) : « Es pays de Bourbonnois (où croissent mes belles oreilles)... ».

gations philologiques (p. XXIII) : « D'abord nous avons cherché à trancher le problème philologique que soulèvent les mots *cagot*, *gahet*, *cassot;* partisan des hypothèses simples, nous nous sommes de suite demandé s'il n'y avait pas entre ces mots un lien... L'impossibilité de relier ces mots à d'autres mots appartenant aux dialectes romans nous poussa à examiner l'hypothèse d'une origine celtique que le *kakod* des Bas-Bretons semblait favoriser. On sait que c'est à cette solution que nous nous sommes arrêté. »

En parcourant cette partie philologique, on tombe de surprise en surprise. L'auteur ne paraît pas s'être rendu suffisamment compte du sérieux des problèmes qu'il aborde, et ses procédés rappellent les pires époques de l'ancienne philologie. Frappé par la multiplicité des noms que les cagots portent dans les différentes contrées, il *tranche* la question en faisant rentrer, par un véritable tour de force, ces différents termes les uns dans les autres, ou plutôt, — *partisan des hypothèses simples*, — en les faisant tous remonter à l'unique *cagot*, c'est-à-dire à l'appellation la plus moderne des lépreux blancs et qui n'est pas attestée au delà des XVe-XVIe siècles.

Cette théorie simpliste vaut la peine de nous arrêter un instant, car elle est, si l'on peut dire, la clef des découvertes philologiques du Dr Faye.

Examinons donc les aspects différents du problème. Voici d'abord les formes multiples que revêt le mot en question :

Caqueux, dans l'ordonnance de 1475 du duc François II de Bretagne : « De la part de nos pauvres sujets et misérables les *caqueux* et malades, manans et habitans en l'evesché de Saint-Malo...; » ce que le statut de l'évêque de Tréguier, de 1436, rend par *cacosus :* « Plures homines utriusque sexus qui dicuntur esse de lege [i. e. Judaei] et in vulgari verbo *cacosi* nominantur[1]. » Encore aujour-

1. Cf. Fr. Michel, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne* (Paris, 1847), t. II, p. 208.

d'hui, dans le patois lorrain, *caqueux* signifie « mendiant » (Adam), c'est-à-dire gueux contrefaisant le ladre.

Cacou, dans un texte du xve siècle (cité dans Godefroy) : « ... des *cacous* vendeurs de cordes... », forme qui a laissé encore une trace dans le normand de Bayeux, *cacouard*, qui a le sens de « frileux, malade ».

Caquot, cacot, forme qu'on lit chez Paré et Bouchet (voy. ci-dessus).

Caquin, document de 1554 (cité par le Dr Faye, p. 285).

Cagou, dans le *Journal de Paris sous Charles VI*, à l'année 1436 : « Estoit lieutenant du prevost un gros vilain comme un *cagou* », terme dont le sens primordial survit en partie dans les patois du Centre : en berrichon, *cagou* se dit des personnes accablées par la souffrance (Jaubert), et, en blésois, le mot désigne l'homme qui vit seul (Thibault), souvenir de l'ancien isolement des lépreux.

Cagot, dans la nouvelle coutume de Béarn (1551), forme qui ne remonte pas au delà du xvie siècle (Lespy) et encore aujourd'hui usitée dans le Béarn et les Pyrénées.

Ce nom, qui désigne les « lépreux », a été de bonne heure appliqué aux gueux : c'est déjà l'acception de *cagou* au xve siècle (voy. ci-dessus), la plupart des gueux contrefaisant les ladres : « Si voulez esprouver si quelques gueux ne contrefont point les ladres, faut regarder s'il se sont point lier la gorge, avec un fil, afin de parler ranche[1] », nous dit Bouchet dans la *Serée* déjà citée (p. 122).

L'argot ancien a gardé cette signification : *cagou* désigne, dans la *Vie généreuse* de 1596 et dans le *Jargon* de 1628, le lieutenant des gueux, celui qui leur enseignait les tours du métier de voleur, et on trouve encore cette signification dans le *Virgile travesti* de Scarron (éd. Fournel, p. 171) :

> Pauvres d'habits comme de mines,
> Sales magasins de vermine,

1. Les lépreux avaient la voix rauque.

Enfin véritables *cagous*,
Et leur roi le plus gueux de tous...

Dans le XIXe chapitre du *Liber vagatorum*, le plus ancien monument de l'argot allemand (1510), il s'agit également de mendiants qui portaient des crécelles comme s'ils étaient des lépreux, c'est-à-dire de gueux contrefaisant les ladres.

Venons maintenant à l'origine du mot.

Francisque Michel, de Rochas et le Dr Faye s'accordent à dériver le type *cacou* du celtique : « La Bretagne avait ses cacous, caqueux, caquots, ce qui est tout un et dérive du mot celtique *kakod* ou *cacod*, qui veut dire ladre[1]. » Le *Dictionnaire général*, en faisant sienne cette étymologie, lui a donné une autorité qu'elle ne méritait nullement.

En effet, l'origine celtique repose sur une double erreur. Les auteurs cités allèguent en faveur de cette provenance :

1° Le témoignage des lexicographes bretons de Rostrenem (1732) et don Bullet (1759) qui soutiennent que *cacodd* signifie « ladre » *anciennement* en breton;

2° Le texte d'une ballade bretonne, recueillie aux environs de Lannion par Hersart de la Villemarqué et que cet éditeur croyait antérieure au XVe siècle.

Cette double assertion chronologique est de nulle valeur, attendu que les lexicographes cités n'apportent aucune preuve de la prétendue ancienneté du mot en breton, et que l'auteur du *Barzas Breiz* manquait totalement de sincérité. De plus, le breton *kakod* ou *kakouz* est un emprunt fait au français des XVe-XVIe siècles. L'éminent linguiste, feu Victor Henry, l'affirme nettement dans son *Lexique étymologique du breton*, p. 79 : « *Kakouz*, cordier[2], ton-

1. De Rochas, *Les parias de France et d'Espagne*, Paris, 1876, p. 79. Cette origine celtique a été également admise par Scheler et par Körting, dans leurs dictionnaires.

2. Cf. Ernault, *Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes* (1904) : « *Kakouz*, terme injurieux appliqué à certaines familles qui

nelier, terme injurieux. Emprunt ancien français *cacou*, *caqueux*, lépreux, aujourd'hui *cagot*. »

De même, M. Ernault, dans son *Glossaire moyen breton* (1896) : « *Cacous*, ladre vert, cordier, terme injurieux... du haut-breton *cacous*, fr. *caqueux*, formes attestées dès le xve siècle... Le mot *cacodd*, ladre, que Grégoire donne comme suranné, aurait bien besoin d'un autre garant. »

Pour être fixé sur le mot *cacou*, qu'on a considéré si longtemps comme foncièrement breton, j'ai consulté un de nos meilleurs celtisants, M. Joseph Loth, qui a bien voulu m'écrire ceci : « Le breton *cacouz* ou *cacous* est emprunté au français de Haute-Bretagne sans aucun doute. Le *cacodd* de Grégoire de Rostrenem ne répond pas phonétiquement à *cacous*. La forme me paraît suspecte... Je suis convaincu que le brave capucin s'est trompé, mais je ne vois pas l'origine de son erreur. Y aurait-il dans quelque dialecte français une forme *cacot?* »

Cette forme existe effectivement (voy. ci-dessus) et a servi de type à la variante bretonne *cacodd*.

C'est ainsi que l'origine celtique de *cacot*, *cagot* s'écroule en même temps que les « solutions » philologiques du Dr Faye.

On est d'ailleurs surpris de trouver dans son ouvrage des appellations de lépreux qu'on n'a jamais citées comme telles. Que viennent faire les *cafards*, hypocrites, dans un traité sur la lèpre?

On y lit encore : « *Cageois* et *cagou*, connus dans le

passent pour avoir eu la lèpre, en particulier aux cordiers lépreux. Les cagots étaient surtout cordiers et charpentiers. » Voici la notice qu'on lit dans le *Dictionnaire de la langue bretonne* de don Louis Le Pelletier (Paris, 1752) : « Cacous, nom injurieux que les Bas-Bretons donnent par injure aux cordiers et aux tonneliers, contre lesquels le même peuple est si prévenu qu'ils ont eu besoin de l'autorité du Parlement de Bretagne pour avoir la sépulture et la liberté de faire les fonctions du christianisme avec les autres, parce qu'ils sont censés descendre des Juifs dispersés après la ruine de la sainte cité de Jérusalem et qu'ils passent pour lépreux de race de père en fils... Ce nom est, si je ne me trompe, venu du français... »

midi comme dans le nord de la France, dérivent indubitablement de *cacoux* » (p. 305 et 320). Confusion étrange : *cajois*, terme du XVIe siècle, est une variante de *casois*, habitant d'une case, rustre; La Porte le cite dans ses *Épithètes* (1580) : « Rustique ou rustaut, *cajois* ou *casois*. »

Une erreur plus regrettable encore est l'assimilation des *arcabots* aux lépreux. Il n'est pas sans intérêt de suivre les différentes phases de cette confusion qui jettent un jour vraiment curieux sur les procédés documentaires de l'auteur (p. 8) :

« Au XIVe siècle, à Bayonne, la police eut maille à partir avec des gens que des règlements de 1315 et 1319 appellent *arcabots* et *ischaureilhatz* qui étaient sans profession et qu'il fallait chasser de la ville. Il y a lieu d'admettre qu'il s'agissait des cagots. Le mot *arcabot* dérivant de *caffot* et le mot *ischaureilhatz* ou *esaurillé* (*sic*) se rapportant peut-être à la resorption du lobule de l'oreille et au ratatinement de l'organe tout entier, signes de la lèpre. »

Si l'auteur avait ouvert Ducange, il aurait lu qu'en 1461 *arquabot* signifiait « coquin », terme encore usuel en languedocien au sens de « débauché »; c'est le catalan *arcabot*, espagnol *alcahuete*, débauché, maquereau (d'origine arabe); et, quant au deuxième terme cité, c'est le limousin *eschaurilhat*, essorillé, auquel on a coupé les oreilles. Il s'agit, on le voit, de deux vagabonds ou coquins que la police de Bayonne s'est vue forcée de chasser de la ville; il n'y a pas trace dans tout cela de lépreux ou de cagots. Cependant l'auteur, se faisant illusion à lui-même, écrit plus loin (p. 39 et 115) :

« En 1315 et 1319, on appelait (!) à Bayonne les cagots *ésaureillés*... Les cagots (!) ne pouvaient rester dans Bayonne, ainsi que le prouvent deux règlements de police de 1315 et 1319, où ils figurent sous les noms d'*arcabots* et peut-être aussi d'*ischaureilhatz*. »

Et mécontent, paraît-il, de la première étymologie qu'il avait présentée d'*arcabot*, il en expose une autre (à la p. 292) : « *Cabot*... a donné naissance aux mots *arcabod*

et *arcabot* (1315 et 1319), composé de *ar*, qui est dérivé de *ab* ou *ac* (diminutif de *cac*), soit de *ar* qui signifie *homme*, comme il arrive parfois en composition basque, et de *cabot*. »

Ce sont là des procédés d'un autre âge qu'on voit non sans regret se renouveler dans un travail qui témoigne par ailleurs d'un effort considérable.

Lazare SAINÉAN.

UN LECTEUR DE RABELAIS

ENTRE 1540 ET 1549.

Robert Estienne, après avoir publié en 1532 son célèbre *Thesaurus linguae latinae* avec interprétation française, en tira sept ans plus tard un *Dictionnaire françois-latin* qui est devenu le point de départ de la lexicographie française. Ce livre se ressent de ses origines et de sa destination : il est purement didactique et forcément incomplet. L'auteur lui-même n'en fut pas satisfait, et dix ans plus tard, en 1549, il fit imprimer une deuxième édition, laquelle, sous beaucoup de rapports, marquait un progrès réel. Les matériaux y sont de beaucoup plus considérables[1] et les définitions plus circonstanciées.

Voici un passage de la préface de cette nouvelle édition : « Oultre la premiere impression de ce present livre, sache lecteur qu'il a esté en ceste seconde augmenté d'infiniz mots, lesquels autant que possible a esté, on a tourné en Latin, fors aucuns auxquelz on n'a point encores trouvé es autheurs mots Latins respondans... Pour lesquelz te prions si tu leur trouve propres dictions Latines, de nous en advertir. Mesmes aussi d'autant *de mots que tu trouveras es Rommans et bons Autheurs François*, lesquelz aurions omis : a fin que nostre conception quelquefois puisse sortir son effet. »

Quels étaient *les bons Autheurs François* qu'avait consultés Rob. Estienne ? Il cite dans la préface Budé, dont les écrits lui ont fourni un grand nombre d'interprétations, et c'est tout. On peut affirmer avec quelque certitude que les quatre livres déjà parus du roman rabelaisien

1. Tandis que la première édition renferme 9,000 mots, la deuxième en contient 13,000. Voir, sur ces différentes éditions, la thèse de E.-E. Brandon, *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVIe siècle*, Baltimore, 1904, p. 70 à 80.

ont été une de ses principales sources. Il y a puisé non seulement quantité de termes, mais encore certains renseignements qui ne se trouvaient que là.

Voici ce qu'on lit par exemple au mot LAREGE : « Un arbre retirant à ung Pin ou Sapin, *Larix*, *laricis*. Les Venitiens l'appellent *Larege*, les montagnars la nomment *Melze*. » C'est à peu près ce que dit Rabelais (l. III, ch. LII) : « Vous la nommez [celle espece d'arbre] *Larix* en Grec et en Latin; les Alpinois la nomment *Melze;* les Antenorides et Venitiens, *Larege*. »

C'est dans Rabelais que Robert Estienne a également pris les deux noms suivants[1] :

PANURGE, c'est-à-dire cault, astut, fin, affecté, rusé. C'est aussi un homme qui se mesle de tout faire, un factotum, un homme qui a esté de tous mestiers.

RAMINAGROBIS. Tragice gravis, alto fastu turgidus. *Faire du Raminagrobis*, incedere magnifice, subnixis alis se inferre, cum fastu incedere vel sese ostentare.

De même, les termes médicaux suivants :

FOCILE. Le bras de l'homme, depuis le coulde jusques au poignet, est composé de deux os : celuy de dessoubs, qui est le plus gros et le plus long, est appelé... des chirurgiens *Grand focile;* celuy de dessus, qui est le plus court et plus menu, est appelé... des chirurgiens *Petit focile* ou *Focile mineur*.

MAGDALEON, *faire un magdaleon*. Cylindrum fingere, Graeci Magdalias vocant, nostri vulgo Magdaleon.

Finalement, toute une série de termes familiers à Rabelais, tels que :

CAMPOS, *Avoir campos*, Eleutheria agere, vel liberalia...

CHIQUENAUDE, *Bailler une chiquenaude* [laissé sans traduction].

CROQUER LA PIE, *Bon pion*, *piailler*, *piailleur*. Tous ces mots viennent de πίειν, id est bibere.

1. Consulter, pour la concordance des termes cités avec ceux de Rabelais, le glossaire de l'édition Marty-Laveaux.

Eolipile, ou boule d'airain creuse propre à souffler le feu.

Tous ces termes manquent à la première édition du *Dictionnaire latin-françois* de 1539. C'est donc une preuve péremptoire que Rob. Estienne avait lu dans l'intervalle le roman de Rabelais et en avait fait des extraits pour sa nouvelle édition.

De là également les articles suivants qui figurent exclusivement dans cette dernière édition :

Arraper, *Arripere*. [Terme d'origine languedocienne et qu'on ne lit que chez Rabelais.]

Badault, badelori, badin, *Ineptus*. [Ce triple synonyme est d'abord attesté chez Rabelais.]

Bauffrer, *Avide comedere*. [Forme rustique, angevine ou poitevine, qu'on rencontre d'abord chez Rabelais et dès le début de son roman : l. I, ch. iv.]

Dousil, *ou faulset, ou broche à mettre à ung muy*. [Forme dialectale, gasconne, etc., répondant à la forme littéraire *doisil*, attestée d'abord chez Rabelais.]

Marmonner entre ses dents. [Même remarque.]

Maujoinct, *Male coagmentatus, hians*. [C'est l'acception littérale; le sens libre est pourtant uniquement employé au xvie siècle.]

Metes, *Limites*. [Latinisme fréquent chez Rabelais.]

Cet illustre latiniste est ainsi le premier lexicographe qui ait exploité *Gargantua* et *Pantagruel;* ce n'est que beaucoup plus tard que Cotgrave et Le Duchat ont mis largement à contribution l'œuvre tout entière.

Lazare Sainéan.

LE CHAPITRE XXXIII

DU MANUSCRIT DU Ve LIVRE.

Les différences entre le manuscrit et l'édition du Ve livre, en dehors d'un grand nombre des transcriptions inexactes du premier, sont surtout lexicologiques. Il n'y a qu'un seul chapitre intégral qui manque à l'édition et qui forme « la partie personnelle et unique du manuscrit »[1] : c'est le XXXIIIe, qui porte le titre « Comment furent les Dames Lanternes servies à soupper ». Essayons d'en préciser le caractère et les sources.

De l'Aulnaye citait[2], à propos des jeux de Gargantua, les danses qu'un imitateur de Rabelais a dénombré au chapitre XVIe des *Navigations de Panurge*. « Il avait, dit Montaiglon, sans le savoir, puisqu'il ne connaissait pas le manuscrit du Ve livre, la main heureuse en ce sens que cette énumération des *Navigations* est celle de notre manuscrit. »

Tout récemment, M. Schober[3] a relevé, à son tour, un emprunt fait aux *Navigations de Panurge*, ou *Disciple de Pantagruel* (1538) : des 178 danses ou mélodies du *Disciple*, 175 se retrouvent exactement dans la partie finale de ce chapitre du manuscrit. Parmi ces danses, il y en a d'indigènes (le *Trihorry* de Bretaigne, *Rigoron pirouy*), de scolaires (*Dulcis amica*, *Testimonium*), d'italiennes (*la*

1. Anatole de Montaiglon, dans son édition de Rabelais, t. III, p. 305.

2. Dans son édition de Rabelais (Paris, 1837), p. 431.

3. Joseph Schober, *Rabelais' Verhältniss zum Disciple de Pantagruel*, Munich, 1904, p. 31 à 37. Voir, sur les variantes, l'éd. Montaiglon, t. III, p. 306; et le commentaire de Marty-Laveaux, t. IV, p. 351-2 (plusieurs des chansons citées se retrouvent dans les *Chansons du XVe siècle* publiées par Gaston Paris). Cf., pour les chansons de danse, l'*Histoire de la chanson populaire en France* par Jul. Tiersot, Paris, 1889, p. 112.

Seignore ou *Signore*), surtout de méridionales, languedociennes ou gasconnes, telles :

Expect ung poc ou pauc, c'est-à-dire, en gascon, attends-moi un peu;

Estrac, c'est-à-dire extra, aujourd'hui, en provençal, terme du jeu de loto, premier numéro qui sort sur une ligne;

Male-maridade, en languedocien *mau-maridado*, mal mariée, nom d'une ancienne danse;

Mousque de Biscaye (et plus bas : Biscaye), en Languedoc, la *Mousco de Biscaio*, ancienne danse[1];

Revergasse (*Disciple :* Roargace), en Languedoc *revergado*, ancienne danse dans laquelle les jeunes filles troussaient leurs jupes jusqu'à mi-cuisse (de *revergà*, retrousser); elle a été dansée autour des arbres de la Liberté, en 1793 (Mistral).

Quelques-unes de ces mélodies reviennent deux fois à un court intervalle (la *Doulourouse*, *Hely*, *pourtant si estes belle*) et certaines d'entre elles sont de provenance incertaine : la *Pamine* (à côté de la *Pavane*) et la *Ducate* (serait-ce *Ducale?*).

Ce plagiat de la dernière moitié de notre chapitre est maintenant un fait acquis; mais la recherche s'est arrêtée à cette première constatation. En voici une autre.

Plusieurs noms de cuisiniers qui entrent dans la Grande Truye dressée par Frère Jean (l. IV, ch. xl) se transforment, sous la plume de notre plagiaire, en autant de plats pour le souper des Dames Lanternes :

Ms., ch. xxxiii.	L. IV, ch. xl.
Des cocquecigrues	Cocquecigrue
Des badigonyeuses	Badiguoincier
Des freleginingues	Urelipipingues
Des volepupinges	

1. On lit dans les *Chansons du XVe siècle*, publiées par G. Paris (p. 107) : « Une *mousse* de Bisquaye... », que l'éditeur tire de l'esp. *moça*, jeune fille.

Des gafelages	Guaffelaze
Des brenouzetz	Brenous
De la friande vistanpenarderye	Vistempenard.

Le caractère essentiel de toute la première partie de ce chapitre est une tendance à la parodie linguistique totalement inconnue à l'œuvre de Rabelais. Cette parodie aboutit à la déformation grotesque de tous les mots empruntés par ce prétendu auteur aux quatre premiers livres du roman. La déformation porte à la fois sur la forme et le sens des mots correspondants, et on se trouve ainsi devant un véritable imbroglio linguistique d'où il n'est pas toujours facile de sortir. Essayons de poser quelques jalons de reconnaissance.

A. Noms de personnes métamorphosés en plats imaginaires :

Des Ganabins de haulte futaye... Réminiscence de l'île des *Ganabins* (l. IV, ch. lxvi) ou des Voleurs, qui forment un pendant aux plats cités plus loin : De la Gendarmenoyre... De la Bandaille...

Des Jerangoys..., c'est-à-dire *jarnigoy*, ou je renie Dieu ! juron rustique (Cotgrave), parallèles aux plats suivants : Des Je reny ma vie (deux fois)...

Des Lansbregots, terme qui rappelle les *Lans* (l. I, ch. v), ou les Lansquenets de Rabelais, et la finale du juron *Saint Sangbreguoy* (l. III, ch. xviii), ce dernier figurant d'ailleurs plus bas : Des Sainsanbregois...

Des Ondrespondredetz..., tiré du nom des *Hondrespondres* (l. III, ch. xlii), autre nom des Lansquenets.

Des Aliborrins..., parodie du « maistre *Aliboron* » de Rabelais (l. III, ch. xx).

Des Hurtalis..., d'après le nom du géant, un des aïeux de Pantagruel (l. II, ch. i) : « *Hurtaly*, qui fut beau mangeur de soupes, et regna au temps du deluge. »

Du saint Balleran..., le frère jumeau du *sainct Balletrou* (l. II, ch. xxvi) « qui dedans [la braguette] y repose ».

Des Manigoulles de Levant... qui rappellent (l. IV, ch. lix) « ces poiltrons *magnigoules* Gastrolatres... ».

B. Un nom de lieu (imaginaire) :

Des Estangourres..., souvenir du « pays d'*Estangourre* » (l. III, ch. xxiv).

C. Termes du vocabulaire rabelaisien plus ou moins altérés dans leur forme ou dans leur sens :

Des Baguenaudes... Cf. l. II, ch. xiii : « Le remboursant d'aultant de *baguenaudes* comme il y a de poil en dixhuit vaches... »

Des Ballivarnes en paste... Cf. l. II, ch. xxxiv : « ... *balivernes* et plaisantes mocquettes... »

De la Bistroye... Cf. l. II, ch. xxxiv : « Le visaige *bistorié*... »

Des Brimborions de Ponant... Cf. l. II, ch. vii : « Les *brimborions* des padres Celestins. »

Des Cocquemares à la vinaigrette... Cf. l. I, ch. ii : « Le brimbaleur qui tient le *cocquemart*. »

Des Cormeabotz..., suivis de Corneameux revestuz de bize..., l'un et l'autre formes altérées de *cornaboux*, cornets à bouquin. Le passage du Ve livre, ch. xl, qui est dans l'édition : « ... avec *cornaboux* sonnant les orties... », se lit dans le manuscrit : « ... avec *cormabous*... ».

Des Corquignolles savoreuses... suivis du Croquignologe... Cf. l. I, ch. vii : « La *croquignolle* des curés. »

De la Croquepye... Cf. l. IV, pr. anc. : « Boire d'autant et à grandz traictz, estre pour vray *crocquer la pie*... »

Des Dorelotz de liepvre... Cf. l. I, ch. xxii : « Au *dorelot* du lievre. »

Des Drogues Sernogues... Cf. l. IV, ch. lii : « ... *drogues*, guogue et *senogues*... »

Des Estafillades... Cf. l. IV, ch. xvii : « ... desquelles par avant estoit advenue l'*estafillade* au Londgrauff d'Esse. »

Des Fanfreluches... Cf. l. I, ch. i : « Les *Fanfreluches* antidotées. »

Des Fricquenelles... Cf. l. IV, ch. xxxvi : « L'ordre

qu'elles tenoient... nous faisoit croire que ce n'estoient *Friquenelles*, mais vieilles Andouilles de guerre. »

Des GODIVEAULX de levrier bien bons... Cf. l. III, ch. XVIII : « ... mangeans ensemble un boisseau de *guodiveaulx*. »

Des GRINGUENAULDES à la joncade... Cf. l. II, ch. XIII : « ... du cas privilegié des *gringuenauldes*... »

Des HAPPELOURDES... Cf. l. II, ch. VII : « Les *Happelourdes* des officiaux. »

Des MARJOLETZ... Cf. *Pant. Pr.*, ch. V : « ... *Marjoletz*, Bougrins, Bragars... »

Des NEZ D'AS DE TREFLES en paste... Cf. l. IV, ch. IX : « Tous ont le *nez* en figure d'un *as de treufles*... »

Des NEIGES D'ANTAN, desquelles ilz ont abondance en Lanternois... Cf. l. II, ch. XIV : « Mais où sont les *neiges d'antan?* »

De la PETARADINE... Cf. l. III, ch. XX : « ... le laissa luy faisant la *petarrade* », à côté d'une cuillerée de *Petasine*...

Des TINCTAMARROIS... Cf. l. II, ch. XII : « ... sur leurs *tintamarres*... »

Des TINTALOYES... Cf. l. III. ch. XXVIII : « Couillon *tintalorisé*. »

Des TRICQUEDONDAINES... Cf. *Pant. Pr.*, ch. IX : « Cagotz... caffars... et autres *tricquedondaines* sortiront de leurs tesnieres. »

Ajoutons : « Leur boitte feut en TIRELARIGOTZ, vaisseaulx beaulx et anticques... », allusion au passage de Rabelais : « luy donnerent à boyre à *tyre larigot* »; l'interprétation par *vaisseaulx beaux et anticques* est tout aussi fantaisiste que les mets servis ci-dessus.

D. Des exclamations, des refrains et des jurons :

Des BABILLEBABOUS... Cf. l. IV, ch. XXXIII : « Panurge commençoit crier et lamenter plus que jamais. *Babillebabous* (disoit-il), voicy pis qu'antan. »

Des BARABINBARABAS... Cf. l. II, ch. XII : « *tarabin tarabas* ».

Des Bredeedin-Bredeedas... Cf. l. IV, ch. LVI : « ... *bredeedin bredeedac*..., vocables du hourt... »

De la Mire-la-ridaine..., suivi par des Mire-laridaines... Cf. l. IV, ch. XVI : « Je vous cite par devant l'Official à huyctaine *Mirelaridaine*. »

Des Pasques de Solles... Cf. l. II, ch. XIV : « *Pasque de Soles* (respondit Panurge), est il mal de dens plus grand, que quand les chiens vous tenent aux jambes? »

De la Tirlytantaine... Cf. l. I, ch. XXII : « A la *tirelitantaine*. »

En dehors de ces emprunts, plus ou moins déguisés, à Rabelais, le chapitre XXXIII du manuscrit renferme, sous le rapport linguistique, les catégories suivantes :

a. Des termes et des mélodies de danse :

De la *Clacque-main*... Du *Boutte-luy-toy-mesmes*... Des *Entreduchz* (cf. *entrechat*)... Des *Hoppelatz*... Du *Laisse moy en paix*... Des *Qu'aisse-qu'esse*... Du *Tire-toy-là*...

b. Des mots de la langue commune détournés de leur sens :

Des *Chinfreneaulx* (suivis des *Chinferneaulx*)... Des *Fondrilles*...

Des *Giboulées de Mars*... Des *Gringaletz*... De la *Menigance*... Des Estroncs fins à la *nasardine*[1]...

c. Des dérivés et des composés plus ou moins bizarres :

Des *Bourbelettes* (cf. *bourbe*)... Du *Coquerin* (cf. *coque*)... De la Galimaffrée à l'*Escafignade*... De la *Marmitandaille* avec beau pissefort (cf. *marmite*)... Du *Merdigaon*... De la *Patissandrye* (cf. *pâtisserie*)...

Du *Brochaucultis*... (suivi du *Souffle au cul myen* et De la *Mousche enculade*)... Des *Croquinpedaignes* (suivi des *Tirepetadans*)... De *Hucquemasche* (« qui mâche des *huques* ou capes à capuchon » !)... Des *Mocquecroquettes*...

1. Ajoutons : De la Crotte en poil, De la Foire en Braye, De la Vesse couliere, Des Cocquelicons, Des piedz à boulle, Du suif d'asnon, etc.

Du *Promerdis*, grand'viande (cf. chez Rabelais, l. II, ch. xxx : ... pouldre de *diamerdis*)... Du *Sallehort* (anc. fr. *hort* = *sale*)... De la *Trismarmaille*...

d. Des termes rares au xvie siècle et appartenant à l'ancien français ou aux patois :

Des Aucbares de mer... Cf. *haubars*, ancien nom du maigre (poisson), aujourd'hui *haut-bar* dans le parler vulgaire (*Us et Coust. de la mer*, éd. 1671) : « Les roujets ou barbehauts, les *haubars* qui sont brigne ou loubine[1]. »

Des Brigailles mortifiées... Cf. provençal *brigaio*, miette[2].

Primerouges... On lit dans l'anc. fr. *primeroge*, pluie hâtive. D'Aubigné (éd. Réaume et Caussade, t. II, p. 127) : « Le Ciel au lieu de pluyes *primeroges* pour enfler les bledz, les versoit à regret et à contresaison. »

Des Spopondrilloches... Cf. anc. fr. *spopondrilles*, matrice[3].

Des Starabillatz... Cf. anc. fr. *scarbillat* (Cotgrave), même sens qu'*escarbillat*, vif, remuant, mot gascon très familier aux écrivains de la seconde moitié du xvie siècle et tout particulièrement à Montaigne.

Des Tricquebilles.... mot tiré des *Navigations de Pantagruel*.

e. Un certain nombre d'autres mots sur le compte desquels on ne peut faire que des conjectures :

Des Anacrastabotz... Peut-être forme altérée d'*anacampserotes*, plante employée dans les philtres (l. V, ch. xxx : repaissons, di je, et tastons de ces *anacampserotes*).

Des Bandyelivagues, viande rare... Cf. *Bandeliroide*, épithète au sens libre, dans le *Moyen de parvenir* (éd.

1. Cité par Delboulle, dans la *Romania*, t. XXXIII, p. 364 (cf. *Ibidem*, p. 557, la remarque de M. Thomas).

2. Cf. Cotgrave : « Brigaille, *A notable smell-smokt or mutton-monger, a cunning sollicitor of a wench.* »

3. Voir *R. E. R.*, t. VII, p. 119 et 400.

Royet, t. II, p. 48 : voici Jaquemart de *Bandeliroide* qui vous attend).

Des Befaibemis... Cf. en anc. fr. *beffé*, moqué, et *bemy*, niais.

Du Guyacon... Cf. *Pant. Pr.*, ch. vi : « ... si le *Guaiac* n'est de requeste. »

Du Moinascon... Cf. l. I, ch. xxvii : « ... les petits *moinetons*... »

Des Notrodilles... Peut-être *notre dille* (cf. l. I, ch. xi : *ma* petite *dille*...)

Des Tritrepoluz... Est-ce : Trois fois très sale? (anc. fr. *polu;* cf. ci-dessus *Trismarmaille*).

f. Finalement, un stock de mots, dérivés ou composés, probablement en grande partie très altérés, pour lesquels il ne m'a pas été possible de trouver des rapprochements et que je me permets de soumettre à la sagacité du lecteur :

Des coquilles *betissons*... De la Pié-de-*billorie*... Des *Brebazenas*... Des *Bregizollons*... Des *Bubagotz*... Des *Epiboches*... Des *Gresamines*, fruict delicieux... Des *Ivrichaulx*... Des *Marabires*... Des *Maralipes*... Des *Mizenas*... Des *Mopsopiges*... Des *Ordisopiratz*... Des *Smubrelotz*...

On pourrait y ajouter *hilique* (« elle nous semble plus divine, plus *hilique*, plus docte, plus saige...), terme inconnu ailleurs dont le sens est à préciser, à moins qu'il ne s'agisse là d'un mot altéré. A. de Montaiglon dit à cet égard (t. III, p. 307) : « Le sens serait-il « plus sage » de l'allemand *heilig?* Je serais plus disposé à proposer comme correction *heliaque*, ou encore plutôt *celique*. » Le *Glossaire* de Marty-Laveaux suggère : ἱλάσκομαι, rendre favorable; mais comment passer du verbe à l'adjectif *hilique?* Étant donné le caractère parodiste de tout ce chapitre, l'hypothèse d'une altération n'est pas sans vraisemblance.

Ce chapitre « unique » du manuscrit est, on le voit, un

ramassis de plagiats et de curiosités linguistiques. Sa valeur littéraire et psychologique est à peu près nulle, si ce n'est cette tendance au burlesque qui apparaît pour la première fois dans la littérature du XVIe siècle, au moins sous cette forme suivie. L'altération intentionnelle des mots, leur déguisement burlesque annonce de près Fischart et ses manies lexicologiques.

Ce n'est que vers la fin du XVIe siècle que la même tendance parodiste se retrouvera, d'une façon spirituelle et systématique, dans le *Tableau des différends de la religion* (1599), chef-d'œuvre de Marnix de Sainte-Aldegonde[1].

On lit cette remarque dans les *Essais d'études bibliographiques sur Rabelais* (1841, p. 88) de Gust. Brunet : « Dans la liste des plats servis au souper des lanternes, il s'en trouve qui pourraient bien donner des tortures aux Saumaise qui s'occuperont d'un sujet si important. »

Il faut avouer que l'importance de ce menu singulier est bien mince et que ses prétendues énigmes ne sont souvent que des masques assez transparents.

Quoi qu'il en soit, Rabelais n'y est pour rien : son vocabulaire à lui, si riche en créations personnelles, ignore ces grimaces d'un nouveau genre. On ne conçoit pas pourquoi les éditeurs (à partir de Paul Lacroix qui a reproduit pour la première fois ce chapitre) ont enrichi les œuvres de Rabelais de cette élucubration aussi fade que peu originale.

Lazare Sainéan.

1. J'espère publier bientôt une étude sur ce livre d'un très grand intérêt linguistique.

LE « TROU DE SAINCT PATRICE ».

Il est question du « trou » ou « purgatoire » de saint Patrice deux fois dans l'œuvre de Rabelais : 1° au chapitre II de *Gargantua* (*Fanfreluches antidotées*), éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 13 :

> Leur propos fut du trou de sainct Patrice,
> De Gilbathar et de mille autres trous ;

L'énigme de Mellin de Saint-Gelais, à laquelle Rabelais semble avoir emprunté ce poème des *Fanfreluches*, porte :

> Et devisa du trou de la sibylle,
> De sainct Patrice et de mille autres troux.

2° Au Ve livre, l'escalier qui descend au temple de la Dive est comparé pour son obscurité « au trou de sainct Patrice en Hybernie » (Marty-Laveaux, t. III, p. 138).

Ce sont les seules allusions que nous trouvons dans l'œuvre de Rabelais à une légende qui avait été fort populaire au moyen âge. Gaston Paris[1] dit que sept poètes, dont quatre anglo-normands, mirent en vers français octosyllabiques la « vision » du chevalier Owen, qui avait pénétré « dans la caverne du lac Dearg (Ulster) où se trouve le purgatoire de saint Patrice » et avait raconté les merveilles qu'il y avait vues. — A l'époque de Rabelais, le purgatoire de saint Patrice n'existait plus et cette légende commençait à être oubliée. Voici quelles avaient été ses origines et les raisons de sa vogue, d'après les recherches d'un Oratorien du XVIIIe siècle, le P. Pierre Le Brun, *Recueil de pièces pour servir de supplément à l'histoire des pratiques superstitieuses*, Paris, Cavelier, 1742, in-16, avec approbation et privilège du Roy (l'ouvrage est dédié

1. *La littérature française au moyen âge*, 2e éd., 1905, p. 236.

au cardinal de Fleury), t. IV, p. 35 : *Dissertation sur le purgatoire de saint Patrice.*

Le P. Lebrun expose d'abord quelle est la version la plus commune sur l'origine du purgatoire de saint Patrice; ce saint n'aurait pu convertir l'Irlande qu'après avoir obtenu le miracle du purgatoire. Dieu lui montra une petite caverne dans une île; tous ceux qui y pénétreraient « seraient convaincus des peines destinées aux pécheurs, avec cette différence que ceux qui y entreraient avec foi et en esprit de pénitence en sortiraient sains et saufs, aussi purifiés qu'ils l'avaient été en sortant des eaux du baptême, au lieu que ceux qui n'y entreraient que par curiosité, sans dispositions de pénitence, y périraient misérablement ». Jamais l'Église de Rome n'a souffert que cette histoire fût mise dans le bréviaire romain, constate le P. Lebrun, et il examine alors ce qu'on peut savoir exactement de ce purgatoire et ce qu'on en doit croire.

« Au milieu de cette grande île, qu'on a nommée jusqu'au XIIIe siècle Hibernia et Scotia et qu'on appelle présentement Irlande, il y a un lac nommé Derg, distingué par plusieurs îles où l'on voit des monastères anciens. Une de ces îles s'appelle l'île de Saint-Dabéoce et le prieur du monastère de ce lieu porte le titre de prieur du purgatoire de saint Patrice. Assez près de là, dans le même lac, il y a une autre petite île, qui est celle dont nous allons parler, appelée l'île du purgatoire de saint Patrice... Elle est fort petite, d'environ quarante toises de long et quinze ou vingt de large. On y voit une chapelle avec un petit monastère appelé Reglis ou Ragles, gardé par un religieux de Saint-Dabéoce. Au milieu de l'île est un antre long de seize pieds, assez bas et étroit pour y tenir un gros homme fort mal à son aise. C'est dans cet antre où se faisait le purgatoire. Sur les bords de l'île, il y avait de petites huttes pour recevoir les pèlerins et auprès de l'antre, que l'on appelait quelquefois le puits de saint Patrice, il y avait six petites loges rondes de trois pieds de diamètre, comme autant de malaises pour exercer les pénitents.

« Quand les pèlerins abordaient à ce lieu, munis d'une permission de l'évêque et du prieur du purgatoire, le religieux de l'île les recevait, les interrogeait, et, lorsqu'il les trouvait bien résolus d'entrer en purgatoire, il les mettait durant neuf jours dans les exercices. Alors on ne leur donnait pour chambre qu'une de ces petites loges, qu'on appelait des lits, lits cependant où il n'était jamais permis de se coucher, parce qu'ils n'avaient que trois pieds de diamètre en longueur et en largeur. On ne sortait de là que trois fois le jour pour aller à la chapelle. Durant huit jours, nulle autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau de vingt-quatre en vingt-quatre heures, sans sel ni autre assaisonnement, et, le neuvième jour, on ne prenait rien du tout, en sorte qu'on entrait dans la caverne ou le purgatoire l'estomac vide, le cerveau creux et fort susceptible de visions... Ce religieux menait en cet état le pénitent à la caverne et la fermait à clef pour ne la rouvrir qu'après vingt-quatre heures, pendant lesquelles le pénitent devait faire son purgatoire. Il le faisait si bien qu'en sortant de là il n'avait jamais plus envie de rire. Voilà ce que c'est que le purgatoire de saint Patrice. »

« En quel temps cela a-t-il commencé? » Saint Patrice a vécu au commencement du ve siècle. Or, on ne trouve, dit le P. Lebrun, aucun document sur ce purgatoire avant le XIIe siècle. Bède le Vénérable n'en parle pas. Un religieux nommé Jocelin, de l'ordre de Cîteaux, qui écrivit une histoire de saint Patrice en 1180, fait une allusion à un lieu qu'il appelle purgatoire de saint Patrice; mais il le place sur une montagne où le saint avait prié et chassé les démons et où plusieurs allaient faire leur purgatoire. « Ce bruit, qui était vague, devint un fait circonstancié » lorsque Henri, moine de Saleria, écrivit l'histoire du soldat Owen : en 1153, ce soldat, touché de ses fautes, demanda à son évêque la faveur de faire pénitence au purgatoire de saint Patrice. Il y vit les démons, les peines du purgatoire, les damnés dans l'enfer et un rayon de la gloire céleste. Sorti de la caverne, il fit un voyage en terre sainte et raconta ses visions à un moine.

Cependant, l'ordre de Cîteaux s'était établi en Irlande. L'île du purgatoire de saint Patrice se trouva bientôt sous la juridiction des Cisterciens; par eux, ce lieu devint célèbre dans toute la chrétienté du XIIIe au XVe siècle. En 1494, sous le pontificat d'Alexandre VI, un religieux, ayant passé une nuit dans la fameuse caverne sans y rien voir, ni rien entendre, résolut d'aller à Rome pour en parler au grand pénitencier, qui dénonça au pape comme un abus ce prétendu purgatoire. En 1497, sur l'ordre d'Alexandre VI, un gardien de l'ordre de saint François fit détruire les cellules et la caverne. En 1525, une édition vénitienne du bréviaire romain rapportait, à propos de saint Patrice, la légende de son purgatoire; l'Église de Rome la fit supprimer dans l'édition de l'année suivante.

Naturellement, les prédicateurs durent bien souvent évoquer devant les fidèles le purgatoire de saint Patrice. Nous en trouvons un témoignage dans un recueil d'exemples, *Promptuarium exemplorum*, imprimé à la suite des *Sermones discipuli de tempore* de Hérolt (premier tiers du XVIe siècle). A propos des danses et caroles, le *Promptuarium* raconte qu'un jeune moine étant entré au purgatoire de saint Patrice y assista au supplice de ceux qui avaient pris part aux caroles. Pourtant, à cette époque, on n'ajoutait plus foi à cette légende, et le Jacobin Guillaume Pepin, dans son livre des *Sermones quadragesimales*, dit tenir d'Irlandais dignes de foi que toutes ces visions du purgatoire de saint Patrice ne sont que rêveries ou imaginations.

En somme, et c'est la conclusion du P. Lebrun, ce purgatoire « était une invention autorisée par l'ignorance du temps, qui favorisait beaucoup les auteurs de ces impostures, qui introduisirent partout la superstition et qui se servirent finement de la dévotion du peuple pour satisfaire leur infâme et sordide avarice ».

J. Plattard.

LE COLLÈGE DE MONTAIGU

ET LES CUISTRES.

Le bel article que M. Marcel Godet a consacré ici même au collège de Montaigu[1] m'a remis en mémoire, d'une façon assez inattendue, un problème d'étymologie demeuré assez obscur.

Il s'agit de déterminer l'origine du mot *cuistre*.

Deux solutions ont été proposées : l'une, rattachant le mot au latin *custos*, gardien ; l'autre, au latin *cocitor*, cuisinier.

« Cuistre, écrit Kr. Nyrop (*Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, 1893, t. II, p. 202, n° 281), est peut-être une altération du vieux français *coustre*, du latin **custor* (comparez allemand *Küster*) pour *custos*. »

De son côté, G. Körting (*Etymolog. Wörterbuch der französischen Sprache*, Paderborn, 1908) donne l'étymologie suivante :

« Cuistre, m. (Klosterkoch), Schuldiener, latin **cŏc[ĭ]-tor*, Koch, gekreuzt mit *custor*, Wärter. »

En vérité donc, nous ne sommes pas plus avancés que lorsque Littré écrivait :

« Cuistre : 1° Valet de collège. J'ai été cuistre dans le collège de l'Assomption. 2° Par extension, pédant encrassé. Étymologie. Diez le tire de *cocistro*, qui est dans les *Gloses* d'Isidore avec le sens de cuisinier ; mais on ne trouve aucun exemple ancien de ce mot, ce qui serait étrange, s'il venait de cette glose, au lieu que cela sera tout naturel si l'on suppose que *cuistre* n'est qu'une autre prononciation de *coustre*, sacristain (qui vient, lui, du latin *custos*, gardien, avec épenthèse de l'*r* ; voyez Custode ;

1. Tome VII, 1909. Voir aussi M. Godet, *La congrégation de Montaigu (1490-1580)*, Abbeville, 1910.

allemand *Küster*); le sens aura facilement passé de serviteur d'église à serviteur de collège. »

Ou je me trompe fort, ou il y a, dans chacune des explications données, quelque chose qui ne satisfait pas les spécialistes. « Il y a un cheveu! » L'affaire a un crochet, diraient nos confrères allemands : *die Sache hat einen Haken.*

D'une part, l'étymologie *custos* ne justifie pas la présence de l'*i* qui est dans *cuistre.*

D'autre part, le sens du mot *cuistre* semble assez éloigné du sens de *cocitor.* C'est le sentiment de Littré; c'est aussi celui de Scheler. « L'idée que *cuistre* est appelé à exprimer, dit ce dernier (*Dictionnaire d'étymologie française*, Bruxelles, 1888, p. 136), s'attache plus naturellement à un sacristain qu'à un marmiton. »

« Plus naturellement » paraîtra, peut-être, assez aventureux à qui lira attentivement l'étude de M. Marcel Godet. J'en compléterai les indications à l'aide de l'excellent travail que M. Renaudet nous a récemment donné sur le fondateur du collège de Montaigu[1].

Arrivé sans ressources à Paris, vers 1471, le Malinois Jean Standonck était allé frapper à la porte des chanoines de Sainte-Geneviève. « Les moines, dit M. Renaudet[2], s'intéressaient aux étudiants pauvres et souvent les logeaient et les nourrissaient. Ils les employaient à d'humbles besognes et leur laissaient la faculté de suivre les leçons des collèges voisins ou les cours qui se faisaient à l'abbaye. Standonck servit à la cuisine, sonna les cloches... »

Per diem in coquina serviens, et nocte in ecclesia ad campanas pulsandas : Liber de origine congregationis canonicorum regularium, I, 2 (Bibl. nat., ms. lat. 15049, fol. 17 v°).

Lorsque Standonck institua sa congrégation de pauvres

1. A. Renaudet, *Jean Standonck, un réformateur catholique avant la Réforme* (*Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*), Paris, janvier-février 1908, p. 5-81.

2. P. 14.

clercs, il se souvint de ses humbles débuts. Tout en poursuivant leurs études, ses disciples furent astreints à des travaux serviles. Aux termes du chapitre IX du règlement, « les étudiants en arts et en grammaire étaient, à tour de rôle et deux par deux, employés pendant huit jours à la cuisine et servaient la table. La semaine suivante, ils balayaient le réfectoire; le samedi, ils nettoyaient les salles de classe et d'étude et la bibliothèque ». Ils étaient donc, à la fois, étudiants, cuisiniers et valets de collège; en un mot, c'étaient « des cuistres ».

Et ces *cuistres* devinrent rapidement très nombreux, remarquons-le. La pédagogie de Montaigu fut, en peu de temps, l'une des plus considérables de l'Université parisienne. Puis des communautés de pauvres clercs furent établies par Standonck, sur le modèle de la maison mère, à Cambrai, Valenciennes, Malines et Louvain.

Quand les pauvres « Capettes », misérablement vêtus et misérablement nourris, ne faisaient pas l'office de cuisiniers ou de domestiques, ils étaient astreints à une existence des plus pénibles et laborieuses. Écoutons encore M. Renaudet : « Les artiens et grammairiens se mettaient au travail avant cinq heures et demie. Leurs classes duraient de huit à dix heures, suivies de conférences et d'interrogations. Après le repas et l'action de grâces, ils gagnaient les salles d'études. Les leçons reprenaient de trois à cinq heures jusqu'au moment des vêpres. Puis les artiens disputaient entre eux, sous la direction d'un maître, en attendant le dîner. Dans le silence claustral qui régnait ensuite jusqu'à la seconde messe du matin, ils se recueillaient quelques instants; à huit heures, les complies terminées, tous se couchaient. » Mais faut-il insister sur ce régime effrayant après les détails si précis et parfois si savoureux que M. Marcel Godet a publiés ici même?

Cependant, au collège de Montaigu habitaient également des pensionnaires riches. Leur nombre était égal à celui des pauvres. Ils suivaient les mêmes cours, mais ils

vivaient à part pour tout le reste et n'étaient pas astreints au régime des « Capettes ».

D'un côté donc, des privilégiés; de l'autre, de pauvres diables poursuivant, à la fois, leurs études et faisant la cuisine.

D'ailleurs, — c'est M. Marcel Godet qui nous l'apprend, — « cette cohabitation d'éléments disparates, les hostilités incessantes du chapitre de Notre-Dame, demeuré visiteur et correcteur du collège, contre le prieur des Chartreux, supérieur de la congrégation; les rigueurs de la règle, maniée sans mesure, en un temps où personne ne comprenait plus les mobiles élevés qui l'avaient inspirée, furent une cause de troubles et de conflits ridicules ». Ridicules et incessants.

Rappellerai-je, d'autre part, les rancunes et les colères accumulées contre le collège de Montaigu dès les premières générations; le ressentiment de son fondateur contre Érasme; sa rupture avec les partisans des études et des idées nouvelles?

De quel œil les humanistes devaient-ils regarder les pauvres « Capettes »? Quel genre d'épithètes leur décernaient-ils? On peut le deviner sans peine. Aussi, retournant la phrase de Scheler, dirais-je volontiers, après avoir lu MM. Renaudet et Godet : l'idée que *cuistre* est appelé à exprimer s'attache plus naturellement à un marmiton qu'à un sacristain.

De la sorte, l'honnête corporation des cuisiniers, après avoir enrichi du mot *coquin* le vocabulaire des termes injurieux, lui aura fourni également l'expression chère au bon Molière.

Et des « cuistres » du collège de Standonck au « latin de cuisine », il n'y a qu'un pas pour un latiniste de la trempe d'Érasme.

Alphonse Roersch.

LA SIBYLLÆ DE PANZOULT.

Dans les chapitres XVI, XVII et XVIII du livre III, Rabelais nous donne des détails explicites sur l'identité de la sibylle de Panzoult. C'était une « sorcière », dit Epistemon, « ce qui me le fait penser est que celuy lieu [de Panzoult] est en ce nom diffamé, qu'il abonde en sorcières plus que ne fit oncques Thessalie ». Pantagruel engage son interlocuteur à consulter cette sorcière quand bien même, dit-il, « que sibylle ne fut et de sibylle ne méritast le nom ». Ce texte semble donc établir que la sibylle en question était une vulgaire sorcière exerçant à Panzoult.

La tradition, recueillie au XVIIe siècle par Bouchereau[1], nous apprend que cette diseuse de bonne aventure était doublée d'une empirique. Bernier[2] nous dit également que la sibylle était « une dame de Panzoult, proche Chinon », morte très âgée.

Enfin une autre preuve : on montre à Panzoult la grotte, creusée dans le roc, où jadis habitait cette sorcière; son état actuel répond à la description, faite par l'auteur de *Pantagruel*, de cette « case chaumine, mal bastie, mal meublée, toute enfumée ». Les fresques, qui jadis ornaient les murs de cette grotte, ont disparu[3].

On connaît donc et la personne surnommée la sibylle de Panzoult et le lieu exact de sa demeure. Tout cela, concordant avec les écrits de Rabelais, établit sans conteste l'identité en question; aussi doit-on considérer la transformation de la sibylle de Panzoult en « une dame de la cour de François Ier » comme une fantaisie de certains commentateurs.

Henry GRIMAUD.

1. *R. É. R.*, t. III, p. 406. — « Auquel lieu [de Panzoult] il y avoit une femme qui bailloit des herbes pour guarir la fiebvre. »

2. Jugement, etc., sur les *Œuvres* de Rabelais (1697); p. 348.

3. Ces fresques existaient encore en 1811; l'*Annuaire* d'Indre-et-Loire de cette année-là nous apprend que dans la grotte de Panzoult on voyait alors « des peintures et des figures avec inscriptions imprimées sur le roc ».

LA GROTTE DE LA SIBYLLE DE PANZOULT

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Monsieur du roy de troys cuictes (l. II, ch. XXXI).

Pour Le Duchat (*Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, par Ménage, v° *Cuite*, nouv. éd., t. I, p. 450, Paris, 1750), « c'est une façon de parler prise de l'usage de certaines provinces de France, où l'on célèbre la fête des Rois pendant trois jours : premièrement le propre jour des Rois, puis dans le milieu de la semaine, et enfin la huitaine révolue; ou premièrement la veille de cette fête, en second lieu le propre jour de cette fête, et enfin la huitaine d'après. Et comme il arrive quelquefois qu'une même personne se trouve être le Roi de la fête à ces trois différens jours, c'est celle-là qu'on appelle *Roi des trois cuites*, parce qu'à chacune des *trois cuites* ou fournées de gâteaux elle s'est toujours trouvée Roi de la fête ».

En admettant que cette histoire du roi de la fève et de la fête ne soit pas un conte, il faut reconnaître qu'elle n'a rien à voir avec le texte de Rabelais, qui a écrit : « Roy *de* troys cuictes » et non « roy *des* troys cuictes ».

L'expression *de trois cuites* est à la fois technique, commerciale et pharmaceutique. Du temps de Rabelais, les apothicaires consciencieux étaient tenus d'avoir dans leurs boutiques les cinq sortes de sucre spécifiées dans le *Compendium aromatariorum*[1] de Saladinus de Asculo, à savoir : 1° le sucre rouge; 2° le sucre candi; 3° le sucre d'une cuite; 4° le sucre de deux cuites; 5° le sucre *tabarzet*, ou sucre de trois cuites.

Tabarzet a été transcrit *thaberzed* par le Dr L. Leclerc dans sa traduction française d'Ibn El-Beïthar (*Traité des*

1. Le *Compendium aromatariorum* se trouve dans le recueil pharmaceutique intitulé *Mesuae Opera*, lequel fut publié au XVe siècle et maintes fois réimprimé au XVIe.

simples, chapitre 1449) : « *Thaberzed*, sucre. C'est un mot persan qui a passé dans l'arabe. Son origine est le mot *teberzed* (frappé avec la hache), c'est-à-dire qu'il est dur, ni tendre, ni mou. En effet, le mot *teber* veut dire *hache* en persan, et *zed* veut dire *frappé*. Cela signifie qu'il est besoin d'une hache pour le rompre. »

Le sucre *tabarzet* ou de trois cuites était donc le plus dur, c'est-à-dire le plus fin, le mieux raffiné. « Au moyen âge, dit Heyd (*Histoire du commerce du Levant*, Leipzig, 1886, t. II, p. 690), on connaissait, dans les pays riverains de la Méditerranée, les manipulations essentielles du raffinage : concentration du jus sur un feu lent, clarification et cristallisation, et on pouvait à volonté faire soit des pains de sucre d'une blancheur, d'une densité et d'une dureté irréprochables, soit du sucre candi d'une transparence parfaite. On raffinait le sucre tantôt plus, tantôt moins, d'où la distinction du sucre en trois catégories, suivant le nombre des cuites. »

En 1447, le « soudan de Babillone », autrement dit le sultan d'Égypte, envoyait à Charles VII, roi de France, divers présents, parmi lesquels figurait « un quintal de sucre fin de trois quittes »[1].

Ce sucre est encore mentionné dans le vers suivant de *l'Amant rendu cordelier à l'observance d'amours*[2] :

Brouet a succre de troys cuites.

D'après tous ces textes, le *roi de trois cuites* est le roi parfait, le roi idéal. C'est par dérision que Rabelais a dénommé ainsi le roi Anarche, prisonnier de Pantagruel.

P. Dorveaux.

1. Chroniques de Mathieu de Coussy, in *Collection des chroniques nationales françaises*, par Buchon (Paris, 1826), t. XXXV, p. 108.

2. Édition de la Société des anciens textes français (Paris, 1881), p. 65, vers 1495.

II.

Mais vistes vous oncques chien rencontrant quelque os medullare? (l. I, Prol.).

Rabelais connaissait-il, avant d'écrire son prologue du livre I, la préface ou *Exposition morale* que Marot avait composée en 1527 pour son édition du *Rommant de la Rose?* Les développements des deux pièces ne sont pas sans quelque rapport, bien que le chien, dans Marot, soit remplacé par l'aigle du Liban :

« Et pour autant on pourroit dire, comme ja plusieurs ont dict, que ce livre, parlant en vain de l'estat d'amours, poult estre cause de tourner les entendemens à mal, et les appliquer à choses dissolues, ... je respons que l'intention de l'aucteur n'est point simplement et de soy mesmes mal fondée ne maulvaise. Car bien peult estre que ledit aucteur ne gettoit pas seulement son penser et fantasie sur le sens litteral, ains plus tost attiroit son esprit au sens allegorique et moral, comme l'un disant et entendant l'autre. Je ne veulx pas ce que je dis affermer, mais il me semble qu'il peult ainsi avoir faict, et si celluy aucteur n'a ainsi son sens réglé, et n'est entré soubz la morale couverture, pénétrant jusques à la moelle du nouveau sens mystique, toutesfoys l'on le peult moralement exposer en diverses sortes... Si le grant aigle duquel parla Esechiel quand il dist : *Aquila grandis magnarum alarum, plena plumis et varietate, venit ad Libanum et tulit medullam cedri;* je dis que si celluy aigle qui tant avoit estandu son volatif plumage se fust seulement arresté sur l'escorce du cedre quand il vola au mont du Liban, point n'eust trouvé la mouelle de l'arbre, mais s'en fust en vain retourné, et eust perdu son vol. Semblablement, si nous ne creusions plus avant que l'escorce du sens litteral, nous n'aurions que le plaisir des fables et histoires, sans obtenir le singulier proffit de la mouelle neupmaticque, c'est asçavoir,

venant par l'inspiration du sainct Esprit » (Marot, éd. Jannet, t. IV, p. 184 et 187).

III.

Et Panurge... contrefaisoit ceulx qui ont eu la vérolle, car il tordoit la gueulle et retiroit les doigtz, et en parole enrouée leur dist... (l. II, ch. XXIX).

Rabelais, de même que la plupart des médecins du XVIe siècle, a confondu les symptômes de « la vérolle » avec ceux de la lèpre non tuberculeuse, autrement dite *aphymatode*. Voici, d'après Brassac (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 1re série, t. XXXIII, p. 433 et 434, Paris, 1869), la description des symptômes de cette lèpre auxquels Rabelais fait allusion :

« ... Ces paralysies et atrophies attaquent d'abord les extrémités des membres, les éminences thénar et hypothénar, pour gagner les métacarpiens et plus tard les muscles des autres segments des membres, frappant les extenseurs de préférence aux fléchisseurs : de là des déformations plus ou moins bizarres, et, surtout aux mains, cette disposition en griffe qu'on n'oublie pas une fois qu'on l'a observée. Par suite de l'atrophie des interosseux, les doigts restent écartés, la face dorsale de la main s'aplatit, devient même concave. La première phalange de chaque doigt se place dans l'extension, les dernières au contraire s'incurvent. Cette incurvation peut être générale, régulière, tous les doigts affectant la même forme en griffe. D'autres fois, les doigts sont fléchis, incurvés à divers degrés ; quelquefois même les déviations latérales sont telles qu'ils s'imbriquent, pour ainsi dire, les uns sur les autres.

« A la face, la paralysie des mouvements est peut-être plus générale que partout ailleurs, seulement elle est peu profonde ; mais elle donne à la physionomie un cachet tout particulier. Cette paralysie est tantôt asymétrique, tantôt symétrique, les muscles congénères étant atteints à

un degré inégal, quelques-uns même restant d'un côté à l'état normal, ce qui augmente la laideur ou la bizarrerie des traits...

« Du côté de la bouche, on remarque des déviations qui pourraient faire croire à une hémiplégie faciale; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est souvent tirée d'un côté ou de l'autre. Bientôt ce phénomène s'observe des deux côtés; la lèvre inférieure devient pendante, et la salive finit par s'accumuler entre elle et la mâchoire inférieure pour s'écouler ensuite d'une manière constante... »

Enfin Brassac énumère, parmi les « phlegmasies des voies respiratoires » que l'on rencontre chez les lépreux, « les laryngites lépreuses », qui leur occasionnaient la *parole enrouée*.

P. Dorveaux.

IV.

Là je vy un jeune Parazon guarir les verolez, je dy de la bien fine, comme vous diriez de Rouen (l. V, ch. xx).

La *vérole de Rouen* est mentionnée dans *le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle, Royne du Puy d'Amours, nouvellement composé par L'inventeur de menus plaisirs honnestes*, livre anonyme qui fut publié pour la première fois à Lyon en 1539 « chez Françoys Juste » et attribué par quelques auteurs à François Rabelais. Anatole de Montaiglon en a donné une nouvelle édition (Paris, Léon Willem, 1874), précédée d'une savante préface, dont le paragraphe V, intitulé : « De l'attribution à Rabelais du Triomphe », se termine par ces mots : « Il n'est pas impossible que le Triomphe soit de Rabelais ». Dans cette préface, Montaiglon affirme que « le Triomphe n'est pas d'un Italien et n'est pas une traduction », et il le prouve. « Sans insister, dit-il, sur l'aisance du style, peu compatible à ce degré avec l'idée de traduction, un Italien à cette époque aurait-il si bien connu la réputation de Rouen, capitale de la Normandie, consacrée par le vieux

proverbe : « Crotte de Paris et vérole de Rouen ne s'en « vont qu'avec la pièce. » et à propos de laquelle Astruc[1], qui en parle, qui renvoie au Ve livre de Rabelais, qui renvoie au livre X de Francion et à une dissertation de Menjot *de lue venerea*, a remarqué très justement que, si le livre du médecin rouennais Jacques de Béthencourt, publié à Paris en 1527, est le premier livre français qui soit remarquable sur la matière, ce doit être dû à ce que la maladie y a été un moment plus répandue. »

Voici les passages du *Triumphe* où il est question de la vérole de Rouen. Et d'abord, dans l'épître dédicatoire, où on lit ce qui suit : « Mais Verolle la belliqueuse emperiere comme une autre Semiramis quelz peuples n'a elle desja par guerre inquietez?... Elle a trayné après son curre triumphal plusieurs grosses villes par force prinses et reduictes en sa subjection, mesmement la ville de Rouen capitalle de Normandye, où elle a bien faict des siennes, comme l'on dit, et publié ses loix et droitz difusément. »

Puis, à la page XLVI :

Malheur.

La gorre de Rouen je trayne
Soubz le grant credo en attente :
Je suis malheur, qui pour estraine
La donne au fol qui trop con tente :
Et fault que de moy se contente,
Quant santé je mue en douleur :
Folz amoureux, ayez entente
Et vous gardez de tel malheur.

Enfin, à la page XLVII :

La gorre de Rouen.

Sur toutes villes de renom,
Où l'on tient d'amour bonne guyse,

1. Johannes Astruc, *De morbis Venereis libri novem. Editio altera*, Paris, 1740, t. II, p. 682, 683.

Midieux[1] Rouen porte le nom
De veroller marchandise :
La fine fleur de paillardise
On la doibt nommer meshouen[2].
Au puy d'amours prens ma divise :
Je suis la gorre de Rouen.

Le Duchat (*Œuvres* de Rabelais, t. V, p. 98, note 1, Amsterdam, 1711) a publié, au sujet de la *vérole de Rouen*, la note suivante :

« Vérole de Rouen et crottes de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la pièce, dit-on proverbialement au Xe livre du *Roman de Francion*. On appelle *vérole de Rouen* la grosse vérole, soit ou parce que dans les commencemens que cette vilaine maladie parut à Rouen ceux de Rouen lui donnèrent le nom de « grande gorre de vérole » (*Contes d'Eutrapel*, ch. XXVIII), pour la distinguer de la petite vérole, soit à cause qu'elle rend *enrouez* ceux chez qui elle est invétérée. »

Cette note a été reproduite dans l'édition *variorum* des *Œuvres* de Rabelais (t. VIII, p. 49, note 18, Paris, 1823) par Esmangart et Éloi Johanneau, qui en ont modifié la fin de la façon suivante : « soit (*plutôt*) à cause qu'elle rend *enrouez* ceux chez qui elle est invétérée. »

Désireux de trancher la question, je me suis adressé à M. le Dr Le Pileur, médecin de Saint-Lazare et auteur de nombreuses publications sur l'histoire de la syphilis. Pour ce savant, l'expression *vérole de Rouen* provient d'un jeu de mots, roulant sur le nom d'un symptôme fréquent chez les syphilitiques, l'*enrouement*. Elle est de la même famille que : « entrer au royaume de Bavière, » que l'on rencontre chez Ambroise Paré; « aller en Bavière », qui se lit dans l'*Histoire comique de Francion;* « aller en Surie », qu'on trouve dans le *Pourpoint fermant à boutons*, etc.

1. *Midieux*, *médieux*, interjection pour *m'aist Dieu*, *m'aide Dieu*.
2. *Meshouen*, aujourd'hui, désormais.

D'où je conclus que la seconde hypothèse de Le Duchat, préférée par Esmangart et Éloi Johanneau, est la seule valable.

P. Dorveaux.

V.

Un autre guarissoit toutes les trois manieres d'hetiques : atrophes, tabides, emaciez, sans bains, sans laict Tabian, sans dropace, pication, n'autre medicament (l. V, ch. xx).

Les anciens médecins distinguaient trois espèces de fièvre hectique (cf. *Jo. Gorraei Definitionum medicarum libri XXIIII, literis Graecis distincti*, Paris, 1564, fol. 97 v°). Rabelais fait de même : il divise les *étiques* en *atrophes*, *tabides* et *émaciés*. Cette classification se retrouve au XVIIIe siècle dans la *Nosologia medica* de François Boissier de Sauvages, qui divise la *macies* (consomption) en *tabes* (étisie), *phthisis* (phtisie) et *atrophia* (marasme).

Laict Tabian. — C'est le lait de Stabies, petite ville maritime de la Campanie, qui fut ensevelie sous les cendres du Vésuve en même temps qu'Herculanum et Pompéi. Galien, qui appelle cette ville Ταῖαι, en a donné la topographie médicale dans son *Methodus medendi* (lib. V, cap. XII). Stabies était une localité renommée pour la douceur de son climat, la pureté de son air, la bonté de ses pâturages et la qualité salutaire du lait qu'on y trouvait. Aussi Galien y envoyait-il les phtisiques de sa clientèle pour y suivre le régime lacté.

Dropace et *Pication.* — J'emprunte aux *Œuvres pharmaceutiques* de Jean de Renou (traduites du latin par Louys de Serres, Lyon, 1637, p. 180) la description de ces deux médicaments :

« Le dropax [δρῶπαξ de Galien] est un certain médicament topique, composé tantost en forme d'emplastre, et tantost en forme de cataplasme et malagme. Nos autheurs en font deux espèces, dont le premier est celuy qui est simplement composé avec de la poix et de l'huile, lequel on

appelle autrement *pication* et en grec *piptosis* [*sic*] [πίττωσις ou πίσσωσις]. Et l'autre est celuy auquel, outre la poix et l'huile, on adjouste encore beaucoup d'autres medicamens chauds, tels que sont le poivre, le pyrethre, le bitume, le soulphre vif, le sel, la cendre de sarmens et autres semblables. Or, le *dropax* est grandement profitable aux maladies chroniques, comme dit Ætius... »

Pication vient du bas latin *picatio*, dont la racine est *pix*, poix.

P. Dorveaux.

VI.

Jambons de Mayence et de Bayonne (l. I, ch. III).

Les Français ont appelé *jambons de Mayence* les jambons de Westphalie, parce qu'ils les achetaient aux foires de Mayence. Furetière en a indiqué la préparation dans son *Dictionnaire universel* (t. I, art. *Jambon de Mayence*, La Haye, 1690) : « C'est, dit-il, une préparation de jambons qui se fait en les salant avec du salpêtre pur et en les pressant dans un pressoir à linge pendant huit jours. Après quoy on les trempe dans de l'esprit-de-vin où il y aura eu des grains de genèvre pilés et macérés, et ensuite on les met sécher à la fumée du bois de genèvre. » — « Les jambons excellents viennent de Bayonne », dit encore Furetière au mot *Jambon*.

Savary des Bruslons (*Dictionnaire universel de commerce*, t. II, col. 380, Paris, 1723) reconnaît que « *les jambons de Westphalie* qui se vendent ordinairement sous le nom *de Mayence*, quoiqu'il n'en vienne aucun de cette ville d'Allemagne, tiennent le premier rang; ensuite *les Bayonnois*, parmi lesquels les véritables *Lahontan* se distinguent pour la bonté et la délicatesse; *les Bordelois* sont inférieurs à ceux de Bayonne et *les Angevins* vont après. »

P. Dorveaux.

VII.

Sigeïlmes = arabe Sidjilmassa[1] (l. I, ch. XXXIII).

La ville de Sigeïlmes, dont il est question dans le passage suivant de Rabelais, a fort embarrassé les commentateurs : « Là (à Japhe) se sont trouvés vingt et deux cent mille chameaux et seize cens elephans, lesquels avez prins à une chasse environ Sigeïlmes, lorsque entrastes en Libye » (*Gargantua*, l. I, ch. XXXIII). L'édition *variorum* (t. II, p. 135) l'identifie de la façon suivante : « Un interprète (tous les autres se taisent sur ce nom) croit que Sigeïlme est Sigeum, ville et promontoire de la Troade : nous ne le pensons pas. Sigeum eût fait Sigée en français ; Sigeïlme doit être une corruption de Sichem, aujourd'hui Naplouse, ou de Sicemus, ville d'Arabie dont parle Étienne le géographe, mais plutôt de Sichem. » A cela l'on peut objecter que Sichem ou Sicemus, pas plus que Sigeum, ne peuvent donner en français Sigeïlmes. Mais, même sans cette raison, le membre de phrase « lorsque entrastes en Libye » indique nettement que cette ville doit être cherchée en Afrique. L'on se rappelle d'ailleurs que Picrochole, après avoir conquis l'Espagne, a passé le détroit de Sibile (Gibraltar) et soumis la Barbarie. C'est donc en Afrique que se trouvait Sigeïlmes[2], et ce ne peut être que Sidjilmassa, ville célèbre au moyen âge et capitale d'un royaume arabe, mais qui, ruinée peu à peu, était tombée dans l'oubli au point que les géographes en ignoraient l'emplacement exact; on l'identifie de nos jours avec une ville de l'oasis du Tafilelt (Maroc) : « Amra ou Medinet-el-aamera », « la

1. M. A. Jeanroy, professeur à la Faculté des lettres, a retrouvé la curieuse note que l'on va lire dans les papiers du regretté Galtier, mort au Caire il y a deux ans, et il a bien voulu nous la communiquer.

2. La prononciation de ce mot devait être Sijilmès : l'orthographe *ge* est très probablement une notation particulière du son *j*, plus habituelle devant un *o* (cf. geôlier), et l'accent grave n'a point été écrit ou s'est perdu.

« cité peuplée », est, on n'en saurait douter, la ville fameuse de Sidjelmassa ou Sidjilmassa dont parlent les auteurs du moyen âge et que les géographes cherchèrent longtemps en dehors de l'oasis du Tafilelt, avant que Walkenaer et d'Avezac n'eussent prouvé que les deux noms de Tafilelt et de Sidjilmassa sont identiques comme noms de pays[1]. »

E. Galtier.

1. Reclus, *L'Afrique septentrionale*, 2e partie, p. 762.

COMPTES-RENDUS.

Henri Hauser. *Études sur la Réforme française.* (De l'Humanisme et de la Réforme en France. Un nouveau texte sur Aimé Maigret. La Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle. Étude critique sur la « rebeine » de Lyon, 1529. Nîmes, les consulats et la Réforme. La Réforme en Auvergne. Petits livres du XVIe siècle. Une source importante du *Martyrologe* de Crespin.) Paris, A. Picard, 1909. In-16, XIV-308 pages. Prix : 3 fr. 50.

Quelles ont été les opinions religieuses de Rabelais? La question est difficile. D'abord parce que Rabelais se contredit sur ce point comme sur tant d'autres. Par exemple, dans ses deux premiers livres, on trouve des allusions qui semblent claires à Ortuin et à Reuchlin, à Jean Eck et à Luther, à la question du purgatoire, à celles des indulgences ou du pouvoir de la papauté; le conseil de lire chaque jour « quelque pagine de la divine Ecriture »; celui d'aller entendre « les concions des prescheurs évangéliques », si supérieures aux sermons ignares des moines; et même une approbation du dogme de la grâce (Hauser, p. 50), — dont, quelques pages plus loin, l'abbaye de Thélème doit s'interpréter comme une réfutation en règle... M. Hauser est indigné lorsqu'il lit sous la plume de M. Émile Faguet que Rabelais n'est pas un esprit *profond*. Encore faut-il s'entendre. Personne ne nie que Rabelais ait été admirablement intelligent. Mais, en bon humaniste, il était peut-être artiste plus que penseur. Ses facultés d'assimilation étaient incomparables. Mais M. Plattard a montré que ses connaissances scientifiques, si elles étaient vastes, étaient peut-être un peu superficielles. En somme, il est bien malaisé de déterminer dans son œuvre un corps de doctrine invariable et il n'est pas très juste, je crois, d'y chercher une philosophie *profonde*.

Quoi qu'il en soit, a-t-il été « protestant » ou « catholique » ? Ni l'un ni l'autre, serait-on tenté de répondre après avoir lu la première des études qui composent le remarquable volume de M. Henri Hauser. Car, si Rabelais fut apparemment partisan convaincu de la première Réforme, il fut aussi ennemi qu'on peut l'être de la seconde. C'est que le protestantisme avant Calvin, en effet, fut essentiellement différent de ce qu'il devint après Calvin; sous l'influence de l'homme de Genève, la Réforme changea complètement de caractère, et, dans l'histoire des idées du XVIe siècle, il n'y a pas d'erreur plus grave, ni d'ailleurs plus commune, que d'oublier cela. Le « calvinisme de Marot », écrivait un jour un de nos plus grands critiques. Cela est énorme.

Au début du XVIe siècle, tous les humanistes, tous les intellectuels souhaitaient une réforme de l'Église. C'est d'abord que certains abus des institutions catholiques étaient vraiment choquants pour le bon sens. C'est aussi que l'esprit critique renaissait : on tendait à revenir aux textes mêmes, aux sources, à la Bible et à écarter cette « brodure » de gloses (si péremptoirement qualifiée par Rabelais) que le moyen âge avait tissée autour des textes sacrés comme autour des textes juridiques. Si bien qu'à ses débuts, la Réforme (en France) se confond pour ainsi dire avec la Renaissance. Sa doctrine, à cette époque, ne ressemble en rien au luthéranisme et pas beaucoup plus à ce que sera le calvinisme, et cette doctrine est assez large et vague pour n'effrayer personne. La Réforme, c'est alors moins une foi qu'une opinion. Tous ceux qui pensent, tous les intellectuels, les humanistes en sont partisans, comme Rabelais. Et « le *Miroir* de Marguerite (1531) est le symbole de cette période indécise encore ».

Mais, en 1534, 1535, commencent les premières persécutions. Beaucoup d'humanistes n'ont pour vivre que leurs bénéfices ecclésiastiques, et cela leur donne à réfléchir; en outre, la plupart ne se sentent disposés à soutenir leurs opinions que jusqu'au feu exclusivement. Mais ils ont aussi des motifs plus nobles de se séparer de la Réforme. En effet, de 1536 à 1550 à peu près, l'influence de Calvin s'établit, puis triomphe, et la Réforme change de caractère. Avant Calvin, elle était essentiellement libérale et le libre examen était son premier principe : pour beaucoup d'humanistes, la Bible elle-même n'était plus qu'un livre d'entre les livres; certains en étaient venus à nier

la divinité de Jésus; et en somme, la Réforme tendait à n'être plus qu'un état d'esprit critique et scientifique. L'homme de Genève intervint pour en faire une religion. Il brisa avec la Renaissance, l'humanisme et le libre examen et reconstruisit un dogme. En somme, Servet fut brûlé en tant que schismatique. Pour Calvin, les humanistes qui étaient restés fidèles à la première Réforme ne furent plus que des « libertins » (le mot est de l'époque), les plus haïssables des hommes.

Est-il donc exact d'appeler du même nom de « protestant » un de ces humanistes libres penseurs comme Rabelais, et un disciple de Calvin? Rabelais avait eu des sympathies pour la première Réforme; mais il n'y avait rien de plus opposé au calvinisme que sa philosophie naturaliste. Aussi n'eut-il que haine et mépris pour « les démoniacles Calvins, imposteurs de Genève », et ceux-ci le considérèrent comme leur pire ennemi, au même titre qu'un Dolet ou un Despériers.

Le *Quart Livre* (paru en 1548-52) est, comme l'observe très justement M. Hauser, nettement *gallican*. Il fut publié avec l'intention évidente et proclamée de soutenir le Roi contre le Pape au moment des querelles de la France et de Rome. C'est que Rabelais tend alors plus que jamais au « paganisme » de la Renaissance, et M. Hauser appelle judicieusement l'attention sur l'épisode de Physis et Antiphysis qui apparaît à ce moment. Si bien qu'au total, il semble que Rabelais ait été aussi libre penseur qu'on pouvait l'être en son temps. Et, s'il fallait lui donner aujourd'hui une étiquette, ce ne devrait être, semble-t-il, ni celle de « protestant », ni celle de « catholique », mais celle de « libertin ».

J. B.

Le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536). Nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes par V.-L. Bourrilly, dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire ». Paris, A. Picard, 1910. In-8°, xiv-480 pages. Prix : 10 fr.

Ce document a été publié pour la première fois en 1854 par Ludovic Lalanne, d'après un manuscrit conservé à la Biblio-

thèque nationale (n° 743 du fonds Dupuy). C'est une des sources les plus importantes pour l'histoire intérieure du règne de François Ier. Malheureusement, les exemplaires de l'édition Lalanne se font de plus en plus rares et de plus en plus coûteux sur les catalogues des libraires : la publication de notre confrère M. V.-L. Bourrilly répond aux désirs de tous ceux qui étudient l'histoire de France à l'époque de Rabelais.

Cette édition a sur celle de L. Lalanne de grands avantages. Elle est suivie d'un index très détaillé des noms de personnes, de lieux et *des principales matières*. Je souligne cette dernière rubrique : tous les lecteurs et chercheurs sauront gré à M. Bourrilly d'avoir ménagé leur temps en plaçant sous leurs yeux aux articles : *Exécutions*, *Processions*, *Prodiges*, etc., une masse de faits épars dans l'ouvrage. En outre, les noms propres souvent altérés dans le texte ont été presque tous identifiés. Presque tous sont accompagnés de notes succinctes, mais substantielles, et de références bibliographiques. Nos lecteurs ont eu déjà l'occasion d'apprécier la sûreté et l'étendue de l'érudition de M. Bourrilly ; nous n'avons donc pas à leur dire la valeur de ce commentaire historique.

Enfin, cette édition reproduit le texte du manuscrit « tel quel, avec son désordre, ses répétitions, ses confusions et ses lacunes ». Ce manuscrit comporte deux parties distinctes et d'origines différentes : dans la première, la plus longue, se succèdent des événements de toutes sortes, dans un ordre presque fidèle à la chronologie ; la seconde (qui n'a que 27 folios sur 184) énumère seulement, dans un désordre chronologique complet, des faits d'ordre judiciaire et religieux (crimes, procès, miracles, exécutions, etc.). Ludovic Lalanne avait jugé bon d'intercaler à leur date les événements mentionnés dans la seconde partie. En fait, il n'avait remédié qu'imparfaitement à la confusion chronologique du document et il avait été amené à pratiquer des interversions et des coupures fâcheuses. M. Bourrilly a jugé plus sage de donner une reproduction littérale du manuscrit. « C'est un document à consulter, sans plus. Dans ces conditions, qu'importe le désordre chronologique ? Il suffit d'un index chronologique et d'une table détaillée pour retrouver aisément le renseignement dont on a besoin, le passage que l'on veut utiliser. »

Cette confusion chronologique du texte eût dû éclairer L. Lalanne sur le véritable caractère de ce document. Comme le démontre fort bien M. Bourrilly dans son *Introduction*, ce n'est pas un journal, un diaire, notant les faits jour par jour ou mois par mois; à peine la succession des années est-elle respectée. C'est une chronique, analogue à la *Mer des Croniques*, ou encore à la *Cronique du roy François premier de ce nom*[1], une compilation dans laquelle il est aisé de reconnaître des éléments d'origines diverses. Il y a d'abord une matière « historiale », banale et flottante : notations d'événements politiques, religieux et militaires, catastrophes, prodiges, etc. Viennent ensuite les actes officiels, ordonnances, arrêts du Parlement, cris, copies, placards ou résumés. Enfin, il y faut joindre de nombreuses plaquettes, publiées officieusement à l'occasion de quelque grand événement politique : voyages du roi, entrée de la cour dans une ville. La *Sciomachie* de Rabelais appartient à cette catégorie de publications qui représentaient en partie la presse en France avant l'invention du journal. M. Bourrilly a retrouvé une douzaine de ces plaquettes qui ont été utilisées par le compilateur du « Journal ».

Sur la personne même de ce chroniqueur, il est impossible de rien savoir jusqu'à présent. Il est probable qu'il résidait à Paris, puisqu'il se donne comme témoin oculaire de certains événements parisiens qu'il rapporte. Le récit ne laisse rien paraître de la personnalité du rédacteur : pourtant M. Bourrilly croirait assez volontiers, avec M. Hauser, qu'il appartenait au clergé. On voit combien le titre imaginé par Ludovic Lalanne est défectueux : ce prétendu « Journal » d'un « bourgeois » est une « chronique » compilée par un « ecclésiastique ». M. Bourrilly lui a conservé le titre adopté par Lalanne, pour ne pas déranger les habitudes prises, pour la commodité des lecteurs, à laquelle tout est rapporté dans son excellent ouvrage.

J. Plattard.

1. M. Bourrilly publie en appendice au *Journal* une chronique du même genre, dite *Chronique manuscrite* (ms. n° 17562 de la Bibl. nat.). Elle a été compilée vers 1534; elle aide à compléter et parfois à rectifier les renseignements historiques contenus dans le *Journal*.

Henri Clouzot. *Philibert de l'Orme*. Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8°, 198 pages. (*Les Maîtres de l'art*.)

On trouve dans le charmant volume que M. Henri Clouzot vient d'écrire, outre une biographie à la fois vivante et détaillée de Philibert de l'Orme, un tableau fort clair de son œuvre et qui sera utile aux érudits autant qu'aux amateurs. Vingt-quatre planches hors texte et six figures ornent l'ouvrage. Un résumé chronologique, une bibliographie et un index alphabétique le terminent. C'est ainsi un instrument de travail précieux en même temps qu'un livre de lecture agréable, plein d'idées et de vues qui semblent fort justes. Notons que M. Clouzot considère comme heureuse l'influence des Italiens venus en France sur notre art national; ce n'est plus là une opinion banale chez les historiens de l'art d'aujourd'hui : bientôt ils déploreront l'influence générale de la Renaissance italienne comme un malheur historique. Les ingénieuses et fort judicieuses remarques de M. Clouzot sur la souplesse des artistes italiens et les résistances qu'ils rencontrèrent chez nous mériteraient d'être relevées ailleurs que dans cette *Revue*, où nous sommes forcés de nous borner à signaler les rapports de Rabelais avec Philibert de l'Orme.

On les connaît. Il a paru ici même, en 1909 (t. VII, p. 133 et suiv.), un article où M. Clouzot exposait la construction de cette abbaye de Saint-Maur, « paradis de salubrité, aménité, sérénité, commodité, délices et tous honnestes plaisirs de agriculture et vie rustique » dont parle Rabelais dans sa lettre au cardinal de Chastillon du 28 janvier 1552. Maître François avait sans doute connu Delorme en Italie, à la suite du cardinal du Bellay : dans son *Quart Livre*, paru en 1551, il mentionne « Messere Philibert de l'Orme, grand architecte du roi Megiste », en tête des disciples de Vitruve. D'ailleurs, il paraît peu probable que cette mention ait fait grand plaisir à l'architecte; c'était un homme si persuadé de son propre mérite qu'il lui paraissait que les autres ne faisaient que leur devoir en lui accordant du génie. Tout donne donc à penser qu'il ne conçut pas beaucoup de reconnaissance envers Rabelais de cette aimable citation de son nom dans *Pantagruel*, et leurs rapports, apparemment, se bornèrent là. C'est dommage : nous nous sentons toujours porté à reprocher à ceux que Rabelais a

connus de n'avoir pas été les amis de Maître François. Si c'est là de la partialité, on la pardonnera, j'espère, à un membre de la Société des Études rabelaisiennes.

J. B.

Aurelio Stoppoloni. *Francesco Rabelais*, seconda ed. riveduta e ampliata. Roma, *Rivista « I diritti della scuola »*, 1910. In-8°, 207 pages.

« Le pays qui a le moins étudié Rabelais et son œuvre est le nôtre », écrit M. Stoppoloni dans la préface de son livre; et peut-être n'est-ce pas uniquement, comme il le dit, parce que Rabelais eut en Italie la réputation d'être « athée, obscène et dissolu »; mais il n'en est pas moins vrai que, selon l'expression consacrée, le volume de M. Stoppoloni « vient combler une lacune ».

Malheureusement, et bien qu'il ne soit pas sans mérites, il ne rendra pas autant de services aux travailleurs qu'il l'aurait pu faire si sa documentation eût été plus complète encore. Je vois bien, en effet, que l'auteur a dépouillé des ouvrages comme ceux d'Auger (1821), Kuehnholtz (1827), Alqumist (1838) et *tutti quanti;* mais il n'a feuilleté que rapidement la *Revue des Études rabelaisiennes* et les volumes ou articles publiés dans ces dernières années, si bien que son livre n'est pas toujours « au courant ».

Pourquoi, par exemple, lorsqu'il s'agit de fixer la date de la naissance de Rabelais, donner longuement l'opinion de Bossebœuf, — lequel se base sur l'inscription qu'on lit au bas d'une peinture moderne du Musée archéologique de Tours, — ou celle de Moland, — qui se fonde sur une phrase de Guy Patin, — et n'indiquer qu'en note (p. 14) le seul article (outre le morceau de Rathery) où la question ait été examinée avec critique (*R. É. R.*, 1909)? Ou encore, lorsqu'il est question de la profession du père de Rabelais, pourquoi ne pas recourir à l'étude essentielle et citer un article secondaire?... C'est presque à chaque page qu'il faudrait répéter cela. S'il avait été mieux au fait des dernières recherches, s'il avait examiné les textes et les documents, M. Stoppoloni aurait pu préciser bien des détails qui auraient donné à sa biographie plus de vérité et de nouveauté.

Il ne l'a pas fait. En revanche, il a emprunté à ses prédé-

cesseurs beaucoup de légendes. Certes, je sais que M. Stoppoloni ne s'est pas trompé sur la valeur de ces histoires : il nous avertit à diverses reprises qu'il les prend pour ce qu'elles sont. En ce cas, pourquoi en faire état et les insérer? Parce qu'elles sont amusantes? Mais elles ne le sont guère, et, le fussent-elles, qu'elles n'en seraient pas plus vraies. Certes, il y aurait quelque intérêt à recueillir toutes les anecdotes légendaires dont on a brodé la vie de Rabelais et à composer ainsi une sorte d' « histoire poétique » de notre auteur : il n'y aurait pas besoin, pour cela, d'être Gaston Paris. Mais il faut s'abstenir, je crois, dans une biographie historique, de mêler la légende aux faits contrôlés, et lorsque l'on trouve, dans la vie de Maître François, une période obscure, il est préférable de l'avouer tout uniment que de rapporter un conte. D'autant qu'en serrant les textes de plus près, M. Stoppoloni aurait pu réduire à peu de chose ces périodes dont on ne sait rien.

Encore une fois, j'aurais voulu que l'auteur recourût davantage aux documents mêmes et débarrassât son livre de mille discussions et remarques « en l'air » qu'il a empruntées à ses prédécesseurs. A quoi bon citer un portrait physique de Rabelais écrit (et d'une langue assez médiocre) en 1892, quand, faute de documents du XVIe siècle, on ignore totalement quelle apparence avait notre Maître François? Pour exprimer quel effet produisit la publication de *Gargantua*, M. Stoppoloni cite Michelet : « La joie éclata immense, avec un rire puissant, plus fort que la [*sic*] tonnerre du berceau de Gargantua. Tous reculèrent saisis, s'écrièrent d'horreur ou de joie, etc. » « Ainsi Michelet, avec son style imaginatif, décrit en peu de traits l'effet que produisit, à sa première apparition, l'œuvre de Rabelais », ajoute M. Stoppoloni. — Eh bien! franchement, je crains que cela n'ait pas été tout à fait cet effet-là...

Tel qu'il est, le *Rabelais* de M. Stoppoloni n'en sera pas moins fort utile. C'est le seul et le premier ouvrage d'ensemble vraiment intéressant qui ait été écrit en italien, et de cela, encore une fois, nous ne saurions être trop reconnaissants à M. Stoppoloni. Je souhaite seulement que son livre ait bientôt une troisième édition où il sera facile à l'auteur de remédier à ses insuffisances et de corriger beaucoup de petites erreurs[1]. Et alors le volume, qui fait partie d'une « Biblio-

1. Ainsi, p. 9, Voltaire n'a pas dit : « Swift était bien moins

thèque pédagogique » intitulée « les droits de l'école », sera tout à fait digne de la haute personnalité de M. le professeur Stoppoloni.

J. B.

Paul Laumonier. *La Vie de P. de Ronsard, de Claude Binet (1586).* Paris, Hachette. 1 vol. in-8°, xlviii-259 pages.

— *Ronsard poète lyrique. Étude historique et littéraire.* Même librairie. 1 vol. in-8°, li-806 pages.

Je n'ai pas à présenter à nos lecteurs M. Laumonier : ils n'ont pas oublié l'article qu'il a consacré ici même à l'*Épitaphe de Rabelais par Ronsard* (*R. É. R.*, t. I, p. 205-216) et dans lequel il nous était démontré que cette épitaphe, bien loin d'être une satire, aurait pu être écrite par Ronsard pour sa propre tombe. Aujourd'hui, M. Laumonier livre au public, dans ses deux thèses de doctorat ès lettres, le fruit de douze années de recherches sur Ronsard, son œuvre et son temps. Le premier de ces deux ouvrages est une édition critique, avec Introduction et Commentaire, de la *Vie de Ronsard* par Claude Binet. Pendant très longtemps, le témoignage de Binet a fait autorité pour la biographie de Ronsard. Or, M. Laumonier établit que ce document est loin de mériter un tel crédit. En fait, Binet a bien pu être présenté à Ronsard dès 1570 (il avait alors dix-sept ans et Ronsard quarante-cinq ans), mais leurs relations ne devinrent amicales qu'à partir de 1583. Pendant trois ans au plus, Binet a fréquenté Ronsard, lorsque celui-ci quittait Croix-Val pour venir à Paris. Il est vrai qu'il sut gagner

savant *de* Rabelais ». — P. 35, l'évêque de *Ceramith.* — P. 35, Alcofrybas Nasier anagramme de Françoys Rabelais. — P. 47, il est vraiment trop insuffisant de dire que si Rabelais et Calvin s'entendaient mal, c'est parce que leurs natures étaient différentes. — P. 49, on peut préciser mieux la date de la mort de Rabelais. — P. 52, l'épitaphe de Ronsard n'est pas prise dans son bon sens. — P. 64-65, 84-85, M. S. ne paraît pas avoir vu le moins du monde ce qu'il y a de frappant dans les dernières découvertes sur le réalisme de R. — Enfin est-il bien utile de publier à la fin de son propre ouvrage les éloges qu'en ont fait revues et journaux ?

la confiance du poète vieilli, puisque celui-ci l'institua l'exécuteur testamentaire de ses dernières volontés d'écrivain. Ronsard mort (25 décembre 1585), Binet se hâta de préparer une édition des *derniers vers* du grand poète; il demanda à divers écrivains les poèmes qui devaient former le *Tombeau de Ronsard* et il rédigea le *Discours* qui contient sa biographie. L'ouvrage parut en 1586. Un an plus tard, cette biographie figurait, considérablement remaniée, dans l'édition des *Œuvres* de Ronsard. Enfin, Binet en donnait une troisième rédaction dix ans après. — Il y a entre ces trois textes des divergences notables qui avaient éveillé des soupçons chez divers historiens de la Pléïade, notamment chez M. Chamard. M. Laumonier démontre que ces soupçons ne sont que trop légitimes. Il a retrouvé la plupart des sources écrites et des témoignages oraux qu'utilise Binet, lorsque celui-ci nous affirme qu'il tient ses renseignements « du poète en personne ». Un commentaire historique et critique de 210 pages remet au point les assertions du panégyriste. On trouvera dans ce commentaire de M. Laumonier des matériaux, des enquêtes, des dissertations sur Ronsard, sa vie et son temps, bref un travail qui dépasse de beaucoup les promesses du titre.

On en peut dire autant de la thèse principale : *Ronsard poète lyrique*. La première partie de cet ouvrage, — genèse et évolution de l'œuvre lyrique de Ronsard, — est une étude sur toute la carrière du poète. En recherchant la date et les circonstances de la composition des pièces contenues dans les divers recueils lyriques de Ronsard, M. Laumonier a été amené à nous faire l'histoire de toute l'œuvre du poète. Les résultats de cette enquête modifient l'idée que l'on se fait ordinairement du génie et du tempérament de Ronsard. Voici quelle courbe a suivie l'évolution de son œuvre. Ce sont les lauriers de Marot, traducteur des *Psaumes*, qui excitent l'émulation du jeune Ronsard. Il conçoit l'idée d'œuvres lyriques dont le fond serait emprunté, non à la Bible, mais au paganisme. L'imitation de Pindare et d'Horace lui permettra d'égaler la variété des combinaisons rythmiques des *Psaumes*. Bientôt il s'aperçoit que son tempérament ne s'accorde guère avec cet idéal, conçu dans un moment d'orgueil, alors que, disciple de Dorat, il s'enivrait d'érudition antique. Au moment même où son premier livre d'*Odes* (1550) établit sa réputation de pindariseur, il a déjà renoncé dans son cœur au pindarisme. En 1555, cette rupture

est ouvertement consommée dans la *Nouvelle continuation des Amours*. Le retour à la tradition marotique se marque dans une ode à Chretophle de Choiseul : il y fait l'éloge d'Anacréon, le « doux Anacréon » qui enseigne à exprimer les plaisirs de l'amour,

par descriptions
Douces, et doucement coulantes d'un doux stille,
Propres au naturel de Venus la gentille.

Ce revirement si prompt était dû à des influences diverses : « Saint-Gelais par ses critiques, l'Hospital par ses conseils, Muret par son exemple, H. Estienne par sa découverte [d'Anacréon], Marie du Pin par sa condition, la cour par ses goûts littéraires réussirent à lui faire brûler peu à peu ce qu'il avait adoré et adorer ce qu'il avait brûlé. Au demeurant, la docilité relative de Ronsard fut singulièrement aidée en l'espèce par son ardent désir de gagner tous les suffrages et par les impulsions de son propre tempérament, voluptueux et libertin ».

Cette recherche de la faveur mondaine fit de Ronsard un poète de cour. Il composa pour des fêtes de cour des inscriptions, des cartels et des mascarades, comme Marot et Saint-Gelais. Il est vrai que, dans ce genre ingrat, il sut se montrer parfois touchant et grave, prompt à saisir les occasions de développer des idées morales ou à interpréter des sentiments patriotiques. Et il convient aussi de rappeler qu'à la fin de sa carrière il regretta d'avoir quelquefois écrit bassement « pour les filles et les pages ». Dans l'édition de ses *Œuvres* qu'il corrigea « peu avant son trépas » et que Galland publia en 1586, il sacrifia comme triviales un certain nombre de pièces, notamment l'*Épitaphe de Rabelais*, et marqua sa préférence pour les « beaux sujets », le « style brave et haut », le caractère difficile et abrupt de sa poésie qui accusait son originalité par rapport à l'école de Marot.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Laumonier étudie les « sources et l'originalité de Ronsard », dans l'ode grave (odes pindariques, odes pindarico-horatiennes) et dans l'ode légère (odes rustiques, odes érotiques, odes érotico-bachiques). Nos lecteurs peuvent juger, par l'étude des sources de l'*Épitaphe de Rabelais* publiée dans notre *Revue*, de la méthode de M. Laumonier, de son érudition et de son intelligence de la

poésie antique. M. Laumonier confronte Ronsard non seulement avec ses modèles grecs et latins, mais avec les poètes italiens et néo-latins dont il s'est inspiré : Navagero, Sannazar, Marulle, Arioste, etc., et de ces rapprochements il dégage des conclusions intéressantes.

A vrai dire, son travail laisse parfois un regret : l'abondance des imitations et réminiscences livresques qu'il signale chez Ronsard offusque les éléments de réalité, émotions, expériences sentimentales, incidents de la vie amoureuse du poète. M. Laumonier nous apprend ou nous rappelle qui étaient Cassandre, Marie du Pin et Hélène de Surgères : mais n'est-il pas possible de connaître avec plus de précision les épisodes et les phases des amours de Ronsard? De distinguer dans son œuvre ce qui fut vécu ou rêvé, de ce qui n'est que réminiscence d'érudit? — Si M. Laumonier ne satisfait pas notre curiosité sur ce point, du moins nous donne-t-il du tempérament de Ronsard des définitions précises qu'illustrent des faits ou des confidences empruntés à l'œuvre du poète. C'était un voluptueux et un libertin; « en noyant son souci « dans les pots », en ayant le mépris gai des choses fatales, comme Rabelais, avec lequel il a tant de traits de ressemblance..., Ronsard est resté dans la tradition française et gréco-latine, comme y sont restés tous les poètes anacréontiques héritiers des littératures méridionales ». Peut-être même, dans son désir de mettre en relief cet aspect du tempérament de Ronsard, M. Laumonier insiste-t-il trop volontiers sur ce caractère gaulois de notre poète. « Même quand il pétrarquise, il conserve, très marqué, son air de famille avec Jean de Meung et Cl. Marot » (p. 513). Sans doute, il ne s'élève que rarement au platonisme ou au pétrarquisme, mais il y a chez lui un sens de l'art et une noblesse qui distinguent même ses poèmes érotiques et libertins de la poésie bourgeoise de nos Gaulois, de Jean de Meung et de Marot.

L'étude de la « structure rythmique des Odes et Chansons de Ronsard » fait l'objet de la troisième partie du livre de M. Laumonier. Pour Ronsard et la Pléïade, la strophe est l'élément essentiel et caractéristique de l'ode; elle est le principe même du lyrisme. Là encore, il a continué Marot, et c'est à tort qu'il revendique pour lui la priorité dans l'invention de l'ode régulière, « propre à la lyre et au chant ». Mais s'il n'a pas le mérite de la priorité, il a celui de la supériorité sur tous ses prédécesseurs. « Avant lui, c'était, dans la technique des vers

français, ou la tyrannie ou l'anarchie. Avec lui et après lui, ce fut la liberté dans l'ordre. Et cela grâce à une loi très simple, d'autant plus forte, celle de l'unité intégrale de structure par le retour régulier du rythme initial. » En renonçant à la ballade, au chant royal et autres genres du moyen âge, il émancipa la muse lyrique, mais en même temps il sut la « réduire aux règles du devoir ».

Telles sont les grandes lignes du travail de M. Laumonier, qui fera époque dans la « littérature » de Ronsard. Sur une foule de points, il redresse des jugements erronés qu'autorisait une tradition ancienne; il apporte des éclaircissements et des aperçus originaux sur l'œuvre de Ronsard; il constitue le commentaire le plus riche et le plus sûr des *Odes* dont M. Laumonier publiera prochainement une édition dans la collection des *Textes français modernes*.

J. Plattard.

Mathieu Augé-Chiquet. *La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf. — Les amours de Jean-Antoine de Baïf (Amours de Méline)*, édition critique. Paris (Hachette) et Toulouse (Privat), 1909. 2 vol. in-8°, xix-618 et 157 pages.

Il a fallu à M. Augé-Chiquet un certain courage pour entreprendre et mener à bonne fin cette étude sur le fils de Lazare de Baïf. La réputation de « docte » qui, à bon droit, s'est attachée à Jean-Antoine, l'abondance de son œuvre, qui pour le volume le cède à peine à celle de Ronsard, la multiplicité des tentatives et des échecs, l'aspect rébarbatif et pour le moins abscons et insolite de quelques-unes de ses inventions, tout semblait s'accorder pour écarter l'investigation de l'historien et laisser dormir dans l'indifférence où il était tombé de bonne heure ce compagnon de la Brigade. M. Augé-Chiquet ne s'est pas laissé rebuter et a trouvé sa récompense : il nous a donné sur Jean-Antoine un livre neuf, solide et intéressant, un de ces livres, comme le *Joachim du Bellay* de M. Chamard, que certainement l'on ne refera plus. Il a suivi l'ordre chronologique, et c'était sans doute le meilleur, car l'étude de l'œuvre séparée de la vie aurait donné à cette œuvre une cohésion et une ordonnance logique qu'elle n'a jamais eue dans la réalité.

L'activité de J.-A. de Baïf a été extrêmement dispersée. De tous les membres de la Pléïade, il est assurément celui dont l'esprit fut le plus inquiet et le plus inventif. Il y a gagné de précéder dans certaines voies les autres poètes, ses amis : c'est ainsi qu'il a écrit des tragédies avant Jodelle, mais elles ne furent pas représentées, ce qui l'empêcha de ravir à celui-ci la palme tragique. De même, avant Ronsard, il a employé avec prédilection et persévérance l'alexandrin; mais la qualité des *Hymnes* de Ronsard l'emportant sur celle des *Amours de Francine*, Ronsard a pu revendiquer la primauté et la gloire lui en est restée. Parmi les inventions de Baïf, il en est une à laquelle il accordait lui-même peu d'importance : c'est celle du vers auquel il a donné son nom. Il n'en est pas de même d'une autre, sur laquelle son biographe s'est assez longuement étendu, puisqu'aussi bien c'est celle à laquelle Baïf attachait le plus de prix et celle aussi que l'on a le plus critiquée et même tournée en ridicule : la liaison de la poésie et de la musique, les vers mesurés. M. Augé-Chiquet a montré en trois chapitres, qui sont parmi les plus solides et les plus justes de toute sa thèse, les relations qu'il y avait entre la réforme de l'orthographe, la réforme de la poésie et la constitution de l'Académie de poésie et de musique d'abord, Académie du Palais ensuite. Ces tentatives de réforme et de création échouèrent comme les autres.

C'est en effet le caractère commun de presque tout ce que Baïf a entrepris. Soit parce qu'il s'est engagé à la fois ou successivement en trop de voies différentes, soit aussi parce qu'en naissant « son astre ne l'avait fait poète », son œuvre est une œuvre manquée, sa vie a quelque chose de lamentable. On trouve chez lui quelques beautés de détail, parfois une certaine verve âpre et réaliste : il a lu Rabelais et il s'en souvient (p. 192, 261); il a quelques-uns des dons du poète gnomique et du satirique, c'est-à-dire qu'il est le mieux lui-même dans les genres poétiques qui se rapprochent le plus de la prose et lorsqu'il consent à oublier toute sa science. Avec le « don », ce qui lui manquait c'était aussi le goût, la faculté d'expression. De tous les membres de la Pléïade, c'est lui probablement qui en fut le plus dépourvu et chez qui le contraste est le plus frappant, le plus pénible, entre les aspirations et les résultats. Et c'est cette impression que M. Augé-Chiquet, à qui l'on aurait pardonné d'exagérer les mérites de son personnage, a bien rendue : « Qu'a-t-il servi à Baïf d'être aussi « docte » que

Dorat, plus fécond que Ronsard, plus riche d'inventions et plus hardi en ses initiatives que tout le reste de la Pléïade? Sa science lui devint funeste, ses œuvres s'arrêtèrent presque toutes en deça du but, ses idées les meilleures manquèrent par quelque endroit et passèrent inaperçues, en sorte que l'effort entier de cette vie si active et si pleine semble frappé de stérilité. Tous les livres de Baïf ont je ne sais quoi d'inachevé et de triste; le lecteur croit errer parmi les ruines d'une ville à demi construite que maçons et architectes ont abandonnée. C'est que la nature en lui inspirant les ambitions les plus hautes l'avait doté de qualités solides plutôt que brillantes; surtout elle ne lui avait imparti qu'un talent d'exécution particulier et limité. De sujet en sujet, de genre en genre, il alla multipliant les essais, conscient chaque fois de son insuffisance. Enfin, après avoir longtemps erré, il touchait au port; c'est alors qu'il mourut, en vue du rivage. »

L'édition critique des *Amours* de J.-A. de Baïf constitue la thèse complémentaire ou petite thèse. Les *Amours* furent la première œuvre importante publiée par Jean-Antoine en 1552. Ils reparurent sous le titre les *Amours de Méline* dans l'édition des *Œuvres en rime* qu'il donna en 1573, mais profondément modifiés. C'est cette nouvelle version qui a été reproduite par Marty-Laveaux. M. Augé-Chiquet a pensé, avec raison, qu'il y avait intérêt à publier la version primitive. Il a donné en notes des variantes, en montrant dans le texte même par une disposition typographique heureuse sur quels points s'était exercé le travail de correction et de remaniement de Baïf. Enfin, il a indiqué, partout où il a été assez heureux pour les retrouver, les sources auxquelles a puisé Jean-Antoine. Cette édition critique, qui vise à être un instrument de travail, nous offre d'abord sous sa première forme, et si l'on peut dire dans son premier jet, ce qu'a été l'activité poétique de Baïf à ses débuts; c'est un document important pour l'histoire de la versification et de la langue, sans compter qu'on y voit plus clairement et mieux les procédés d'inspiration du poète et les emprunts qu'il fait de tous côtés. Pour toutes ces raisons, cette édition rendra des services et sera la bienvenue.

V.-L. Bourrilly.

Armand Lebault. *La table et le repas à travers les siècles. Histoire de l'alimentation, du mobilier à l'usage des*

repas, du cérémonial et des divertissements de table chez les peuples anciens et les Français, précédé d'une étude sur les mœurs gastronomiques primitives et sur le rôle du repas dans la civilisation. Paris, chez Lucien Laveur, éditeur. 1 vol. gr. in-8°, 116 illustrations.

L'important ouvrage de M. Lebault, qui porte pour épigraphe ces mots charmants et véridiques de Brillat-Savarin : « Les animaux se repaissent, l'homme mange, l'homme d'esprit seul sait manger », se divise en neuf chapitres, dont les quatre premiers s'appliquent à l'antiquité, depuis la première humanité jusqu'aux Étrusques et Romains, en passant par les Égyptiens, Assyriens, Hébreux, Perses et enfin par les Grecs. L'auteur étudie alors une période transitoire constituée par les débuts de la civilisation occidentale : Gaulois, Gallo-Romains et Francs, puis une période moyenne qui va du XIIe au XVe siècle. Le chapitre VII est consacré à la première partie de la période moderne qui comprend le XVIe siècle et le commencement du XVIIe. C'est la partie qui intéresse davantage nos lecteurs. Rabelais, comme on peut le penser, y est fréquemment cité. Certains des documents utilisés par M. Lebault pourront faciliter le commentaire de notre auteur. N'oublions pas que les grandes découvertes géographiques qui marquèrent l'époque de la Renaissance ont contribué à accroître d'une façon très notable les ressources alimentaires du monde occidental. On suivra avec un sérieux intérêt les données fournies, à travers ces pages, sur les lieux d'approvisionnement : foires, halles et marchés, métiers de l'alimentation; sur le mobilier qui s'enrichit alors d'un si grand nombre d'ouvrages absolument remarquables : sièges, tables, crédences, dressoirs et buffets, vaisselle et ustensiles divers de table. L'auteur s'est occupé avec raison des questions relatives au luxe, aux impôts, aux règles de la civilité. On note avec surprise qu'il ne semble pas avoir utilisé le journal du sieur de Gouberville, gentilhomme normand, qui nous a laissé sur la vie intime du XVIe siècle un monument d'une valeur inappréciable. Avec le chapitre VIII se termine la seconde partie de la période moderne qui va de Louis XIII à la Révolution. L'ouvrage s'achève par une étude de la période contemporaine, de la Révolution jusqu'à nos jours, ou plutôt, point d'arrêt quelque peu mélancolique, jusqu'au siège de Paris.

Voici la conclusion : « ... Mais ce que les mets servis ont perdu en quantité, ils l'ont cent fois gagné en qualité, en délicatesse, et c'est au point que l'on peut se demander quel progrès l'art culinaire a encore à faire. Si, comme le prétend Brillat-Savarin, le degré de civilisation des peuples se reconnaît à la façon dont ils se nourrissent, nous devons être au *summum*, car il nous semble bien difficile de mieux manger que nous ne mangeons actuellement. » Il paraît certain, d'autre part, que si le niveau général de l'alimentation s'est élevé d'une manière très sensible, le nombre des grands amateurs, des vrais gastronomes a notablement diminué. C'est l'opinion que j'ai recueillie, il y a quelques années, de la bouche d'un médecin centenaire, « fourchette » impeccable, si j'ose dire, et qui me disait alors : « Voyez-vous, à cette question : où commence la digestion? Il n'y a qu'une réponse raisonnable : dans la cuisine. » Rabelais aurait admiré et approuvé cette belle parole.

A. L.

Beatrix Rava. *L'art de Rabelais*. Rome, Ermanno Lœscher et Cie (W. Regenberg), 1910. In-8°, XI-223 pages.

Il est intéressant de constater avec quelle ferveur croissante nos voisins d'au delà les Alpes s'appliquent à l'étude des œuvres et de la vie de l'auteur du *Pantagruel*. Après le livre dont il est rendu compte par ailleurs, celui de Mme Beatrix Rava, professeur dans une grande institution romaine d'enseignement. Son ouvrage, agréablement écrit *en français*, sérieusement documenté, empreint d'une admiration éclairée et touchante, mérite vraiment d'être connu et répandu chez nous. Après une biographie judicieuse et un avant-propos, l'auteur procède à une analyse du roman rabelaisien. Il formule ensuite une appréciation de l'ensemble, puis étudie successivement les emprunts, — en insistant, comme il était naturel, sur les sources italiennes, — le réalisme, les personnages, le rire, le style et l'influence. J'ai sincèrement goûté le ton simple et juste de cette nouvelle étude sur l'art de R. dénuée de prétention et de pédantisme, qui contribuera sûrement à faire mieux connaître et aimer chez les compatriotes de Mme Rava le joyeux génie qui, au temps le plus brillant de la Renaissance, a marqué, à

l'égard des choses italiennes, une prédilection si avertie et si intelligente.

A. L.

L'œuvre de Rabelais (sources, invention et composition), par Jean PLATTARD. Paris, Champion, 1910. In-8°, XXI-366 pages.

Voici l'ouvrage le plus important apparemment qui ait été publié sur Rabelais depuis quelques années. Il a valu à son auteur, qui est agrégé des lettres, le grade de docteur avec la mention *très honorable*. On a pu lire dans notre dernier fascicule (p. 103-105) un résumé des observations qui ont été faites par les membres du jury chargé de l'examiner; la part des critiques y était faible. M. Gazier, par exemple, a dit que le titre de la thèse annonçait de la rhétorique et il est vrai que ce titre n'était pas bon. Celui que M. Plattard a adopté définitivement ne me semble pas bien clair encore... Que l'on juge par cette critique de la gravité de celles qu'on peut faire à son livre.

Il est impossible de reprocher à M. Plattard d'avoir écarté le *Cinquiesme livre* de son examen. Dans un excellent ouvrage que j'ai analysé plus haut, M. Henri Hauser a agi tout de même. C'est qu'il n'était pas aisé de faire autrement... Jamais, en effet, le Ve livre n'a été l'objet de la moindre étude critique d'ensemble; on ne l'a pas examiné à fond et on en est aux conjectures, en somme, sur son authenticité. Dans nos études, il n'y a pas peut-être de problème plus urgent à traiter que celui-là; jusqu'à ce qu'il ait reçu la solution qu'il ne serait pas impossible de lui donner par un examen minutieux du texte, on en sera réduit à considérer le livre V comme non existant. C'est fort regrettable, car ce livre a été composé avec les papiers de Maître François, j'en suis persuadé, et c'est donc une partie (et fort curieuse) de la pensée de Rabelais dont il faut renoncer jusqu'à nouvel ordre à faire état.

M. Plattard s'est proposé d'établir quelle est, dans *Gargantua* et *Pantagruel*, la part des imaginations de l'auteur et celle de ses lectures; quelle trace on y retrouve des grands événements du temps, des petits événements de la vie de Rabelais et des milieux où Rabelais a fréquenté; enfin, comment Rabelais a élaboré ses matériaux pour en faire son livre. En somme,

M. Plattard a voulu voir de près comment le chef-d'œuvre avait été bâti, et aussi le « situer », si l'on peut dire, le replonger dans son milieu et dans son époque.

Le chapitre I, qui est un des meilleurs de l'ouvrage, détermine les rapports de l'œuvre avec les autres romans du temps. Ces romans d'aventures chevaleresques avaient alors une vogue dont Rabelais voulut profiter : afin de conquérir la faveur du public, il remplit le premier volume qu'il publia, c'est-à-dire *Pantagruel* (car M. Plattard admet d'emblée l'antériorité de *Pantagruel* sur *Gargantua*), d'allusions aux romans chevaleresques en vogue; puis, après l'immense succès remporté par *Pantagruel*, il renonça à multiplier ces allusions, jugeant sans doute qu'il n'avait pas besoin de cet artifice pour plaire à la foule.

On a dit que le premier projet de Rabelais avait été de faire exactement une parodie de roman chevaleresque. Non : il a voulu faire un roman de géants, genre différent, qui avait ses amateurs. Il eut pour modèle d'abord les *Grandes Chroniques* (roman pitoyable dont M. Plattard estime avec raison que Rabelais ne saurait être l'auteur; un argument en passant : leur héros, le géant Gargantua, n'y boit que du cidre). Outre les *Grandes Chroniques*, auxquelles il a peu emprunté, Rabelais imita, comme chacun sait, les *Macaronées* de Folengo, et probablement le *Morgante maggiore* de Pulci, qu'il cite sous le nom de « Morguan » dans la généalogie de Pantagruel.

On trouvera dans le livre de M. Plattard les rapprochements qui s'imposent entre le roman de Rabelais et ces divers ouvrages. D'une manière générale, M. Plattard a procédé avec beaucoup de prudence et de goût dans l'examen des « sources » de son auteur, et c'est une remarque qui s'étend à tout son livre. La moitié des études d'histoire littéraire sont consacrées aujourd'hui à déterminer les « sources » de nos grands écrivains, et il est, hélas! bien peu de nos chercheurs de sources qui montrent autant de tact que M. Plattard. On ne peut être certain, il me semble, qu'un auteur s'est inspiré d'un morceau quelconque que lorsque l'on constate qu'il en a imité la *forme*. Les idées sont dans l'air. De ce qu'on trouve un lieu commun, — comme celui-ci notamment : que la guerre de conquêtes est mauvaise, — à la fois dans Érasme et Rabelais, par exemple, il est singulièrement naïf de conclure que Rabelais a emprunté à Érasme cette piquante pensée. On ne s'est pourtant pas

privé de le faire. Mais M. Plattard n'était pas homme à commettre de ces pédantes erreurs.

En étudiant la manière dont Rabelais élabore et transforme les données qu'il puise dans ses sources romanesques, M. Plattard trace un très bon tableau des caractères de Gargantua, Pantagruel, Grandgousier et Panurge. Il y montre comment les traits populaires, fréquents dans les deux premiers livres, s'effacent peu à peu dans les suivants. Pantagruel, par exemple, devient de moins en moins buveur, et sa bonhomie naturelle finit par se transformer en une sorte de philosophie : le pantagruélisme. De même, au début, Rabelais use beaucoup de l'effet comique que produit la précision oiseuse des chiffres et des détails : il cite le nombre exact des troupes engagées dans une bataille ou note que Gargantua noie, en leur « payant sa bienvenue » de la manière qu'on sait, 264,418 Parisiens exactement; à partir du *Tiers Livre*, il continue à affectionner cet effet comique, mais il le produit d'une autre façon, moins populaire : en accumulant les références d'érudition. A ces remarques, on en pourrait ajouter une autre, — que M. Plattard n'a point faite, du moins autant qu'il me semble, — c'est que, si Rabelais multiplie au début les allusions à la taille gigantesque de ses héros, il oublie de plus en plus souvent, par la suite, que Gargantua et Pantagruel sont géants et il les fait agir de plus en plus comme des hommes ordinaires; à la fin du roman, il ne se souvient plus guère de leur hauteur, et c'est encore toute une série de traits comiques populaires qui tendent à disparaître de la sorte.

Le chapitre II étudie *Les souvenirs du temps de moinage*, et ici je voudrais demander à M. Plattard pourquoi il n'a pas examiné avec plus de détails les souvenirs d'enfance et de jeunesse, ceux qu'avait laissés à Rabelais sa vie à Chinon et à la Devinière, et qui restaient si vifs dans son esprit qu'il remplissent, avec la guerre Picrocholine et d'autres épisodes, les deux premiers livres. M. Plattard a brièvement rappelé ces souvenirs-là dans une page de son chapitre I et dans une autre page de sa conclusion. C'était pourtant une amusante question à traiter en détail et qui, il me semble, rentrait bien dans le cadre de l'ouvrage.

Je n'entreprends pas de donner de l'intéressant volume de M. Plattard une analyse détaillée qui, aussi bien, ne serait point utile, puisqu'elle ne saurait remplacer en aucune façon un

livre essentiel et que tout bon rabelaisant doit se procurer. Je dirai seulement qu'après avoir observé justement que le tableau sans indulgence tracé par Rabelais des mœurs monacales n'est pas plus sévère que celui qu'en donnent Érasme et bien d'autres écrivains du temps, l'auteur examine, dans son chapitre III, la façon dont Rabelais parle de la « respublica scholastica ». M. Plattard accompagne Pantagruel dans son voyage aux universités de France, puis il examine les épisodes de l'écolier limousin, de la librairie de Saint-Victor, de la lettre de Gargantua à son fils, de la rencontre de Panurge, de Thaumaste, de l'éducation de Gargantua, de Janotus de Bragmardo. A propos de la scolastique, il remarque très finement que Rabelais, qui la raille en toute occasion, en est pourtant profondément imbu; malgré lui, Maître François conserva toujours les traces de sa première formation intellectuelle.

Au chapitre IV, consacré à étudier *le droit, les études juridiques et les légistes*, M. Plattard montre combien d'effets comiques sont perdus pour les lecteurs modernes qui devaient amuser fort les contemporains de Rabelais. Par exemple, dans le plaidoyer de Bridoye, non seulement les innombrables références indiquées ne sont point de fantaisie et toutes ces lettres, ces sigles, que nous sautons avec ennui, renvoyaient d'une façon claire pour les contemporains à des textes authentiques, mais encore ces textes étaient choisis de manière à former des jeux de mots. Un exemple : Bridoye, quand il raconte l'anecdote de Messieurs les Généraux jouant *à la mouche*, renvoie à un texte du code dont il donne la référence, en abrégé, selon l'usage du temps : *de petit. haered. l. vi post motam. et Muscarii;* après quoi il déclare que ces *muscarii* sont excusables en vertu de la loi *l. i. c. de excus. artif. lib. 10*. Or, si l'on se reporte au premier texte indiqué, on voit qu'il y est bien question de *Muscarii*. Mais la glose a soin d'expliquer que ces *Muscarii* sont des fabricants de musc. Quant à l'*excusatio* dont ils bénéficient aux termes de la seconde loi citée, c'est une exemption d'impôts dont jouissent comme eux d'autres espèces d'artisans. Le calembour sur *muscarii* et *excusandis* échappe ainsi à quiconque ignore le texte du code allégué par Rabelais, mais devait bien amuser les gens de loi du XVIe siècle. Tout ce chapitre de Bridoye est comme un meuble à surprise dont il faut connaître les ressorts cachés.

Cependant, comment Rabelais a-t-il pu réunir toutes ces cita-

tions qu'il prête à Bridoye et aux autres? Avait-il donc une connaissance si incomparable du droit?... Non : il se sert simplement de quelque répertoire comme il en existait alors beaucoup. Il avait du droit, comme de beaucoup de choses, une connaissance d'amateur, si l'on peut dire. Sa culture était plus étendue que profonde.

Le chapitre v traite de la médecine. M. Plattard remarque justement que, au commencement du XVIe siècle, la médecine théorique est une simple branche de l'humanisme. On estime en effet que toute la science médicale est incluse dans les traités des Grecs et des Latins; d'où il suit que les meilleurs médecins sont ceux qui lisent le mieux le grec. De l'expérimentation on se méfie encore : « N'était-elle pas le principe de toutes les erreurs dont les Arabes et les empiriques avaient encombré les sciences médicales?... Les références à un manuscrit ancien bien écrit semblaient plus décisives que le recours à l'observation. Rabelais, dans l'édition des *Aphorismes* d'Hippocrate qu'il publiera en 1531, ne songera pas à contrôler le maître grec par l'expérience quotidienne du praticien : il ne se souciera que de corriger des expressions suspectes par des leçons de meilleur aloi; son commentaire sera purement philologique. La médecine est donc à cette époque du ressort des humanistes » (p. 128-129). — Ne pourrait-on en dire autant du droit jusqu'à un certain point? — Avant tout, Rabelais est humaniste. Il n'est praticien qu'ensuite.

Chapitre VI : *L'humanisme*. Comment Rabelais a-t-il connu la masse immense d'auteurs anciens qu'il cite? Est-ce de première main? Les a-t-il tous lus? Eut-il vraiment cette culture prodigieuse? — Non, ou du moins il faut distinguer. Il résulte de la vaste et méticuleuse enquête de M. Plattard que Rabelais n'a presque rien pris aux orateurs, très peu aux grands poètes épiques (y compris Virgile), moins encore aux tragiques ou aux comiques (y compris Aristophane), ou aux poètes lyriques; tous ceux-là, il les connaît surtout de seconde main, pour les avoir trouvés dans les recueils d'adages, dans les anthologies, dans les ouvrages des grammairiens de la Renaissance. Aux historiens il a pris davantage, surtout aux biographes et aux recueils d'anecdotes, car « l'histoire est pour lui ce qu'elle était pour un Athénée, un Aulu-Gelle, un Valère-Maxime ou un Macrobe : un vaste répertoire de singularités ». — En résumé, il a étudié et connu directement Pline, Lucien, Pla-

ton et Plutarque seulement; les autres il les cite de seconde main, d'après les ouvrages des grammairiens de la Renaissance.

D'ailleurs qu'a-t-il tiré de sa culture humanistique? Pas d'idées générales, pas de philosophie, mais des traits, des mots, des exemples, des sentences, des *vers dorés :* une sorte d'illustration à son roman. — Ainsi, comme nous le disions à propos du livre de M. Hauser, Rabelais n'avait pas l'esprit philosophique. Sans doute, il était très intelligent, mais artiste bien plus que penseur.

On sait que l'érudition augmente et s'étale à mesure que le roman devient moins populaire. Cette érudition est parfois inexacte; il y a des erreurs de références. C'est que Rabelais copie ses listes dans des répertoires, dans des *Exemplorum libri* ou *Antiquæ lectiones* comme il en existait beaucoup en son temps, et il se contente d'y ajouter ça et là quelque extrait noté par lui au cours d'une de ses lectures de textes anciens. Encore une fois, son érudition est le plus souvent d'emprunt. Pas toujours pourtant : quand les répertoires dont il se sert se contentent de mentionner brièvement les textes, il arrive qu'il se reporte aux originaux qu'ils indiquent. Mais rarement.

Chapitre VII : *L'esprit populaire.* Je ne m'explique pas très bien ce titre, car le chapitre VII est consacré à l'étude du comique rabelaisien. Faut-il donc comprendre que tout le comique de Rabelais est populaire? Nullement : il comprend en grand nombre des plaisanteries ecclésiastiques, par exemple, d'autres pédantes ou juridiques. J'avoue que je ne m'explique pas bien comment M. Plattard a pu faire rentrer dans une étude intitulée l'*Esprit populaire* toutes les remarques qu'il a réunies ici.

Autre chose. « Dans le roman de Rabelais, le *mot d'esprit*, au sens où nous l'entendons, est rare », dit M. Plattard. Mais pourrait-il citer un seul auteur du XVIe siècle qui soit « spirituel » au sens moderne? A cette époque, si l'on peut dire, l'esprit n'était pas encore inventé. Il faudra beaucoup de raffinement dans la vie de société pour qu'il commence d'apparaître. Au XVIe siècle, les jeux d'esprit étaient encore lourds et laborieux; on ne les connaissait guère que sous leur forme la plus grossière et la plus simple : le calembour. Les « jeux de mots » étaient encore des « mots d'esprit ».

Chapitre VIII : *Les caractères généraux du style.* Le style de

Rabelais est beaucoup plus influencé par l'esprit populaire que par la littérature savante. Et M. Plattard insiste très heureusement sur ce qu'il est écrit pour être lu à haute voix, pour être entendu.

La conclusion est excellente. L'auteur y récapitule les caractères de l'invention et de la composition de Rabelais : tendance à grossir tout, tendance oratoire, absence de proportions dans le plan général et dans les développements particuliers, etc. On relève aussi en Rabelais deux goûts bien contradictoires : son goût populaire pour les grosses plaisanteries scatologiques et obscènes ; d'autre part, son goût pédant pour le comique qui naît de l'érudition étalée et poussée jusqu'au burlesque. Dans ses dernières pages, M. Plattard insiste sur l'importance des éléments tirés de la réalité. Rabelais était de « ceux pour qui le monde extérieur existe ». Car il était un admirable artiste.

J. B.

CHRONIQUE.

Publications de la Société des Études rabelaisiennes. — Au mois d'avril, nous avons fait distribuer aux membres de la Société, en même temps que le fascicule I (1910) de cette *Revue*, le *Quart Livre de Pantagruel (édition dite partielle, Lyon, 1548)*, texte critique avec une introduction par Jean Plattard. Nous leur adressons sous la même bande que le présent fascicule les *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais* (décembre 1535-février 1536), nouvelle édition critique par V.-L. Bourrilly. Ils doivent donc avoir reçu actuellement sur l'exercice 1910 deux fascicules de la *Revue* et deux volumes de nos publications.

Notre bibliothèque. — Entré dans notre bibliothèque : Henri Hauser, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle (1494-1610)*. I : *Les premières guerres d'Italie. Charles VIII et Louis XII (1494-1515)*. Paris, Alphonse Picard, 1906, in-8°.

Nos troisièmes agapes pantagruéliques et non autres, qui ont eu lieu le 21 mai dernier au café Voltaire, se sont célébrées sous la présidence de notre confrère M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et la bonne grâce incomparable, la verve et l'érudition spirituelle de l'auteur fameux des *En marge* ont fait beaucoup plus encore pour l'agrément de cette réunion que la chère pourtant magnifique et la purée septembrale, dont un menu, dessiné avec beaucoup de talent par notre aimable confrère M. Pineau-Chaillou, annonçait le programme émouvant.

Après avoir remercié nos confrères étrangers présents au dîner, MM. C. H. Grandgent, de l'Université Harvard, et Enrique Larreta, auteur de ce beau roman *La gloire de don Ramire*, récemment traduit en français, M. Abel Lefranc s'est fait l'interprète de l'assistance en disant à M. Henry Roujon combien nous lui étions reconnaissants d'avoir accepté de

nous présider pour un soir, lui qui représente si bien l'esprit français et la tradition rabelaisienne. M. Henry Roujon a répondu par une de ces vivantes et exquises improvisations dont il a le secret, et dont nous sommes désolés de n'avoir pu prendre la sténographie ou tout au moins noter le résumé (le secrétaire s'étant trouvé malheureusement retenu par un accident loin de ces troisièmes agapes pantagruéliques). On a longuement applaudi ce délicieux commentaire « en marge » de Rabelais; puis, après avoir entendu Mme Du Bos réciter avec son habituel talent une charmante ballade de M. Maurice Du Bos, les assistants se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, et en se promettant de persister énergiquement dans cette étude de Rabelais dont ils venaient d'éprouver qu'elle cause bien de l'agrément.

Bibliophilie. — Le catalogue 129 du libraire C.-A. Mincieux renferme une reproduction du portrait de « Mre François

Rabelais, docteur en Médecine, Curée (*sic*) de Meudon lez Paris [avec sixain en vers] 1655. Chez H. Bonnart, au Coq », in-4o. Très rare portrait gravé à l'eau-forte. — Le même catalogue renferme, sous le no 574, la description d'un exemplaire non signalé jusqu'à présent, mais malheureusement incom-

plet, des ff. 52, 53, 90, 95 et d'un morceau du f. 87, et très court de marges, — provenant de la vente Herluison, à Orléans, — du *Pantagruel* de François Juste, Lyon, 1537. Le seul exemplaire connu à ce jour était celui de la Bibliothèque

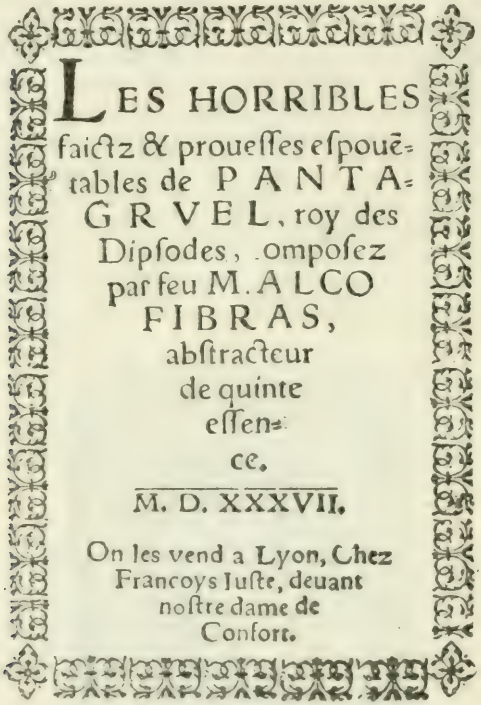
LES HORRIBLES
faictz & prouesses espouē-
tables de PANTA-
GRVEL, roy des
Dipsodes, composez
par feu M. ALCO
FIBRAS,
abstracteur
de quinte
essen-
ce.

M. D. XXXVII.

On les vend a Lyon, Chez
Francoys Iuste, deuant
nostre dame de
Confort.

nationale, à Paris. — Le *Gargantua* de la même année, formant avec le *Pantagruel* et la *Pantagrueline prognostication* la première édition collective de Rabelais, a passé en vente tout récemment, le 18 mai, avec un certain nombre d'autres volumes provenant de la bibliothèque Didot. Il a été adjugé 1,040 fr., sans les frais. Cet exemplaire du *Gargantua* avait fait partie de la bibliothèque de Mme de Pompadour. Un exemplaire du *Quart Livre*, édition de Rouen, 1552, en très bel état, a été adjugé, à la même vente, 185 fr., sans les frais. — On trouvera

ci-contre plusieurs reproductions du *Pantagruel* empruntées au catalogue cité plus haut. M. Mincieux a bien voulu nous les communiquer gracieusement; nous lui adressons, à ce sujet, nos sincères remerciements. — Son catalogue donne encore, sous les nos 575-577, les descriptions des éditions de 1573 (Anvers), 1579 (Anvers), 1596 (Lyon, Jean Martin). Cette dernière est extrêmement rare, puisque la *Bibliographie rabe-*

DIZAIN DE M HVGVES SALEL a l'autheur de cestuy liure.

Si pour mesfer proufit auec douceur
Y mect en pys vn autheur grandement,
Puis serae, de cela tiens toy seeur:
Car le cognoys, car ton entendement
Y ce liuret soubz plaisant fondement
Utilité a si tresbien descripte,
Quil m'est aduis que voy vn Democrite
Riant les faictz de nostre vie humaine.
Si perseuere, si n'en as merite
En ces bas lieux: l'aurras en l'ault dommaine.

VIVENT TOVS BONS PANTAGRVELISTES,

2

Prologue de l'autheur.

Resilustres & tresbeneuolentes champions, gentils hommes, & autres, & bolontiers vous abonnez a toutes gentillesses & honnestetés, vous mes ma guerres veu, leu, & seeu, les grãdes & inestimables chiomecds de lenomme geãt Gargãtua, & ses faicts heroiques de Bible, ou du sainct Euãgile, & y auez maintesfois passé vostre temps aux dictes honnorables Dames & Damoyselles, & en faisãt beaucop a bõs narrés, alors & estiez bõs de ppos dont estiez bien dignes de grãde louãge. Et a la mienne volõté & vn chascũ laissast sa propre besongne, & mist ses affaires ppres en oubliõ, affin de y vacãr entieremẽt sans & son esperit fust de aillieurs distraict ny empesché, iusqs a ce & son les tint p cueur affin & si d'aduiture fort de sipinerie cessoit ou en cas & tos liures perissent, au tẽps aduenir vn chascũ les peust bien ou mieulx enseigner a ses enfãs. Car il y a plus de sainct & par aduenture ne pensent vn tas de gros tabasiers tous creuseleués, qui entendent beaucoup moins en ces petites inpensés, que ne faict Ra-

laisienne de M. Plan n'a pu la décrire. Nous en possédons nous-même un exemplaire.

— Un récent catalogue de librairie renfermait l'article suivant : *1238. Rabelais.* Suite de quatre portraits de Rabelais (de la collection F.-A. Duboz, de Chinon).

1o Portrait gravé par Hopwood, d'après la miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

2o Portrait lithographié par un amateur de Tours tiré à quelques exemplaires et non mis dans le commerce. La lithographie a été faite d'après une vieille peinture sur bois appartenant à M. Luzarches, savant collectionneur tourangeau.

3o Portrait gravé d'après une vieille toile italienne qui se trouve dans le Chinonais depuis 150 ans.

4° Portrait gravé par Giroux d'après le tableau de la Galerie historique de Versailles par Gavard. Eug. Delacroix s'en est inspiré pour son Rabelais exposé au Salon de 1839.

— La vente de la bibliothèque de notre regretté confrère et ami Fernand Bournon a eu lieu du 27 au 29 juin 1910, par les soins du libraire Meynial qui en a publié le catalogue, précédé d'une notice émue de notre confrère M. Maurice Tourneux. Cette bibliothèque, composée surtout d'ouvrages sur l'histoire des provinces et de Paris, renfermait plusieurs volumes sur Rabelais. A. L.

Rabelais sur un émail de Limoges du xvie siècle. — La collection Cottreau (vente des 28 et 29 avril 1910) renfermait l'article suivant sous le n° 61 : « Plaque rectangulaire, en émail peint de Limoges, atelier de Jean II Pénicaud, milieu du xvie siècle : portrait présumé de Rabelais barbu, en buste, de trois quarts à gauche, vêtu de noir et portant une toque également noire; fond vert. Haut. : 0m103; larg. : 0m085. » Cette pièce a été adjugée 33,000 fr., évidemment à cause de l'identification présumée, puisque, du même Pénicaud, un portrait bien authentique de Paul III (Farnèse) a fait 12,000 fr. seulement à la même vente. Plusieurs reproductions de ce portrait ont été publiées.

Rabelais au gymnase de Francfort. — Il a paru un compte-rendu de l'article de notre confrère le Dr Blanchard paru ici-même (cf. *R. E. R.*, 1909, p. 512) dans la *Frankfurter Zeitung*, n° 32, zweiter Morgenblatt, 2 février 1910; et une traduction du même article dans le n° 28, Abendblatt, 29 janvier.

A. L.

« Faire carrous ». — Extrait du *Reveille-matin des François*, éd. d'Edimbourg (?), 1574, 2e dialogue, p. 7. — L'*Historiographe* (devenu depuis le 1er dialogue un austère huguenot) parle de son voyage d'Allemagne : « Le plus d'ennuy que j'ay senti, c'a esté... les Karhous et autres insolences où l'on m'a voulu contraindre d'entrer... » Réponse du *Politique* : « Et je me doute bien que les Karhous allemands ne se trouvent que parmi quelques vieux yvrongnes papistes, ès tavernes et hostelleries... » H. Hauser.

Un monument a Rabelais. — Les étudiants de Montpellier ont formé le projet d'élever un monument à leur illustre devancier François Rabelais. Le projet a été mis au concours. Le jury, composé de professeurs de la Faculté, de journalistes, de notabilités politiques et d'artistes peintres et sculpteurs, s'est réuni à Montpellier en juillet dernier. Il a choisi le projet n° 7 du sculpteur Jacques Villeneuve, d'origine méridionale. Nous ne connaissons la maquette primée que par la description du *Journal* du 11 juillet, à laquelle nous renvoyons. Un autre projet, le seul que nous connaissions, dû à l'un de nos confrères, nous avait paru singulièrement séduisant ; il a obtenu, croyons-nous, sept voix.

Rabelais et Gaston Paris. — Mme la marquise Arconati-Visconti veut bien nous communiquer une lettre de Gaston Paris, relative à Rabelais, dont elle a relevé le texte dans Pio Rajna, *Gaston Paris, Discorso letto alla R. Academia della Crusca*, p. 54 (Florence, 1904). Notre éminent et regretté confrère adressait cette lettre, de Bonn, en 1856 (il avait alors dix-sept ans), à son ami Durande :

Je te dirais que j'ai complètement renoncé à mon projet de relations de voyage. Je suis plongé corps et âme, pour le moment, dans la lecture de Rabelais : cela va jusqu'au point que n'ayant pu le trouver ici qu'en l'empruntant à la bibliothèque, je le copie de ma main pour ne pas le perdre. De plus, j'en fais un vocabulaire, je le tourmente, je le travaille, en un mot je vis dans ce livre le plus original, peut-être, qu'il y ait en français.

Et on lira encore à la page 59 un autre passage où se retrouve le nom chéri de Rabelais.

Les études rabelaisiennes a l'Université de Berlin. — Etant de passage à Berlin, j'eus la bonne fortune d'entendre en avril la leçon d'ouverture de M. Morf, le savant maître à qui l'Université de Berlin vient de confier la succession d'Adolphe Tobler. Dans cette leçon d'introduction à l'histoire de la littérature française au XVIe siècle, l'éminent professeur rendit un éclatant hommage aux travaux de la science française. Surtout il exalta l'œuvre d'Abel Lefranc et de la *Revue des Etudes rabelaisiennes* « qui ont complètement renouvelé notre connaissance de Rabelais » (eine vollständige neue Kenntniss

von Rabelais). Nos confrères seront sensibles à cet éloge venant de l'érudit dont tous connaissent l'excellent manuel d'histoire de la littérature française au XVIe siècle. G. C.

Un lecteur de Rabelais au XVIe siècle. — En lisant le ch. VI du l. V des *Erreurs populaires* de Joubert, médecin du XVIe siècle, notre confrère le Dr P. Albarel a trouvé une allusion au roman de Rabelais qu'il veut bien nous signaler. Joubert parle du pucelage qui est très difficile à garder : « De sorte qu'il y a moyen à tout, pour ceux et celles qui ont volonté de mal faire, et il se fait mauvais fier (comme on dit en commun proverbe) de la beste qui a deux trous dessous la queue. Certainement, il y en a un qui est fort difficile à garder, voire impossible, si la sagesse, pudicité et honnesteté de la fille ou femme ne le garde elle-même. Aux cent yeux d'Argus, ordonnés pour garder une vache, il y eut moyen d'oster l'empeschement, je ne sçay si à tel mal, on pourroit trouver un plus seur remède que *l'agneau de Hans Carvel, duquel Pantagruel vous fera sages si vous voulez.* »

Une gravure de la Cave peinte de Chinon. — A la fin de la préface de son édition de Rabelais de 1732, le commentateur Le Duchat parle ainsi des illustrations de sa publication : « ... J'y ai joint aussi le portrait de Rabelais, meilleur qu'il n'ait encore été buriné, le dessin de la chambre où Rabelais travaillait, celui de la Devinière et celui de la Cave peinte, tirés sur les lieux, et la carte du Chinonais. Cette dernière pièce était nécessaire, et les quatre autres ajoutées au nouveau Rabelais n'en feront pas un médiocre ornement. »

Pour la Devinière et la chambre de Rabelais à Chinon, Le Duchat a reproduit les dessins « tirés sur les lieux » en septembre 1699 par Gaignières. Certains points de détail de ces trois copies ne sont pas absolument conformes aux originaux de la célèbre collection (nos 5323, 5324 et 5325 du catalogue Bouchot).

Quant au dessin de la Cave peinte de Chinon, qui n'a jamais été relevé par Gaignières, on ne le trouve dans aucune édition de Le Duchat, qui l'annonce cependant en termes formels. Pourquoi cet oubli? Henry Grimaud.

Renée de France. — Le dimanche 5 juin, au Pardon-Breton

de Montfort-l'Amaury, organisé par le pentyern L. Durocher, a eu lieu la fête du 4e centenaire de la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. M. Emmanuel Rodocanachi, l'érudit historien de la duchesse de Ferrare, présidait cette cérémonie, à laquelle la Société des Études rabelaisiennes s'était fait représenter par nos confrères M. Lazard et Maurice Du Bos. En un toast concis, notre trésorier-adjoint rappela l'aide généreuse fournie par Renée aux humanistes et associa dans la même commémoration les noms de Rabelais, Calvin, Dolet, Marot et du Bellay. — A ce propos, une question se pose? Est-on fondé à croire que Renée de France, à l'exemple de ses parents et de beaucoup d'autres princes et princesses de l'époque, ait choisi un animal comme emblème? Pour bien montrer son désir de modestie et souligner en quelque sorte son manque de beauté physique, cette princesse aurait pris la chenille. On remarque en effet dans ses Petites heures, illustrées par un Français et qui sont conservées à la Bibliothèque de Modène, de très nombreuses miniatures reproduisant cet insecte comme motif accoutumé de décoration. Il serait curieux que la fille de Louis XII (porc-épic) et Anne (hermine) se fut symbolisée elle-même par la chenille. Ce que nous savons de ses goûts et de son caractère semble assez conforme à cette hypothèse.

Rabelais et la géographie. — M. Arthur Tilley continue ses études sur Rabelais et les découvertes géographiques de son temps[1]. Ce troisième article reprend la matière traitée par M. Lefranc au ve chapitre de ses *Navigations de Pantagruel*. M. Tilley insiste particulièrement sur le fait qu'au moment où Rabelais écrivait son *Quart Livre* on croyait à la possibilité d'atteindre le Cathay par deux routes différentes; la première, toute maritime, aurait côtoyé le Labrador; la seconde aurait emprunté le Saint-Laurent. Cartier et Jean Alfonse le Saintongeois mentionnent cette seconde route, et même, d'après M. Tilley, ils revinrent en France avec la conviction que c'était dans le voisinage du Saint-Laurent et non dans la direction du Labrador qu'il fallait désormais tenter d'aller à la Chine. M. Lefranc, d'autre part, appendice D, p. 279 des

1. *Rabelais and Geographical Discovery*. III : *The Short way to Cathay*. — Extrait de *The modern Language Review*, janvier 1910.

Navigations de Pantagruel, rappelle que, dans la mappemonde de Ribeiro, l'estuaire du Saint-Laurent aurait été clos par ordre, « afin de dérouter les navigateurs étrangers qui plaçaient en ce lieu l'entrée du fameux détroit pour aller au Cathay ». — Or, on sait que Rabelais a fait suivre à ses héros l'itinéraire maritime dans la direction du Labrador : est-ce parce que sa fiction s'accommodait mieux de ce cadre ? Ou bien est-ce ignorance des constatations et des conclusions que Cartier et Jean Alfonse avaient rapportées de leur voyage d'exploration? Il y a là une question qu'il serait intéressant d'examiner. J. P.

Molière et Rabelais. — Au cours de son ouvrage sur l'*Œuvre de Molière et sa fortune en Italie*, dont nous parlons plus loin, sous la rubrique *Livres et articles récents*, M. P. Toldo signale en passant quelques morceaux où il lui semble que Molière se soit inspiré de Rabelais. Il rappelle d'abord (p. 79) que le *Décaméron* était « le livre de chevet » de Molière, ainsi que *Pantagruel* et *Gargantua*. Puis il constate que, dans l'*Amour médecin*, Sganarelle, « lorsqu'il se souvient de sa femme, a l'air de rire d'un œil et de pleurer de l'autre, ainsi que Gargantua après le trépas de Badebec » (p. 119). Le sujet du *Médecin malgré lui* peut avoir été inspiré par cette « morale comédie de celui qui avoit une femme mute », dont Rabelais expose en quelques lignes le canevas; mais « le reste de l'intrigue a été suggéré à Molière par la tradition populaire, peut-être aussi par une farce entendue en province ou par un conte à la façon de celui de Pogge : *Facetum cujusdam Petrilli...* » (p. 122). Dans l'*Avare*, La Flèche dit à son maître Cléante : « Je vous vois, Monsieur, ne vous en déplaise, dans le grand chemin justement que tenoit Panurge pour se ruiner, prenant argent d'avance, achetant cher, vendant à bon marché et mangeant son blé en herbe ». Et ailleurs Frosine dit : « Je marierois le Grand Turc avec la République de Venise », pour indiquer une chose malaisée (p. 155, note). Le nom de Dandin peut avoir été suggéré à Molière par le Perrin Dendin de Rabelais (ibid.).

M. Toldo remarque ailleurs (p. 201) que Napoleone della Luna, auteur d'une traduction de l'*Ecole des femmes* parue en 1680, « craint que ses lecteurs ne comprennent pas les noms de Pantagruel et de Panurge et les remplace par ceux

de Pasquino et Marforio, changement qui témoigne que l'œuvre de Rabelais était alors peu connue en Italie ». Carlo Marria Maggi, l'un des prédécesseurs de Goldoni, donne bien le nom de *Panurgo* à l'un des personnages de sa pièce *Il manco male*, mais cet homme d'affaires ne rappelle le héros de Rabelais que par son nom. J. B.

Nécrologie. — Nous avons perdu, le 13 février dernier, un membre aimé et respecté, ancien vice-président de notre Société, qui fut pour notre œuvre un ardent ouvrier de la première heure et dont les conseils ont été infiniment précieux à notre groupement naissant. Fils d'un universitaire unanimement estimé et chéri de ses élèves, — qui fut professeur d'histoire puis censeur au lycée Charlemagne, — notre regretté confrère Louis-Alexandre Maugeret naquit à Paris le 28 janvier 1828. Tout jeune, il manifesta un vif penchant pour les sciences naturelles et surtout pour la botanique. Son premier maître fut son père qui, quoique professeur de lettres, n'en eut pas moins une préférence marquée pour les sciences. « Chaque dimanche, tous deux s'en allaient à pied, par l'interminable rue de Vaugirard, jusque dans les bois de Clamart et de Meudon, où ils marchaient toute la journée, le plus souvent sans rencontrer âme qui vive. C'est ainsi qu'il connaissait, avant de savoir lire, les espèces les plus répandues de la région parisienne. » Élève à Massin, puis à Charlemagne, où il habitait avec son père, — qui fut le maître vénéré de plusieurs des fils de Louis-Philippe, et surtout du duc d'Aumale, — Maugeret commença ses études de médecine sous la direction de Doyère, un familier de la maison, tout en suivant les cours de botanique du Museum, qu'il fréquenta toute sa vie et où il se sentait un peu chez lui. Après les événements de février, pendant lesquels il fut proposé pour la croix d'honneur (mais son jeune âge fit différer cette distinction qui ne devait lui être décernée que trente-deux ans plus tard), il entra dans l'administration des lignes télégraphiques, où il fit toute sa carrière de fonctionnaire. Il s'y éleva, par son seul mérite, jusqu'aux plus hauts grades. Quoique plongé dans des occupations fort différentes de celles vers lesquelles ses goûts le portaient, il laissa partout où il passa le souvenir d'un fonctionnaire modèle, réalisant un type parfait de loyalisme, de droiture et de bonté. Il connut de nombreuses résidences, le plus souvent

dans la région du midi, à Tarbes, à Narbonne surtout, dont il parlait toujours avec une prédilection particulière, à Cahors, Nîmes, etc., et enfin à Paris. L'un des fondateurs de la Société botanique de France, à laquelle il resta profondément attaché jusqu'à sa mort, et dont il fut le vice-président à deux reprises, il a son nom inscrit parmi ceux des membres perpétuels. Ses fonctions, en l'amenant à établir toute une série de réseaux telégraphiques dans le midi, lui donnèrent d'inappréciables occasions d'explorer de très riches régions au point de vue de ses études botaniques, notamment de Narbonne à Montpellier et de Narbonne à la frontière d'Espagne. En 1862, il fut l'un des organisateurs de la session que la Société botanique vint tenir à Narbonne et à Béziers et guida ses collègues à travers ce pays qu'il connaissait si bien. Après avoir exercé les fonctions d'inspecteur, il devint enfin chef du service officiel de la télégraphie à Paris. Il réussit pleinement dans cette situation difficile, qui le mit en contact avec la plupart de nos personnages politiques et lui valut les témoignages d'estime les plus flatteurs. Il prit sa retraite à la fin de 1893, après quarante-cinq ans de services. Il se remit alors aux études littéraires; lettré délicat, bibliophile exercé, ses goûts le portèrent surtout vers Rabelais. Auditeur assidu de plusieurs cours, à l'École pratique des Hautes-Études, particulièrement de la conférence d'histoire littéraire de la Renaissance, il prit une part active au commentaire du *Quart Livre*, à partir de 1901, et ensuite à la constitution de la Société, à la fin de 1902. Ce fut dans une excursion à Fère-en-Tardenois, la Ferté-Milon et Villers-Cotterets que la première idée de la fondation fut lancée : elle reçut, ce jour-là, la chaleureuse approbation de M. Maugeret. Nous garderons un souvenir ému et profond de son tact si délicat, de sa finesse, de sa merveilleuse érudition, de son bon sens si ferme, en regrettant qu'aucun ouvrage ne consacre la mémoire de ce savant trop modeste. Il laisse deux filles qui ont entouré sa vieillesse des soins les plus tendres; l'une d'elles, le Dr R. Maugeret, ancien interne des hôpitaux de Paris, a achevé brillamment les études que son père aurait tant souhaité pouvoir poursuivre. Nous exprimons le vœu que la famille de notre regretté confrère publie quelque jour la notice touchante qui a donné à celle-ci la meilleure partie de sa substance. A. L.

Livres et articles récents. — Les *Positions des thèses* des élèves de l'École des chartes pour l'année 1910 renferment (p. 81-92) les positions de la thèse de notre confrère M. Marcel Godet : *La congrégation de Montaigu (1490-1580)*.

— Nous relevons dans le nº de juin dernier du *Mercure de France* un article où il est traité des « Cinges verds ».

— La libraire Blaizot met en vente une édition des *Ballades, rondeaux et chansons* de Clément Marot, avec des eaux-fortes en couleurs et des bois dessinés et gravés par Georges Bruyer.

— Dans le volume posthume de Jean Moréas (*Variations sur la vie et les livres*) récemment publié au *Mercure de France* (Paris, 1910, in-12), nous relevons un article sur l'épitaphe de Rabelais.

— Dans le catalogue nº 255 du libraire Lucien Gougy, on trouve sous le nº 1515 l'intitulé d'un manuscrit de 19 pages : *Laïs Fétous de Rabelès. Tournouès littérari qué sé fara lé 29 dé maï 1887, en l'aounou dè Mestré Françouès Rabélès.*

— A signaler : dans *L'Université de Paris* (*Revue mensuelle de l'Association générale des étudiants*, mars-avril 1910), une « Lettre aux étudiants d'aujourd'hui » par Panurge, à propos de la réception à la Sorbonne de M. Roosevelt. Dans le même nº, p. 5, description de la Sorbonne empruntée à la *Croisée des chemins* de M. H. Bordeaux, avec cette allusion : « C'est là pourtant que Pantagruel soutint des thèses, par l'espace de six semaines, depuis le matin quatre heures jusqu'à six heures du soir. »

— A signaler : le tableau très complet tracé par notre confrère M. H. Schneegans, *Französische Literatur. 2. Neufranzösisch. 1500-1629* (1902-1905) (extrait du *Romanischer Jahresbericht*, Band. IX). — *L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544*, par M. Albin Rozet, en collaboration avec M. J.-F. Lembey, ouvrage solidement documenté et élaboré avec le plus grand soin. — *Rabelais Stellung zur Volkstümlichen Literatur*, par Adolf Krüper, thèse de Heidelberg, publiée à Darmstadt, chez Otto (1909). — *Les maladies de Vénus dans l'œuvre de F. Villon*, avec un document nouvellement interprété, par le Dr Le Pileur (Paris, H. Champion, 1910). A. L.

— Notre confrère M. Pietro Toldo vient de faire paraître, en français, un ouvrage très intéressant intitulé *L'œuvre de Molière et sa fortune en Italie* (Turin, E. Loescher, 1910, in-8°, 578 p.). Dans la première partie, M. P. Toldo étudie l'œuvre de notre grand comique; et les considérations qu'il y développe, si elles ne sont pas toujours neuves, ont du moins cet avantage de déterminer l'idée que M. Toldo se fait de l'évolution de Molière et de poser clairement le sujet. Mais la seconde partie est de beaucoup la plus importante. Avec sa connaissance remarquable des littératures française et italienne, l'auteur y passe en revue les comédies de Molière jouées en Italie, les critiques italiennes des comédies de Molière, les traductions et les imitations : les Vénitiens Goldoni, Chiari, les Gozzi sont longuement étudiés à ce point de vue qui est capital; enfin M. Pietro Toldo étudie le « mélodrame » (opéra et opéra-bouffe) inspiré par l'œuvre de Molière aux XVIIIe et XIXe siècles; puis les imitateurs de Goldoni; puis l'influence de Molière sur le théâtre italien contemporain; puis « le personnage de Molière sur la scène italienne ». On voit quel intérêt présente son ouvrage pour les études moliéresques. (Voir ci-dessus la rubrique « Molière et Rabelais ».)

— La Société des textes français modernes a fait paraître récemment plusieurs volumes de ses éditions critiques fort intéressants pour nos études : les *Œuvres poétiques* de Du Bellay, publiées par H. Chamard; les *Œuvres poétiques* d'Heroët, publiées par F. Gohin (on sait combien la rareté des exemplaires de ces poèmes en rendait la connaissance malaisée); et *L'Art poétique françoys* de Sebillet, publié par F. Gaiffe.

J. B.

Rabelais au VIe Congrès des publicistes français. — Notre trésorier-adjoint, M. Maurice Du Bos, assistant à Bruxelles à ce Congrès annuel si important pour la propagande de la culture française, y a prononcé un rapport sur nos études à la suite duquel, le 6 septembre, le Congrès a voté une motion très flatteuse et encourageante pour notre Société.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

L'ÉCRITURE SAINTE

ET LA LITTÉRATURE SCRIPTURAIRE

DANS L'ŒUVRE DE RABELAIS.

Bien que les sciences profanes et les *humaniores litterae* eussent pris depuis longtemps la première place dans les études de Rabelais, lorsqu'il écrivait *Pantagruel* et *Gargantua*, l'Écriture sainte et la littérature scripturaire lui restaient familières. Durant les sept années de son moinage[1], aux offices de la nuit et du jour, il avait eu à lire et à relire le texte de l'Ancien et du Nouveau Testaments. Qu'il n'ait prêté qu'une oreille distraite aux leçons et aux psaumes « marmonnés » par les moines, c'est fort possible. Il est probable encore qu'une fois échappé du couvent, au temps où il errait dans le monde sans être pourvu de bénéfice, il négligeait de faire du bréviaire sa lecture quotidienne. Mais, en définitive, comme il ne cessa jamais d'être « d'église », il fut toujours obligé, par nécessité d'état, d'avoir commerce avec la littérature ecclésiastique. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait fait des emprunts à cette littérature dans l'invention de son roman. Il y a puisé d'autant plus volontiers qu'il pouvait procéder par allusions brèves sans risquer de déconcerter ses lecteurs : tous avaient eu une éducation cléricale; tous étaient capables d'achever les citations des psaumes qu'il laisse incomplètes; tous entendaient à demi mot des

1. 1520-1527. Je rappelle que depuis la publication de l'article de H. Clouzot, *Rabelais à Fontenay-le-Comte*, *R. É. R.*, 1907, p. 412, nous ne savons rien de certain sur le moinage de Rabelais avant 1520.

allusions aux récits de la Bible, dont nous ne comprenons le sens qu'après nous être reportés aux textes visés.

Ces sources scripturaires de l'œuvre de Rabelais nous ont paru mériter une étude spéciale. Une enquête sur ces emprunts, dont beaucoup n'ont pas encore été reconnus et identifiés, et sur leur utilisation est, sans doute, intéressante pour la connaissance des procédés artistiques de Rabelais, mais elle touche à des questions d'un autre ordre et d'une autre importance. Que faut-il penser, par exemple, de l'emploi irrévérencieux que fait Rabelais de certaines citations de l'Écriture? Était-il de nature à scandaliser les contemporains? Pourquoi quelques-unes de ces citations, après avoir figuré dans les premières éditions de *Pantagruel* et de *Gargantua*, ont-elles disparu de l'édition de Juste 1542, dont le texte fut adopté dans toutes les réimpressions de ces deux livres, du vivant de Rabelais? Ces plaisanteries sur le texte de l'Écriture ont-elles choqué les théologiens de la Sorbonne et motivé la condamnation de *Pantagruel* et de *Gargantua?* Du choix même de ces citations, de leur mise en œuvre, pouvons-nous tirer quelques indices sur les idées de Rabelais en matière de religion, sur son attitude dans le conflit entre la tradition catholique et les réformateurs? C'est à ces questions surtout, — qui intéressent la pensée et la conduite de Rabelais plutôt que son invention et son art, — que notre étude se propose d'apporter des réponses.

Notre première tâche est de noter, livre par livre, tous les emprunts de Rabelais à l'Écriture sainte : allusions, réminiscences, citations. Avant de passer au *Tiers Livre*, nous aurons à nous demander pour quelles raisons certaines citations de l'Écriture, qui figuraient dans les premières éditions de *Pantagruel* et de *Gargantua*, ont disparu du texte de Juste 1542. Nous serons amené naturellement à rechercher s'il existe quelques rapports entre la condamnation de ces deux livres par la Sorbonne et ces suppressions et corrections.

PANTAGRUEL.

Prologue.

« Comme vrais fidèles, les avez creues [les Grandes Chroniques], tout ainsi que texte de Bible ou du Sainct Évangile. » Éd. Juste, 1533, p. 3[1].

Quoi qu'en pense Le Duchat, Rabelais ne se raille pas de la crédulité des fidèles. Pour faire valoir son livre et tous ceux qui sont « de même billon », il proteste plaisamment qu'ils sont aussi dignes de foi que les Saintes Écritures, le livre véridique par excellence. Pourtant, ce rapprochement d'un livre bouffon et de l'Écriture disparaît dans le texte de 1542 : « Et comme vrais fidèles, les avez creues gualentement. »

« J'en parle comme saint Jean de l'Apocalypse, quod vidimus testamur. » Éd. Juste, 1533, p. 5.

Il faut entendre : j'en parle, comme saint Jean parle de sa révélation ou Apocalypse, en témoin oculaire. « Quod vidimus testamur » est emprunté à l'évangile de *Jean*, 3, 11. — Comme la plaisanterie précédente, et probablement pour la même raison, celle-ci disparait de l'édition de 1542, où elle est remplacée par la phrase suivante : « J'en parle comme un gaillard onocrotale, dis-je, crotenotaire des martyrs amens et croquenotaire d'amours », qui contient un triple jeu de mots sur le terme *protonotaire*, nom de certains officiers de la chancellerie romaine.

« Et comme Sodome et Gomorrhe puissiez tomber en soulphre, en feu et en abysme. » *M.-L.*, I, p. 218.

Allusion à la ruine de Sodome et de Gomorrhe brûlées

1. Nous citons le texte du *Pantagruel* de Juste, 1533, d'après la réimpression donnée en 1904 à notre Société par P. Babeau, Jacques Boulenger et H. Patry; celui de Juste, 1542, d'après l'édition de Marty-Laveaux. (*M.-L.*)

par le feu du ciel, *Genèse,* XIX, 24 : « Igitur Dominus pluit super Sodomam et Gomorrham sulphur et ignem a Domino de coelo. »

Chap. I.

La généalogie de Pantagruel rappelle à Rabelais celles que nous ont transmises « non seulement les Grecs, les Arabes et Ethniques, mais aussi les auteurs de la sainte Escriture, comme monseigneur saint Luc mesmement et saint Matthieu ». Éd. Juste, 1533, p. 5.

Cette phrase, irrévérencieuse par le rapprochement qu'elle établit entre une fiction bouffonne et l'Évangile, disparaît de l'édition de 1542; elle est remplacée par la suivante : « Non seullement les Arabes, Barbares et Latins, mais aussi Gregoys gentilz qui furent buveurs éternelz. » *M.-L.*, I, p. 219.

Rabelais fait remonter l'origine de la lignée de Pantagruel au commencement du monde : « Peu après que Abel fut occis par son frère Cayn, la terre, embeue du sang du juste, fut certaine année si très fertile en tous fruictz, qui de ses flans nous sont produytz. » *M.-L.*, I, p. 218.

Allusion au récit de la *Genèse*, IV, 1-15. Dans l'Écriture, la terre arrosée du sang d'Abel demeure stérile pour Caïn. Cf. 11 : « Nunc igitur maledictus eris super terram, quae aperuit os suum et suscepit sanguinem fratris tui de manu tua. » 12 : « Cum operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos. » C'est probablement ce texte qui a suggéré à Rabelais l'idée d'établir un rapport entre l'effusion du sang et les productions de la terre.

Ce premier chapitre contient encore une allusion à l'ivresse de Noé : « Mais, tout ainsi que Noé, le saint homme, à qui tant sommes obligés et tenus de ce qu'il nous planta la vigne, dont nous vient ceste nectareique...

liqueur qu'on nomme le piot; fut trompé en le beuvant, car il ignoroit la grande vertu et puissance d'iceluy, semblablement... » Cf. *Genèse*, IX, 18-24.

Autre allusion au déluge : parmi les ancêtres de Pantagruel, Rabelais nomme Hurtaly, « qui fut beau mangeur de soupes et régna au temps du déluge ». *M.-L.*, I, p. 222. La mention de ce personnage, qui n'est point cité dans le récit de la *Genèse*, pourra surprendre le lecteur. « Et demandez comment est il possible qu'ainsi soit, veu qu'au temps du deluge tout le monde perit, fors Noé, et sept personnes avec luy dedans l'arche, au nombre desquelz n'est point mis ledit Hurtaly. » *M.-L.*, I, p. 224. Mais le conteur se pique de donner une réponse satisfaisante à la curiosité du lecteur : il allègue l'autorité de certains interprètes juifs « des saintes lettres hébraïques », les « massorets », qui « afferment que, véritablement, ledit Hurtaly n'estoit dedans l'arche de Noé..., mais il estoit dessus à cheval, jambe de çà, jambe de là... ». *M.-L.*, I, p. 224-225.

« Les uns enfloient par le ventre..., desquelz est escrit : Ventrem omnipotentem. » *M.-L.*, I, p. 220. Je suppose qu'il y a là une allusion plaisante à un texte de saint Paul, *Epist. ad Philipp.*, III, 18 : « Multi enim ambulant, quos saepe dicebam vobis (nunc autem et flens dico) inimicos crucis Christi, quorum finis interitus, quorum Deus venter est. » Au *Quart Livre*, 58, Rabelais commentera et traduira ce texte : « Le adoroient [Gaster] comme dieu : luy sacrifioient comme à leur dieu *omnipotent*... Vous eussiez dit que proprement d'eux avoit le saint Envoyé escrit *Philippens*, 3 : Plusieurs sont... ennemis de la croix du Christ; des quelz mort sera la consommation : des quelz ventre est le dieu. »

« Es autres tant croissoit le nez... Nason et Ovide en prindrent leur origine. Et tous ceux desquelz est escrit. Ne reminiscaris. » *M.-L.*, I, p. 222.

Ne reminiscaris delicta nostra est une antienne qui se chante avant et après les sept psaumes de la Pénitence. Il y a dans cette phrase de Rabelais une allusion à une plaisanterie cléricale, comme l'a montré M. Marcel Schwob, *R. É. R.*, t. I, p. 71-73. Le fragment de fatrasie qu'il cite, *Les noms de tous les nez*, a été composé, comme le fameux sermon *de Nemine*, dont nous parlerons plus loin, à l'aide de tous les passages de l'Écriture Sainte qui commencent par *Ne*. *Ne quando*, *Ne advertes, Ne revoces*, etc., sont considérés comme des personnages d'une même lignée, de même que tous les cas de *Nemo* étaient pris par l'auteur du Panégyrique de *Nemine* comme désignant un seul et même personnage.

Le tableau généalogique de Pantagruel : « Et le premier [des géants] fut Chalbroth, qui engendra Sarabroth », fait songer au *Liber generationis Jesu Christi*, par lequel s'ouvre l'évangile de saint Mathieu : « Abraham genuit Isaac, Isaac autem genuit Jacob... », et nous avons vu que ce rapprochement était même souligné par les premières phrases du chapitre, dans les éditions antérieures à 1542.

Dans la généalogie de Pantagruel figurent quelques noms empruntés à la Bible; les uns, comme Goliath, désignent réellement dans l'Écriture, des géants; un autre, Nemrod, déformé par Rabelais en Nembroth, est le nom d'un roi qui n'était pas d'une stature exceptionnelle. Ce nom a servi de type à trois autres : Chalbroth, Sarabroth, Faribroth. Cf. Sainéan, *R. É. R.*, t. VI, p. 301.

Chap. ii.

« Et ne fut point au temps de Helye, [la terre] plus eschauffée que fut pour lors. » *M.-L.*, I, p. 226.

Allusion à la sécheresse, que Jehovah, à la demande d'Élie, fit sévir sur terre pendant trois ans. Cf. *Rois*, chap. xvii et xviii.

« Encores, quand quelqu'un entroit en l'église, vous en eussiez veu à vingtaines de pauvres altérez qui venoyent au derrière de celuy qui la [l'eau bénite] distribuoit à quelqu'un, la gueulle ouverte, pour en avoir quelque gouttellette, *comme le mauvais Riche*, afin que rien ne se perdist. » *M.-L.*, I, p. 227.

Allusion à la parabole de Lazare et du mauvais riche. *Luc*, XVI, 19-25. Cette attitude des pauvres altérés, la « gueule ouverte », essayant de happer quelque goutte à l'extrémité des doigts de celui qui distribue l'eau bénite, rappelle à Rabelais la supplication du mauvais riche à Abraham, 23 : « Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe et Lazarum in sinu ejus. » 24 : « Et ipse clamans dixit : Pater Abraham, miserere mei et mitte Lazarum, ut *intingat extremum digiti sui in aquam*, *ut refrigeret linguam meam*, quia crucior in hac flamma. »

Chap. iv.

« Dont pouvez bien croire ce que dit Nicolas de Lyra sur le passage du psaultier où il est escrit : et Og regem Basan : que ledit Og, estant encores petit, estoit si fort et robuste qu'il le falloit lier de chaines de fer en son berceau. » *M.-L.*, I, p. 235.

Le texte : *Og regem Basan*, se trouve dans le Psaume CXXXV, v. 20 : « Qui percussit reges magnos... Et Og regem Basan. » Mais c'est dans le *Deutéronome*, III, 11, qu'il est question du lit de ce roi géant : « Solus quippe *Og rex Basan* restiterat de stirpe gigantum. Et monstratur lectus ejus ferreus qui est in Rabath filiorum Amon, novem cubitos hominis longitudinis et quatuor latitudinis ad mensuram cubiti virilis manus. »

Nicolas de Lyra était un franciscain qui vivait en Italie au xive siècle. Il avait composé un commentaire de la Bible qui était devenu classique. On en trouve de nombreuses éditions jusqu'au commencement du xviie siècle.

Venerabilis fratris Nicolai de Lyra ordinis Seraphici francisci tractatus super toto corpore Biblie, 1492 (Bibl. nat., Rés. A. 2297). Du temps de Rabelais, dans tous les psautiers enrichis de gloses figurent des extraits du commentaire de Nicolas de Lyra. Cf. le *Textus biblie* publié par Jacques Maréchal à Lyon en 1520 (Bibl. un. Paris, R. XVI, 10-11). A propos du texte du *Deutéronome* cité plus haut, il rapporte que, selon les interprètes Juifs, Og aurait eu trente coudées de la plante des pieds à la cheville, et il proteste contre cette énormité. En vain, les Juifs objecteront que le texte du *Deutéronome* parle d'une cuve de fer et non d'un berceau. De Lyra prouve que le mot hébreu doit être traduit par *berceau*, et non par *lit*, et il allègue des textes. — « Dicunt... quod jam tantae erat fortitudinis et magnitudinis quod non poterat teneri nisi in cuna ferrea habente novem cubitos usuales in magnitudinem. » C'est probablement une réminiscence de cette phrase que nous avons dans le texte de Rabelais, mais nous constatons : 1° qu'il n'est pas question dans N. de Lyra de chaînes garrottant Og; 2° que De Lyra ne rapporte, que pour s'en moquer, les extravagances de la tradition juive sur ce personnage.

Chap. XIV.

« Le monde commença à dire : Salomon, qui rendit par soubçon l'enfant à sa mère, jamais ne montra tel chef-d'œuvre de prudence... » *M.-L.*, I, p. 282.

Allusion au fameux jugement de Salomon rapporté dans les *Rois*, III, 3, v. 16-28.

« Et croy que si les sieges vuides des anges ne sont rempliz d'autre sorte de gens que de trente-sept jubilez, nous n'aurons le jugement final et sera Cusanus trompé en ses conjectures. » *M.-L.*, II, p. 282.

Cusanus, c'est le cardinal Nicolas de Cues, ou de Cusa, franciscain (1401-1464). Dans son ouvrage *De Conjecturis*

novissimorum temporum (1452), il avait fixé la fin du monde actuel au 34e jubilé après J.-C., le jubilé comprenant une période de cinquante ans, comme chez les Juifs. Sa conjecture était fondée sur cette considération que le déluge était arrivé au 34e jubilé après la création du monde[1].

« Se donna à tous les diables appellant Grilgoth, Astaroth... » *M.-L.*, I, p. 285. Astaroth est le nom d'un démon plusieurs fois cité dans la Bible : Grilgoth est de l'invention de Rabelais. Cf. Sainéan, *art. cité*.

« Les diables viendront pour emporter ce fol icy; seroient-ilz bien gens pour m'emporter aussi?..., mais je fis le signe de la croix, criant, Agyos, Athanatos, ho theos. » *M.-L.*, I, p. 285.

Le grec est un des nombreux idiomes que parle Panurge; il n'est donc pas étonnant de l'entendre invoquer Dieu en grec. Il est plus surprenant de voir dans *Gargantua* un franc-archer se servir de la même invocation : « Quelqu'un d'eux, nommé Bon Joan, capitaine des franctopins, tira ses heures de sa braguette et cria assez haut : Agios ho theos. » Chap. xxxv. *M.-L.*, I, p. 132. — Les commentateurs rappellent que Ἅγιος ὁ Θεὸς sont les premiers mots de la prière dite Trisagion, qui se chante dans l'Église romaine à l'office du vendredi saint. Mais il n'est point dit dans le texte que Bon Joan ait ouvert son livre d'heures; ce cri semble lui venir spontanément à la bouche, dès qu'il se croit en face « d'un diable deguisé ». Il est vraisemblable que ces trois mots grecs, peut-être empruntés au Trisagion, étaient pour les bonnes gens une formule cabalistique, destinée à conjurer l'apparition des diables, et d'autant plus efficace qu'elle était pour eux inintelligible.

1. Rappelons que Lefèvre d'Étaples avait donné en 1514, chez Josse Bade, une édition des œuvres complètes de Nicolas de Cues; peut-être est-ce par cette édition que Rabelais le connaissait.

Chap. xvi.

Le chap. xvi contient deux formules liturgiques : « Il sceut toutes les rues, ruelles et traverses de Paris, comme son *Deus det.* » *M.-L.*, I, p. 296. *Deus det nobis suam pacem* est une formule des grâces dites après le repas.

« Mais quand ce fut à l'*Ite, missa est...* » *M.-L.*, I, p. 298. *Ite, missa est* est la formule par laquelle le célébrant annonce que la messe est finie.

Chap. xvii.

« Car les pardonnaires me le donnent, quant ilz me disent en présentant les relicques à baiser, *centuplum accipies*, que pour ung denier jen prenne cent : car accipies est dit selon la manière des Hébrieux qui usent du futur en lieu de l'impératif, comme vous avez en la loy : *Dominum deum tuum adorabis et illi soli servies, diliges proximum tuum* et sic de aliis. » Éd. Juste, 1533, p. 59.

Les pardonnaires empruntaient leur formule : *Centuplum accipies* à saint Mathieu, XIX, 29 : « Et omnis qui reliquerit domum... aut agros propter nomen meum, *centuplum accipiet* et vitam aeternam possidebit. »

Panurge cite la « loy » non d'après le *Deutéronome* qui porte, 6, 13 : « Dominum deum tuum *timebis* et illi soli servies », mais d'après la réponse du Christ au tentateur, *Luc*, IV, 8 : « Et respondens Jesus dixit illi : scriptum est : *Dominum deum tuum adorabis et illi soli servies.* »

Le commandement « *Diliges proximum tuum* sicut te ipsum » se trouve dans le *Lévitique*, 13, 18, dans *Marc*, 12, 31, dans *Luc*, 20, 41, dans *Mathieu*, 22, 39.

Le texte de Juste, 1542, abrège cette citation. « Comme vous avez en la loy diliges dominum, id est dilige. » *M.-L.*, I, p. 302.

« Tu seras une fois pendu. Et toy, dit-il, tu seras une

fois enterré; lequel est plus honorable ou l'air ou la terre? He grosse pecore! *Jesucrist ne fut-il pas pendu en l'air!* » Éd. Juste, 1533, p. 61. Ce dernier membre de phrase a été supprimé en 1542, sans doute à cause de l'inconvenance du rapprochement établi entre Panurge et le Christ.

CHAP. XVIII.

« Comme il nous feust manifestement demonstré en la royne de Saba, que vint des limites d'Orient et mer Persicque pour veoir l'ordre de la maison du saige Salomon et ouyr sa sapience. » *M.-L.*, I, p. 307.

La visite de la reine de Saba à Salomon est rapportée dans les *Rois*, III, 10, 1. « Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini venit tentare eum in aenigmatibus. »

2. « Et ingressa Jerusalem multa cum comitatu et divitiis... venit ad regem Salomonem et locuta est ei universa quae habebat in corde suo. »

3. « Et docuit eam Salomon omnia verba quae proposuerat; non fuit sermo, qui regem posset latere et non responderet ei. »

Les expressions « vint des limites » et « ouyr sa sapience » sont traduites du texte dans lequel Mathieu et Luc rapportent une réponse de Jésus aux Scribes et aux Pharisiens. *Mathieu*, XII, 42 : « Regina Austri... venit *a finibus* terrae *audire sapientiam* Salomonis... » Id. dans *Luc*, XI, 31.

CHAP. XX.

« Et ecce plus quam Salomon hic. » *M.-L.*, I, p. 319. C'est le mot du Christ sur lui-même, dans cette réponse aux Scribes et Pharisiens, que nous venons de mentionner : « Regina Austri surget in judicio cum generatione ista et condemnabit eam : quia venit a finibus terrae audire sapientiam Salomonis et *ecce plus quam Salomon hic.* » *Mathieu*, XII, 42; Id. dans *Luc*, XI, 31.

« Non est discipulus super magistrum. » *M.-L.*, I, p. 320. Cette sentence de Jésus est rapportée dans *Mathieu*, 10, 24; *Luc*, VI, 40, et *Jean*, 13, 16.

« Il n'y eust celuy qui ne beust vingt-cinq ou trente muiz. Et savez comme? *Sicut terra sine aqua.* » Réminiscence du Psaume CXLII, v. 6 : « Expandi manus meas ad te : anima mea *sicut terra sine aqua* tibi. »

Chap. xxiii.

« Gargantua avoit esté translaté au pays des phées par Morgue, comme fut jadis Enoch et Helye. » Éd. Juste, 1533, p. 36.

L'enlèvement d'Enoch est raconté dans la *Genèse*, V, 22 : « Et facti sunt omnes dies Enoch trecenti sexaginta anni : ambulavitque cum deo et non apparuit, quia tulit eum deus »; celui d'Élie dans les *Rois*, IV, 2, 11 : « Cumque pergerent et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei diviserunt utrumque; et ascendit Elias per turbinem in coelum. »

Rabelais, on le voit, en usait familièrement avec le texte de la Bible en rapprochant de l'enlèvement d'Enoch et Élie celui de Gargantua. Aussi ne faut-il pas s'étonner que dans le texte de Juste, 1542, « Ogier et Artus » remplacent les deux personnages bibliques. *M.-L.*, I, p. 330.

Chap. xxiv.

« Lors le regardant, trouverent escript par dedans en Hebrieu, Lamah hazabthani, dont appellerent Epistemon, luy demandant que c'estoit à dire? A quoy respondit que c'estoyent motz Hebraicques signifians, pourquoy me as tu laissé? » *M.-L.*, I, p. 333.

C'est le cri de détresse du Christ crucifié. *Mathieu*, 27, 46 : « Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli, Eli, lamma sabacthani? Hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? » « Cette appli-

cation profane, dit Le Duchat, est proprement du génie italien, et c'est de la 41e nouvelle du Masuccio Salernitano que Rabelais l'a tirée. »

Erreur. L'idée de cette inscription est dans Arnaud de Villeneuve, qui avait inventé un anneau magique. « Et in circunferentia sui sit Hely Hely Lamazabathani, consummatum est, et ab alia parte in circunferentia Jesus Nazarenus, rex Judeorum... Et qui portat eum erit mansuetus et misericors, sapiens et honestus et ad dandum consilia utilis... Et qui eum portabit secum securus per mare navigabit... » Ce texte latin convient fort bien et au caractère et à la situation de Pantagruel dans cet épisode. (D'après A. Germain, *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier*, p. 16, et L. Delaruelle, *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé*, dans la *Revue d'histoire littéraire*, 1904, p. 220, n. 1.)

CHAP. XXIX.

« Car quoy? David tua bien Goliath facillement. Moy doncques qui en battroys douze telz qu'estoit David : car en ce temps la ce n'estoit que ung petit chiard, nen defferay-je pas bien une douzaine? » Ed. Juste, 1533, p. 23.

Allusion au récit des *Rois*, I, 17. Saül (verset 33) objecte à David qu'il ne pourra lutter contre le Philistin Goliath, parce qu'il est trop jeune : « Quia *puer* es. » La traduction familière que Rabelais donne du mot *puer* disparaît dans l'édition de Juste, 1542 : « Car quoy? David tua bien Goliath facillement. Et puis ce gros paillard Eusthenes, etc. » *M.-L.*, I, p. 356.

« Toi qui as mille milliers de centaines de milions de légions d'anges, duquel le moindre peut occire tous les humains..., comme jadys bien apparut en l'armée de Sennachérib... » *M.-L.*, I, p. 358. Réminiscence d'un épisode raconté dans les *Rois*, IV, 19, 35 : « Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia.

Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum. »

CHAP. XXXI.

« Se trouverent en la place... jusques au nombre de dixhuyct cens cinquante et six mille unze, *sans les femmes et petitz enfans.* » *M.-L.*, I, p. 371. Cette formule qui se retrouve, *Gargantua*, XVII et XXVII, *Tiers Livre*, I et IV, *Quart Livre*, *Anc. Prologue* et XLIX, est d'origine biblique. Cf. *Mathieu*, XV, 38 : « Erant autem qui manducaverunt quatuor millia hominum, *extra parvulos et mulieres.* » *Daniel*, XIV, 9 : « *Exceptis mulieribus et parvulis et filiis.* »

« Ainsi commencérent à marcher droict en Dipsodie, en si bon ordre qu'ilz ressembloyent es enfans d'Israel, quand ilz partirent d'Égypte pour passer la mer Rouge. » *M.-L.*, I, p. 371. Réminiscence de l'*Exode*, XII et XIII. — L'*Exode* n'insiste pas sur ce *bel ordre.*

On voit que *Pantagruel* contient déjà un nombre considérable d'emprunts à l'Écriture sainte. La présence de frère Jean dans la seconde partie de *Gargantua* nous vaudra un nouvel appoint de textes sacrés, le moine alleguant volontiers dans toutes les circonstances de la vie quelques bribes du Psautier, « matière de bréviaire ».

GARGANTUA.

PROLOGUE.

« Vous n'approchez ny de pieds ny de mains à mon opinion, qui decrete icelles [allégories] aussi peu avoir esté songées d'Homère que d'*Ovide en ses métamorphoses* les sacremens de l'Évangile, les quelz un frère Lubin... s'est efforcé démontrer. » *M.-L.*, I, p. 6.

On sait de quelle faveur avaient joui au moyen âge les

interprétations allégoriques des auteurs anciens. On désignait ce genre de commentaires à tendance moralisante du nom de *Moralisationes*. Rabelais fait ici allusion aux « moralisations » des *Métamorphoses* d'Ovide qui avaient été composées au XIVe siècle par le dominicain anglais Thomas Walleys, professeur de théologie à Paris et à Oxford. Il avait découvert dans toutes les fables rapportées par Ovide des symboles ou des images de la religion chrétienne. Ses « moralisations » parurent traduites en français par Colard Mansion, sous le nom de *Bible des poètes*, à Bruges, 1484, et à Paris, 1493. Josse Bade les publia en latin, en 1509 : *Metamorphosis Ovidiana moraliter explanata*, in-4°. Les humanistes se moquaient de ces interprétations allégoriques des poèmes antiques. Les *Epistulae Obscurorum Virorum* nous montrent frère Dollenkopfius tout fier des subtilités qu'il puise dans Thomas Walleys : « Nuper acquisivi unum librum, quem scripsit quidam magister noster Anglicus de ordine nostro et habet nomen Thomas de Walleis et compositus est ille liber super librum Metamorphoseos Ovidii; exponens omnes fabulas allegorice et spiritualiter... Certissimum est quod spiritus sanctus infudit huic viro talem doctrinem. Quia scribit ibi concordantias inter sacram scripturam et fabulas poetales » (*Ep. Obs. Vir.*, t. VI, p. 42 de l'éd. Böcking). — A l'époque de Rabelais, seuls les moines ignorants, les frères Lubin, pouvaient encore voir dans Bacchus et Sémélé des figures du Christ et de la Vierge.

Chap. I.

Le rapprochement que Rabelais avait fait dans *Pantagruel* entre la généalogie de ses héros et celle du Messie se présente de nouveau à sa pensée; mais il proteste qu'il ne dira rien du « Messias », d'abord parce qu'il n'a pas qualité pour traiter de ce sujet, ensuite parce que les calomnies des « cafards » lui ont interdit toute excursion sur ce domaine. « Je vous dis que par don souverain des

cieulx nous a esté reservée l'antiquité et généalogie de Gargantua, plus entière que nulle autre; excepté celle du Messias, dont je ne parle, car il ne m'appartient : aussi les diables (ce sont les calomniateurs et caffars) s'y opposent. » *M.-L.*, I, p. 10.

CHAP. V.

« En sec jamais l'âme ne habite. » *M.-L.*, I, p. 22. Réminiscence d'une sentence qui se trouve dans les *Quaestiones Veteris et novi Testamenti* attribuées à saint Augustin. — *Ex Veteri Testamento. Quaestio XXIII :* « Anima certe quia spiritus est, in sicco habitare non potest; ideo in sanguine fertur[1]. » Cette opinion était invoquée dans un passage du *Décret*, P. II, *Caus.* 32, *quaest.* 2, *cap.* 9, à qui l'on doit sans doute sa vulgarisation parmi les clercs. On la trouve encore alléguée dans un passage de la *Nef des fols*, p. 56 de la traduction en vers français par Pierre Rivière (Paris, G. de Marnef, 1497) :

Notre esperit...
En notre cœur et sang se tient
Et si, jamais ne se contient,
Ainsi que lisons, en sec lieu.

« Je boy comme un templier et je *tanquam sponsus* et moy *sicut terra sine aqua.* » *M.-L.*, I, p. 22.

Tanquam sponsus est une réminiscence du Psaume XVIII (*Caeli enarrant gloriam Dei*) au v. 6 : « In sole posuit tabernaculum suum. Et ipse *tanquam sponsus* procedens de thalamo suo. »

Nous avons déjà rencontré *sicut terra sine aqua* dans *Pantagruel*, chap. xx; c'est un fragment du verset 6 du Psaume CXLII. « Expandi manus meas ad te : anima mea *sicut terra sine aqua* tibi. »

1. Cf. *Pseudo-Augustini quaestiones veteris et novi Testamenti CXXVII.* — Recensuit Alexander Souter, p. 50, l. 20 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum latinorum*, publié à Vienne).

« J'ay la parole de Dieu en bouche : *Sitio.* » *M.-L.*, I, p. 23. C'est une des dernières paroles du Christ sur la croix. Cf. *Jean*, XIX, 48 : « Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur scriptura, dixit : *Sitio.* »

Il n'y a peut-être pas de pire profanation du texte de l'Écriture dans toute l'œuvre de Rabelais que cette parodie d'un cri de détresse du Christ en croix. Henri Estienne dans l'*Apologie pour Hérodote*, chap. XIV, cite certaines applications indécentes que les ivrognes font « des passages de la sainte et sacrée Ecriture à leur ivrognerie... A chaque verre du vin, ils disent : Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis... Pour dire qu'un vin est meilleur qu'un autre : Hic est, tenete eum... Quand il n'y a plus de vin : Date nobis de oleo vestro : quia lampades nostrae exstinguntur... Quand on prend le verre pour boire : quia pius est [jeu de mots sur *piot*]. » La parodie du *Sitio* dépasse de beaucoup celles-ci en inconvenance. Et pourtant elle ne fut point supprimée du texte de 1542. Il y a plus : nous la retrouvons dans un sermon joyeux, publié à Lyon, vers 1540, suivant M. Émile Picot[1]. Cf. Sermon joyeux de *Bien boire*, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Prescheur, le Cuisinier, dans l'*Ancien théâtre français* de Viollet-le-Duc, t. II, p. 15 :

Le Prescheur : « Et aussi Dieu nous avisa
De bien boyre et nous devisa
Et nous dist ce mot : Sitio. »

Nous aurons à expliquer comment ces parodies des textes de l'Écriture qui nous paraissent aujourd'hui si choquantes étaient admises au XVIe siècle.

« Ex hoc in hoc. » *M.-L.*, I, p. 24.

1. Cf. *Le monologue dramatique*, dans l'*Ancien théâtre français*, par E. Picot, dans *Romania*, 1886, p. 356.

Psaume LXXIV, 9 : « Hunc humiliat et hunc exaltat : quia calix in manu Domini vini meri plenus misto.

« Et inclinavit *ex hoc in hoc :* verumtamen faex ejus non est exinanita : bibent omnes peccatores terrae. »

Dans le psaume, la main du Seigneur incline le calice de l'un à l'autre ; le buveur de Rabelais détourne le texte de son sens et d'un geste indique probablement qu'il fait passer le vin de ceci : la coupe, en cela : la bouche.

Chap. vi.

« Je le prouve, disait-il : Nostre Sauveur dit, en l'évangile Joannis XVI : la femme qui est à l'heure de son enfantement a tristesse : mais lorsqu'elle a enfanté, elle n'a souvenir aucun de son angoisse. » Texte de 1534. — Réminiscence de *Jean*, XVI, 21 : « Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cum autem pepererit puerum, jam non meminit pressurae propter gaudium, quia natus est homo in mundum. »

« Ha, dist-elle, vous dictes bien, et aime beaucoup mieulx ouir tels propos de l'évangile et mieulx m'en trouve que de ouïr la vie de sainte Marguerite ou quelque autre capharderie. »

Au moyen âge, au temps de Rabelais, et même après lui, les femmes en couches avaient pour sainte Marguerite une dévotion particulière dont on trouve l'origine dans la *Légende dorée*. Sainte Marguerite, vierge et martyre, au moment de succomber sous les tourments, remercia Dieu de l'avoir soutenue dans ses souffrances et le supplia de secourir ceux qui se souviendraient d'elle, et particulièrement les femmes en couches qui l'invoqueraient. Cf. *Sermones de Sanctis*. De Sancta Margareta, et *Sermones Dormi secure*, « addensque ut quaecumque in partu laborans et cam invocaret illesa prolem emitteret. Factaque est vox de celo dicens quod in suis petitionibus esset exaudita, » fol. CXI de l'éd. de Simon Vincent (Bibl. un. R. XVI, 1232). La Vie de sainte Marguerite est fréquem-

ment annexée aux livres d'heures du XVIe siècle. Les *Heures à l'usage d'Orléans* (Paris, Jean de Brie, 1520, Bibl. un. R. XVI, 1034) contiennent une *Vie de Madame sainte Marguerite, vierge et martyre*, en vers grossièrement rythmés et assonancés[1], et une *Oraison à sainte Marguerite, à dire pour les femmes grosses*, en vers du même genre.

On lisait aux femmes en couches la passion de sainte Marguerite, comme l'attestent un passage du prologue de *Pantagruel* : « En cas qu'ilz n'eussent senty allègement manifeste..., ny plus ny moins que les femmes estans en mal d'enfant, quand on leur ligt la Vie de sainte Marguerite », et cette épigramme de Melin de Saint-Gelays :

Anne sentant au ventre une tranchée...
Lors sur un lit, le jarret estendu
Entre les bras d'une qui luy recite
La passion de sainte Marguerite...
Jeta un cry et puis fit quatre pets.

(Éd. P. Blanchemain, t. II, p. 271.)

En 1542, tout ce passage, depuis « je le prouve... » jusqu'à « capharderie », fut retranché du *Gargantua*, sans doute comme injurieux pour la dévotion aux saints, qualifié de « capharderie ».

« Ne dit Salomon, Proverbiorum XIV : Innocens credit omnia verba, etc. Et saint Paul, prim. Corinthior. XIII : Charitas omnia credit? Pourquoi ne le croiriez-vous? Pour ce, dictes vous, qu'il n'y a nulle apparence. Je vous dis que pour ceste seule cause vous le devez croire, en foy parfaicte. Car les Sorbonistes disent que foy est argument des choses de nulle apparence. »

1. Voici, comme spécimen de cette poésie populaire, la prière de sainte Marguerite à sa mort : « Après je te prie et requier, Que ne vueille pas oublier, Les femmes quand me requerront, Et en peine d'enfant seront, Quand feront ma passion lire, Mon grief tourment et mon martyre : Que leur mal face tost finer, Et leur fruict baptesme gaigner. »

D'après le contexte[1], Rabelais donne ici au mot *Innocens* le sens d'*innocent*, d' « homme de bien », mais dans le texte des *Proverbes*, XIV, 15, il signifie imprudent et est opposé à *astutus*, homme habile. « Innocens credit omni verbo : astutus considerat gressus suos. »

Saint Paul, *Corinth.*, I, 13, 7. « [Charitas] omnia suffert, *omnia credit*, omnia sperat, omnia sustinet. »

C'est saint Paul lui-même qui a donné de la foi la définition que Rabelais prête aux Sorbonistes. Cf. *Ep. ad Hebraeos*, XI, 1 : « Fides est substantia rerum sperandarum, *argumentum non apparentium*. » Même, si nous en croyons Érasme, *Éloge de la Folie*, LIII, p. 118, de l'éd. J.-B. Kan, les Scholastiques reprochaient précisément à cette définition paulinienne de ne pas être dans les formes de la dialectique : « Paulus fidem praestare potuit, at idem cum ait : Fides est substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium : parum magistraliter definivit. » Et voici, d'après le commentaire de Listrius sur ce passage de l'*Éloge de la Folie*, la définition de la foi d'après les Scholastiques, « Fides est voluntaria certitudo absentium infra scientiam et supra opinionem constituta. »

Il y a dans ce passage de Rabelais une série de calembours; *innocens*, *charitas* sont pris dans un sens qui n'est point celui qu'ils ont dans les textes de Salomon et de saint Paul. De même, le mot *apparence* est employé dans deux sens differents. Il n'y a dans cette étrange nativité nulle *apparence*, c'est-à-dire nulle *vraisemblance*[2], objecte le lecteur. — C'est précisément pourquoi vous devez le croire « en foy parfaicte », répond le conteur; puisque la

1. « Si ne le croyez, je ne m'en soucie; mais un homme de bien, un homme de bon sens croit toujours ce qu'on luy dit et ce qu'il trouve par escrit. »

2. C'est un des sens de ce mot au XVIe siècle. Cf. Amyot, *Périclès*, p. 36 de l'éd. Louis Clément : « Et encore y en avoit-il qui songeoyent desjà à conquérir la Thoscane et l'empire de Cartage : ce qui n'estoit pas du tout *sans apparence*, ny sans occasion d'espérance... »

foi s'applique aux objets de nulle *évidence*, [rerum non apparentium.]

Tout ce passage a été retranché de l'édition de Juste, 1542, soit parce qu'il offre une application bouffonne de la définition de la foi, soit plutôt parce qu'il contient une raillerie à l'adresse des Sorbonistes.

Chap. vii.

« Ce que oyans les assistans, dirent que vrayement il devoit avoir par ce le nom de Gargantua, puisque telle avoit esté la première parole de son père à sa naissance, à l'imitation et exemple des anciens Hebreux. » *M.-L.*, I, p. 29.

Chez les Hébreux, le choix du nom de l'enfant était inspiré par une circonstance quelconque de la naissance. Cf. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, art. *Nom*, 4° Imposition des noms. Ce sont ordinairement les parents qui donnent le nom à l'enfant. La mère remplit préférablement cet office. Le père intervient aussi. Abraham donne le nom à Isaac. *Genèse*, XXI, 3. Jacob appelle son dernier fils Benjamin. *Genèse*, XXXV, 18. David nomme son fils Salomon, II. *Rois*, XII, 24. Zacharie, son fils Jean. *Luc*, I, 63. — Les familiers de Grandgousier se conforment donc à l'usage des Hébreux non pas en donnant pour nom à Gargantua les premières paroles prononcées par son père, mais en tirant ce nom d'une circonstance de la naissance de l'enfant.

Chap. viii.

« Ἡ ἀγάπη οὐ ζητεῖ τὰ ἑαυτῆς. » *M.-L.*, I, p. 34. *Saint Paul*, *Ep. aux Corinthiens*, I, 13, 5. « Non quaerit quae sua sunt. » Cette sentence appartient à la définition de la charité, dont nous avons déjà rencontré un fragment au chap. vi : « Charitas... omnia credit. »

Le rapport de cette sentence avec la description précé-

dente me semble indiqué par un passage du *Moyen de parvenir*, XV : « On pratique le doux androgine,... on fait la beste à deux dos..., c'est estre bonne personne, parce que nul n'est bon et n'y a bonne personne que celle qui se faisant du bien en fait à un autre. »

CHAP. X.

« Mais le tesmoignage evangelique vous contentera. *Matth.*, 17, est dit qu'à la transfiguration de Nostre Seigneur, vestimenta ejus facta sunt alba *sicut lux :* ses vestemens furent faits blancs comme la lumière. » *M.-L.*, I, p. 40.

Le texte de la Vulgate porte au passage indiqué : « Vestimenta ejus facta sunt alba *sicut nix*, » et dans *Marc*, IX, 2 : « Et vestimenta ejus facta sunt splendentia et candida nimis velut *nix*... »

La leçon *sicut lux* est une correction d'Érasme, qui l'explique ainsi, dans les *Annotationes* qui suivent son édition du Nouveau Testament (Froben, 1519), p. 58. « Ad haec in omnibus quae quidem ego viderim graecis exemplaribus scriptum erat, non (sicut nix) sed ὡς τὸ φῶς, id est, sicut lux. Unde videri poterat errore scribae, lux mutatum in nix, nisi secus et legeret et interpretaretur Hieronymus atque item Chrysostomus, praesertim cum alius Evangelista meminerit fullonis, cujus ars est candidare vestes. Quanquam Valla de his verbosius argutatur quae si quis cupiat cognoscere et si quid videbuntur ad evangelii sensum facere, sunt in promptu. »

Nous avons donc ici une preuve que Rabelais avait pratiqué l'édition du Nouveau Testament donnée par Érasme.

« Et Thobie, chap. v, quand il eut perdu la veue, lors que Raphael le salua, respondit : quelle joye pourray-je avoir, qui point ne voy la lumière du ciel? *M.-L.*, I, p. 40.

Thobie, 5, 12 : « Et ait Tobias : *Quale gaudium mihi erit*, qui in tenebris sedeo et *lumen coeli non video?* »

« En telle couleur tesmoignèrent les anges la joye de tout l'univers à la résurrection du Sauveur, *Jean*, 20, et à son ascension, *Act.* 1. » *M.-L.*, I, p. 40.

Jean, 20, 12 : « Et [Maria Magdelena] vidit duos angelos *in albis*, sedentes, unum ad caput et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu. » *Actes*, I, 10 : « Cumque intuerentur [discipuli] in coelum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos *in vestibus albis*. »

« De semblable parure vit saint Jean Evangeliste, *Apoc.* 4 et 7, les fidèles vestus en la celeste et beatifiée Hierusalem. » *M.-L.*, I, p. 41.

Apocalypse, IV, 4 : « Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor : et super thronos viginti quatuor seniores sedentes circumamicti *vestimentis albis*. »

VII, 13 : « Et respondit unus de senioribus et dixit mihi : Hi, qui amicti sunt *stolis albis*, qui sunt? et unde venerunt? »

14. « Et dixi illi : Domine mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna et laverunt stolas suas et dealbaverunt eas in sanguine Agni. »

Les quatre textes bibliques allégués ici par Rabelais se trouvent à la rubrique *Albus* dans la grande *Concordance* publiée à Bâle chez Froben en 1523. *Concordantiae majores cum declinabilium utriusque instrumenti, tum indeclinabilium dictionum: praemissa praefatione Joan. Frobenii; et secunda pars quae dictionum indeclinabilium Concordantias continet: cum praefatione Joan. de Secubia.* In-fol.

Chap. xi.

« Faisoit chanter *Magnificat* à matines et le trouvoit bien à propos. » *M.-L.*, I, p. 45.

Le *Magnificat*, cantique d'actions de grâces de la Vierge après l'Annonciation (*Luc*, I, 46-55), ne se chante jamais à l'office de nuit. « Chanter *Magnificat* à matines » était une locution usuelle dans le monde clérical pour désigner

quelque acte fait hors de propos ou à contre-temps. Cf. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, III, 76.

CHAP. XIII.

« J'y estois, dist Gargantua, et bien tost en sçaurez le *tu autem.* » *M.-L.*, I, p. 52.

« *Tu autem*, Domine, miserere nobis » est la formule sur laquelle se clôt chaque leçon des offices. Connaitre une question jusqu'au *tu autem*, c'est la connaitre jusqu'au bout. Cf. *Pantagruel*, chap. XI : « Lors, dist Pantagruel : Mon amy, voulez-vous plus rien dire! Respondit Baisecul : Non, Monsieur : car j'en ay dit tout le *tu autem...* » *M.-L.*, I, p. 233.

CHAP. XIX.

La harangue de Maître Janotus de Bragmardo est ornée de réminiscences de l'Écriture. « Une paire de chausses est bonne et *vir sapiens non abhorrebit eam.* » *M.-L.*, I, p. 70.

Ecclesiaste, 38, 4 : « Altissimus creavit de terra medicamenta. Et *vir prudens non abhorrebit* illa. »

« Reddite que sunt Cesaris Cesari et que sunt dei deo. » *Eod. loc.*

C'est la réponse du Christ aux Scribes lui demandant s'il faut payer le tribut. *Luc*, 20, 25; *Math.*, 22, 21; *Marc*, 12, 17.

« Si vostre jument s'en trouve bien, aussi fait nostre Faculté, *que comparata est jumentis insipientibus et similis facta est eis. Psalmo nescio quo*, si l'avois-je bien quotté en mon paperat. » *M.-L.*, I, p. 71.

Le psaume coté par Janotus est le XLVIIIe. Les mortels que la prospérité aveugle sur leur destinée y sont comparés à des bêtes de somme, versets 13-21 : « Et homo, cum in honore esset, non intellexit : *comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis.* » Si

peu flatteuse que fût cette comparaison des théologiens avec des bêtes de somme, elle n'a pas été rayée de l'éd. de 1542.

Maître Janotus, qui s'aide de tout ce qu'il sait de latin, insère en sa harangue des formules liturgiques : « Hay, Domine, je vous prie, *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*, *Amen*, que vous rendez nos cloches : et Dieu vous gard de mal et Nostre Dame de Santé, *qui vivit et regnat per omnia secula seculorum. Amen.* » *M.-L.*, I, p. 72.

CHAP. XXI.

« Ordinairement, il s'esveilloit entre huit et neuf heures, fust jour ou non : ainsi l'avoient ordonné ses regens théologiques, allegans ce que dit David : *Vanum est vobis ante lucem surgere.* » *M.-L.*, I, p. 77.

Psaume CXXVI, 1-2 : « Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam... *Vanum est vobis ante lucem surgere;* surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris. »

Là encore, le texte allégué ne s'applique au cas exposé qu'à la condition d'être séparé du contexte et pris à contresens. Cette phrase de David a d'ailleurs prêté à d'autres facéties du même ordre : aujourd'hui encore, dans certains milieux « théologiques », faire la grasse matinée se traduit par : avoir le *Vanum*.

CHAP. XXIII.

« Ce pendant qu'on le frotoit, luy estoit leue quelque pagine de la divine Escripture, *haultement* et *clerement*, avec pronunciation competente en la matiére. » *M.-L.*, I, p. 86.

Cette lecture, haute, claire, respectueuse du caractère du texte, s'oppose à la pratique des moines qui « marmonnent grand renfort de legendes et pseaulmes nullement par eulx entenduz. Ils content force patenostres

entrelardées de longs Ave Mariaz, sans y penser ny entendre. » *Gargantua*, XL; *M.-L.*, I, p. 149.

CHAP. XXVII.

« Là fut decreté qu'ilz feroient une belle procession, renforcée de beaux preschans et letanies *contra hostium insidias* et beaux responds pro face. » *M.-L.*, I, p. 104.

Les préchants (praecantus) sont les motets entonnés par le premier chantre ou préchantre.

J'ai vainement cherché des litanies *contra hostium insidias* dans plusieurs bréviaires du temps de Rabelais. La Letania major (Litanies des saints) ne comporte même pas de formule « pour la paix » ou « contre les ennemis ».

Les « responds » pro pace diffèrent dans les bréviaires selon les diocèses ou les ordres. « Esto nobis domine turris fortitudinis a facie inimici » est la formule du *Breviarium estivale secundum ritum venerabilium religiosorum insignis monasterii beatissimi Albini Andegavis Ord. Sancti Benedicti, 1531.*

Les *Processionalia* du temps de Rabelais donnent, comme prière *pro pace :* « Tua est potentia, tuum regnum, Domine. »

Mais nulle part je n'ai pu trouver la prière que chantent les moines de Seuillé : *impetum inimicorum. M.-L.*, I, p. 104. Peut-être Rabelais a-t-il retenu de quelque psaume ces deux mots, si bien choisis pour donner une impression de lenteur et de monotonie qui contrastent plaisamment avec l'ardeur et l'impatience de frère Jean : « Retourne au cœur de l'Eglise ou estoient les autres moines..., lesquelz voyant chanter, im, im, pe, e, e, e, e, tum, um, in, i, ni, i, mi, co, o, o, o, o, rum, um : c'est, dist-il, bien chien chanté. » *M.-L.*, I, p. 104.

CHAP. XXXV.

« Quelqu'un d'eux, nommé Bon Joan, capitaine des

franctopins, tira ses heures de sa braguette et cria assez haut, Agios ho theos. » *M.-L.*, I, p. 132. Voir *supra* la note sur le chap. XIV de *Pantagruel*, p. 265.

« Les maroufles... disoient..., c'est un lutin ou un diable ainsi deguisé. *Ab hoste maligno libera nos, Domine;* et s'en fuyoient à la route. »

Formule rituelle sur le type des prières de la *Letania major : Ab omni malo,* Libera nos Domine.

A fulgure et tempestate, id.

A morte subitanea, id.

Etc.

CHAP. XXXVII.

« Mais ilz en eurent telle recompense qu'ilz sont tous peris en la ruine du chasteau, comme les Philistins par l'engin de Sanson et ceux que opprima [écrasa] la tour de Siloé; desquelz est escrit, *Luc*, 13. » *M.-L.*, I, p. 139.

On sait comment Samson, ayant recouvré sa force première, ébranla les colonnes du temple, qui s'écroula, écrasant dans sa chute Samson et trois mille Philistins. Cf. *Juges*, XVI, 26-31.

La ruine de la tour de Siloë, qui écrasa dix-huit personnes, est rapportée dans *Luc*, 13, 4 : « *Sicut illi decem et octo supra quos cecidit turris in Siloë et occidit eos :* putatis quia et ipsi debitores fuerint praeter omnes homines habitantes in Jerusalem? »

CHAP. XXXVIII.

Ce chapitre contient une application plaisante du texte d'un psaume à la mésaventure des pèlerins mangés en salade : « Lasdaller... leur remonstra que ceste adventure avoit esté predite par David, Psal... *cum exsurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos,* quand nous fusmes mangés en salade au grain du sel. — *Cum irasceretur furor eorum in nos, forsitan aqua absorbuisset nos,*

quand il beut le grand traict. — *Torrentem pertransivit anima nostra*, quand nous passasmes la grande boyre. — *Forsitan pertransisset anima nostra aquam intolerabilem*, de son urine, dont il nous tailla le chemin. *Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captionem dentibus earum. Anima nostra, sicut passer, erepta est de laqueo venantium*, quand nous tombasmes en la trape. *Laqueus contribus est*, par Fournillier, *et nos liberati sumus. Adjutorium nostrum*, etc. » *M.-L.*, I, p. 143. C'est tout le Psaume CXXIII que cite Lasdaller, à l'exception du début du premier verset : *Nisi quia Dominus erat in nobis*, [*cum exsurgerent*, etc.,] et de la fin du huitième et dernier : [*Adjutorium nostrum in nomine Domini*], *qui fecit coelum et terram.*

Rabelais se moque ici des prédicateurs, des théologiens ou même des simples fidèles, qui voyaient dans les textes de l'Écriture des figures ou des prédictions des événements contemporains. Déjà l'auteur des *Epistulae Obscurorum virorum* s'était raillé de ces allégations imprévues des textes sacrés : « Ego semel fui in Camera ipsius, — raconte un moine, — tunc vidi ibi jacere cappam suam et vidi quod fuit plena pediculorum. Et ipse videns quod ego vidi, allegavit Scripturam dicens : Animalia tua habitabunt in ea, » p. 248. — Ces citations abusives et plaisantes de l'Écriture étaient des facéties de clercs. De bons esprits y prenaient plaisir : témoin Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise et lecteur du roi François Ier. Un jour le roi François rapportait à son lecteur les doléances des moines de Saint-Ambroise, qui se plaignaient que leur abbé les laissât mourir de faim : « Je croy que David entendait Dieu quand il disoit : Si non fuerint saturati murmurabunt. Et interprétoit ce mot au roy, selon son office de lecteur. Et depuis, dit-il, le Nouveau Testament a parlé d'eux tout appertement, là où il est escript en saint Mathieu, au chap. XVII, 20 : Hoc Genus demoniorum non ejicitur, nisi oratione et jejunio. — Hoc genus demonio-

rum, dit-il, c'est-à-dire ce genre de moines. » *Nouvelles récréations et joyeux devis*, nouv. 47.

L'auteur du *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, François de Billon, s'amuse, dans sa Préface, à établir une conformité entre les prophètes et secrétaires de Dieu et les notaires et secrétaires du roi de France : Moïse préfigure Huraut de Cheverny; Josué, d'Orne; Samuel, Longuet, etc. Les Protestants furent les premiers qui s'indignèrent de voir les textes sacrés traités avec une telle familiarité. Cf. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, XIV.

Chap. xxxix.

« Diavol! il n'y a plus de moust, *Germinavit radix Jesse*. » *M.-L.*, I, p. 144. Sur la « racine de Jessé », il y avait une équivoque obscène, qu'on retrouve dans d'autres textes[1]; elle est suggérée ici par le contexte : il n'y a plus de moust (mou). Frère Jean déforme le texte bien connu d'*Isaïe*, XI, 1 : « Et egredietur virga *de radice Jesse* et flos de radice ejus ascendet. »

Chap. xl.

« Tous vrais christians, de tous estatz, en tous lieux, en tous temps, prient Dieu et l'Esprit prie et *interpele* pour iceulx et Dieu les prend en grâce. » *M.-L.*, I, p. 150. Il y a peut-être ici une réminiscence de *Saint Paul*, *Ep. aux Romains*, VIII, 26 : « Similiter autem et Spiritus adjuvet infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse *Spiritus postulat pro nobis* gemitibus

1. L'édition Burgaud-Desmarets et Rathery, t. I, p. 237, cite ce fragment d'un vieux Noël :

« Par parfaite medecine
M'ont là adressé
Une immaculée racine
Sortant de Jessé. »

inenarrabilibus. » Saint Paul se sert deux fois du mot *interpellare* au sens d'*intercéder*, en parlant, il est vrai, non du Saint-Esprit, mais du Christ : *Épitre aux Romains*, 8, 34, « qui etiam *interpellet* pro nobis » et *Épître aux Hébreux*, 7, 25, « semper vivens ad *interpellendum* pro nobis ».

« Mais, gay, gay, [dit frère Jean] ad formam nasi cognoscitur *ad te levavi.* » *M.-L.*, I, p. 151.

Ad te levavi [*oculos meos*] est le début du Psaume CXXII, v. 1. — Ces mots servent ici à suggérer une équivoque obscène en rapport avec la première partie de la phrase : Ad formam nasi. « Dicuntur Nasati, ut Lampridius advertit, viriliores, ac belle mutoniati », dit Caelius Rhodiginus, *Lectionum Antiquarum libri XVI*, l. XIV, 60. Laurent Joubert protestera contre ce préjugé populaire en citant la phrase de Rabelais qui l'avait consacré : « Et quoy qu'on dise Ad formam nasi cognoscitur ad te levavi, d'autant que la proportion des membres n'est observée en tous, plusieurs ont une belle trompe de nez, qui sont camus du reste et plusieurs camus de nez, sont bien apointés du membre principal. » *Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé.* Bordeaux, Millanges, 1579, liv. V, chap. IV.

Chap. XLI.

« Je vous supplie, commençons vous et moy les *sept pseaumes*, pour voir si tantost ne serez endormy. » *M.-L.*, I, p. 152.

Ces « sept pseaumes » sont les psaumes dits de la Pénitence : 1° Domine ne in furore tuo arguas me (Psaume VI) ; 2° Beati quorum (Ps. XXXII) ; 3° Domine ne in furore (Ps. XXXVII) ; 4° Miserere mei Deus (Ps. I) ; 5° Domine exaudi orationem meam et clamor meus ad te veniat (Ps. CI) ; 6° De Profundis (Ps. CCXIX) ; 7° Domine exaudi orationem meam auribus percipe... (Ps. CXIII).

« Et commençans le premier pseaume, sur le point de *beati quorum* s'endormirent et l'un et l'autre. » *Eod. loc.* Ce sont les premiers mots du second Psaume de la Pénitence : *Beati quorum remissae sunt iniquitates.*

« Mais, venite apotemus. » *M.-L.*, I, p. 154. Jeu de mots sur la prière des Matines : *Venite Adoremus*, tirée du Psaume XCIV, 6. « *Venite adoremus* et procidamus. »

Chap. xlv.

« Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vacation... et vivez comme vous enseigne le bon apostre saint Paul... » *M.-L.*, I, p. 168.

Rabelais résume ici quelques-uns des enseignements de saint Paul dans son *Epître aux Ephésiens*, 4 et 5.

Chap. l.

« Je considère que Moïse, le plus doux homme qui de son temps fust sur la terre, aigrement punissoit les mutins et seditieux au peuple d'Israël. » *M.-L.*, I, p. 185.

D'après les *Nombres*, XII (épisode de Marie, Aaron et Moïse), v. 3 : *Erat enim Moyses vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terra.*

Chap. li.

« Adonc leurs fit un festin le plus délicieux qui fut veu depuis le temps du roy Assuere. » *M.-L.*, I, p. 188.

Allusion à la description du festin d'Assuérus sur laquelle s'ouvre le livre d'*Esther*. Il y eut un festin pour les grands qui dura cent quatre-vingts jours, et un autre pour le peuple, qui fut de sept jours.

Conclusion sur Pantagruel et Gargantua.

Tels sont les emprunts de Rabelais à l'Écriture dans *Pantagruel* et *Gargantua*. Nous sommes frappés d'abord

de leur abondance et de leur variété, et ensuite de l'irrévérence avec laquelle Rabelais applique ou interprète les citations des textes sacrés. D'autre part, nous avons constaté que nombre de ces citations et allusions ont disparu du texte de 1542. Cette correction du texte primitif a manifestement été inspirée par le désir de ménager les autorités ecclésiastiques qui avaient condamné à leur apparition et *Pantagruel* et *Gargantua*. Il y avait dans ces deux livres une satire nullement déguisée contre certaines traditions catholiques : les pèlerinages, l'institution monastique, les indulgences, etc. Rabelais, en 1542, ne pouvait songer à expurger son œuvre de ces éléments satiriques trop nombreux et trop importants. Il s'est contenté d'atténuer ce qu'avaient de trop choquant pour les oreilles des théologiens certains passages du texte primitif[1]. L'examen de ces passages, corrigés ou supprimés en

1. Il convient préalablement de nous demander si ces corrections et suppressions ont été faites par Rabelais lui-même. Aucun témoignage, ni extrinsèque, ni intrinsèque, ne nous le garantit d'une façon formelle. Mais il y a de fortes présomptions en faveur de leur attribution à l'auteur lui-même, plutôt qu'à son éditeur ou à quelqu'un de ses amis. En effet, on conçoit fort bien qu'un intermédiaire ait pu, sur les indications de Rabelais, opérer systématiquement la substitution du mot *sophistes* aux mots *théologiens*, *sorbonistes*, etc., et ce sont là les plus nombreuses des corrections de 1542. Mais :

a) Cette substitution n'a pas été faite invariablement et comme mécaniquement. Une fois, au moins, *sophistes* est substitué non à *théologiens* ou *sorbonistes*, mais à *arabes* : « Un tas de badauds médecins herselés en l'officine des *Arabes*. » *Gargantua*, chap. XXIII, 1535 : « Herselés en l'officine des *Sophistes* », 1542. — En outre, il y a plus de variété qu'il ne paraît au premier abord dans les corrections des mots *théologiens*, *sorbonistes*, etc. Cf. *Gargantua*, XV : « Commenda qu'on le feist bien chopiner *théologalement* », 1535, « sophistiquement », 1542. — *Ibid.*, XVIII : « On les feist boyre *théologalement* », 1535, « rustrement », 1542. — *Ibid.*, XX : « Comment il eut procès contre les *sorbonistes* », 1535, « contre les aultres maistres, » 1542; et même chapitre, *infra* : « Les *sorbonistes* », 1535, « les magistres », 1542. Nous pourrions alléguer d'autres exemples encore.

b) Quelques corrections supposent une connaissance de la topographie parisienne ou de certains détails de la vie universitaire de

1542, ne nous donnera pas les raisons de la condamnation de *Pantagruel* et de *Gargantua*, mais il nous éclairera sur les préjugés, les scrupules et les susceptibilités des théologiens. Rappelons d'abord ce que nous connaissons de la condamnation de *Pantagruel* et de *Gargantua*.

Paris qu'on ne saurait guère accorder à l'éditeur lyonnais F. Juste, tandis qu'elle est un des caractères les plus frappants de l'invention de Rabelais dans ces deux premiers livres. Telle est, par exemple, les corrections qu'apporte l'édition de 1542 à la phrase suivante, *Gargantua*, XVII : « Le lieu auquel convint le peuple tout folfré et habeliné [après l'enlèvement des cloches] feut *Sorbone*, où lors estoit, maintenant n'est plus l'oracle de Lucèce. » Pour préparer la députation et la harangue de Janotus de Bragmardo, Rabelais doit placer cette assemblée du peuple de Paris dans quelque collège ou quelque bâtiment dépendant de l'Université. Or, dans l'édition de 1542, le mot *Sorbone* disparaît, remplacé par *Nesle*. Cette substitution déconcerte au premier abord. L'hôtel de Nesle, situé sur l'emplacement actuel de la Monnaie, à l'endroit où les murailles de Paris atteignaient la Seine, appartenait au domaine royal. Rabelais le connaissait bien, pour avoir séjourné, selon la conjecture très vraisemblable de M. Lefranc, à l'hôtel Saint-Denis, lequel « jouxtait le pourpris de Nesle ». Mais quelle vraisemblance y avait-il de supposer une réunion du peuple et une délibération de l'Université dans cet hôtel royal? La raison de ce choix de l'hôtel de Nesle comme siège d'une réunion universitaire, nous la trouvons dans l'affectation particulière qu'avait le petit hôtel de Nesle à l'époque où Rabelais vivait à Paris. « En 1522, François Ier y établit un bailli chargé de conserver les privilèges et de juger les procès de l'Université de Paris; mais, quatre ans après, ayant aboli cette charge et rendu au prévôt de Paris le soin de protéger l'Université, il lui laissa tacitement le château de Nesle, bien que ce magistrat demeurât au Châtelet. » Cf. A. Berty et Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris. Région occidentale de l'Université.* — Une réunion du peuple et de l'Université n'avait rien d'invraisemblable dans l'hôtel de Nesle, qui avait été quelque temps le siège d'une juridiction créée spécialement pour l'Université.

c) Enfin la plupart des corrections de 1542 ont une saveur franchement rabelaisienne. Cf. *Gargantua*, VII : « A esté la proposition déclairée *par Sorbone* scandaleuse, » 1535, « *mammallement* scandaleuse, » 1542. — *Ibid.*, IX : « Si le prince le veult et commande... », 1535, « Si Dieu me saulve le moule du bonnet », 1542, etc., etc.

Pour toutes ces raisons, on peut admettre que les corrections et suppressions pratiquées dans l'édition de 1542 sont bien de la main de Rabelais.

La condamnation de Pantagruel. Nous la connaissons par une lettre de Calvin à Fr. Daniel et à ses autres amis d'Orléans, qu'Herminjard datait de la fin d'octobre 1533[1]. Calvin, résidant alors à Paris, raconte à ses amis comment certains théologiens viennent d'offenser gravement Marguerite de Navarre, sœur du roi, en interdisant son dernier ouvrage : *Le Miroir de l'âme pécheresse.* La reine s'est plainte au roi, qui a fait demander le motif de cette interdiction. Dans une assemblée générale, présidée par le nouveau recteur, Cop, l'Université a désavoué l'arrêt de la Sorbonne. Seul, un certain Le Clerc s'est efforcé de le justifier : « Ultimus verba fecit Clericus, parochus S^ti^ Andreae, in quem omnis culpa derivabatur, aliis a se amolientibus... Quantum attineret ad negocium quod esset in manibus, se quidem fuisse delegatum Academiae decreto ad eam provinciam : nihil tamen minus sibi in animo fuisse quam adversus Reginam quippiam moliri, foeminam tam sanctis moribus, tam pura religione praeditam : cujus rei argumento esse poterant justa quae matris suae manibus post mortem persolvisset. Se *pro damnatis libris habuisse obscaenos illos Pantagruelem, Sylvam* [*amorum*] *et ejus monetae.* Hunc interim inter suspectos reposuisse, quod sine Facultatis consilio editus esset, magna fraude aresti quo vetitum erat inconsulta Facultate quicquam edere quod ad Fidem spectaret. » Ainsi l'apologie de Leclerc est nette; il a mis à part comme suspect *Le Miroir de l'âme pécheresse*, parce qu'il a été publié sans l'avis de la Faculté de théologie, contrairement à un arrêt du Parlement du 21 mars 1522, interdisant la publication de tout livre de religion qui n'aurait pas été soumis à l'examen de la Sorbonne; quant à *Pantagruel*, il l'a condamné au même titre que la *Forest d'amours* et d'autres livres de ce genre, comme obscène.

La publication par M. Léopold Delisle du *Registre des*

1. Cf. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 106.

procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533[1], manuscrit conservé aux archives de la maison de la Trémoïlle et versé à la Bibliothèque nationale en 1899 (n° 1784 du fonds latin des Nouvelles acquisitions), nous apporte de nouveaux documents sur cet épisode. C'est exactement le 23 octobre qu'eut lieu l'assemblée générale de l'Université dont il est parlé dans la lettre de Calvin (cf. fol. 269, n° CLI). Jusqu'au 8 novembre, la Faculté de théologie s'occupa de l'incident du *Miroir de l'âme pécheresse*. Ce jour-là, réunie aux Mathurins, elle déclara qu'elle n'avait pas pu condamner le livre de la reine Marguerite, puisqu'elle ne l'avait pas lu, et cinquante-huit théologiens de la Faculté signèrent cette déclaration. De *Pantagruel* et de la *Forest d'amours*, il n'est pas question dans ces délibérations de la Faculté de théologie.

Sur les circonstances de la condamnation de *Gargantua*, qui figure en 1543 dans un catalogue d'ouvrages censurés antérieurement, nous ne savons rien.

En somme, à ne considérer que la déclaration de Le Clerc dans l'assemblée du 23 octobre 1533, *Pantagruel* a été condamné comme dangereux pour les mœurs. Pourtant, aucune « obscénité » n'a été supprimée dans l'édition de 1542; tandis que les passages qui ont été corrigés ou retranchés dans *Gargantua* comme dans *Pantagruel* sont ceux qui pouvaient scandaliser ou alarmer des théologiens veillant sur l'intégrité du dogme et des traditions catholiques. D'autre part, l'hétérodoxie des tendances de ces deux livres nous est garantie par les sympathies qu'ils trouvèrent chez les protestants. Calvin dira plus tard que Rabelais avait goûté à la nouvelle doctrine évangélique[2]. Dans la bibliothèque d'Olivetan, qui ne contenait que six

1. Paris, C. Klincksieck, 1899. — Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVI.

2. Cf. *De Scandalis*, 1550 : « Alii ut Rabelaysus, Deperius et Goveanus gustato evangelio, eadem coecitate sunt percussi. » P. 45 du t. VIII de l'édition Baum, Cunitz et Reuss.

livres en français, figure *Gargantua*[1]. Il est donc certain que, pour les théologiens de Sorbonne, *Pantagruel* et *Gargantua* étaient ou suspects d'hérésie ou tout au moins, suivant leur expression, blessants pour les oreilles pieuses : « Piarum aurium offensiva », et nous sommes fondés à voir dans des passages corrigés en 1542 ce qui a particulièrement choqué la Faculté de théologie.

1° Les théologiens ont-ils été choqués des travestissements de certains textes bibliques, des applications bouffonnes que Rabelais fait de la parole sacrée, comme dans ce passage du chap. VI de *Gargantua :* « Ne dit Salomon, etc., » qui a été retranché en 1542? — Nous pouvons répondre que certainement les théologiens n'ont pas songé à faire un grief à Rabelais de ces irrévérences à l'égard du texte sacré. Ces familiarités qui nous paraissent choquantes étaient d'usage dans le monde des clercs : nous avons vu Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, commettre quelques calembours sur des textes de la Bible et de l'Évangile pour amuser François Ier. Les prédicateurs, — Henri Estienne s'en indignera plus tard[2], — usaient dans leurs sermons d'interprétations de l'Écriture inattendues et saugrenues. Voici, entre autres exemples, comment Michel Menot tirait de l'*Ave Maria* le texte d'un sermon contre le luxe et la débauche : « Omnia bona [ecclesiastica] transeunt per tres particulas de l'Ave Maria, scilicet : 1° Benedicta tu; 2° in mulieribus; 3° Fructus ventris. 1° Benedicta tu. Ce sont les grandes pompes...; 2° in mulieribus. Oportet habere dominas die ac nocte; 3° Fructus ventris. Ce sont les convives et banquets. »

Naturellement, les laïques suivaient l'exemple des clercs. Les mystères et les moralités contiennent de fréquentes parodies des textes sacrés[3]. Il existait même une variété

1. Cf. Herminjard, t. VI, p. 23; l'inventaire de la bibliothèque d'Olivetan se trouve dans une lettre de Christophe Fabri à Jean Calvin, datée de Thonon, 5 septembre 1539.

2. *Apologie pour Hérodote*, chap. XIV.

3. Cf. la *Condamnation de Banquet*, moralité, par Nicole de la

de monologue dramatique, le *Sermon joyeux*, qui comportait, comme les véritables sermons, un « texte », citation latine, dans laquelle l'Écriture était parodiée de la façon la plus grotesque[1]. C'est ainsi que le *Sermon joyeux de bien boire*, qui contient la parodie du *Sitio* mentionnée plus haut (p. 273), prend pour texte les paroles du Christ à la communion (*Mathieu*, 26, v. 26-27) :

« Bibite et comedite. Mathei undecima secunda. »

Le *Sermon joyeux et de grande value — A tous les foulx qui sont dessoubz la nue* (1543) débute par une parodie du signe de la croix et une citation plaisante d'Isaïe :

In nomine Bachi et Ciphi atque Sancti Doli. Amen.
Ve qui sapientes estis in oculis vestris.
Hec verba Esaye originaliter quinto capitulo
Scribuntur et recitative ad nostre collationis
Fondamentaliter exordium assumentur.

Ces sermons joyeux des xve et xvie siècles dérivaient de certains sermons facétieux composés en latin au moyen âge par des moines : tel le sermon *de Nemine* déjà cité ou le *Sermo de sanctissimo fratre Invicem*. L'Église était donc habituée à voir les clercs et les fidèles user des textes sacrés pour des parodies ou des applications plaisantes, et nul théologien à l'époque de Rabelais n'eût songé à se scandaliser de voir le régent de Gargantua invoquer le

Chesnaye (1507), dans le *Recueil de farces, soties et moralités du XVe siècle*, par L. Jacob, p. 344 :

Bancquet. « C'est ce que David a chanté,
Quand il a dit : Ecce bonum. »
Je pleige d'autant. « Boire ensemble par unité,
C'est ce que David a chanté. »
Je boy à vous. « Voici la dame de beaulté,
Qui est quasi super thronum. »
Passe temps. « C'est ce que David a chanté,
Quand il a dit : Ecce bonum. »

1. Sur les sermons joyeux, voir l'excellente étude de M. E. Picot : *Le monologue dramatique dans l'Ancien théâtre français*, *Romania*, 1886, 1887, 1888.

Vanum est vobis ante lucem surgere de David pour autoriser les longs sommeils, ou encore Lasdaller interpréter le Psaume CXXXIII comme une prédiction de la mésaventure des pèlerins. Voilà pourquoi le *Sitio* et le *Eli Lamma Sabacthani* sont restés dans le texte de 1542 : si quelques-unes de ces citations, celle de *Jean*, XXVI, ou celles de Salomon et de saint Paul dans le chap. VI de *Gargantua*, ont été retranchées, ce n'est point à cause de l'irrévérence du ton, mais pour des raisons particulières que nous aurons à exposer plus loin.

2° Quand on parcourt l'*Historia Universitatis Parisiensis* de Du Boulay pour le premier tiers du XVIe siècle, la *Collectio judiciorum de novis erroribus* de Ch. Du Plessis d'Argentré et le *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, que nous citions plus haut, on constate que presque toutes les propositions scandaleuses, hérétiques ou « offensives des pieuses oreilles » se réduisent à quatre chefs : *a*) d'abord le culte de la Vierge et des Saints ; *b*) les pardons et indulgences ; *c*) l'autorité de l'Église en matière scripturaire ; *d*) les observances diverses : carême, jeûnes, pèlerinages, etc. Dans les passages de *Gargantua* et de *Pantagruel* corrigés ou supprimés en 1542, que trouvons-nous qui soit contraire, sur ces quatre points, à ce que les théologiens d'alors considéraient comme l'orthodoxie ?

a) Il n'y a rien dans le texte primitif de *Pantagruel* et de *Gargantua* qui soit particulièrement irrévérencieux pour le culte de la Vierge. Notons pourtant que parmi les coq-à-l'âne du plaidoyer de Humevesne s'était glissée dans le texte primitif une mention de l'*Ave Maria* : « Une liasse d'ognons liée de trois cents Avez Mariatz. » Éd. Juste, 1533, p. 40. Cette phrase a été corrigée en 1542 : « Une liasse d'oignons liée de troys cens naveaulx. » *M.-L.*, I, p. 276.

Sur la dévotion envers les saints, la Sorbonne était vetilleuse. Il était entendu que non seulement ce culte

était autorisé par une longue tradition, mais encore qu'il était d'institution divine, puisque Dieu avait dans différentes circonstances révélé les lieux où gisaient les reliques des saints[1]. Aussi l'édition de 1542 supprima-t-elle le passage du chap. VI de *Gargantua*, où la dévotion à sainte Marguerite est traitée de « capharderie », ainsi que la liste des adjurations adressées aux saints par les Parisiens victimes du déluge urinal de Gargantua, chap. XVII : « Les plagues Dieu, je renye Dieu! Frandiene vez tu ben, La mer Dé! Po cab de Dious! Das dich Gots leyden schend! Pote de Christo! Ventre sainct Quenet! Vertus guoy! Par sainct Fiacre de Brye! Sainct Treignant! Je foys veu à sainct Thibaud!... Par sainct Andouille! Par sainct Guodegrin qui feut martyrizé des pomes cuyttes! Par sainct Foutin l'apostre! Par sainct Vit! »

Il reste que Rabelais n'a pas ménagé ses railleries à l'adresse des « porteurs de rogatons »; mais les théologiens ne pouvaient songer à défendre ces moines ou pseudo-moines qui abusaient de la crédulité des bonnes gens, en exposant à leur vénération de fausses reliques de saints. De même, il ne faut pas s'étonner que le discours de Gargantua aux pèlerins à propos de leur pèlerinage à Saint-Sébastien (chap. XLV) ait été maintenu intégralement : Gargantua s'indigne en apprenant que des prêcheurs ont prétendu « que la peste vienne de Saint-Sébastian »; les Saints envoyer des fléaux! Quel blasphème! C'est les faire semblables aux diables! — La Sorbonne elle-même aurait traité de superstition cette croyance

1. Cf. la censure prononcée contre Le Court, curé de Condé, dans le diocèse de Séez. Du Boulay, t. VI, p. 93 : « Prop. VI. Item a dit in Sermone : Si les os de Saint-Pierre étoient en mon église, je les ferois honorablement mettre en terre; mais si mes Paroissiens les alloient révérer, moi-même je les porterois en un sac à la rivière. Censura. Haec propositio est Eunomii et Vigilantii Haereticorum blasphemiae consona et piae Fidelium in Sanctos devotioni derogat, Dei quoque ordinationi, cujus revelatione plurimorum Sanctorum corpora e terris erecta sunt, prorsus adversa. »

du populaire qui prêtait aux saints non seulement le pouvoir de guérir certains maux, mais encore celui de les infliger[1].

b) Il n'y a rien ni dans le *Pantagruel*, ni dans le *Gargantua* sur le trafic des indulgences. Les plaisanteries sur les « pardons » : exploitation des pardonnaires par Panurge[2], offres de « pardons » faites généreusement par Jean le Maire, devenu pape aux enfers[3], et par Maitre Janotus de Bragmardo[4], ont subsisté dans le texte de 1542.

c) Sur l'interprétation de l'Écriture, les théologiens étaient d'une intransigeance farouche. En 1533, ils avaient obtenu du Parlement un arrêt défendant aux professeurs royaux de « lire et interpréter la Sainte Écriture sans l'agrément de la Faculté de théologie »[5]. Déjà, en 1531,

1. Sur la dévotion envers les saints guérisseurs, voir *R. É. R.*, t. III, p. 442-444, et t. IV, p. 199, *Rabelais et les saints préposés aux maladies*, par le Dr H. Folet. — Dans les sermons des prédicateurs, saint Sébastien n'est jamais représenté comme le génie malfaisant qui souffle la peste; mais il en préserve. Cf. Guillaume Pépin, *Sermones de Sanctis*. Paris, Chevallon, 1525, fol. 65, c. 2 : « Nota quod inter omnes sanctos quos colit ecclesia iste [Sebastianus] solet reclamari contra pestem; nec absque causa : sicut sequens declarat exemplum. Refert enim legenda Lombardica sive aurea : quod in Lombardiae partibus tempore regis Gouberti tam crudelis pestis viguit et maxime Papie, ut vix vivi sufficerent sepelire mortuos. Revelatum est autem cuidam quod nequiquam haec pestis cessaret donec in dicta civitate apud ecclesiam divi Petri altare consecraretur in honorem beati Sebastiani. Quo facto mox pestis cessavit. Et illuc a Roma reliquiae sancti viri dei sunt delate. Ob quam etiam pestem vitandam hodie pene infinita altaria nomini beati Sebastiani sunt dedicata... plurimae missae celebrantur... atque plurima vota offeruntur. »

2. *Pantagruel*, chap. XVII; *M.-L.*, I, p. 302-303.

3. *Pantagruel*, chap. XXX; *M.-L.*, I, p. 368 : « Gaignez les pardons, coquins, guaignez, ilz sont à bon marché. Je vous absoulz de pain et de souppe [de peine et de coulpe] et vous dispense de ne valoir jamais rien, etc. »

4. *Gargantua*, chap. XIX; *M.-L.*, I, p. 71 : « Vultis etiam pardonos? Per diem vos habebitis et nihil poyabitis. »

5. Cf. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, année 1533, 29 décembre : « Car il ne suffit à bien interpréter et traduire d'avoir la simple langue et interprétation en mots, mais il faut prendre sensum medullarem et mysticum et non reddere ver-

ils avaient interdit de lire la traduction française des Psaumes de David par Marot[1]. Dès 1525, dans le procès intenté à Briçonnet, évêque de Meaux, par les Cordeliers, à qui il avait interdit de prêcher, la Faculté de théologie avait condamné une proposition de l'évêque : « Qu'il est bon et loisible au Peuple avoir la Bible et psautier en françois[2]. » — Rabelais ne touche pas à cette question; il ne nous dit pas si c'est en français ou en latin que le page Anagnostes lit tous les jours à Gargantua « quelque pagine de la divine Escriture »[3]. Dans *Pantagruel*, il avait écrit, en plaisantant, à la fin du boniment dans lequel il annonce le programme des livres suivants : « Ce sont beaux textes d'evangiles en françois. » Éd. Juste, 1533, p. 110. En 1542, cette phrase est remplacée par : « Ce sont belles besoignes. » *M.-L.*, I, p. 383.

d) Il n'est pas difficile de deviner par certaines allusions ou plaisanteries quelles étaient les idées de Rabelais sur les observances : pèlerinages, jeûnes, etc. C'est à ceux de

bum verbo, seu adhaerere cortici verborum ut faciunt Judaei... Lequel sens et entendement mystique ne pourroit estre compris et délayé par celuy qui veut interpréter les saintes lettres s'il n'est docte en la Faculté de théologie et s'il avait seulement la notion des langues hébraïcque et latine sans la profonde doctrine de théologie, il pourroit par son interprétation et dérogeance nuire à la tradition faite et receue par l'Eglise dont suivroit inconvénient merveilleux et daretur ansa calumniandi Lutheranis, attendu la diversité des auditeurs doctes et indoctes qui suivroient lesdites lettres. »

1. Cf. Du Boulay, *op. cit.*, p. 234.

2. Cf. Du Boulay, *op. cit.*, p. 176 : « Sur ce [qu'il est bon et loisible au peuple avoir la Bible et psautier en françois] demanderons volontiers, s'il est expédient que les cantiques animae devotae optantis Christi adventum et ipsius Christi vox Christi et Ecclesiae de Christo, vox Synagogae ad Ecclesiam, etc., fussent translatez en vulgaire. Et dit que si ces mots Osculetur me osculo oris sui, quia meliora sunt ubera tua vino fragantia unguentis optimis... Dilectus meus inter ubera mea commorabitur, Pulcher es mi dilecte et decorus, lectulus noster floridus... et autres choses saintes et de divine contemplation soient translatées en vulgaire... gens idiots, cardeurs et autres mechanicques en abuseroient et feroient des chansons de lasciveté. »

3. *Gargantua*, chap. XXIII; *M.-L.*, I, p. 86.

ses contemporains qui font consister la religion dans ces pratiques qu'il applique l'épithète de « cafards ». Mais, à part une correction dans le chap. XXVIII de *Pantagruel*[1], rien ne nous indique que les hardiesses du texte primitif sur ce point aient été jugées particulièrement dangereuses.

3° Quels étaient donc, d'après les corrections de 1542, les passages qui avaient indisposé les théologiens et peut-être provoqué la censure de ces deux livres? Ce sont tout simplement les railleries à l'adresse des théologiens et de la Faculté de théologie. Il ne saurait y avoir de doute à cet égard; le soin que Rabelais a pris en 1542 de faire disparaître du texte primitif les mots *Sorbonne* et *théologiens* indique clairement où était le délit; il avait péché moins contre la théologie que contre les théologiens. — Ce grief capital ne pouvait plus être articulé contre l'édition de 1542. En effet, partout où les mots *Sorbonne*, *théologiens* et leurs dérivés ont pu être remplacés par quelque équivalent, cette substitution s'est opérée systématiquement[2]. Parfois la phrase qui contenait une rail-

1. « Je ne te dys pas, comme les caphards, ayde toy, Dieu te aydera, car c'est au rebours : ayde toy, le diable te rompra le col. Mais je te dys : metz tout ton espoir en Dieu et il ne te delaissera point. » La formule : « Ayde toy, Dieu te aydera » est évidemment une défaite du caphard, qui se dérobe quand on lui demande un service.

2. Je ne vois qu'une exception à cette règle : au chap. XV de *Gargantua*, un calembour par lequel sont désignés les théologiens a été maintenu en 1542 : « Voyons, si bon vous semble, quelle différence y a entre le sçavoir de vos resveurs *mateologiens* du temps jadis et les jeunes gens de maintenant. » *M.-L.*, I, p. 60. — Ce terme de matéologiens, transcrit du latin *mateologi*, qui n'était lui-même qu'une transcription du grec ματαιόλογοι, désignait, pour tous les humanistes, les théologiens. Ce mot grec se trouve chez divers auteurs anciens et dans le Nouveau Testament, *Épître de saint Paul à Titus*, I, 10. Érasme le traduit par *vaniloqui* et explique ainsi sa traduction dans ses *Annotationes*, p. 580 de l'édition du *Novum Testamentum* publiée chez Froben en 1516 : « Vaniloqui, graece est ματαιόλογοι, quod non sonat mendacem, sed inania frivolaque loquentem, nam vanus proprie latinis dicitur mendax. » Les humanistes appliquèrent naturellement cette épithète aux théologiens ergoteurs et bavards. Dans une lettre à Guillaume Marbois, en tête

lerie à l'égard de la Sorbonne a disparu tout entière, c'est le cas du passage : « Ne dit Salomon... », *Gargantua*, chap. VI, dont tout le sel se trouvait dans la définition de la foi attribuée par Rabelais aux Sorbonistes.

Le plus généralement, les mots « théologiens », « théologal » et leurs dérivés sont remplacés par : sophistes, sophisticquement et leurs dérivés. — Cette substitution ne trompait personne parmi les lettrés. Depuis Érasme, il était de mode chez les Humanistes de comparer la scholastique à la sophistique des anciens et les théologiens aux sophistes. Cf. *Eloge de la Folie*, chap. LIII. Les réformateurs, dans leurs œuvres et leur correspondance, se servent couramment de ces mots pour désigner les docteurs de Sorbonne[1]. Au mois d'août 1533, le Parlement ayant sommé l'Université de rédiger des articles concernant la réforme de ses méthodes, la Faculté des arts se plaignit que les théologiens enseignassent une sophistique et une dialectique nouvelles : « Sophisticen nescio quam et Dialecticen quamdam novam profiterentur[2]. » Cop, dans le fameux discours qu'il prononça devant toute l'Université le 3 novembre 1533, traitait également les théologiens de sophistes[3]. — Ainsi les railleries et les attaques contre la Sorbonne et les théologiens n'étaient plus aussi franches dans l'édition de 1542 que dans le texte primitif de *Pantagruel* et de *Gargantua*, elles étaient déguisées, dissimu-

du *Dictionarium graecum* (28 juillet 1521), Nicole Bérault se plaint de ces πτωχοί (moines mendiants), de ces ματαιόλογοι qui, dans leurs discours, dénoncent au peuple ignorant les fervents des études grecques. — Siderander emploie ce mot sous sa forme grecque pour désigner les théologiens dans une lettre à Jacques Bédrot, du 28 mai 1553 (d'après Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 201). La forme française *matéologiens* paraît être de Rabelais.

1. Cf. *Calvini opera*, IV, 66 : « Mais un tel maistre [Pierre Lombard] est digne des disciples qu'il a eus es écoles des sophistes, c'est-à-dire sorboniques. »

2. Cf. Du Boulay, t. VI, p. 327.

3. Cf. Herminjard, t. III, p. 418. Cf. encore une lettre de Tschudi à Zwingli du 22 juin 1518, dans laquelle les théologiens ergoteurs sont qualifiés de sophistes. Herminjard, *op. cit.*, t. I, p. 38.

lées sous un masque transparent, d'ailleurs parfaitement intelligibles, même pour les théologiens.

Dans son désir de ne point s'attirer la haine de la Faculté de théologie, Rabelais avait également fait disparaître de son texte les railleries à l'adresse de certains théologiens. « Je [dit Panurge] vous veulx dire... ung bel exemple que met frater *de Cornibus* libro de compotationibus mendicantium. » Éd. Juste, 1533, p. 50. Frater de Cornibus est remplacé en 1542 par Frater Lubinus, nom générique désignant un moine lourdaud. C'est qu'il existait un docteur de Sorbonne, franciscain, du nom de Pierre Cornu, en latin de Cornibus. Il figure sur le *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie*[1]; il nous est connu encore par un passage du *Journal d'un bourgeois de Paris*[2].

L'examen des corrections de l'édition de 1542 nous amène donc à cette conclusion : que ce sont les attaques et railleries à l'adresse de la Faculté de théologie ou de certains théologiens qui étaient, par excellence, de nature à irriter la Sorbonne contre Rabelais, et que ce n'est certainement pas des libertés qu'il a prises avec les textes sacrés qu'on lui a fait grief. Il est probable qu'il suffit à la Sorbonne de ranger *Pantagruel* et *Gargantua* dans la catégorie des ouvrages obscènes et dangereux pour les mœurs pour pouvoir les condamner. Elle se dispensa sans doute d'en tirer des propositions scandaleuses ou hérétiques. Mais il n'en reste pas moins certain que, par ses tendances, Rabelais se rapprochait à cette époque des réformateurs; sur la Sorbonne, les indulgences, la dévo-

1. Cf. L. Delisle, *op. cit.*, p. 94 et 95.

2. Cf. éd. Bourrilly, p. 325. — Novembre 1629 : « Le dimanche ensuivant, furent faictes processions generalles par la ville, à cause de ladicte paix, fut chanté haulte messe en la grande église et sermon fait par Me Cornibus, cordelier. » Cf. encore *Tiers Livre*, XIV : « Hay, hay, hay, nostre maistre de Cornibus. Dieu te gard, fais nous deux motz de predication et je feray la queste parmy la paroisse. » Pierre Cornu était mort depuis quatre ans lorsque parut le *Tiers Livre*.

tion aux saints, les pratiques, il était d'accord avec les premiers réformateurs français, dont Lefèvre d'Étaples avait exprimé les aspirations et formulé le programme.

TIERS LIVRE.

Prologue.

« Qu'ainsi soit [la preuve qu'il en est ainsi, c'est que] le roy sage et pacific Salomon n'a sceu mieux nous représenter la perfection indicible de la sapience divine, que la comparant à l'ordonnance d'une armée en camp. » *M.-L.*, II, p. 9.

Réminiscence du *Cantique des Cantiques*, VI, 3 et 9 : « Pulchra es... terribilis ut castrorum acies ordinata. »

« Et peur ne ayez que le vin faille, comme fit es nopces de Cana en Galilée. »

Jean, II, 3 : « Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum : Vinum non habent. »

Chap. I.

« Sept enfans pour le moins... naissoient par chacun mariage, à l'imitation du peuple judaïc en Égypte : si de Lyra ne delyre. » *M.-L.*, II, p. 16.

Réminiscence de l'*Exode*, I, 7 : « Filii Israël creverunt et quasi germinantes multiplicati sunt... » Sur Nicolas de Lyra, voir plus haut, p. 263. Son nom avait déjà prêté à divers calembours. Celui-ci se trouve chez les contemporains de Rabelais :

Si Lyra non lyrasset
Luther non delirasset.

Voici sa glose sur le passage de l'*Exode* que nous venons de citer : « Dicunt Hebrei quod mulieres hebreae in quo-

libet partu pariebant plures pueros et aliquando usque ad quattuor; aliquando usque ad sex. »

CHAP. II.

« Albidius... restant seulement une maison, y mit le feu dedans, pour dire Consummatum est, ainsi que depuis dist saint Thomas Dacquin, quand il eut la lamproye toute mangée. » *M.-L.*, II, p. 24.

Consummatum est est la dernière parole du Christ sur la croix, d'après saint *Jean*, 19, 30 : « Cum ergo accepisset Jesus acetum, dixit : *Consummatum est.* Et inclinato capite tradidit spiritum. »

Rabelais fait allusion ici à une anecdote fameuse au moyen âge : saint Thomas d'Aquin, invité à la table de saint Louis, aurait, tout en composant son hymne sur le Saint-Sacrement, mangé seul une lamproie destinée au roi et à ses convives; après quoi, il aurait prononcé le *Consummatum est*, soit sur la lamproie mangée, soit sur l'hymne achevée. L'anecdote n'a rien d'authentique, mais qu'elle ait eu cours au moyen âge et à l'époque de Rabelais, c'est ce qu'il importe de retenir pour apprécier la portée de telle citation, le *Sitio* du Buveur, par exemple, qui nous paraît aujourd'hui une parodie inconvenante.

CHAP. V.

« Rien (dict le sainct Envoyé) à personne ne doibvez, fors amour et dilection mutuelle. » *M.-L.*, II, p. 35. Le sainct Envoyé, c'est l'apôtre saint Paul, qui dit, *Epistre aux Romains*, XIII, 8 : « Nemini quidquam debeatis nisi ut invicem diligatis. »

CHAP. VI.

« Mais (demanda Panurge) en quelle loy estoit ce constitué et estably que ceulx qui vigne nouvelle planteroient : ceulx qui logis neuf bastiroient : et les nouveaulx mariez

seroient exemptz d'aller en guerre pour la premiere année? En la loy (respondit Pantagruel) de Moses. » *M.-L.*, II, p. 38.

Deutéronome, XX, 5. « Duces quoque per singulas turmas audiente exercitu proclamabunt : *quis est homo qui aedificavit domum novam et non dedicavit eam?* Vadat et revertatur in domum suam, ne forte moriatur in bello et alius dedicet eam. »

6. « *Quis est homo qui plantavit vineam et necdum fecit eam esse communem, de qua vesci omnibus liceat?* Vadat, et revertatur in domum suam : ne forte moriatur in bello et alius homo ejus fungatur officio. »

7. « *Quis est homo qui despondit uxorem et non accepit eam?* Vadat et revertatur in domum suam, ne forte moriatur in bello, et alius homo accipiat eam. »

Chap. vii.

« Au lendemain, Panurge se fit percer l'oreille dextre à la judaïque... » *M.-L.*, II, p. 40.

Voici à quel usage Rabelais fait allusion dans cette phrase : quand un esclave désirait rester à perpétuité chez son maître, sans profiter de la libération que lui assurait le retour de l'année jubilaire, le maître le menait devant Jéhovah, puis il le faisait revenir à la maison, et, auprès de la porte, il lui perçait l'oreille avec un poinçon. *Exode*, XXI, 6; *Deutéronome*, XV, 17.

Chap. viii.

« Ainsi nous le tesmoigne le capitaine et philosophe Hebrieu Moses, affermant qu'il se arma d'une brave et gualante braguette, faicte par moult belle invention de feueilles de figuier... » *M.-L.*, II, p. 46.

Genèse, III, 7. « Consuerunt folia ficus et fecerunt sibi perizomata. »

CHAP. IX.

Allusion aux malheurs de Job : « Advint que... [ma femme] me batist, je seroys plus que tiercelet de Job. » *M.-L.*, II, p. 50.

« Le saige dict, là où n'est femme, j'entends mere familes et en mariage legitime, le malade est en grand estrif. » *M.-L.*, II, p. 51.

Le « saige », par excellence, c'est Salomon[1], qui dit dans l'*Ecclésiaste*, XXXVI, 27 : « Et ubi non est mulier, ingemiscit aeger. »

CHAP. XIV.

« Esquelz à la venue de Panurge, dist Pantagruel : Voyez cy nostre songeur. Ceste parole, dist Epistemon, jadis cousta bon et fut cherement vendue es enfants de Jacob. » *M.-L.*, II, p. 72.

Genèse, 37, 19 : « Et mutuo loquebantur [Joseph fratres] : *Ecce somniator venit...* »

20. « Venite, occidemus eum... »

CHAP. XVI.

« Je ne iray pas volontiers [chez la Sibylle de Panzoust]. La chose est illicite et defendue en la loy de Moses. — Nous, dist Pantagruel, ne sommez mie Juifz... » *M.-L.*, II, p. 82.

Deutéronome, XVIII, 10 : « Nec inveniatur in te qui lustret filium suum aut filiam, ducens per ignem : aut qui *ariolos sciscitetur* et observet somnia atque auguria, nec sit maleficus. »

1. C'est ainsi que Villon le désignait déjà dans le *Grand Testament*, v. 209 :

« Le dict du Saige, trop le fiz
Favorable, »

11. « Nec incantator, nec qui pythones consulat, nec divinos, aut quaerat a mortuis veritatem. »

« Et peut-être que celuy homme estoit ange, c'est-à-dire messagier de Dieu, envoyé comme fut Raphael à Tobie. » *Eod. loc.*, p. 84. Allusion à un épisode de l'histoire de Tobie. Cf. *Tobie*, III, 25.

« Des Germains, lesquelz *prisoient au poids du sanctuaire* et cordialement reveroient le conseil des vieilles. » *M.-L.*, II, p. 84.

L'expression est biblique : l'étalon des poids était conservé dans le sanctuaire. Cf. *Exode*, XXX, 24 : « Casiae autem quingentos siclos, in pondere sanctuarii, olei de olivetis mensuram hin. »

CHAP. XIX.

« Et toutes fussions tombées en abisme avec Dathan et Abiron. » *M.-L.*, II, p. 99.

Allusion à un épisode raconté dans les *Nombres*, 16 [Dathan et Abiron s'étaient révoltés contre Moïse], 31 : « Confestim igitur ut cessavit loqui, dirupta est terra sub pedibus eorum ; »

32. « Et aperiens os suum, devoravit illos cum tabernaculis suis et universa substantia eorum ; »

33. « Descenderuntque vivi in infernum operti humo et perierunt de medio multitudinis. »

CHAP. XXI.

« Je ne vous allegueray exemples antiques de Isaac, de Jacob... » *M.-L.*, II, p. 106.

Il n'est pas question de prédiction à la mort d'Isaac. Cf. *Genèse*, XXXV, 28 : « Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum. »

29. « Consumptus que aetate mortuus est... »

Quant à Jacob, il appelle ses enfants, chefs des douze

tribus d'Israël et leur prédit l'avenir. Cf. *Genèse*, XLIX.

CHAP. XXIII.

« Et si jamais je te peux tenir en nostre chapitre à Mirebeau, tu auras du *miserere* jusques à *vitulos*. » *M.-L.*, II, p. 114.

Quand les moines se donnaient la discipline, la flagellation était ordinairement accompagnée de la psalmodie des psaumes de la Pénitence. Frère Adam Couscoil promet donc à Dodin une flagellation qui durera tout un *miserere*, *vitulos* étant le dernier mot de ce psaume de la Pénitence : « Tunc imponam in altare tuum *vitulos*. »

CHAP. XXIV.

« Comme fit la Pythonisse en presence de Saul. » *M.-L.*, II, p. 126.

Dans les *Rois*, I, 28, 8-19, la Pythonisse d'Endor évoque Samuel à la prière de Saül.

CHAP. XXVI.

« L'Antichrist est desjà né, ce m'a l'on dit. Vray est qu'il ne fait encores que esgratigner sa nourrice et ses gouvernantes et ne montre encores les tresors. Car il est encore petit. » *M.-L.*, II, p. 131.

J'ai montré (*R. É. R.*, t. VI, p. 61) qu'il y avait là une allusion à une légende d'après laquelle l'Antéchrist devait avoir à sa disposition, pour séduire le monde, tous les métaux précieux conservés dans le sein de la terre.

« Crescite. Nos qui vivimus, multiplicamini; il est escrit. C'est matière de bréviaire. » *Eod. loc.*

Frère Jean embrouille diverses réminiscences du bréviaire. *Crescite* et *multiplicamini* appartiennent à la *Genèse*, VIII, 17; *Nos qui vivimus* au Psaume CXIII (*In*

Exitu), 17 : « Non mortui laudabunt te Domine; neque omnes qui descendunt in infernum. »

18. « *Sed nos qui vivimus*, benedicimus Domino. »

« Dum venerit judicare » est une réminiscence du *Libera* de l'office des morts.

CHAP. XXVII.

« Je n'ignore que Salomon dit, et en parloit comme clerc et sçavant. Depuis luy, Aristoteles a declairé l'estre des femmes estre de soy insatiable. » *M.-L.*, II, p. 134.

Proverbes, XXX, 15 : « Tria sunt insaturabilia, et quartum, quod nunquam dicit : sufficit. »

16. « Infernus, et *os vulvae*, et terra, quae non satiatur aqua : ignis vero numquam dicit : sufficit. »

L'incidente : en parlait comme clerc et sçavant, fait allusion aux débauches de Salomon.

CHAP. XXX.

« Là [dans la Bible] vous trouverez que jamais ne serez coqu, c'est-à-dire que jamais vostre femme ne sera ribaude, si la prenez issue des gens de bien, instruicte en vertus et honnesteté, etc... » *M.-L.*, II, p. 148.

Ce portrait de la femme forte, « descrite par Salomon », est inspiré des *Proverbes*, XXXI, 10, 31 : « Mulierem fortem quis inveniet, etc. » Il n'y a pas de rapports de détail entre ce passage de la Bible et le texte de Rabelais.

« Car trop meilleur est soy marier, que ardre on feu de concupiscence. » *M.-L.*, II, p. 147.

Saint Paul, 1re épître aux Corinthiens, VII, 9 : « Quod si non se continent, nubant. Melius est nubere quam uri. »

CHAP. XXXIII.

« Certes, dist Hippothadée, aucuns de nos docteurs

disent que la première femme du monde, que les Hebreux nomment Eve, à peine eust jamais entré en tentation de manger le fruict défendu de tout savoir, s'il ne luy eust esté défendu... » *M.-L.*, II, p. 164.

Allusion au récit de la tentation d'Ève dans la *Genèse*, III, 9 : « Sed et serpens erat callidior cunctis animantibus terrae quae fecerat dominus Deus qui dixit ad mulierem : Cur praecepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi? »

Chap. xxxv.

« Pantagruel apperceut vers la porte de la salle le petit chien de Gargantua, lequel il nommoit Kyne, pour ce que tel fut le nom du chien de Tobie. » *M.-L.*, II, p. 169.

Tobie, 11, 9 : Tunc praecucurrit canis qui simul fuerat in via et quasi nuncius adveniens, blandimento suae caudae gaudebat. »

L'Écriture ne donne donc pas le nom de ce chien; peut-être quelque commentateur avait-il pris le nom commun du chien dans le texte grec : κύων, κυνός, pour un nom particulier au chien de Tobie.

« Le saint Envoyé, dist Hippothadée, me semble l'avoir plus apertement declaré, quand il dit : Ceulx qui sont mariez, soient comme non mariez : ceulx qui ont femme, soient comme non ayans femme... » *M.-L.*, II, p. 171.

Saint Paul, 1re epître aux Corinthiens, 7, 29 : « Reliquum est ut *qui habent uxores, tanquam non habentes sint.* »

Chap. xxxix.

« Dont povoit estre, qu'en la façon que Isaac vieux et mal voyant print Jacob pour Esaü. » *M.-L.*, II, p. 186.

La *Genèse* raconte, chap. xxvii, comment Jacob obtint par surprise la bénédiction qu'Isaac réservait à son fils aîné Esaü.

Chap. xlvi.

« Solomon dict que infiny est des folz le nombre. » *M.-L.*, II, p. 216.

Ecclesiaste, I, 15 : « Stultorum infinitus est numerus. » Cette sentence de Salomon revient souvent dans les œuvres comiques du moyen âge qui développent le thème de la folie universelle. Elle figure également à l'appui des arguments que la *Folie* expose dans sa propre apologie. *Éloge de la Folie*, LXIII : « Scripsit Ecclesiastes capite primo : stultorum infinitus est numerus. » Éd. J.-B. Kan, p. 161.

Chap. xlviii.

« Aultres ont eu l'esprit plus heroïcque et à l'exemple des enfans de Jacob vengeans le rapt de Dina leur sœur ont trouvé le ruffien associé de son taulpetier..., les ont sus l'instant mis en pièces et occis felonnement. » *M.-L.*, II, p. 224.

Allusion à un épisode raconté dans la *Genèse*, XXXIV : Dina, fille de Jacob, est enlevée et violée par Sichem, fils d'Hémor, qui la demande en mariage. Les enfants de Jacob lui demandent d'abord de se faire circoncire lui et tout son peuple ; puis, quand il a accepté, ils égorgent tous les Sichimites et reprennent Dina. Jacob les désapprouva.

Rabelais fait une nouvelle allusion à cet épisode dans le *Quart Livre*, XXVI : « Ainsi les enfans de Jacob, pour venger le rapt de leur sœur Dyna, sacmentérent les Sichimiens. »

QUART LIVRE.

A Mgr Odet, cardinal de Chastillon.

Il compare le cardinal de Châtillon à « Moses le grand prophete et capitaine et Israël, [duquel] dict le saige roy

Solomon », *Ecclesiastici*, 45 : « *Homme craignant et aymant Dieu; agréable à tous humains; de Dieu et des hommes bien aymé; duquel heureuse est la mémoire. Dieu en louange l'a comparé aux Preux; l'a faict grand en terreur des ennemis.* En sa faveur a faict choses prodigieuses et espoventables; *en praesence des roys l'a honoré. Au peuple par luy a son vouloir déclaré et par luy sa lumière a monstré.* Il l'a en foy et debonnaireté consacré et esleu entre tous humains. Par luy *a voulu estre sa voix ouye et à ceulx qui estoient en tenebres estre la loy de vivificque science annoncée.* » *M.-L.*, II, p. 251.

Ecclésiastique, XLV, 1 : « *Dilectus Deo et hominibus Moyses :* cujus *memoria in benedictione est.* »

2. « *Similem illum fecit in gloria* sanctorum *et magnificavit eum in timore inimicorum*, et in verbis suis monstra placavit. »

3. « *Glorificavit illum in conspectu regum et jussit illi coram populo suo et ostendit illi gloriam suam.* »

6. « *Et dedit illi coram praecepta et legem vitae et disciplinae*, docere Jacob testamentum suum et judicia sua Israel. »

On notera en passant l'hyperbole de ces louanges, qui ont dû bien surprendre le cardinal de Châtillon. Elles scandalisèrent Calvin : dans son troisième sermon sur le *Deutéronome* (16 octobre 1555), après s'être indigné des ordures et vilenies du diable « qui s'est nommé Pantagruel », il ajoute : « Mais quoy? ils [ces auteurs] ont les cardinaux pour leurs suppôts, ils sont favorisez d'eux et les supportent; et mesmes on verra les noms de messieurs les cardinaux blasonnez en ces beaux livres, qui sont pour se moquer autant de Dieu que de Mahomet... Moyennant qu'on ait applaudi aux cardinaux, c'est assez, ils sont bien aises d'estre ainsi enregistrez et qu'on voye que non seulement ils se mocquent de toute religion, mais qu'ils la voudroyent abolir du tout. » Éd. Baum, Cunitz et Reuss, t. XXVII, p. 261.

NOUVEAU PROLOGUE.

« L'Evangile, on quel est dict *Luc*, 4, en horrible sarcasme et sanglante dérision au medicin negligent de sa propre santé. Medicin, o, gueriz toy mesmes. » *M.-L.*, II, p. 154.

Luc, 4. [Jésus à Nazareth.] 23. « Et ait illis : Utique dicetis mihi hanc similitudinem : *Medice cura teipsum :* quanta audivimus facta in Capharnaum, fac et hic in patria tua. »

24. « Ait autem : Amen dico vobis, quia nemo propheta acceptus est in patria sua. »

« Exemple on petit Zachée... Il soubhaitoit rien plus, veoir nostre benoist servateur au tour de Hierusalem. C'estoit chose mediocre exposée à un chascun. Mais il estoit trop petit, et parmy le peuple ne pouvoit. Il trepigne, il trotigne, il s'efforce, il s'escarte, il monte sur un sycomore. Le tresbon Dieu congneut sa syncere et mediocre affectation. Se praesenta à sa veue : et feut non seulement de luy veu, mais oultre ce feut ouy, visita sa maison et benist sa famille. » *M.-L.*, II, p. 256.

D'après *Luc*, XIX, 1 : « Et ingressus perambulabat Jericho. »

2. « Et ecce vir nomine Zachaeus : et hic princeps erat publicanorum et ipse dives. »

3. « Et quaerebat videre Jesum, quis esset : et non poterat prae turba, quia statura pusillus erat. »

4. « Et praecurrens ascendit in arborem sycomorum ut videret eum : quia inde erat transiturus. »

5. « Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum et dixit ad eum : Zachaee festinans descende : quia hodie in domo tua oportet me manere. »

6. « Et festinans descendit : et excepit illum gaudens. »

Rabelais cite de mémoire : il se trompe sur le lieu de la scène, qui est Jéricho et non « Hierusalem ». Son imagina-

tion reconstitue la scène et lui suggère des détails pittoresques ; la hâte et les efforts du petit Zachée se traduisent en détails concrets : « Il trepigne, il trotigne, il s'efforce, il s'escarte... » ; la visite de Jésus s'accompagne naturellement d'une bénédiction donnée à la famille de Zachée.

« A un filz de prophète en Israel fendant du bois près le fleuve Jordan, le fer de sa coignée eschappa (comme est escript 4. Reg. 6.) et tomba dedans icelluy fleuve. Il pria Dieu le luy vouloir rendre. C'estoit chose médiocre. Et en ferme foy et confiance jetta non la coingnée après le manche, comme en scandaleux solecisme chantent les diables censorins : mais le manche après la coingnée, comme proprement vous distes. Soubdain apparurent deux miracles. Le fer se leva du profond de l'eau et se adapta au manche. » *M.-L.*, II, p. 256.

Rois, IV, 5-7. [C'est un miracle d'Élisée.]

5. « Accidit autem, ut cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam, exclamavitque ille, et ait : Heu, heu, heu, domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam. »

6. « Dixit autem homo Dei [Élisée] : Ubi cecidit? At, demonstravit ei locum. Praecidit ergo lignum et misit illuc : natavitque ferrum. »

7. « Et ait : Tolle. Qui extendit manum et tulit illud. »

« S'il eust soubhaité monter es cieulx dedans un chariot flamboyant, comme Helie : multiplier en lignée comme Abraham : estre autant riche que Job, autant fort que Sanson, aussi beau que Absalon : l'eust-il impétré ? C'est une question. » *Eod. loc.*

La postérité d'Abraham devait être, d'après les promesses de Jehovah, aussi nombreuse que les étoiles du ciel. Cf. *Genèse*, XXVI, 3.

La richesse de Job est décrite dans le verset 3 du chap. 1 du livre de *Job :* « Et fuit possessio ejus septem millia ovium et tria millia camelorum, quingenta quoque juga locum et quingentae asinae ac familia multa nimis. » — La

beauté d'Absalon est célébrée dans les *Rois*, II, 14, 25 : « Porro sicut Absalom, vir non erat pulcher in omni Israel et decorus nimis : a vestigio pedis usque ad verticem non erat in eo ulla macula. »

CHAP. I.

« En la Thalamège donc fut l'assemblée de tous : là Pantagruel leur fit une briefve et saincte exhortation, toute authorisée de propos extraicts de la Saincte Escripture, sur l'argument de navigaige. Laquelle finie, fut faicte hault et clair priere commune à Dieu... Apres l'oraison fut melodieusement chanté le psaulme de David, lequel commence quand Israël, etc. » Éd. 1548, p. 73[1]. L'édition de 1552 complète : « Quand Israël hors d'Egypte sortit. » *M.-L.*, II, p. 269.

Pour la première fois, Rabelais cite un psaume en français ; et d'après cette traduction de Marot qui avait été interdite par la Sorbonne. « Quand Israel hors d'Egypte sortit » est le premier vers de la traduction du Psaume CXIV : « In exitu Israel de Ægypto » :

Quand Israel hors d'Egypte sortit,
Et la maison de Jacob se partit
D'entre le peuple estrange, etc.

Le choix de ce psaume a été dicté par les circonstances ; c'est un chant de départ[2] qu'entonnent Pantagruélistes et

1. Je cite le texte de 1548 d'après la réimpression que j'en ai donnée : *Le Quart Livre de Pantagruel (édition dite partielle. Lyon, 1548)*. Paris, H. Champion, 1910, in-8°.

2. Il contient aussi des invectives contre le culte des idoles : « Aures habent et non audient; Oculos habent et non videbunt, etc. » Aussi était-il pour les réformés le chant de protestation contre l'idolâtrie papiste. C'est le psaume que chante dans les flammes, jusqu'au moment de rendre l'esprit, Jean Le Clerc, supplicié à Metz en 1525. Cf. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 372.

Thalassiens au moment de l'appareillage de la flotte de Pantagruel.

CHAP. IV.

La *Briefve Déclaration d'aucunes dictions plus obscures* contient une citation de l'Évangile. Texte : « Comme si Dieu y eut pissé. » *Briefve Déclaration :* « C'est une manière de parler vulgaire en Paris et par toute France entre les simples gens, qui estiment tous les lieux avoir eu particulière benediction esquelz Nostre Seigneur avoit fait excrétion de urine ou autre excrément naturel, comme de la salive est escrit (Joannis, 2) : « Lutum fecit ex « sputo. »

Jean, IX, 6 [Guérison de l'aveugle-né] : « Haec cum dixisset, expuit in terram, et fecit lutum ex sputo et linivit lutum super oculos ejus. »

CHAP. VIII.

« Tu, dict frère Jean, te damne comme un vieil diable. Il est escrit : « *Mihi vindictam*, etc. » Matière de bréviaire. » *M.-L.*, II, p. 298.

Saint Paul, Ad Hebraeos, X, 30 : « Scimus enim qui dixit : *Mihi vindicta* et ego retribuam. »

CHAP. X.

« Vertus Dieu, da jurandi, [dit frère Jean], pourquoy plus tost ne transportons nous nos humanités en belle cuisine de Dieu?... *Beati immaculati in via.* C'est matière de bréviaire. » *M.-L.*, II, p. 306.

Psaume CXVIII, 1 : « *Beati immaculati in via*, qui ambulant in lege Domini. »

CHAP. XV.

« Voyez comment en plusieurs églises l'on a désemparé

les antiques beuvettes des benoists saints OO. de Noël? » *M.-L.*, II, p. 323.

Allusion aux antiennes qu'on chantait pendant la semaine précédant Noël et qui commençaient par O : « O Sapientia... O Adonaï... O Radix, etc. »

CHAP. XVI.

« Voire, voire, dist frère Jean. Vous en parlez comme saint Jean de la Palisse. » *M.-L.*, II, p. 330.

La *Briefve Déclaration* nous avertit que c'est là : « Une manière de parler vulgaire par syncope en lieu de l'Apocalypse, comme idolâtre pour idololâtre. »

Les lamentations de Panurge pendant la tempête sont entrecoupées de prières : *Mea culpa Deus*, *Confiteor*, Adieu, *in manus* [*tuas*, *Domine*, *commendo spiritum meum*], etc.

CHAP. XXI.

« Ça joyeux tirouer en avant, [dit Panurge], que je vous espluche à contrepoil. *Beatus vir qui non abiit.* Je scay tout cecy par cœur. » *M.-L.*, II, p. 348. — C'est le début du Psautier : Psaume I, 1 : « *Beatus vir qui non abiit* in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit. »

CHAP. XXIII.

« En telle ou telle façon mourir est part en la volunté des Dieux, part en nostre arbitre propre. Pourtant, iceulx faut-il implorer... Mais là ne faut-il faire but et borne : de nostre part, convient pareillement nous evertuer et leur ayder au moyen et remède. Si je n'en parle selon les decrets des mateologiens, ilz me pardonneront : j'en parle par livre et authorité. Vous savez, que dist C. Flaminius, etc. » Éd. 1548, p. 103-104.

Nous avons dit plus haut que le mot matéologiens dési-

gnait, chez les humanistes contemporains de Rabelais, les théologiens. Mais quels « décrets » ont-ils pu rendre sur la question de l'intervention *des dieux* dans la destinée des hommes? Quel *livre* et quelle *authorité* Épistémon oppose-t-il à l'opinion des théologiens? La pensée de Rabelais n'est pas claire.

Elle est corrigée et élucidée dans le texte de 1552 : « En telle ou telle heure, en telle ou telle façon mourir est en la sainte volunté de Dieu. Pourtant iceluy fault incessamment implorer... Mais là ne fault faire but et borne : de nostre part convient pareillement nous evertuer et comme dit le saint Envoyé estre cooperateurs avec luy. » *M.-L.*, II, p. 353.

Le saint Envoyé c'est saint Paul, et le passage auquel Rabelais fait allusion se trouve dans la *IIe épître aux Corinthiens*, VI, 1 : « Adjuvantes autem exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. » Peut-être, au moment de la rédaction de 1548, Rabelais avait-il présent à l'esprit ce passage de l'Écriture qu'il opposait à quelque subtilité scholastique des matéologiens, comme Érasme, dans le passage que nous avons cité p. 276, oppose la définition de la foi par saint Paul à celle des scholastiques.

Chap. xxiv.

« N'espargnez la sueur de mon corps, pour l'amour de Dieu. Adam, c'est l'home, nasquit pour labourer et travailler, comme l'oyseau pour voler. » *M.-L.*, II, p. 335.

Réminiscence du récit de la *Genèse*, II, 15 : « Tulit ergo Dominus Deus hominem et posuit eum in paradiso voluptatis, ut *operaretur* et custodiret illum », ou peut-être de la malédiction d'Adam par Jahveh, III, 17 : « In laboribus comedes ex ea [terra] cunctis diebus vitae tuae... » 19 : « In sudore vultus tui vesceris pane... »

Chap. xxix.

« Car je l'ay trouvé, [Quaresmeprenant], dedans mon

bréviaire et s'ensuit après les festes mobiles. » *M.-L.*, II, p. 372.

C'est, en effet, après les fêtes mobiles que se trouvent dans le bréviaire les leçons du carême.

CHAP. XXXIII.

« C'est, par la mort bœuf, Leviathan descript par le noble prophete Moses en la vie du saint homme Job. » *M.-L.*, II, p. 387.

Cette description se trouve dans le livre de *Job*, XL, 20-28, et XLI. Parmi les merveilles de sa création, Dieu cite au saint homme Job Léviathan ou la baleine.

CHAP. XXXVIII.

« Le serpent qui tenta Eve estoit andouillicque, ce nonobstant est de luy escrit, qu'il estoit fin et cauteleux sur tous autres animans. » *M.-L.*, II, p. 404.

Allusion à un passage de la *Genèse*, III, 1, que nous avons cité plus haut, cf. *Tiers Livre*, chap. XXXIII.

CHAP. XXXIX.

« Pourquoi Potiphar, maistre queux des cuisines de Pharaon, celuy qui acheta Joseph, et lequel Joseph eust fait coqu, s'il eust voulu, fut maistre de la cavalerie de tout le royaume d'Ægypte? Pourquoy Nabuzardan, maistre cuisinier du roy Nabugodonosor, fut entre tous autres capitaines esleu pour assieger et ruiner Hierusalem? » *M.-L.*, II, p. 406.

Putiphar est qualifié dans la *Genèse* de *chef de l'armée*, non de maître de la cavalerie d'Égypte.

Cf. *Genèse*, 29, 1 : « Igitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, *princeps exercitus*, vir Ægyptius, de manu Ismaelitarum, a quibus perductus erat. »

C'est Nabuzardan qui, par ordre de Nabuchodonosor, pilla le temple et la ville de Jérusalem et en transporta les habitants à Babylone. Cf. *Rois*, IV, 25, 8 et 55 et suiv. Il est qualifié de : Princeps exercitus, principe militum, princeps militiae.

Il figure dans un *Poème allégorique sur le siège de Jérusalem par Nabuchodonosor et Nabuzardan* (cf. *Romania*, VI, 7) comme « prince queurs de la coisine »; on le trouve encore dans un *Sermon joyeulx de la vie saint Ongnon, comment Nabuzarden, le maistre cuisinier, le fit martirer*. Cf. *Anc. poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, publiées par A. de Montaiglon, t. I, p. 204. Dans les sermons des prédicateurs, il représente la gourmandise[1]. C'était, semble-t-il, un personnage populaire au moyen âge.

Chap. xlvi.

« Et [Lucifer] se souloit desjeuner de escholliers. Mais (las) ne scay par quel malheur depuys certaines années ilz ont avecques leurs estudes adjoinct les Saincts Bibles. Pour ceste cause plus n'en pouvons au diable l'un tirer. Et croy que si les caphards ne nous y aident, leurs oustans par menaces, injures, force, violence et bruslemens leur sainct Paul d'entre les mains, plus à bas n'en grignotefons. » *M.-L.*, II, p. 431.

Ce passage nous indique clairement que depuis 1533 jusqu'en 1552 l'opinion de Rabelais est restée la même sur un des articles capitaux de la Réforme : la nécessité d'étudier la Bible, le Nouveau Testament et particulièrement saint Paul. Si les escholiers se conduisent mieux, c'est qu'en dépit des injures et des violences des « cafards » ils se sont mis à l'étude des « Saincts Bibles » et de « sainct Paul ».

1. Cf. *Gesta Romanorum cum applicationibus moralisatis ac misticis*, in-8° goth., s. d. (Bibl. univ. R. xvi, 1029), chap. 745 : « Nabuzardan, in moralizatione, gula. »

CHAP. XLVIII.

« Celuy qui est, respondit Pantagruel, par notre théologique doctrine est Dieu. Et en tel mot se declara à Moses. » *M.-L.*, II, p. 437.

Exode, III, 14 : « Dixit Deus ad Moysen : Ego sum qui sum. Ait : sic dices filiis Israel : qui est, misit me ad vos. »

CHAP. XLIX.

« Jadis feut aux Juifz la loy par Moses baillée escrite des doigts propres de Dieu. » *M.-L.*, II, p. 441.

Cf. *Exode*, XXXII, 16 : « Et factas [tabulas] opere Dei : Scriptura quoque Dei erat sculpta in tabulis. » Et XXXIV, 28.

CHAP. LVI.

« Me souvient avoir leu qu'à l'orée de la montaigne en laquelle Moses receut la loy des Juifz le peuple voyoit les voix sensiblement. » *M.-L.*, II, p. 466.

Exode, XX, 18 : « Cunctus autem populus videbat voces. »

CHAP. LVII.

« Trouvasmes le dessus du mont tant plaisant, tant fertile, tant salubre et delicieux que je pensois estre le vray Jardin et Paradis terrestre : de la situation duquel tant disputent et labourent les bons theologiens ». *M.-L.*, II, p. 469-470.

Les théologiens avaient beaucoup discuté sur cette phrase de la *Genèse*, II : « Plantaverat autem dominus deus paradisum voluptatis *a principio.* » Pour les uns, *a principio* signifiait dès l'origine du monde; les autres traduisaient : « A principio non temporis, sed loci », et

en concluaient que le paradis terrestre était situé en Orient. La difficulté était de savoir dans quelle partie de l'Orient. Entre les deux tropiques il n'y a pas de région habitable, à cause de l'extrême chaleur; mais quelques-uns prétendaient qu'il existait une zone tempérée entre les deux tropiques, « sub equinoctiali circulo ». C'est là que Nicolas de Lyra plaçait le paradis.

Chap. lviii.

« Vous eussiez dit que proprement d'eux avoit le saint Envoyé escrit *Philippens*, 3 : Plusieurs sont desquelz souvent je vous ay parlé (encores presentement je le vous dis les larmes à l'œil) ennemis de la croix du Christ : des quelz mort sera la consommation ; des quelz ventre est le dieu. » *M.-L.*, II, p. 475.

Nous avons rapporté, à propos d'un passage de *Pantagruel*, chap. I, le texte de saint Paul. Cf. *supra*, p. 261.

Chap. lx.

« Croyez que par eux ne tenoit que cestuy Gaster leur Dieu ne fust plus aptement, précieusement et en abondance servy en ces sacrifices, plus certes... que *l'idole Bel en Babilone, sous le roy Balthazar.* » *M.-L.*, II, p. 483.

Réminiscence du livre de *Daniel*, XIV, 2 : « Erat quoque *idolum apud Babylonios nomine Bel :* et impendebantur in eo per dies singulos similae artabae duodecim et oves quadraginta vinique amphorae sex. »

Les prêtres de Bel, au nombre de soixante-dix (*exceptis uxoribus et parvulis et filiis*), dévoraient clandestinement ces mets. Daniel découvrit la supercherie en semant de la cendre dans le temple et la révéla à Balthazar.

Conclusion sur le Tiers et le Quart Livres.

Dans ces emprunts de Rabelais à l'Écriture, pour le

Tiers et le *Quart Livres*, que trouvons-nous d'intéressant sur son attitude religieuse en 1545, 1547 et 1551, dates probables de la rédaction des différentes parties de ces livres? Ses opinions sur la Réforme et les réformateurs ont-elles changé depuis le *Pantagruel* et le *Gargantua?*

Quelles qu'aient été ses sympathies pour la cause de la Réforme en 1533-1535, dès 1542 il est avéré qu'il n'aime ni la doctrine, ni la personne de Calvin. Dans une addition au texte du Prologue de *Pantagruel*, il confond les *prédestinateurs* parmi les abuseurs et séducteurs[1]. Or, on sait que la prédestination était la doctrine capitale formulée par Calvin dans son *Institution chrétienne*. En 1552, sa haine du réformateur genevois n'a pas changé : il range les « Demoniacles Calvins, imposteurs de Genève », dans l'engeance d'Antiphysie, pêle-mêle avec les cagots et les papelars, les caphars et les moines « enraigés » comme Puits-Herbault.

Pourtant, il est resté fidèle au programme de réformes des humanistes et des réformateurs du temps de Lefèvre d'Étaples. Le Prologue du *Tiers Livre* nous le montre toujours impitoyable pour les « cafards »; ses attaques, il est vrai, manquent de précision; il s'abstient de nommer les théologiens et ménage la Sorbonne. Mais l'épisode de Raminagrobis (III, 23) et l'invective contre les « pastophores taulpetiers » (III, 48) manifestent clairement son indignation contre les moines ocieux, intrigants ou cupides; et il est aisé de savoir ce qu'il pense des jeûnes du Carême ou de la cour de Rome par l'allégorie de Quaresmeprenant (IV, 30-32) et l'épisode des Papimanes (IV, 48-54). Sur tous ces points, ses idées en 1545 et 1552 sont celles d'un « Fabrisien » de 1530. Elles se manifestent parfois à l'occasion de ses emprunts à la Bible : nous avons remarqué qu'au chap. 1 du *Quart Livre* il désigne le psaume *In Exitu* par

1. Prologue. Ed. Juste, 1533, p. 4 : « Non, messieurs, non. Il ny en a poinct. Et ceulx qui vouldroyent maintenir que si, reputez les abuseurs et seducteurs. » — 1542. *M.-L.*, I, p. 217 : « Reputés les abuseurs, *predestinateurs*, emposteurs et seducteurs. »

le premier vers de cette traduction française de Marot qu'avait condamnée la Sorbonne; c'est en français que ce psaume est chanté par les Pantagruélistes et les Thalassiens au départ de la flotte. Nous avons noté, en outre, à propos d'un passage du chap. XLVI du même *Quart Livre*, qu'il flétrit la conduite des caphards qui, par « injures, violence et bruslemens », détournent les escholiers de l'étude de l'Écriture et de « sainct Paul ».

Ainsi, dans le conflit entre la tradition catholique et les réformateurs, l'attitude de Rabelais sera peut-être qualifiée de paradoxale ou d'impolitique; mais elle est nette. Il réprouve Calvin, dont le dogmatisme et l'austérité répugnent à sa nature libre et sereine, mais il n'abandonne rien des dégoûts, des haines, des aspirations et des rêves qui animaient réformateurs et humanistes vers 1530.

LE CINQUIÈME LIVRE.

Prologue.

« Les fols, le nombre desquelz est infiny, comme atteste Salomon, periront enraigés... » *M.-L.*, III, p. 5.

Cette sentence de l'*Ecclesiaste*, I, 15, se trouve déjà citée au *Tiers Livre*, chap. XLVI. Voir *supra*, p. 309.

« A l'édification du temple de Salomon, chascun un sicle d'or offrir à pleines poignées ne pouvoit. » *M.-L.*, III, p. 8.

Réminiscence de l'*Exode*, XXX, 13 : « Hoc autem dabit omnis qui transit ad nomen, dimidium sicli, juxta mensuram templi. Siclus viginti obolos habet. Media pars sicli offeretur Domino. »

Chap. VI.

« Quand le ciel seroit d'airin et la terre de fer, encores vivres ne nous faudroient, fust-ce par sept, voire huit ans

plus long temps que ne dura la famine en Ægypte. » *M.-L.*, III, p. 27.

« Ciel d'airain » et « terre de fer » sont des expressions bibliques.

La famine à laquelle il est fait allusion ici est celle qui est racontée dans la *Genèse*, XLI, fin.

CHAP. VII.

« Soudain l'asne tourna visage, disant : avoine, bien, *aveniat*, non la forche... » *M.-L.*, III, p. 32.

Il y a là un jeu de mots sur l'*Adveniat* [*regnum tuum*] du *Pater*.

CHAP. XVIII.

« J'en ay, dist-il, plus eu que jadis n'eurent les soldats d'Ephraïm, quand par les Galaadites furent occis et noyés pour en lieu de Schibolleth dire Sibboleth. » *M.-L.*, III, p. 71.

Allusion à un épisode raconté dans les *Juges*, XII, 5 et 6 :

5. « Cum que venisset ad ea [vada] de Ephraïm numero fugiens atque dixisset : Obsecro ut me transire permittatis : dicebant ei Galaaditae : Numquid Ephrataeus es? Quo dicente : Non sum. »

6. « Interrogabant eum : Dic ergo Scibboleth, quod interpretatur Spica; Qui respondebat Sibboleth : eadem littera Spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. »

CHAP. XXXIII.

« Mais je trouve dedans mon breviaire qu'en la révélation fut, comme chose admirable, veüe une femme ayant la lune sous les pieds : c'estoit, comme m'a exposé Bigot, pour signifier qu'elle n'estoit de la race et nature des autres

qui toutes ont à rebours la lune en teste et par conséquent le cerveau toujours lunatique. » *M.-L.*, III, p. 134.

La « révélation », c'est l'*Apocalypse*. La vision à laquelle il est fait allusion ici est au chap. XII, v. 1 : « Et signum magnum apparuit in coelo : mulier amictu sole et luna sub pedibus ejus et in capite ejus corona stellarum duodecim. »

Chap. XXXV.

« Je trouve en l'escriture sacrée que Cayn fut premier bastisseur de villes ; vray donc semblable est que le premier il de son nom nomma Caynon. » *M.-L.*, III, p. 136.

Genèse, IV, 17 : « Et [Caïn] aedificavit civitatem, vocavit que nomen ejus ex nomine filii sui Henoch. »

Chap. XLIII.

« La manne estoit de gout tel par imagination que par avant realement leur estoient les viandes. » *M.-L.*, III, p. 163.

Ce détail est emprunté au livre de la *Sagesse*, XVI, 21 : « Et deserviens uniuscujusque voluntati, ad quod quisque volebat, convertebatur. »

« Le saint capitaine juif... n'institua onques tant de cérémonies que lors je vis. » *M.-L.*, III, p. 166

C'est Moïse qui est par excellence le saint capitaine juif.

Chap. XLV.

« Jadis un antique prophète de la nation judaïque mangea un livre et fut clerc jusques aux dents : présentement vous en boirez un et serez clerc jusques au foye. » *M.-L.*, III, p. 171.

Ce prophète est Ézéchiel. Cf. *Ézéchiel*, III, 1 : « Et dixit ad me [Dominus] : Fili hominis quodcumque inve-

neris comede : comede volumen istud et vadens loquere ad filios Israël. »

2. « Et aperui os meum et cibavit me volumine illo. »

3. « Et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet et viscera tua complebuntur volumine isto quod ego do tibi. Et comedi illud et factum est in ore meo sicut mel dulce. »

L'expression « être clerc jusques aux dents », sur laquelle l'auteur a créé « clerc jusques au foye », se trouve dans *Gargantua*, XXVII : « Au reste, clerc jusques es dents en matiere de breviaire. »

Chap. xlvii.

O Dieu, pere paterne
Qui muas l'eaue en vin...

(*M.-L.*, III, p. 175.)

Allusion au miracle des noces de Cana. *Jean*, II.

Conclusion sur le Cinquième Livre.

Il faut remarquer combien les emprunts à l'Écriture sainte sont peu nombreux dans le Ve Livre. Ses quarante-huit chapitres ne nous offrent que dix allusions aux textes sacrés. En outre, à part une citation de l'*Ecclesiaste*, qui se trouvait déjà au *Tiers Livre* et qui était banale, il n'y a pas une citation textuelle des Écritures ; bien que frère Jean figure toujours parmi les compagnons de Pantagruel, la « matière de bréviaire » fait totalement défaut à cette partie de l'œuvre rabelaisienne. Évidemment, le rédacteur qui a utilisé les notes de Rabelais pour en composer ce Ve Livre n'avait pas du texte sacré la même pratique que frère François. On pourrait supposer d'abord que c'est par scrupule de conscience qu'il s'est interdit de mêler les textes sacrés aux bouffonneries rabelaisiennes, mais l'allusion aux noces de Cana du chap. xlvii est aussi irrévérencieuse que telles hardiesses que nous avons rele-

vées dans les livres précédents. C'est donc par ignorance, et non par scrupule religieux, qu'il n'a pas fait de plus fréquents emprunts à l'Écriture.

Conclusion générale.

Tel est le bilan des emprunts de Rabelais à l'Écriture et à la littérature scripturaire. Certes, ils sont nombreux : mais leur nombre ne doit pas nous faire illusion sur la connaissance qu'avait notre auteur des textes sacrés. Bien souvent il a pu trouver, dans les recueils d'*exemples* qu'il pratiquait si volontiers[1], quelques-uns des passages qu'il cite, pêle-mêle avec d'autres singularités empruntées à l'histoire profane. Ailleurs, dans le chap. x de *Gargantua* par exemple, une série de citations, à l'appui de sa thèse sur la signification du *blanc*, provient sans doute d'une *concordance*.

Donc, si nombreuses que soient ces citations et allusions, elles ne nous donnent pas l'impression que Rabelais ait fait une étude particulière des textes sacrés. Une seule fois, sur un indice unique (une leçon empruntée à l'édition du *Nouveau Testament* donnée par Érasme), nous avons pu conjecturer qu'il s'était intéressé à la critique philologique de l'Écriture qu'avait entreprise celui qu'il regardait comme son maître. Partout ailleurs, son érudition sacrée ne semble pas dépasser ce que les clercs instruits de son temps retenaient de la lecture du bréviaire et de l'assistance aux offices.

Il y a toutefois dans l'Écriture un auteur qu'il a peut-être pratiqué avec une prédilection particulière : c'est saint Paul, celui qu'il appelle ordinairement le « saint envoyé », traduisant ainsi le terme « apostolus » qui, depuis saint Jérôme, était appliqué à l'apôtre des Gentils. Il le cite

1. Sabellicus, Petrus Crinitus, Ravisius Textor, Coelius Rhodiginus. Sur la manière dont Rabelais utilisait ces recueils, je me permets de renvoyer à mon livre sur l'*Œuvre de Rabelais*, chap. vi.

fréquemment, onze fois exactement ; il le recommande et lui fait honneur de quelques amendements que le diable de Papefiguière constate dans la conduite des écoliers. Cette préférence pour saint Paul s'explique par l'intérêt que les *Commentaires* de Lefèvre d'Étaples (1512) inspirèrent à tous les humanistes de cette génération. Saint Paul, à partir de ce moment, fut par excellence le livre de tous ceux qui aspiraient à une réforme de la religion[1]. Dans cet éloge de saint Paul au *Quart Livre* (1582), il faut voir un souvenir des sympathies de Rabelais pour les premiers efforts des réformateurs, antérieurs à l'établissement de Calvin à Genève.

Dans la littérature scripturaire, il connaît les commentateurs du moyen âge, Nicolas de Lyra, par exemple, dont la glose figurait en marge des bibles et des psautiers de l'époque. Mais il ignore les Pères de l'Église ; il ne cite ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni saint Chrysostome, ni Tertullien. Or, cette lacune implique une singulière indifférence pour le retour à l'antiquité chrétienne qui est général chez tous les humanistes de son temps[2]. C'était une tendance commune à tous les esprits élevés, qu'inquiétaient les problèmes religieux, de revenir aux Pères de l'Église primitive, par delà les docteurs scholastiques. Érasme publiait successivement saint Jérôme, saint Cyprien, le pseudo-Arnobe, saint Hilaire, saint Irénée, saint Chrysos-

1. Parmi les livres de la bibliothèque de Rabelais figure un exemplaire du Commentaire de Theophylactus sur les Épîtres de saint Paul. Éd. de 1537. Cf. Dubouchet, *Rabelais à Montpellier*, p. 115. Ce Commentaire de Theophylactus, archevêque de Bulgarie, attribué pendant longtemps à Athanase, traduit en latin en 1469 par Christophorus Porsena, eut une certaine faveur dans le second quart du XVIe siècle. *Theophylachi Archiepiscopi Bulgariae, in omnes divi Pauli epistolas enarrationes...* Christophoro Porsena romano interpreta. Paris, Jean Petit, 1525, in-fol.

Autres éditions chez Ambroise Girault, 1537, chez Gaudoul, 1537, à Bâle, chez And. Cratander, 1540.

2. Sur cette renaissance de l'antiquité chrétienne dans le premier quart du XVIe siècle, voir *Les origines de la théologie moderne*, par l'abbé Auguste Humbert. Paris, Gabalda, 1911, in-12.

tome, saint Ambroise. Entre tous, il étudiait particulièrement saint Jérôme, tandis que Luther remettait en faveur saint Augustin. Dans l'Université de Paris elle-même, on voit se dessiner ce retour à la littérature patristique. Au mois d'août 1530, le Parlement ayant demandé à l'Université de rédiger les articles de sa réforme, la Faculté des arts se plaint que la Faculté de théologie préfère la sophistique et la dialectique à l'Évangile et aux Pères, à saint Cyprien, à saint Chrysostome, à saint Jérôme, à saint Augustin : « Facultas artium de theologia potissimum conquesta est, quod omissis Evangeliis et sanctae ecclesiæ doctoribus, Cypriano, Chrysostomo, Hieronymo, Augustino et aliis sophisticen nescio quam et dialecticen quamdam novam profiteretur[1]. » Rabelais professe le même mépris pour la sophistique des sorbonicoles ; mais il n'a nullement, pour son compte, la curiosité de substituer à la scholastique l'étude des Pères. C'est qu'à l'époque où il rédige son livre, les *humaniores litteræ* ont toute son âme ; il se désintéresse de l'étude de la littérature biblique.

Que pense-t-il d'ailleurs du caractère « sacré » de ces textes ? La Bible est-elle pour lui un livre révélé ? Admet-il l'inspiration divine jusque dans les plus humbles détails du récit, jusque dans « la queue du chien de Tobie », ou seulement dans les passages d'une portée morale ou philosophique ? Enfin, s'il croit à l' « inerrance » de la Bible, comment cette foi se concilie-t-elle avec les exigences de sa pensée rationaliste ? Autant de questions qu'on ne peut pas ne point se poser à la fin de cette enquête et auxquelles nous ne trouvons pas de réponses décisives. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que jamais ses plaisanteries sur le texte sacré n'impliquent ni ne suggèrent une dérision ou une négation de la « révélation ». C'est sérieusement que Gargantua (chap. L) prononce, après la Bible, que Moïse était « le plus doux homme » de son temps[2] ; et si Rabelais a

1. Cf. Du Boullay, t. VI, p. 327.

2. On sait comment Voltaire juge cette sentence de l'Écriture dans la *Bible enfin expliquée* et dans *Un chrétien contre six Juifs*.

repris dans les propos des Bienyvres une plaisanterie probablement traditionnelle sur le *Sitio* du Christ, c'est avec une réelle émotion qu'il rappelle au chap. XXVIII du *Quart Livre* la mort de « cestuy tresbon, tresgrand Pan, notre unique servateur... lez Hiérusalem ». Rien dans son œuvre ne se rapproche de la critique radicalement irreligieuse du *Cymbalum mundi* de Despériers. Son « lucianisme », cet esprit de scepticisme « brocardant toute sorte de religion »[1], que lui ont reproché ses ennemis, ne va pas jusqu'à saper les dogmes dans leur fondement : l'Écriture. Il est aisé de mesurer au choix de ses citations la distance qui le sépare sur ce terrain d'un philosophe du XVIIIe siècle, de Voltaire, par exemple ; rarement il cite parmi les livres saints ceux qui seront pour Voltaire une source inépuisable de facéties : *Ezéchiel* et le *Cantique des Cantiques*.

Il cueille parfois d'étranges bizarreries[2] dans le texte sacré ; mais il n'apparaît pas qu'il les choisisse et les cite pour mettre en relief ce que leur singularité a de déconcertant pour la raison, ni pour suggérer une conclusion contraire à l'inspiration divine des livres saints. Est-ce prudence ou respect de l'Écriture ? Nous inclinons à croire que ce fut le souci de sa sécurité personnelle qui réfréna sur ce sujet sa hardiesse ordinaire de pensée et de langage. Quoi qu'il en soit, dans les facéties dont le texte biblique est le thème, il ne dépasse pas en audace les docteurs et les moines des générations précédentes. Sa complaisance à citer les textes sacrés ne procède nullement d'un désir secret de bafouer l'Écriture. La « matière de bréviaire » rentre dans le cadre d'un roman où figure parmi les héros principaux un vrai moine « moinant ».

Chap. X. *De vingt-trois mille Juifs égorgés par leurs frères.* « Quoi ! Voila... Moïse lui même qui, à l'âge de quatre-vingts ans passé, se met à la tête d'une troupe de meurtriers et qui avec eux égorge de ses mains vingt-trois mille de ses compagnons, etc. »

Chap. XI. *De vingt-quatre mille autres Juifs égorgés par leurs frères.*

1. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. XIV.
2. Cf. *supra*, p. 313, l. IV, chap. LVI.

Les *Beati quorum*, *Beati immaculati in via* chantés « à plaisir de gorge », sur des intonations que frère François connaissait bien, sont un trait de réalité de plus dans la peinture du personnage. Quant aux plaisanteries sur le texte de l'Écriture, leur tour même est dans la tradition ecclésiastique : ce sont le plus souvent des calembours. Nous l'avons indiqué à maintes reprises[1] : tout le sel de ces facéties consiste dans la citation à contresens d'un texte authentique. Les régents théologiques de Gargantua justifiant les longs sommeils par le : *Vanum est vobis ante lucem surgere*, de David, Lasdaller le pèlerin découvrant dans un psaume les prédictions de leurs infortunes, Janotus de Bragmardo, Panurge, tous allèguent l'Écriture comme Bridoye le Digeste, en abusant du sens du texte[2]. Ce procédé comique était le jeu d'esprit favori des clercs du moyen âge. On le retrouverait chez les prédicateurs et chez les clercs de la Bazoche, dans les œuvres de Sébastien Brandt, d'Hemmerlin[3], de Menot comme dans celles de Coquillart. Rabelais suit donc une tradition médiévale qui, actuellement, est encore vivante dans le monde ecclésiastique. Il fait des calembours sur le texte des Psaumes comme il en fait sur celui du Digeste. Il joue sur les mots et les sentences de la Bible : ce n'est pas se jouer de la Bible elle-même.

Jean PLATTARD.

1. P. 274, 276, 281, etc.

2. Cf. l'*Œuvre de Rabelais*, p. 113, sur les effets comiques du plaidoyer de Bridoye.

3. On trouve dans les *Varie oblectationis opuscula et tractatus* une *Declamatio* intitulée *Doctoratus in Stulticia*, qui fait songer à l'*Éloge de la Folie* d'Érasme. Hemmerlin y a réuni, en les interprétant à contresens, les textes de l'Écriture qui condamnent la sagesse humaine : *Apostolus*, I; *Corinth.*, I; *Perdam sapientiam sapientum et prudentiam prudentum reprobabo... Ézéchiel*, VII. *Et justus perit in justitia sua*, etc.

RABELAIS

ET

LA LÉGENDE DE SAINT MARTIN

Le nom du fameux archevêque de Tours se retrouve plusieurs fois sous la plume de Rabelais, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on songe que la Touraine et le Poitou ont été le principal théâtre de l'apostolat de saint Martin et que cette terre est comme imprégnée de sa légende. Ici une roche porte la trace d'un de ses pas, là une église est placée sous son vocable ; Ligugé se souvient du monastère qu'il y fonda, Candes conserve pieusement le lieu où reposa son lit de mort, Tours enfin se glorifie de posséder ses ossements.

Rabelais, qui accueillit tout, science et contes, histoire et fictions, s'est approprié, parfois pour obtenir un effet comique, parfois pour le simple plaisir de fixer dans son livre tous les aspects de l'âme populaire, certains traits de cette légende.

Il n'est peut-être pas inutile de les rassembler ici, et la longueur même de certains commentaires montrera qu'il n'est pas toujours aisé d'expliquer avec certitude à notre époque des allusions qui, pour les contemporains tourangeaux ou poitevins de Rabelais, étaient parfaitement claires.

Les passages à interpréter sont, sauf omission, au nombre de six, que j'énumérerai d'abord dans l'ordre où le lecteur les rencontre, pour les grouper ensuite différemment.

Gargantua : ch. VI (cf. p. 342 du présent travail), ch. XXXVI (cf. p. 333), ch. XXVII (cf. p. 339).

Tiers Livre : ch. XLVII (cf. p. 339).

Quart Livre : ch. XXIII (cf. p. 338) [1].

Les sources auxquelles nous pouvons recourir sont de deux ordres, d'abord les sources hagiographiques anciennes, ensuite les sources littéraires et légendaires médiévales.

Parmi les premières, il faut citer surtout :

1° La *Vita sancti Martini* et les *Dialogi* de Sulpice-Sévère, édités par Halm dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* [cité *Sulpice-Sévère*] ;

2° Le *Liber miraculorum* de Grégoire de Tours, édité et traduit par H.-L. Bordier. Paris, 1860, Société d'Histoire de France, in-8° ; au t. II, se trouve le *Liber miraculorum sancti Martini* [cité *Grégoire de Tours*] ;

3° L'*Historia Francorum*, du même, éditée et traduite par J. Guadet et Taranne pour la Société d'Histoire de France, au t. IV (1838), p. 280-303.

Parmi les sources postérieures, mentionnons :

1° Le *De Reversione beati Martini a Burgundia tractatus*, qui date de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle, selon l'éditeur, M. Salmon, et qu'on attribue à tort à Odon, évêque de Cluny. On trouvera cette chronique dans le « Supplément aux Chroniques de Touraine », d'André Salmon. Tours, 1857, in-8° [cité *Pseudo-Odon*].

2° La *Vie de saint Martin*, en vers français, par Péan Gatineau, qui date de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Elle a été éditée par W. Söderhjelm sous ce titre : Péan Gatineau, *Leben und Wunderthaten des heiligen Martin. Altfranzösisches Gedicht aus dem Anfang des XIII Jhdts. herausgg.*, v. W. Söderhjelm (*Publ. des Litterarischen Vereins in Stuttgart*. Tübingen, 1896, in-8°, t. CCX).

Péan Gatineau a pour nous cet intérêt d'avoir compilé, non seulement les vies latines, mais encore les légendes

1. J'ai naturellement exclu le Martin de Cambray, qui n'a rien à voir avec saint Martin, mais désigne le jacquemart de Cambrai (cf. éd. Le Duchat, 1741, p. 31, ou éd. *Variorum*, t. V, p. 433). Je dois ces deux références à l'inlassable obligeance de M. Henri Clouzot.

rans eurēt este vne espace de tēps ensēble: il print congie de luy.

¶ Vne fois martin vouloit chāter messe a large si vint en vng mōstier pres dugl auoit des fosses ou il y auoit tāt de reynes q̄ merueilles lesq̄lles faisoiēt si grāt bruyt q̄ si grant noyse q̄ oy ne pouoit a riēs entēdre. Quant saint martin vint la trouyt la noise q̄ faisoiēt les reynes: si pēsa q̄l ne pourroit chāter a si grāt bruyt Si leur manda p saint biz q̄lles se teussent. Lors saint biz vint auy fosses q̄ leur dist q̄lles se teussent: q̄ laissassent chanter la messe a martin. Et oncques puis la deffense: les reynes ne sonnerent mot par la vertu de matin qui lauait commande.

¶ Comment saint martin chāte la messe: q̄ commēt saint biz vit vng dyable qui escripuoit ce que deux femmes disoient

Quant sainct martin veit que les reynes ne menerēt pl' de bruyt: il commenca sa messe biē q̄ deuotemēt q̄ sait biz luy aydoyt q̄ ainsi cōe saint martin dosoit la messe sait biz regarda a coste d luy a vng pillier q̄ la estoit: q̄ vit deux femmes lesq̄lles estoyent venues pour ouyr la messe: lesq̄lles caquetoiēt ensemble: q̄ a coste delles auoit vng dyable lequel escripuoit en du parchemin ce q̄l les disoiēt mais les deux fēmes jurēt si largement a caquetter q̄ le dyable nauoit plus de parchemin q̄ ne fust presque escript. Lors se print a tirer son pchemin auecq̄s les dēs pour se allōger q̄ tira tellemēt q̄ son parchemin rōpit q̄ cheut le dyable a la rēuerence q̄ se cuyda casser le col. Et saint biz q̄ tout ce regardoit se print a rire q̄ ne entendoit pas a saint martin q̄ dioit la messe. lequel en se tournant vit saint biz q̄ se rypait. mais nul semblāt ney fit iusques a la fin de la messe: Et quāt la messe fut dicte il appella sait biz q̄ luy demāda pourquoy il nētēdoit a luy quant il chātoit: q̄ po'

LA MESSE DE SAINT MARTIN

LE MIRACLE DES MANCHES.

LE DIABLE AU VOLET BOUTANT LE CAQUET DES FEMMES.

Fac-simile du fol. E 1 v° de *La vie et miracles de Mgr Sainct Martin*.
Paris, Michel Lenoir, 1516.

orales [cité *Péan Gatineau*, avec renvoi aux vers de l'éd. Söderhjelm].

3° La *Vie et Miracles de Mgr sainct Martin de nouvel translatée de latin en françoys*. Tours, 1496 ; Paris, veuve Trepperel, vers 1500.

J'ai consulté l'édition de Paris, Michel Lenoir, 1516 (Bibl. nationale, Rés. Ln[27] 13600) [cité *Vie et Miracles*].

Une des curieuses gravures sur bois de cette édition est reproduite ici.

4° Le *Mystère de la vie et histoire de Mgr sainct Martin*[1]... Petit in-4° gothique, dont le seul exemplaire connu, celui de la bibliothèque de Chartres, a été réimprimé dans la collection Sylvestre en 1841 (Bibl. nationale, Rés. Yf. 4565) [cité *Mystère de sainct Martin*].

5° Le *Mystère de sainct Martin*, par d'Andrieu de la Vigne, représenté à Seurre en 1496. Inedit Bibliothèque nationale, ms. fr. 24332). A la fin du manuscrit se trouve la farce de l'*Aveugle et du Boiteux*[2], du même auteur, et dont il sera question plus loin.

Je renverrai au bas des pages à d'autres sources moins fréquemment utilisées, mais il convient de mettre encore en vedette l'important ouvrage de Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, deuxième édition. Tours, Mame, 1890, in-4°, planches [cité *Lecoy de la Marche*].

Commençons par les extraits les moins difficiles :

Gargantua, ch. XXXVI (t. I, p. 135 de l'édition Marty-Laveaux, dont le commentaire est muet sur ce point) :

« Et trouvant [Gargantua] en son chemin un hault et grand arbre *lequel communement on nommoit l'arbre de*

1. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 535.

2. Celle-ci a été publiée notamment par Ed. Fournier, *Le théâtre français avant la Renaissance*, 2e éd., s. d., p. 155 à 161. Sur la pièce de de la Vigne, voir aussi Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 539-541, et une dissertation doctorale de Greifswald, 1899 : *Die drei Mysterien des heiligen Martin von Tours. Ihr Verhältnis und ihre Quelle*, par Carl David.

sainct Martin, pource qu'ainsi estoit creu un bourdon que jadis sainct Martin y planta), dist, voici ce qu'il me failloit. Cest arbre me seruira de bourdon et de lance. Et l'arrachit facillement de terre, et en ousta les rameaux et le para pour son plaisir. »

L'exactitude topographique de Rabelais est telle, ainsi que l'ont établi les ingénieuses recherches de MM. Lefranc et Clouzot, qu'il n'est pas impossible qu'on retrouve cet arbre de saint Martin, sinon sur le terrain au moins dans les documents d'archives. A défaut d'une identification précise, nous pouvons suivre la légende du bourdon à partir du XIIIe siècle, époque à laquelle Péan Gatineau (v. 2258 et suiv.) nous la raconte pour la première fois, semble-t-il.

La scène se passe à Arge[1] après le miracle des grenouilles qui se taisent par ordre et à qui saint Brice permet, au nom de saint Martin, de recommencer à chanter. Brice a planté le bâton du saint en terre, à côté de la tête, et le sien à côté des pieds. Revenu auprès de son maître, il trouve les deux bourdons tout feuillus :

à merveller (v. 2295 et suiv.).
Se commença, quand ot veü
Que li bordon furent creü,
Qui en terre fiché esteient,
Tant creisseient et foillisseient
Que au dessoz itel umbre ot,
Qui trestot Martin aumbrot,

1. Argeium Castellum ? S'agit-il d'Argy, canton de Buzançais (Indre), qu'on trouve en 1154 sous le nom de « De Argeio » et de Arge en 1278 ? L'église est sous le vocable de saint Martin (cf. E. Hubert, *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre*. Châteauroux, 1889, in-8°). Mais Argy est bien loin du lieu où il faudrait chercher l'arbre de Gargantua entre la Vauguyon (fief de la commune de Chinon) et la Veude. Je n'ai pu trouver aucun « Arge » de ce côté-là. Je ne vois qu'un Artige (Artigia), hameau de la commune de Saint-Savin, dont le nom se rapproche de « Arge », mais pas assez (cf. L. Redet, *Dictionnaire topographique de la Vienne*, Paris, 1881, in-4°).

Qui davant se moreit de chaut.
De lor bordons gaires ne chaut
A nul d'os; ainceis s'en tornerent
Vers Saint Sovein[1] ou il alerent.
Li païsant d'iluec delez
Les ont puis toz jors apelez
Les arbres saint Martin le Riche.

Ce passage a été repris par la *Vie et Miracles*, en prose, au xve siècle sous la forme que voici :

Fol. E II r° : Comment sainct Martin estant endormy les deux bourdons deuindrent arbres :

« Lors saint Briz a attaché l'asne et a mis le bourdon sainct Martin empres sa teste et le sien empres ses pieds... Apres, sainct Briz s'en retourna vers sainct Martin, qui depuis si auoit tousiours dormy, si s'esmerueilla sainct Briz, quant il vit que ses deux bourdons, qu'il auoit fichez en terre, estoient creuz et fueilluz si grandement et si hault, que ilz faisoient umbre pour le soleil dessus le corps de Monseigneur sainct Martin, qui deuant ce auoit tres grant chault. Sainct Briz esueilla sainct Martin et veirent le fait de leurs bourdons, qui estoient grans arbres deuenus, dont sainct Martin fut bien esmerueillé. Lors se partirent de la place et puis vindrent deuers sainct Souuain. Et depuis les gens du pays ont tousiours appellé les deux arbres les arbres sainct Martin le riche. Mais depuis par l'enhortement du dyable, qui tousiours enhorte les gens a mal faire, fist à ung paysant du pays coupper l'ung des arbres pour faire de la busche pour son chauffaige et, quant il eut porté la busche en son hostel, au soir, il monta sur une selle pour atteindre du pain, qui estoit hault dessus une fournaise, si cheut embas et se rompit le col. Lors furent les gens du pays moult espovanté[s] et oncques depuis n'y oserent toucher.

Est-ce pour cela que Gargantua et Rabelais y touchent?

1. J'ignore ce que peut être ce Saint-Sovein. J'ai consulté en vain les dictionnaires géographiques. Je l'identifierais volontiers avec Saint-Sauvant, canton de Lusignan (Vienne), mais dans ce cas Arge pourrait difficilement être Argy dans l'Indre. Je pense aussi à Saint-Savin, arr. de Montmorillon (Vienne), mais la difficulté est la même.

Je n'oserais en répondre. Ou bien notre auteur a-t-il voulu expliquer à sa façon la disparition d'un des deux arbres, déplorée par tout le pays? L'un et l'autre n'est pas impossible.

Puisque nous avons feuilleté les chroniques de la vie de saint Martin, profitons-en pour dire un mot en passant de quelques vers de l'*Épistre responsive* de Bouchet à Rabelais qui figurent dans presque toutes les éditions de Rabelais (M.-L., t. III, p. 304) :

Et qui vouldra prier Dieu (ce que prise),
On trouvera la tres plaisante eglise
Ou sainct Martin fit habitation
Par certain temps en contemplation,
Et ou deux mors par fureur et tempeste,
Resuscitez furent a sa requeste.

Or, il s'agit du monastère de Ligugé, dont le protecteur de Rabelais et de Bouchet, Geoffroy d'Estissac, occupait le prieuré[1] et où saint Martin « avait établi une nombreuse congrégation de moines »[2]. C'est là qu'il ressuscita le catéchumène et l'esclave de Lupicin[3].

Ces vers trouvent encore leur commentaire dans un autre passage de Grégoire de Tours[4], où il reproduit les discussions qui s'élèvent entre les Tourangeaux et les Poitevins, ceux-ci refusant aux premiers de leur livrer le corps de l'évêque mort à Candes. Les habitants de Tours disaient : « Car sans parler de beaucoup d'autres miracles, il ressuscita *deux morts parmi vous*, chez nous un seul...[5]. Il est

1. Cf. Clouzot, *Topographie rabelaisienne (Poitou)*. (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1904, p. 163).

2. Grégoire de Tours, *Livre des miracles*, l. IV, ch. xxx, p. 311.

3. Sulpicius Sévère, *Vita...*, § VII et VIII, p. 117-118 de l'éd. Halm. Cf. aussi Dom Fr. Chamard, *Saint Martin et son monastère de Ligugé*. Poitiers, Oudin, 1873, in-8°, p. 42 et suiv.

4. *Historia Francorum*, t. I, p. 43, rev. et trad. par Guadet et Taranne (Soc. Hist. de France).

5. « Vobis suscitavit duos mortuos, nobis unum. »

Deux morts vous a ressucité,
Et à nous ung,

donc nécessaire que ce qu'il ne fit pas chez nous pendant sa vie, il l'accomplisse après sa mort! »

Mais revenons à Rabelais :

Que sçauons nous si l'estaffier de sainct Martin nous brasse encores quelque nouvelle oraige? (*Quart Livre*, ch. XXIII, éd. M.-L., t. II, p. 352).

Marty-Laveaux n'a pas de note, mais au glossaire (t. V) on lit : ESTAFFIER (*Staffiere*, italien, valet tenant l'étrier). « ... pages et estaffiers... », t. III, p. 400. L'estaffier de saint Martin. Le diable. Vient alors notre exemple. Étymologie et traduction sont parfaitement exactes, mais la locution n'en reste pas moins obscure. Sans doute, il faut entendre par là que le diable s'est attaché aux pas de saint Martin, durant toute sa vie, pour contrecarrer son œuvre. Comme il se rendait un jour en Italie, « il tira son chemin a Millan et lors il rencontra le dyable en son chemin qui auoit prins la figure d'ung homme; si luy demanda ou il alloyt et qu'il queroit. Et le dyable le menaça et luy dis que, tant qu'il viuroit, qu'il auroyt la guerre à luy, ia si bien garde[r] ne s'en sauroyt » (*Vie et Miracles*, fol. A 5 v°).

Je n'ai retrouvé qu'un seul exemple de l'expression « l'*estaffier* de saint Martin », c'est dans le *Dictionnaire* de Trévoux, cité par Lecoy de la Marche[1] :

Mais gare dans cette conduite
Que l'estaffier de sainct Martin
De tout temps cauteleux et fin
Quelquefois ne marche à sa suite.

Le *Dictionnaire* se borne à dire[2] : « Un de nos poètes

dit le Doyen dans *Le Mystère* d'Andrieu de la Vigne (ms fr. 24332, fol. 230 v°).

1. P. 609.

2. Édition de Paris, 1771. Le dictionnaire de Furetière s'exprime d'une façon plus générale : « On dit un estaffier de saint Martin pour dire le diable. »

appelle le démon, dans une pièce badine, l'*estaffier* de saint Martin. » Lecoy de la Marche attribue le passage à Du Cerceau. Je doute que l'auteur de ces vers ait emprunté la locution à Rabelais, je suppose qu'il s'agit d'une expression populaire, dont on trouverait, en cherchant davantage, d'autres exemples.

Les lignes suivantes (*Gargantua*, ch. XXVII, éd. M.-L., t. I, p. 107) ne nous arrêteront pas longtemps :

Les ungs se vouoyent à sainct Jacques..., les aultres... à sainct Eutrope de Xaintes, à sainct Mesmes de Chinon, à sainct Martin de Candes...

Cette appellation n'a rien qui nous doive étonner. Saint Martin était mort à Candes [1], dont l'église est encore sous son vocable. On allait y baiser le lit où il était mort et un arcosolium, dans l'abside, désigne encore l'emplacement de la chambre où il rendit l'esprit.

Le nom de Candes est aussi associé à celui de saint Martin dans le passage que voici, dont l'interprétation sera longue, mais non pas peut-être dépourvue d'intérêt (*Tiers Livre*, ch. XLVII, éd. M.-L., t. II, p. 219) :

Les dangiers se refuyent de moy [dit Panurge], *quelque part que ie soys, sept lieues à la ronde : comme aduenent le prince, cesse le magistrat, aduenent le soleil, esuanouissent les tenebres, et comme les maladies fuyoient à la venue du corps sainct* MARTIN A QUANDE.

Si M. Marty-Laveaux ne trouve rien à nous dire sur ce passage, par contre M. Moland dans son glossaire renvoie à la farce de l'*Aveugle et du Paralytique*, par Andrieu de la Vigne, qui figure à la suite du *Mystère de sainct Martin* du même auteur, dans le ms. fr. 24332 de la Bibliothèque nationale.

1. Canton et arrondissement de Chinon, Indre-et-Loire, au confluent de la Vienne et de la Loire.

Mais il est bien peu probable que Rabelais ait connu cette farce[1], tandis qu'il est très possible qu'il ait connu la scène comique qui termine le *Mystère de sainct Martin*, conservé à la bibliothèque de Chartres et reproduit en 1841 dans la collection Silvestre : un aveugle et un paralytique, vivant d'aumônes, s'effrayent de l'arrivée du corps du saint ; ils craignent d'être guéris malgré eux et de se trouver privés par là de si profitables infirmités.

Ils se prêtent assistance, le paralytique monte sur le dos de l'aveugle et en même temps guide ses pas, mais c'est en vain, ils ne peuvent échapper au miracle et rendent grâce à Dieu et au saint.

Les deux personnages, dans leur dialogue, nous indiquent les étapes de cette fuite et le parcours de la procession, de la cathédrale de saint Gatien jusqu'à la collégiale de saint Martin, en passant par l'ancienne église de Notre-Dame de l'Écrignole[2].

Or, ces allusions locales si précises nous permettent d'assigner à ce mystère une origine tourangelle et d'y rapporter les mentions de représentations à Tours qui nous sont parvenues du premier quart du XVIe siècle.

Mais c'est justement cette certitude que la scène se passe à Tours qui rend l'interprétation de notre passage plus difficile. Rabelais, en effet, ne parle que de Candes.

Il est vrai que c'est là que saint Martin mourut, mais il n'y fut certainement pas fait de procession qui justifierait ces mots « à la venue du corps sainct Martin à Quandes ».

Au contraire, le corps fut nuitamment et secrètement ravi par les Tourangeaux[3] à la garde des Poitevins endor-

1. Qui contient une allusion à la Bourgogne et ne semble pas avoir été jouée en dehors de Seurre. Voyez la note suivante.

2. Sur l'histoire de ce mystère et en particulier sur l'*Aveugle et le paralytique*, je me permets de renvoyer à un article qui doit paraître dans la *Romania*. L'obligeance de M. de Grandmaison m'a beaucoup aidé à localiser ce mystère à Tours et à interpréter les allusions qu'il contient.

3. Cf. Grégoire de Tours cité par Dom Chamard, *Saint Martin et son monastère de Ligugé*. Paris, Poitiers, 1833, in-12. « Contra

mis et placé sur un bateau qui, sans aide de rames, remonta miraculeusement le cours de la Loire jusqu'à Tours.

L'auteur du mystère n'a pas exploité cette belle légende, soit qu'il l'ignorât, soit qu'il reculât devant des réalisations scéniques trop malaisées.

Dès lors, le transfert du corps depuis Candes, où l'évêque meurt, jusqu'à Tours, où a lieu la procession solennelle qui met en fuite les deux malandrins, se fait à bras. Comme les « mansions » ou décors des deux villes, Candes et Tours, étaient juxtaposées sur les échafauds, et que peut-être, à cause de l'imperfection de la mise en scène, elles se ressemblaient fort, Rabelais a pu les confondre et, sachant que saint Martin était mort à Candes, y situer la farce en question.

Il ne resterait plus qu'une difficulté, c'est celle qui résulte de l'emploi du mot maladies, au lieu de malades que postulerait notre interprétation, mais malades eût manqué de précision aussi. Il aurait dû employer « mendiants » ou « contrefaits ».

Dès lors, on me dira peut-être qu'il faut entendre tout simplement « comme les maladies s'évanouissaient miraculeusement sur le passage du corps saint ». Le commentaire naturel de ce passage serait alors cet extrait de la *Vie et Miracles*... imitée du *De Reversione*... à travers Péan Gatineau et qui se rapporte au retour du saint en Touraine (fol. K II et v°) :

Et aussitost que le corps entra en Touraine en son dyocese, les contraictz redresserent, les auaugles enluminerent, les muetz curent parolles, les sourtz ouyrent, les ladres et les meseaulx furent guariz, les dyables yssoient hors des demoniacles et generallement tous malades de quelque maladie que ce fust et ceulx qui se y faisoient porter et ceulx qui se y faisoient pas porter, ceulx qui le prioyent et ceux qui ne le prioyent, tous furent gueris que oncques ung tout seul ne demoura malade.

parietem... in quo fenestra retinetur quae fuit quondam beati corporis porta. »

Mais à cette interprétation la même objection peut être faite qu'à la nôtre : c'est en Touraine, sur le chemin d'Auxerre à Tours, à Dierre[1], par exemple, que, selon la chronique, « les maladies fuient », et non à Candes.

Entre les deux interprétations, la seconde qui songe aux miracles sérieux et la première qui se réfère à un miracle forcé et par conséquent d'allure plaisante, c'est cette dernière qu'il faut préférer.

Rabelais a vu et esquissé plus volontiers le côté comique des choses, surtout en matière de dévotion.

On pourrait dire encore que notre phrase se rapporte à une tradition orale ou écrite connue de Rabelais[2], mais si l'on songe qu'il a fait probablement au même mystère de saint Martin encore un autre emprunt, que nous allons étudier maintenant, on trouvera que les deux explications se prêtent un mutuel appui et que, cette fois encore, le pittoresque de la représentation théâtrale a frappé l'esprit de Rabelais[3], peintre réaliste des mœurs et des choses, et on estimera que sa phrase est plutôt un souvenir de spectateur attentif et amusé que de lecteur de récits édifiants.

C'est donc au même mystère de saint Martin, joué maintes fois à Tours au xve et au commencement du xvie siècle, que nous allons recourir encore pour éclaircir un dernier passage (*Gargantua*, ch. vi, éd. M.-L., t. I, p. 26) :

Mesmement que le diable, à la messe de sainct Martin, escrivant le caquet de deux gualoises, à belles dents alongea son parchemin.

1. Cant. de Bléré (Indre-et-Loire). C'est là que se passe, selon le *De Reversione*, le *Pseudo-Odon* et la *Vie et Miracles*, l'incident des deux « contrets » [contrefaits] guéris malgré eux.

2. Cette tradition, qui s'écarte des sources que nous citons dans la note précédente, en remplaçant un des deux contrefaits par l'aveugle, est attestée au xiiie siècle par les *Exempla* de Jacques de Vitry (édit. Crane, Londres, 1890, in-8°. Publication de la *Folklore Society*, t. XXVI, p. 52 et 182) et par la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (trad. de l'abbé J.-B.-M. Roze. Paris, Rouveyre, 1902, t. III, p. 304).

3. Cf. notre prochain article sur *Rabelais et le théâtre*.

M. Marty-Laveaux, dans son commentaire au tome IV, p. 83-4, y voit une allusion à une légende ainsi racontée par Pierre Grosnet (?) dans les *Motz dorez de Cathon*[1] :

Notez en l'eglise de Dieu
Femmes ensemble caquetoient,
Le diable y estoit en ung lieu
Escripuaut ce qu'elles disoient.
Son rolet plain de point en point
Tire aux dens pour le faire croistre.
Sa prinse eschappe et ne tint point
Au pilier c'est [lire *s'est*] hurté la teste.

Sans tirer argument des difficultés chronologiques, puisque ces vers sont certainement une citation extraite d'un ouvrage antérieur aux « Bons et très utiles enseignements », nous remarquerons tout de suite qu'il n'y est pas question de « deux » femmes et surtout que saint Martin n'y est pas mentionné.

La *Vie et les Miracles de sainct Martin* (xve siècle, republiés notamment en 1516) nous rapprochent davantage de Rabelais[2] (fol. E I v°) :

Ainsi, comme saint Martin disoit[3] sa messe, saint Briz

1. Ces *Mots dorez de Cathon* sont suivis d'une 2e partie : *Bons et très utiles enseignements*, qui ne sont en vérité qu'une sorte de florilège d'auteurs célèbres, Marot, Villon, etc. Un vers d'une pièce de Marot, « Ouy vrayement respond Henry Macé », a fait croire à Brunet que celui-ci était l'auteur du recueil. En réalité, cette première pièce est bien de Marot (cf. *Épistres*, éd. Guiffrey, p. 21, note). Comme M. M.-L. ne donne pas la référence exacte, je renverrai à l'édition des *Mots dorez*, s. d. (Bibl. nat., Rés. Y 1499 A ; fol. f I v°).

2. Les sources latines que prétend « translater » cette chronique ignorent complètement cette anecdote, ainsi que me le confirme le savant hagiographe bollandiste le P. Hipp. Delehaye. Son collègue le P. Poncelet qui s'est, m'écrit-il, occupé récemment de saint Brice n'a aucune souvenance d'avoir rencontré rien de semblable. Malheureusement le t. III des *Acta Sanctorum*, qui est sous presse, n'ira que jusqu'au 8 novembre, or, la Saint-Martin tombe le 11.

3. Inc. *dosait*.

regarda a costé de luy et vit *deux* femmes, lesquelles estoyent venues pour ouyr sa messe : lesquelles caquettoient ensemble et, a costé d'elles, auoit ung diable, lequel escripuoit en du parchemin ce qu'elles disoient ; mais les deux femmes furent si longuement a caquetter que le dyable n'auoit plus de parchemin qui ne fust presque escript. Lors se print à tirer son parchemin auecques les dens pour le[1] allonger et tira tellement que son parchemin rompit et cheut le dyable a la renuerce et se cuyda casser le col. Et saint Briz, qui tout ce regardoit, se print à rire et n'entendoit pas a saint Martin qui disoit sa messe, lequel en se tournant vit saint Briz qui s'en ryoit, mais nul semblant n'en fit iusques a la fin de la messe. Et quant sa messe fut dicte, il appella saint Briz et luy demanda pourquoy il n'entendoit a luy quant il chantoit et pourquoy il se rioyt...

Cependant l'identité entre notre texte et ce passage n'est pas complète ; la scène se passe, il est vrai, pendant une messe dite par saint Martin, mais non pendant *la messe de saint Martin*. Ce qu'on appelle ainsi, c'est l'office célébré par lui en manches courtes et où un globe de feu apparut sur sa tête. Il venait de donner sa tunique à un pauvre qui n'en avait point. Cette générosité intempestive avait si fort irrité son archidiacre que, de dépit, celui-ci avait acheté à son maître une misérable tunique dont un mendiant n'aurait pas voulu. Le saint homme l'avait revêtue néanmoins sous ses habits sacerdotaux ; « mez quand fut vers le sacrement »[2], il éleva les bras, que les manches trop courtes de la tunique ne couvraient point ; c'est alors qu'un « monceau de feu » fut aperçu flamboyant sur sa tête[3] ou que, suivant d'autres pieux conteurs, ses poignets apparurent cerclés de pierres précieuses[4], ou encore

1. Inc. *se*.
2. Péan Gatineau (XIIIe siècle). Cf. v. 1018-1073.
3. Sulpice-Sévère, *Dial.*, III, 10, ap. Lecoy de la Marche, p. 199-200, et Jacques de Voragine (deuxième moitié du XIIIe siècle). *Légende dorée. Vie et Miracles*, fol. CII r° et v°, l'histoire du diable n'est qu'au fol. e, mais la gravure, celle que nous reproduisons ici, est la même.
4. Fortunat, l. X, ch. VI, cité par Lecoy de la Marche.

que des anges vinrent eux-mêmes les draper de longues manches de tissu d'or[1].

Ces deux faits, « messe de saint Martin » et « aventure du diable », se soudèrent dans la tradition populaire. Pas très tôt[2], sans cela Péan Gatineau, grand amateur de légendes, Jacques de Vitry ou Jacques de Voragine, qui tous connaissent l'incident du globe de feu, auraient associé à la messe miraculeuse la présence comique et pittoresque du démon ou, au moins, en auraient fait mention ailleurs, comme la chronique en prose du xve siècle citée plus haut.

Mais l'illustrateur de cette Chronique, le graveur sur bois dont nous reproduisons ici la naïve figuration, n'a pas manqué d'associer les deux épisodes. On distinguera sans peine en face du saint en gloire les deux femmes, le diable qui les écoute et tire à belles dents son « rolet ».

Je ne vois au contraire que cette dernière scène dans la tapisserie du xvie siècle reproduite par Champfleury[3],

1. Cf. *Exempla*, de Jacques de Vitry (première moitié du xiiie siècle), déjà cité, n° XCII, et les indications de mise en scène du ms. 24332 (fol. 217 v°), *Mystère de saint Martin* d'Andrieu de la Vigne : « Puis quand Martin lieuera les bras pour dire « gloria in excelsis « Deo », les bras tous nudz jusques au coute, pour ce que sa robe est si meschante et si courte qu'elle ne luy peult venir plus auant. Pourquoy deux anges subtillement et soubdaynement luy apporteront deux pacquets de drap d'or et pierres précieuses. »

2. Cependant, de bonne heure, les prédicateurs s'élevèrent contre ce bavardage des femmes à l'église, témoin ce passage d'un sermon de Césaire (?) attribué à saint Augustin : « Sunt enim plurimi et praecipue pleraeque mulieres quae ita in ecclesia garriunt, ita verbosantur ut lectiones divinas nec ipsae audiant nec alios audire permittant » (*Patr. lat.*, t. XXXIX, col. 2275).

3. *Histoire de la caricature au moyen âge*. Paris, Dentu, 1871, p. 83. A la p. 81-82, Champfleury rapporte que, selon Éloy Johanneau, pareille scène se voyait encore en 1678 dans un tableau de l'église de Notre-Dame de Recouvrance à Brest avec une légende en bas-breton et en français. Je dois l'indication relative à Champfleury à l'obligeance de M. L. Maeterlinck, l'érudit auteur du *Genre satirique dans la peinture flamande*, qui m'écrit qu'il n'en connaît pas d'autre exemple.

sans indication de provenance, et qu'on peut admirer encore à la collégiale de Montpezat[1].

Cette contamination nous apparaît réalisée sur la scène de la façon la plus amusante à la fin du *Mystère de sainct Martin*, que je demande la permission de reproduire ici parce que la réimpression en est très rare (fol. R IIII v° et suiv.) :

BLONDINE.

Madame viendrez vous partant
Ouyr la Messe au moustier.

POLYE.

Oy quant et toy veulx y aller[2]
Mes patenostres me faut prendre.

SATHAN.

A escrire me faut entendre
Les parolles de ces[3] deux femmes,
Afin que i'aye leurs ames :
Voluntiers parlent à l'Eglise,
Tant comme l'on dict le seruice;
En ce roolle[4] ne faudray mie

1. En Tarn-et-Garonne et non pas dans le Gard, comme on l'a imprimé si souvent. La remarque est de M. Marignan. Voyez sur cette tapisserie l'opuscule de Chaudruc de Crazannes : *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Montauban*. Montauban, s. d., p. 11-20. Voici comment cet érudit transcrit les vers qui figurent sur le onzième tableau de la tapisserie :

« Martin chantant, Brixe seruoit,
Et se ryoit en ung toucquet,
Voyant que le diable escripuoit
De deulx commères le cacquet. »

Toucquet pour touchet (coin) semble attester une origine artésienne. L'anecdote n'est donc pas exclusivement localisée en Touraine.

2. avec toi.

3. Correction pour « ses ».

4. papier.

A escrire toute leur vie
Tant comme il pourra durer.

[Lors s'en va apres elles a l'eglise derriere ung pillier et escript toutes leurs parolles.]

BLONDINE.

Nous sommes cy en bel moustier,
La Messe est desia commencée.

POLYE.

Veis tu point a minnuit Lessée,
Dy, Blondine, ny Alyson?

BLONDINE.

Ilz n'estoyent pas en leur mayson
Ne ne sont pas icy venus.

[Ils parlent tousiours.]

Saint Martin prie Dieu d'exaucer sa prière. Le miracle des manches s'accomplit. Blondine s'en est aperçue : mais, après en avoir exprimé à sa mère son admiration, reprend de plus belle son bavardage. L'observation ne manque pas de piquant :

BLONDINE.

Auez vous veu la melodie,
Madame, des Anges qui sont
Venus a l'archeuesque et ont
Couuertz ses bras qui estoient nudz.

POLYE.

Ouy, pour vray, ie les ay bien veuz.
Des belles manches de Paradis
Les bras luy ont, ce m'est aduis,
Couuers, i'en suis esmerueillee.

BLONDINE.

Alyson s'en est elle allee?
Grand piece a que ie ne la voy.

POLYE.

Elle est allee veoir son amy
Le Joliuet de la barelle.

BLONDINE.

Le diable y soit la macquerelle
Froncline luy est venu dire.

SATHAN.

Je ne puis plus icy escrire
Mon roolle est tout plein de langage.

[Lors il tire son parchemin auecq les dentz, tant que il le rompt et se frappe la teste contre la paroy.]

BRICET, *en riant.*

Ha, ha, ha, ha, ha, ha, ha, ha!

SATHAN.

Je n'en feray plus, c'est assez.

[Il s'en va.]

POLYE.

Blondine, il s'en faut aller
Si en ferons aucune chose.

BLONDINE.

Allons nous en, car ie suppose
Que nous en aurons haut et bas.

Cette conversation de la fille et de sa mère sur Alison, à qui la « macquerelle » Froncline a procuré une entrevue avec son amant, n'est pas bien édifiante, et les deux femmes méritent assurément le nom de « galloises » que leur donne Rabelais, c'est-à-dire aimant le plaisir et menant vie mondaine et joyeuse.

Dans tous les détails, cette scène comique correspond donc à merveille à la phrase de Rabelais. Seule de toutes les sources littéraires ou légendaires invoquées elle présente la fusion complète des deux éléments : messe miraculeuse et parchemin du diable.

Sans doute, la gravure et la tapisserie témoignent de la même tradition, mais qui dit que là comme dans d'autres œuvres cette tradition n'a pas pour source notre mystère [1], lequel est sans aucun doute antérieur puisqu'on en connaît une représentation à Tours en 1441.

D'ailleurs, le « rolet » allongé à belles dents y occupe si peu de place qu'on l'y aperçoit à peine, et c'est cependant lui qui suggère à Rabelais sa comparaison.

Combien il est plus probable qu'il s'agit là d'un jeu de scène vu par lui dans sa jeunesse et qui provoqua son hilarité, comme elle provoqua celle de saint Brice.

Et c'est assurément au mystère qu'ils connaissaient bien que tous les lecteurs tourangeaux de Rabelais songeaient aussitôt [2]. Le drame en s'appropriant et en réalisant la légende en avait fixé à tout jamais et en avait en quelque sorte matérialisé le souvenir.

Fuite de l'aveugle et du paralytique devant le corps saint, incident du diable au rolet, voilà les deux scènes capitales que l'imagination vive et naturellement comique de Rabelais n'a jamais oubliées, et comme toujours les visions inscrites dans son cerveau ont passé plus tard dans l'œuvre.

Si l'on songe encore à cet arbre de saint Martin, qu'il a certainement vu quelque part en Poitou et encore à ce saint Martin de Candes qu'invoquaient les bonnes gens

1. Voyez le bel ouvrage de M. Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*. Paris, Colin, 1908, in-4°.

2. Andrieu de la Vigne, dans son mystère, n'a pas ce trait comique, c'est qu'évidemment il ne l'a pas connu : jamais un auteur de mystère ne laisse échapper une bonne farce, surtout quand le diable en est la victime.

de son pays, on trouvera dans ces quelques pages, un peu trop longues sans doute, la confirmation des qualités réalistes de Rabelais.

Prodigieux accumulateur de choses vues, ce sont elles qu'il aime surtout à reproduire fidèlement dans son œuvre, et c'est pourquoi nous n'avons pas tout à fait tort, fût-ce au prix de longues et parfois fastidieuses recherches, d'essayer de trouver dans la réalité de jadis les modèles qui servirent à ce grand peintre.

Gustave Cohen.

MÉLANGES.

JEAN THENAUD ET RABELAIS.

Les impressions du *Voyage*[1] en Orient du Cordelier Jean Thenaud nous intéressent sous plus d'un rapport. Rabelais les avait lues et en avait retenu plus d'une particularité. Il y fait allusion dans un passage de *Gargantua*, que les commentateurs n'ont pas jusqu'ici suffisamment éclairci et sur lequel on reviendra plus loin; il leur est en outre redevable d'un certain nombre de termes relatifs surtout à l'Orient. L'ouvrage de Thenaud mérite donc d'arrêter notre attention.

Gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême, Jehan Thenaud fut chargé par Louise de Savoie et par son fils François d'Angoulême d'une double mission en Orient. Il s'agissait, d'une part, de prier pour la princesse dans les sanctuaires de Jérusalem, et, d'autre part, de recueillir en Perse des renseignements exacts sur la puissance du Sophi, dont les conquêtes fixaient alors l'attention des princes chrétiens. L'auteur n'a pu réaliser que le premier but de sa mission.

Thenaud quitte Angoulême « le second jour de juillet l'an mil cinq cens et unze ». Nous ne le suivrons pas dans ses différentes étapes pour arriver au Caire, où il séjourne, et à Jérusalem, où il fait ses dévotions au couvent de Bethleem. Le 14 octobre 1512, il quitte l'Orient pour rentrer en France.

1. *Voyage de oultre mer*, éd. Ch. Scheffer, p. 3. Voir, sur la mission de Thenaud, R. de Maulde La Clavière, *Louise de Savoie et François Ier*, Paris, 1895, p. 321 à 324.

Jean Thenaud ne rédigea que plus tard, après 1523, ses impressions de voyage qu'il publia à Paris sans date (probablement entre 1525 et 1530) sous ce titre : *Le voyage et itinaire* (sic) *de oultre mer faict par frere Jehan Thenaud, maistre és ars, docteur en theologie et gardien des freres mineurs d'Angoulesme*. Cette édition unique, d'une extrême rareté, a été réimprimée en 1884 par Ch. Scheffer dans le *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle*.

Cette relation de voyage est très curieuse, souvent pittoresque, toujours intéressante. Voici quelques exemples. Entre autres curiosités de Gènes, Thenaud mentionne (p. 10) « le *saint Creal*, qui est le vaisseau auquel Nostre Seigneur mengea l'aigneau pascal, que l'on dit estre d'esmeraulde si tres belle que toutes aultres pres ledict joyau perdent leur lustre »[1].

En parlant du Nil, il note ceci (p. 31) : « Cestuy fleuve est plain de *cocodrilles* qui sont dragons aquatiques longs

1. Cf. Jean d'Auton (dans Lacurne) : « ... le riche vaisseau smaragdin [de la cathédrale de Gênes], c'est à sçavoir le precieux plat auquel Nostre Seigneur Jesus Christ mangea avec ses apostres le jour de la Cene; et est celui plat que on appelle le *saint Graal*, lequel, selon dire commun de Gennes, fut là apporté par les Genevois l'an mil cent un, et fut pris en la sainte cité de Hierusalem... » Rabelais emploie figurément ce nom si célèbre dans les romans de chevalerie (l. IV, ch. XLIII et XLIV) : « La royne [des Andouilles] respondit que moustarde estoit leur *Sangreal* et Baulme celeste... Lequel il gardoit [le roi de l'île de Ruach] religieusement, comme un aultre *Sangreal*... » Il en est également question au Ve livre, ch. X, où on lit : « Là [en l'isle de Cassade] aussi nous dist estre un flasque de *Sang Greal*, chose divine et à peu de gens congneue ». Du Pinet, dans sa traduction de Pline, ajoute à propos de l'*esmeraude creuse* (XXXVII, 5) « ainsi qu'on peut voir au *sainct Greal* qui est à Gennes, qui est une esmeraude faite à mode de couppe ». C'est Du Fail qui rappelle l'acception primordiale dans deux passages des *Contes d'Eutrapel* (éd. Assézat, t. I, p. 239, et t. II, p. 249) : « Le *saint Graal*, qui estoit une fiole pleine d'un baume si mirifique, d'apres lequel les chevaliers errans courroient » et « le *Saint Greal*, ensevely et envousté sous le perron Merlin, en la forest de Brecillan, en Bretaigne ».

de xx ou xv couldées, devorans hommes et bestes qu'ilz trouvent à la rive du Nil. Et ay veu les Arrabes menger desdictz *cocodrilles*. Cette beste est armée de ongles, dentz, fortes escames et queue en laquelle est seante sa force principalle; et quiconque est gressé du suyf de *cocodrille* pourra, sans mal, aller entre les aultres. »

A propos des pyramides (p. 53) : « Nous veismes hors du Cayre deux choses dignes de memoire, c'est assavoir les anciennes sepultures des roys d'Egipte que on nommoit pyramides qui sont delà le Nil, en Lybie, à deux lieus du Cayre, qui sont nombrées entre les merveilles du monde et non sans cause; car celle de Champnis ou Cheopis, qui est la plus haulte et grosse, mais la moins sumptueuse, à l'accomplissement de laquelle (selon que recitent nos historiens) besognerent diligemment II cens mille hommes, XXII ans; et y sont tant de pierres si grosses, pollies et bien assises que je croy que en deux citez comme Paris n'en auroit tant; et toutes les choses les plus sumptueuses du Cayre comme pontz, arceaulx ont esté faictz de la pierre que l'on a ostée pour trouver l'entrée d'une qui estoit ouvrée. Je fuz à la syme d'icelle et au dedans avec Monsieur de Soubran, Maistre François de Bon Jehan et plusieurs aultres, mais quant tout fut visité, dismes que l'edifice n'estoit pas seullement digne d'estre nommé merveille, mais incredible. »

Rabelais mentionne également (l. V, ch. XL) « le Nil et ses *cocodrilles* » (leçon du manuscrit), et ailleurs (l. IV, ch. XXV) « plusieurs obelisces, *pyramides*, monuments... », à propos desquels la *Briefve Declaracion* remarque : « Vous en pourrez veoir plusieurs sus le Nil pres le Caire. »

Mais nous avons mieux que ces simples rapprochements; Rabelais a tiré directement de l'ouvrage de Thenaud plusieurs traits relatifs à l'Orient. Il le nomme d'ailleurs dans le passage suivant auquel nous avons fait allusion au début de cet article (l. I, ch. XVI) : « Si de ce vous esmerveillez, esmerveillez vous dadvantage de la queue... des moutons

de Surie, esquelz fault, *si Thenaud dict vray*, affuster une charrette au cul pour la porter tant elle est longue et pesante. »

Le Duchat et les autres commentateurs (voir l'édition *Variorum*) ont malheureusement vu dans *Thenaud* un diminutif d'*Etienne* et ont proposé en conséquence des identifications illusoires. Ch. Brunet a le premier[1] reconnu dans ce nom l'auteur du *Voyage d'outre-mer*, et Burgaud des Marets, qui se rallie à cette opinion, ajoute : « Nous n'avons pas pu rencontrer ce volume, ni vérifier autrement le fait. » Le passage suivant de Thenaud, auquel Rabelais fait allusion, se trouve ainsi cité pour la première fois (p. 43) :

« Le IIIIe jour apres nostre venue audict lieu de Cayre, le Souldan nous envoya presens, c'est assavoir *moutons à la grande queue*, et fault sçavoir qu'il n'est si petit mouton dont en la queue n'ait plus de x livres de chair; aulcuns sont de xxv, xxx et xl livres, au porter et traisner desquelles les moutons travaillent moult : pour ce, *on leur faict petites charrettes esquelles reposent leurs queues*, qu'ilz traisnent par leurs cornes. »

Le fait est d'ailleurs confirmé par Belon : « Les animaulx d'Egypte pour l'abondance du pasturage, et la bonne nourriture des herbes arrousées du Nil, et la temperature du climat, sont de grande stature. Les Buffles, Bœufs, Chameaux, Chevaux, Asnes, Moutons et Chevres y sont moult grands. Les Moutons y sont fort gros et gras, qui ont la queue trainante jusques en terre, fort large et espoisse[2]. »

Il est fort probable que c'est toujours notre voyageur qui est mentionné, sous la forme corrompue *Tenault*, dans le xxxie chapitre du Ve livre. Il ne peut pas y être

1. Voir ses *Recherches... sur les éditions originales de Rabelais*, Paris, 1852.

2. Pierre Belon du Mans, *Les Observations de plusieurs singularitez et choses memorables trouvées en Grece, Asie, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estranges, redigées en trois livres, reveuz de nouveau et augmentez de figures*, Paris, 1554, p. 98-99.

question, comme l'a déjà remarqué Ch. Brunet (*Recherches*, p. 135), du voyageur André Thévet, dont la relation n'a paru qu'en 1554, c'est-à-dire après la mort de Rabelais.

Voici maintenant quelques termes rabelaisiens qui dérivent de la même source :

Caloyer, moine grec de l'ordre de saint Basile, titre adopté par Rabelais en tête de l'édition princeps (1546) du *Tiers Livre : Calloier des Isles Hieres*[1]. Ce terme se rencontre fréquemment dans le *Voyage* de Thenaud ; en voici quelques exemples :

« Par quoy, me retiray au logis des *caloyers* et moynes du dict mont [Sinay] qu'ilz ont au Cayre, où demouray deux jours » (p. 58);

« ... les *caloyers* qui sont moynes Grecs hayssent les Latins et sont plains de convoitise et avarice... » (p. 71);

« Puis, quant ouys le signe de la collation, me trouvay avec les *caloyers* qui estoient près de quarante ; et la benediction faicte à leur mode grecque sur le pain et vin... » (p. 73);

« Les Grecz n'ont pas le sacrement de confirmation et nyent purgatoire, par quoy leurs prestres et *caloyers*, en confession, marchandent avec leurs penitens pour sçavoir combien d'argent vouldront bailler lesdictz penitens, et sur eulx prendront la peine de leurs pechez : c'est la mode des caphars Latins » (p. 98).

Ajoutons que *caloier*, au sens de « moine âgé », figure isolement chez Eust. Deschamps (t. V, p. 79 de l'édition des *Anciens Textes*) :

Curez, chapellains et chanoines,
Doyens ruraulx, maregliers, moynes...
Caloiers, clercs, gens mariez...

1. Cf. l'*Alphabet de l'Auteur François* : « *Caloïer*, c'est à dire beau pere ou venerable personnage... Les Grecs en Turquie appellent ainsi les moines et prestres. »

et que le mot revient souvent, sous la forme *caloiere*, dans les *Observations* de Pierre Belon, appliqué aux moines grecs et tout particulièrement à ceux du mont Athos. Je me borne à en citer ce passage (p. 34) : « Il n'y a sinon une seule difference de religieux par toute Grece, qui de nom propre sont appellez *Caloieres*, et *Calogria* pour les femelles. Lequel nom rendu en nostre langue represente ce que le vulgaire appelle un beau pere. Toutesfois, *Caloiere* signifie proprement bon vieillard et *Calogria* bonne vieille... Ces *caloieres* ne se marient jamais, combien que les prestres de Grece le soient... Ils vivent moult austerement... Et d'autant qu'il y a bien six mille *Caloieres* habitans en plusieurs endroictz de ladicte montagne, en laquelle il y a pres de vingt et quatre grands monasteres...[1]. »

Catadupe, chute d'un fleuve, particulièrement du Nil : « les *catadupes* du Nil en Æthiopie » (l. IV, ch. xxxiv) que la *Briefve Declaration* explique ainsi : « Lieu en Ethiopie, onquel le Nil tombe de haultes montaignes... » Thenaud en parle explicitement (p. 30) :

« Le fleuve du Nil (en la saincte Escripture nommé Gion) est plus excellent, long et fertil que aultre fleuve du monde, car il vient de haultz mons et *catadupes d'Ethiopie*, et attire tant de terre et de lymon avecques soy que icelluy laissé pres la mer pour la reverberation d'icelle, faict le pays d'Egypte qui ne seroit que sable comme Lybie ou Arabie... »

Seraph, monnaie d'or égyptienne et persane, terme

1. D'Aubigné, dans sa *Confession de Sancy*, se sert également de ce nom, qu'il applique d'ailleurs aux moines turcs, aux derviches (*Œuvres*, éd. Reaume et Caussade, t. II, p. 289) : « Il avoit veu en Turquie leurs enragez de *caloyers* n'ayant toute l'année pour se couvrir qu'un reth ». D'autre part, chez Bouchet, le mot est synonyme de prêtre musulman (*Serées*, t. V, p. 47) : « Il n'y a pas beaucoup de sages, qui soient sages, comme les Perses appellent leurs Mages, les Grecs leurs Philosophes..., les Egyptiens leurs Prestres, les Cabalistes leurs Prophetes, les Gaulois leurs Druydes, les Turcs leurs *Caloyers*, c'est à dire gens de bien, sacrez. »

fréquent chez Rabelais, et dont j'ai traité ici même (t. VII, p. 464 à 467). On rencontre ce nom presque à chaque page dans le *Voyage* de Thenaud, où Rabelais l'a certainement trouvé, et notamment dans les passages suivants :

« Les coffres et bagaiges furent conduictz dès le port audict logis par deux caneaulx pour lesquelz furent payez cinquante *seraphs d'or*, car telle est la coustume [à Alexandrie] » (p. 22) ;

« La douanne [celle d'Alexandrie] est affermée, par chascun an, deux cens cinquante mille *seraphs d'or* » (p. 27) ;

« L'on disoit celuy logis avoir cousté à faire quatre vingtz mille *seraphs d'or* et que dedans le Caire en avoit cent mille plus beaulx sans comparaison » (p. 36) ;

« Le vin [au Cayre] est moult chier et coustoit trente *seraphs* la botte... » (p. 47)[1].

J'ai cité plus haut le passage concernant le Sophy de la Perse, dont les démêlés avec les Turcs occupaient les politiciens de l'époque. Rabelais y fait également allusion à propos de la méthode de Bridoye pour appointer les procès (l. III, ch. XLI) : « Et te dis (Dendin mon filz joly) que, par ceste methode, je pourrois paix mettre, ou treves pour le moins, entre... le Turc et le *Sophy*, entre les Tartres et les Moscovites. » A l'époque où Thenaud voyageait en Orient, Jean Lemaire des Belges traduisait de l'italien (1511) une *Histoire moderne du prince Syach* (= châh *Ismail, dit Sophy Arduelin* (c'est-à-dire d'Ardébil); on y lit ceci : « Or n'est ce pas son vray et propre

1. Une autre monnaie orientale dont parle Thenaud est *medin* (p. 38 et 78) : « L'on n'avoit de bonne eaue à boire à son repas qu'il n'en coutast deux *medins* qui valent trois carolus... puis me convient payer pour icelluy dix *medins* qui vallent douze sols six deniers. » De même, dans les *Observations* de Belon (p. 159) : « Les Arabes et Egyptiens ont une sorte de monnoye qu'ils nomment *meidin*, qui vault une aspre [qui vault aultant qu'à nous un carolus] et demy. » — Littré, qui cite le mot, n'apporte qu'une citation de Chateaubriand.

nom *Sophy*, mais de leur secte et religion : laquelle veult et commande que par humilité ilz ne portent aucun accoustrement de teste, qui soit de chose plus precieuse que de laine. Et pource qu'en langue Arabique la laine se nomme *sophy*, ceux de ladicte secte sont appellez *Sophyz*[1]. » Cet ancien nom du roi de Perse est mentionné dans la *Comédie des proverbes* d'Adrien de Montluc (acte III, sc. VII : « Il ne vous connoist non plus que le grand *Sophy* de Perse ») et a trouvé un dernier refuge dans une fable de La Fontaine (VII, 10) :

> Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi;
> Je m'écarte, je vais détrôner le *sophi*...

Ailleurs, Rabelais l'appelle PRESTHAN ou PRESTRE JEAN (IV, prol. de l'auteur) : « Nous avons vuidé le debat de *Presthan*, roy des Perses, et de sultan Soliman, empereur de Constantinople. »

Voici ce qu'en dit Thenaud (p. 99) :

« La quarte nation [en la Terre Saincte ou de Syrie] est des Abissins ou Ethiopes qui sont de la terre d'icelluy Roy et prince que, en langue corrompue, nommons *le prebstre Jehan* qui est assez craint du Souldan [d'Egypte] pour ce que icelluy prestre Jehan luy peult diminuer l'eau du Nil; et par ainsi la plus grande partie d'Egypte seroit sterille. »

C'est avec ce dernier sens que le même nom se rencontre chez les écrivains du XVIe siècle.

Belon, dans ses *Observations* (p. 14) : « Les autres [religieux] de Jerusalem sont Indiens, qui y sont envoyez du pays auquel domine le *prestre Jean;* et sont fort noirs, appellez Abycini. »

Noël du Fail, dans les *Contes d'Eutrapel* (éd. Assézat,

1. *Œuvres*, éd. Stecher, t. III, p. 201. — Suivant Defrémery, *Sophy*, nom donné aux souverains perses pendant les XVIe et XVIIe siècles, dérive du nom du cheik Séfi, sixième ancêtre du châh Ismail.

t. II, p. 251) : « Ou bien me laisseray voir une fois le jour et en demi vue, comme le Negus, surnommé *Prestre Jean*, le plus grand prince de la terre, qu'on ne voit le plus souvent qu'au travers d'une toile. »

Bouchet, dans les *Serées* (éd. Roybet, t. V, p. 22) : « Les Abissins et Ethiopiens nommans leurs Roys Bellugian, que nous nommons (corrompans le mot) *Pretegian*[1]. »

Outre cet intérêt particulier pour Rabelais, le *Voyage* de Thenaud a une véritable importance linguistique. Il a été en partie dépouillé, en ce qui concerne le français moderne, par feu Delboulle, et ces matériaux ont été utilisés par le *Dictionnaire général* (cf. l'historique des mots *cafard*, *carthame*, *pastèque*, que Thenaud cite aux p. 26, 46 et 98 de son *Voyage*).

J'y relève encore les suivants :

Aubercot, abricot (p. 36) : « ... jardins plains de tous fruictiers, comme citrons, lymons, cytrulles, oranges, *aubercotz*, cassiers et pommes de musez[2] ou d'Adam, pour ce que l'on dict estre le fruict duquel Adam oultrepassa le commandement de Dieu. » Le *Dictionnaire général* ne cite qu'un texte de 1547 ; le mot a pénétré en français par l'intermédiaire de l'italien *albercocco*.

Bazar, marché ou exposition de marchandises (p. 48) : « Ceste ville [de Cayre] est plus riche que aultre pour... l'habondance des marchans qui y viennent chascun jour. Car y font *baasas* (c'est-à-dire *bazà*) et halles appropriées à chascune marchandise en particulier, comme la halle d'or et d'argent, la halle des senteurs, des pierreries, des

1. Voir sur la question terriblement compliquée du *Prêtre Jean* l'excellente introduction de d'Avezac à l'ouvrage du frère Jean du Plan de Carpin : *Relation des Mongoles ou Tartares* (1245-1247), Paris, 1838. Je compte revenir prochainement sur le Prêtre Jean, envisagé ailleurs par Rabelais comme roi d'Inde.

2. C'est la banane, nommée en arabe *mouz*.

soyes, des toilles, des drogues, des tappiz et ainsi de toutes choses. » Le mot, sous sa graphie moderne, se lit fréquemment dans les *Observations* de Belon; en parlant par exemple de Damas (p. 149 v° et 152) : « Le *Bazare*, c'est à dire le marché, est fort beau et est couvert par le dessus..., les faulxbourgs sont deux fois plus grands que la ville, aussi les marchez sont tenuz es faulxbourgs, mais les *Bazares* et Bazestan[1] sont dedans le circuit des murailles... Il n'y a ville en ce pays là, pour petite qu'elle soit, qui n'ait un Bazestan : et n'y a village qui n'ait son marché, appellé le *Bazare*. » Le *Dictionnaire général* cite Cotgrave (1611) et Furetière (1690).

Musquete, mosquée (p. 38 : Au meillieu de ceste ville [de Mecque] est une grande *musquete* comme le Colisée de Romme ronde...), et musquée, id. (p. 50 : chascun Souldan fait bastir une *musquée* et la dote), l'une et l'autre forme, reflets des mots italiens *meschita* et *moschea*. Dans le traité ci-dessus de Lemaire des Belges, on lit (p. 216) : « Et fait destruire leurs Temples et *Meschites* (éd. 1511; *musquettes*, éd. 1528; *musequettes*, éd. 1533 et 1548). Belon parle souvent de *mosquées* dans ses *Observations* (1554); voici un passage (p. 136) : « Nous y estions [au village de Cataro pres du Nil] au temps de leur caresme : parquoy la summité des haultes tours ou clochers des *mosquées* estoient tous entournez de lampes ardentes qui esclerent toute nuict. » Le *Dictionnaire général* cite, pour la forme moderne *mosquée*, Cotgrave (1611).

Santon, sorte de moine mahométan : « Devant nos germes (= gabarres) estoit un *sancton* de la loy Mahommétiste qui ne cessa de prescher jusques pres le jour » (p. 33). C'est l'italien *santone*, au même sens[2]. Littré cite de *santon* des exemples postérieurs au xvie siècle.

1. Voir le *Dictionnaire général* au mot *bazestan*, qui n'y est attesté qu'au xviiie siècle.

2. La forme dérivée *sanctorum*, qui a chez Rabelais (l. IV, ch. lxiv)

Le *Voyage* de Jean Thenaud, on le voit, présente non seulement de curieux renseignements historiques ou géographiques, mais il est lui-même un document linguistique assez important. Nous avons voulu appeler l'attention sur un ouvrage qui a été feuilleté par Rabelais et qui lui a fourni maint détail caractéristique.

Lazare Sainéan.

le sens d'hypocrite, est parfois prise dans la même acception que *santon* (v. Littré).

SAINT GUODEGRIN.

L'esprit populaire du moyen âge a enrichi le vocabulaire comique d'une légion de benoîts saints et saintes qui n'ont jamais figuré dans les hagiographies. Rabelais a largement usé du procédé, et dans les deux premiers livres on trouve entre autres : sainte Nitouche, sainte Andouille et saint Foutin (l. I, ch. XVII); saint Pansart (l. II, ch. I); saint Alipentin (l. II, ch. VI); saint Adauras (l. II, ch. XVII); saint Balletrou (l. II, ch. XXV). Le *Tiers* et le *Quart Livre,* peut-être par prudence de l'auteur, sont plus réservés sur ce genre de plaisanterie. Mais, au Ve livre, on voit apparaître : saint Urluberlu (l. V, ch. XV); saint Fredon et sainte Fredonne (l. V, ch. XXVIII); saint Gris (l. V, ch. XXVIII)[1].

A côté de ces saints de fantaisie, beaucoup d'autres, dont le nom prêtait à un double sens, étaient employés dans l'intention de créer une équivoque, le plus souvent libre. C'est ainsi que Rabelais invoque saint Vit et sainte Mamie (l. I, ch. XVII) qui figuraient réellement dans le martyrologe, mais dont les noms pouvaient faire songer à de singulières dévotions. Malheureusement, ces plaisanteries, basées sur des jeux de mots, ont perdu maintenant tout leur sel, et il devient souvent même difficile de leur donner un sens[2].

Parmi les jurons si variés des Parisiens au chapitre XVII du livre I figure « sainct Guodegrin, qui fut martyrisé de pommes cuites », et, au chapitre LVIII, « sainct Goderan », invoqué par frère Jean. Malgré l'analogie apparente, nous

1. On dit encore aujourd'hui « fêter la Saint-Lundi », « la Sainte-Paye », etc.

2. Nous ne serions pas trop surpris que saint Quenet (l. I, ch. V et XXVI), qui a tant intrigué les commentateurs, ait quelque rapport avec *Lansquenet*. Ce serait le patron des buveurs.

ne croyons pas que les deux noms puissent être confondus, et, pour le dernier, nous continuons à croire que Rabelais a visé un abbé de Maillezais du XIe siècle, dont il avait pu voir maintes fois la pierre tombale pendant son séjour dans l'abbaye de Geoffroy d'Estissac[1].

Mais saint Guodegrin nous semble désigner sans conteste saint Godegran (*Godegrandus*, *Chrodogandus*), évêque de Metz, inscrit au martyrologe le 6 mars 766, et qui figure dans deux passages de Coquillart :

> Il n'y a, de fait, moys en l'an
> Qu'elles (*les dames*) n'aillent droit loing ou près
> A Sainct Mor ou Sainct Godegran,

dit l'*Advocat des dames*[2].

Ailleurs, Coquillart dit encore :

> Et le lendemain, on dict an,
> Par nous, en faisant bonne chière
> La veille de saint Godegran[3].

De quelle nature étaient donc les dévotions à saint Godegran? Il suffit pour le savoir de renverser le nom du saint (*Grand godet*), et l'on arrive au sens de boire à pleines tasses, qui est évidemment celui que vise le satirique *Advocat des dames* et sans doute aussi Rabelais.

Le jeu de mots était d'autant plus clair pour les contemporains qu'au XVe siècle le *Grand Godet* servait d'enseigne à une taverne fameuse célébrée par Villon (*Test.*, 1039) :

> Item je donne à maistre Jaques
> Raguier le *Grant Godet* de Grève.

La situation de cette auberge est indiquée par un pas-

1. *R. É. R.*, t. II, p. 168.
2. *Anc. poésies fr.*, t. II, p. 22, éd. elz.
3. Coquillart, *Œuvres*, éd. elz., t. II, p. 114.

sage du *Registre criminel du Châtelet de Paris*, t. II, p. 499 (procès de Jehan le Doyen) : « C'est assavoir que deux mois ou environ que lui et sondit pere burent en l'ostel et taverne du Grand Godet en la Vennerie[1]. »

Reste à expliquer le martyre de saint Guodegrin à coups de pommes cuites, que rien dans la vie du personnage (*Acta Sanct. mar.*, t. I, p. 452) ne justifie. Nous préférons avouer notre ignorance plutôt que d'invoquer, comme les auteurs de l'édition *Variorum*, une charte apocryphe qui fait de Chrodogand un arrière-neveu du roi Pépin. Du pépin à la pomme, il y a vraiment du chemin !

Henri Clouzot.

1. Rue de la Vannerie, avenue Victoria actuelle. Cf. Roy, *Théâtre français du XVe siècle*, p. cxlii. — Il y avait un autre Grand Godet aux Halles, rue de la Cossonnerie, cité par l'*Esbatement du mariage des IIII fils Hémon où les enseignes de plusieurs hostels de Paris sont nommés*. Nous devons ces renseignements à une intéressante communication de notre confrère M. Cohen à la conférence de M. A. Lefranc (École pratique des Hautes-Études).

QUELQUES VOCABLES PRÉ-RABELAISIENS.

BRONZE.

Ce mot, dont il a déjà été question[1], a été employé par l'Esleu Macault dans sa traduction des Apophtegmes d'Érasme, traduction imprimée pour la première fois en 1539. « Diogenes... par un grant yver tenoit ambrassee une medaille de *brunce*. »

ALTERNATION.

Ce mot semble avoir été omis par M. P. Barbier[2]. Le *Dictionnaire général* le signale dans Rabelais, III, 3; mais il se lit dès 1501, au *Livre de la Femme forte* de F. Le Roy, « qui ne feroit tousjours qu'une operation, sans *alternation*, variété et mutation, on viendroit tantost en ennuy ».

TROPOLOGIQUE.

Déjà signalé comme employé en 1488 dans *La Mer des Hystoires*, ce mot est aussi au tome I, page 340 des *Œuvres de G. Alexis* (? 1425-? 1486) publiées par MM. Piaget et Picot.

CONTOUR, LIMINAIRE, VOCABLE.

Ces trois mots se lisent dans *L'Art poétique* de Th. Sebillet, réimprimé par M. Gaiffe sur la première édition, datée de 1548. M. Barbier a signalé, d'après Godefroy, l'existence de *contour* au XIVe siècle.

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII (1909), p. 480.
2. *Ibid.*, t. III (1905).

CROCHE, MORION, VOCABLE.

L'adjectif *croche* employé par Rabelais (V, 16) le fut aussi par Ronsard dès 1550 :

Un aigle sur la roche
Luy ronge d'un bec *croche*
Son poumon immortel.

(*Odes*, fol. 110 v°)

Le substantif *morion* (Rab., IV, 29) était connu dès 1550. En effet, dans les mêmes *Odes* de Ronsard, I, M. P., commentant un passage, écrivait : (fol. 160 v°) « La face d'une Méduse engravée dans son *morion*. »

Quant à *vocable*, M. P. Barbier le signale comme étant déjà dans Jean Le Maire, et le même Ian Martin Parisien l'employait en 1550 (fol. 161 des *Odes* de Ronsard) : « Ici par un elegant et propre *vocable* le poëte appelle les hommes journaliers. »

H. Vaganay.

COMPTES-RENDUS.

Lettres écrites d'Italie par François Rabelais (décembre 1535-février 1536). Nouvelle édition critique, avec une introduction, des notes et un appendice, par V.-L. Bourrilly. H. Champion, 1910. (Publication de la Société des Études rabelaisiennes.)

Nos lecteurs ont en mains le volume de M. Bourrilly, qui leur a été adressé avec le dernier fascicule de la *Revue*. Ils peuvent apprecier par eux-mêmes la richesse et l'autorité du commentaire de ces lettres envoyees par Rabelais à Mgr d'Estissac. Pour identifier tous les personnages et tous les lieux mentionnés dans le texte, M. Bourrilly n'a rien négligé; pour contrôler les faits en apparence les plus insignifiants, il a interrogé des documents manuscrits dispersés dans les dépôts d'archives de France et d'Italie : correspondance de Charles Hémard de Denonville, évêque de Mâcon, conservée à la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, correspondance de Bragadin, ambassadeur de Venise à Rome, appartenant aux *Frari* de Venise; il a dépouillé le *Catalogue des actes officiels* de François Ier, la *Topographia Romae* de Marliani, les factums publiés entre 1534 et 1537, etc. De cette enquête si étendue et si consciencieuse se dégage une conclusion qui confirme celle que M. J. Boulenger avait tirée de l'étude critique du texte : les *Lettres écrites d'Italie* sont bien de Rabelais. Nous n'avons pas le manuscrit original et il se peut que nous n'ayons pas la teneur exacte du texte de Rabelais; mais sur l'authenticité de ces documents, il n'y a plus aucun doute.

L'Introduction, dans laquelle M. Bourrilly retrace, d'après les documents, la vie de Rabelais à Rome, apporte à la biographie de notre auteur quelques précisions nouvelles. C'est ainsi que M. Bourrilly me semble avoir prouvé que le séjour de Rabelais à Florence, mentionné au chap. XI du *Quart Livre*, se place au retour du premier voyage à Rome, en avril 1534.

De même, tout milite en faveur de l'hypothèse d'un séjour de Rabelais à Maillezais, après son renvoi de l'hôpital de Lyon, au printemps de 1535. L'identification de Fausto Gabeo, évêque de Kisamos (p. 17), avec « l'evesque de Caramith », — celui qui fut à Rome le précepteur de Rabelais en langue arabique, d'après la *Briefve Declaration*, — me paraît beaucoup plus hasardeuse. Caramith, c'est *Cara Amid, nigra Amid, propter arcem ejus munitissimam lapidibus nigris exstructam*, ville d'Arménie. Depuis 1176, le patriarche Michael l'ayant abandonnée, elle n'était plus le siège d'un évêché. L'évêque de Caramith était donc *in partibus*. Cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, p. 1430, et t. II, p. 990. Qui était-il en 1535? C'est ce qui reste à déterminer. Mais je ne pense pas qu'il soit possible de rapprocher *Kisamos* de *Caramith*, qui porte dans les textes du temps les noms de *Caramita*, *Amith*, *Amed* ou *Amida*.

J. Plattard.

Un diplomate poitevin du XVIe siècle. Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark, par Alfred Richard. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1910. In-8°.

Il s'agit de Charles de Danzay (1515-1589), un des diplomates de son temps qui aient le mieux servi les intérêts des Valois à l'étranger, et dont M. Alfred Richard est le premier à avoir retrouvé le véritable nom de Quissarme. L'érudit archiviste du département de la Vienne, dont ce volume de 250 pages forme non pas une des publications les plus considérables, mais une des mieux conduites et des plus piquantes pour les curieux de l'histoire du XVIe siècle, a mis à profit les minutes de Danzay au roi de France du 26 février 1567 au 2 août 1573, publiées par M. C.-F. Bricka à Copenhague en 1901, une biographie parue en 1898 dans le *Bulletin de l'Académie de Danemark*, la correspondance de Catherine de Médicis, celle de Duplessis-Mornay, et un grand nombre de documents inédits tirés des dépôts d'archives du Poitou ou des Archives nationales. Il en ressort un livre très vivant, plein d'intérêt, où se dessine une figure de diplomate aventureux et habile, dans le genre du seigneur de Saint-Ayl, avec qui les débuts de sa carrière lui donnent une certaine

ressemblance. C'est en effet en qualité d'agent secret de François Ier et par une mission à Strasbourg auprès de Jean Sturm, vers 1547-1548, qu'il commença ses services. Une lettre qu'il adressa au cardinal du Bellay, le 28 avril 1547, ne nous laisse aucun doute sur la nature de sa charge, qui le mit peut-être en rapports avec Rabelais, fréquentant alors le même monde à Metz. Le plus curieux c'est qu'il y rencontra Calvin, chassé de Genève par les libertins, et qu'il s'entretint longuement d'astrologie avec le célèbre réformateur, au point de pouvoir, trente ans plus tard, rapporter de cette conversation à Tycho-Brahé, son ami.

Un autre point mérite d'attirer l'attention des rabelaisants sur M. de Danzay : c'est la protection dont l'entoura à ses débuts Amaury Bouchard, voisin de campagne des Quissarme en Poitou. Le légiste, ami de Rabelais et de Pierre Amy, avait en effet acheté, en 1488 ou 1489, l'importante seigneurie d'Augé, près de Saint-Maixent, lieu de naissance de Danzay, et M. Richard cite plusieurs preuves des bons rapports qui unissaient les deux familles. Il précise en même temps si bien la biographie de ce personnage, qui intéresse sur tant de points le séjour de Rabelais en Poitou, qu'il ne nous en voudra pas de résumer ses recherches.

Amaury Bouchard, seigneur d'Annezay (canton de Tonnay-Boutonne, Charente-Inférieure), de Lisle et de la Laigne, était lieutenant général du sénéchal de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély et fut maire de cette ville en 1516. Le 31 mai 1531, François Ier lui fit délivrer les provisions d'un office de conseiller maître des requêtes à l'hôtel, avec permission d'exercer encore pendant quatre ans sa charge de lieutenant du sénéchal de Saintonge (*Cat. des Actes*, t. II, p. 36). En cette qualité, il fut chargé de nombreuses missions en France et même à l'étranger. Au mois de décembre 1532, il fut envoyé en Allemagne « pour affaires que le roi voulait tenir secrètes » (*Cat. des Actes*, t. II, p. 60; t. VII, p. 704), et, le 24 octobre 1534, il partit pour l'Angleterre avec l'amiral Chabot et le comte de Buzançais (*Cat. des Actes*, t. II, p. 752). Au commencement de 1543, il fit un assez long séjour à Augé. Une médaille, dont un exemplaire en bronze existe dans les collections de la ville de Poitiers, fut frappée en son honneur.

Henri Clouzot.

Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du XVe siècle, d'après le vieux « Coustumier du Poictou », 1417, par Maurice Lacombe. Paris, H. Champion, 1910. In-8°.

Le titre d'*Essai*, que M. Maurice Lacombe a donné à son livre, ne fait guère présager le copieux et érudit commentaire, de près de 600 pages, où il étudie les dispositions du premier Coutumier de Poitou connu sur les Droits des gens mariés. Cette codification des vieux usages, sur une question qui a fait couler tant d'encre, est d'autant plus intéressante qu'elle a été rédigée en 1457 à Parthenay par de modestes légistes provinciaux, de ceux que Pasquier traitera plus tard de « chaffoureurs et barbares », mais que Rabelais entourait, on le sait, d'une sympathie particulière. A l'appui de son commentaire, M. Maurice Lacombe apporte une abondante bibliographie, mais il semble qu'il ait surtout fait porter ses points de comparaison sur un petit nombre de textes, et que plusieurs ouvrages cités dans sa liste, — les traités de Tiraqueau, par exemple, — n'y figurent que pour la grossir. Avec raison, d'ailleurs, M. Lacombe a fait place aux thèses, tout en oubliant, nous le regrettons un peu, celle de M. H. Viollet, soutenue à la Faculté de Paris en 1902, et intitulée : *Le droit des gens mariés dans la Coutume du Poitou*. Tel qu'il est, ce savant ouvrage fait grandement honneur à son auteur, et sera consulté avec fruit par tous ceux qu'intéressent l'histoire et l'évolution du droit français. Aux rabelaisants, signalons l'importance au point de vue juridique de la Dive, cette petite rivière dont la recette est employée à doter Thélème (l. I, chap. LIII). Elle servait de limite territoriale et l'on distinguait le pays entre la Dive et la mer, et le pays entre la Sèvre et la Dive (*Cout.*, 1417, l. V, chap. LXI et suiv.). H. C.

Paul Laumonier. *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard, suivi de poésies non recueillies et d'une table alphabétique.* 2e édition remaniée et très augmentée. Paris, Hachette et Cie, 1911. In-8°, XI-140 pages.

Voici, en attendant l'édition critique de Ronsard que notre confrère doit donner dans les *Textes français modernes*, un instrument de travail indispensable à tous ceux qui s'intéressent

à Ronsard. C'est un tableau chronologique des œuvres de Ronsard, auquel sont annexées une table alphabétique des poésies et une table alphabétique des variantes d'*incipit*. Pour montrer l'importance de ce travail, il suffira de rappeler que tel recueil, les *Amours de Cassandre* par exemple, est un mélange de pièces parues en dix fois, de 1554 à 1569, ou encore que les *Odes* sont un mélange de pièces parues en dix-huit fois de 1547 à 1584 et que l'ordre de leur apparition y est profondément bouleversé. Le tableau chronologique dressé par M. Laumonier permettra de distinguer dans ces recueils les essais de jeunesse des œuvres de la maturité, de suivre les progrès ou les modifications du goût de Ronsard. J'ai dit dans le fascicule précédent (p. 229) quel parti M. Laumonier avait tiré de ces recherches chronologiques pour apprécier l'évolution de l'œuvre lyrique de Ronsard; son *Tableau chronologique* sera un guide précieux et sûr pour l'étude des autres parties de l'œuvre du poète. M. Laumonier a retranché de son tableau quelques pièces indûment attribuées à Ronsard; en revanche, il donne le texte de treize pièces qui ne figurent pas dans les éditions dites *complètes* de Blanchemain et de Marty-Laveaux, trois d'entre elles ayant été retranchées sans doute à cause de leur lasciveté. J. PLATTARD.

Gustave MACON. *Chantilly et le Musée Condé*. Paris, H. Laurens, 1910. In-8°, 300 pages, 36 planches hors texte et 3 plans.

Pour donner quelque idée de la magnificence de l'abbaye de Thélème, Rabelais la compare, dans ses premières éditions, à celle du château de Bonivet; mais dans son édition de 1542 et les suivantes, « ledit bâtiment, dit-il, estoit cent fois plus magnifique que n'est Bonivet, ne Chambourg, ne Chantilly » (l. I, ch. LIII); et l'on voit, en lisant l'ouvrage de M. Gustave Macon, que Maître François n'a pas tort quand il fait ainsi de Chantilly l'une des trois plus belles « maisons » de France.

Le 29 septembre 1522, Guillaume de Montmorency avait partagé ses biens entre ses deux fils. L'aîné, Anne, eut pour sa part, outre Montmorency et Ecouen, Chantilly, et il entreprit, tout en conservant les murailles et les tours utiles à la défense, de faire de ce château fort une demeure plaisante et fastueuse dans le goût de son temps. Guillaume de Montmorency se chargea avec plaisir de surveiller les travaux que son fils, retenu

à la Cour, ne pouvait que diriger de loin : c'était une agréable distraction pour sa vieillesse. La transformation de l'antique forteresse commença tout aussitôt.

Malheureusement, le désastre de Pavie arrêta les travaux à peine amorcés. Malgré son grand âge, Guillaume de Montmorency dut répondre à l'appel du Parlement et s'employer aux affaires publiques; Anne, pendant ce temps, négociait, travaillait, courait sans cesse de Madrid à Paris et de Madrid à Lyon... Ce ne fut qu'après le traité de Madrid que les travaux purent être repris (1527). Mais, à partir de 1528, Pierre Chambiges, que Montmorency avait engagé comme architecte, les mena activement, et, quatre ans plus tard, le château était construit, du moins dans ses parties principales, car jusqu'à sa mort Anne de Montmorency ne cessa d'embellir sa maison.

Mansart, mal inspiré à Chantilly, a remplacé par une lourde bâtisse (elle aussi détruite à son tour) l'œuvre délicieuse de Pierre Chambiges; en sorte qu'il ne nous reste, pour juger de ce que Rabelais admira si fort, comme tous ses contemporains, que les gravures de Du Cerceau et le « petit château », construit par on ne sait qui (peut-être Jean Bulland ?) vers 1538 ou 1539. Des meubles, des tableaux, des tapisseries, des livres précieux, des manuscrits, des médailles, des marbres antiques, que Grolier et beaucoup d'autres cherchaient et acquéraient à grands frais pour Anne de Montmorency, rien ne demeure plus, sinon ce qu'il a été possible au duc d'Aumale de retrouver et de racheter...

Le livre où M. Macon retrace l'histoire compliquée de la ville, du parc et du château de Chantilly est un véritable modèle du genre. Il n'y a pas à insister sur l'érudition connue de M. Macon en tout ce qui touche au passé de la glorieuse maison dont il a la garde. Mais les 300 pages où il a réussi à faire tenir, avec une clarté parfaite et sans pourtant rien sacrifier d'essentiel, l'histoire des bâtiments, des jardins et des terres, celle des seigneurs de domaine, depuis les Bouteiller jusqu'au duc d'Aumale, enfin celle des principaux événements dont Chantilly a été le théâtre sont attachantes comme un récit, et c'est là, chez les historiens de l'art, un mérite cruellement rare, il faut l'avouer. J. B.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — La Société s'est réunie le jeudi 17 novembre 1910, à cinq heures, dans l'École pratique des Hautes-Études (salle Gaston Paris), sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Jacques Boulenger, Paul Casanova, Henri Clouzot, Gustave Cohen, Mme Coleman, M. Maurice Du Bos, Mme la comtesse de La Baume, MM. Jean Plattard, Seymour de Ricci, Lazare Sainéan.

Après avoir élu à l'unanimité les nouveaux membres, la Société a écouté la lecture d'une intéressante lettre de notre confrère M. Stephan Hofer, où celui-ci signalait un nouvel exemplaire d'une édition apparemment inconnue des *Grandes Chroniques*, conservé à Vienne dans une collection particulière. M. Seymour de Ricci a fait observer à ce propos qu'il y aurait intérêt à retrouver une édition non datée de *Pantagruel :* « On les vend à Paris au bout du pont des Meusniers, à l'enseigne Saint-Loys » (in-8° de 104 ff.), dont il y aurait eu jadis un exemplaire à la K. K. Hofbibliothek de Vienne.

La séance s'est terminée par une fort intéressante communication de M. Gustave Cohen sur *Rabelais et le théâtre*, que nous publierons dans notre prochain fascicule.

Notre bibliothèque. — M. le Dr Dorveaux nous a remis : *Supplément aux œuvres de maistre François Rabelais; les songes drôlatiques de Pantagruel;* suite de 120 grav. sur bois; 3e éd. (Paris, Tros, 1870, in-16). — M. Henri Clouzot : *Un vieux jeu de cartes vendéen;* le *jeu d'aluette*, par André Viaud Grand-Marais (extrait; s. l. n. d.).

Témoignages du xvie siècle sur Rabelais. — M. Abel Lefranc a étudié dans ses leçons du Collège de France, en décembre 1910, plusieurs textes relatifs à la biographie de Rabelais. Il a expliqué notamment les poésies latines de Dolet

relatives à notre conteur et a insisté sur un texte omis jusqu'à présent par les auteurs qui ont traité de la biographie des Chinonais et qui se trouve dans les *Commentaires sur la langue latine* de Dolet, publiés en deux volumes in-folio, en 1538, chez S. Gryphe. Rabelais se trouve cité au tome Ier, col. 1158, dans le tableau fort remarquable que Dolet trace de la Renaissance intellectuelle du XVIe siècle dans les différents pays de l'Europe, « Ex medicorum scholis ad certamen concurrunt Symphorianus Campegius, Jacobus Sylvius, Joannes Ruellius, Joannes Copus, Franciscus Rabelæsus, Carolus Paludanus ». Ainsi, Maître François se trouve cité parmi les six médecins français que Dolet considère comme les plus en vue de son temps. Quel contraste entre cette citation et l'omission, évidemment volontaire, de Rabelais dans la longue liste donnée par Tiraqueau, au *de Nobilitate* (p. 329-402), et qui comprend des milliers de noms de médecins anciens et modernes, jusqu'à l'année 1559.

L'article de Dolet, si curieux, consacré aux Vins, a été également commenté dans les mêmes cours.

Dans une autre leçon, M. Abel Lefranc a fait connaître un texte fort curieux et inconnu des rabelaisants qui se trouve dans l'*Alcorani seu legis Mahometi et evangelistarum concordiae Liber, in quo de calamitatibus orbi Christiano imminentibus tractatur*... Parisiis, excudebat... Petrus Gromorsus, 1543, in-12. Ce volume est l'œuvre du célèbre lecteur royal en arabe Guillaume Postel. Il contient une des plus violentes attaques qui aient jamais été dirigées contre Rabelais; elle est antérieure au *Tiers Livre* et se place six ans avant l'assaut analogue livré par l'enragé Putherbe contre *Pantagruel* et son auteur. C'est donc un des textes les plus notables parus sur Rabelais de son vivant. On le trouve à la page 72 du livre de Postel, dans un chapitre intitulé : « Non tantum hæresim tutari sed impietatem profiteri Cenevangelistas. — ... Facit fidem impie vivendi et more brutorum quicquid collibitum est sequendi omnium consuetudo, non paucorum etiam publica impietatis professio, id arguit nefarius tractatus Villanovani de tribus prophetis, Cymbalum mundi, *Pantagruellus* et novae insulae quorum authores olim erant Cenevangelistarum antesignani... » Voici donc, avant le témoignage du *Theotimus* et celui de Calvin, les premières sympathies de Rabelais à l'égard

de la Réforme nettement confirmées. Ce passage suggère beaucoup d'autres commentaires qui ont été exposés par le professeur, qui a également attiré l'attention sur la présence du *Gargantua* signalé parmi les six livres français d'Olivetan (*Calvini opera*, t. X, p. 367) et prisé trois sous, en septembre 1539, après le décès du traducteur de la Bible.

Entre autres remarques faites dans les leçons récentes consacrées à Rabelais au Collège de France, signalons la correction *ung petit deau de plomb*, c'est-à-dire dé de plomb, au lieu *d'eau de plomb* que portent la plupart des éditions dans l. II, 16. *Ung petit d'eau de plomb* n'offrait aucun sens. Notons encore quelques commentaires de proverbes et de propos des buveurs. Le professeur a appelé l'attention sur l'enchaînement verbal quasi continu de ces propos, sur l'utilité de la *Comédie des proverbes* pour le commentaire de Rabelais, sur l'ouvrage du héraut Sicille visé par Rabelais, I, 9, et dont justement une édition a été donnée par F. Juste en 1536 : *Le blason des couleurs en armes, livres et devises.* On les vend à Lyon, près Nostre Dame de confort, chez Olivier Arnoullet, 1536. — *Le blason des armes, avec les armes des princes et seigneurs de France. Auquel est de nouveau adjousté les armes des empereurs et roys chrestiens.* On les vend à Lyon, en la maison de feu Claude Nourry, dict le prince, s. d. (2 ouvr. en 1 vol. pet. in-8° gothique, figures sur bois).

Deux éditions imprimées par Dolet, et non décrites jusqu'à présent, ont été retrouvées par M. Abel Lefranc et examinées par lui à la conférence d'histoire littéraire de la Renaissance de l'École pratique des Hautes-Études : un Nouveau Testament en latin (1541), qui ne semble pas avoir été signalé depuis 1700, et les *Joannis Murmellii Rurémundensis Tabulae grammaticae* (grammaire latine) de 1540.

Rabelais et Joachim du Bellay. — M. Henri Chamard vient de donner dans la collection des *Textes français modernes* un second tome des *Œuvres poétiques* de Joachim Du Bellay. Il comprend les *Antiquitez de Rome*, les *Regretz*, des sonnets liminaires publiés du vivant de Du Bellay et des sonnets posthumes. C'est un plaisir exquis que de lire dans cette édition ce « papier-journal », cette chronique pleine d'esprit, de malice et d'humour qui s'appelle les *Regrets*. Jusqu'à présent, il faut avouer que l'abondance des allusions inintelligibles à des faits,

grands ou menus, qui étaient l'*actualité* à Rome entre 1553 et 1657, rendait assez laborieuse et ingrate cette lecture du chef-d'œuvre de Du Bellay. Mais voici que, grâce aux recherches faites par M. Chamard dans les documents contemporains, dépêches diplomatiques, mémoires et lettres, presque toutes ces allusions sont éclaircies, presque tous les personnages nommés sont identifiés. Toute la réalité, sans cesse présente dans cette œuvre si franche, est devenue précise et vivante. — Un sonnet des *Regrets*, le CXXXV^e^, contient, — nous le rappelons à nos lecteurs, — un des témoignages de l'admiration de Du Bellay pour Rabelais :

Ilz [les Suisses] boivent nuit et jour en Bretons et en Suysses,
Ilz sont gras et refaits et mangent plus que trois.
Voilà les compagnons et correcteurs des rois,
Que le *bon Rabelais* a surnommez Saulcisses.

Allusion à une phrase du chap. XXXVIII du *Quart Livre* : « Les Souisses, peuple maintenant hardy et belliqueux, que sçavons nous si jadis estoient Saulcisses? Je n'en vouldroys pas mettre le doigt ou feu. » J. PLATTARD.

LE COLLÈGE MONTAIGU ET LES CUISTRES. — Le spirituel article de M. Alphonse Roersch, paru dans le dernier fascicule, repose malheureusement sur des données fort incertaines. Les autorités que l'auteur invoque n'ont pas tenu compte des différences chronologiques et orthoépiques qui séparent l'ancien français *coustré*, gardien (devenu *coûtre* au XVe siècle) et le moderne *cuistre* (prononcé *kuistr*), qui ne fait son apparition qu'au XVIIe siècle. M. F. Brunot a eu parfaitement raison d'insérer *cuistre*, au XVIIe siècle, sous la rubrique *Néologisme* (dans le IIIe tome de son *Histoire de la langue française*, p. 222), en le donnant comme d'origine incertaine. Sa provenance est pour moi hors de doute : tandis que l'ancien *coustre* remonte, comme l'allemand *küster*, à un bas-latin *custorem* (= classique *custodem*), le moderne *cuistre* est le reflet immédiat de cet allemand *küster* même, qui a pénétré en français au XVIIe siècle par l'intermédiaire d'un patois alsacien ou lorrain. Les pauvres écoliers des collèges étant à la fois sacristains et marmitons, *cuistre* a commencé par désigner « le domestique qui cuit pour les écoliers » (Oudin, 1640). Quant

au *coquin*, il n'a absolument rien de commun avec « l'honnête corporation des cuisiniers », les rapports de ce mot avec le latin *coquina* appartenant au domaine burlesque de l'ancienne étymologie. L. SAINÉAN.

SIGEÏLMES. — La notice de feu Galtier sur cette ville africaine mentionnée dans *Gargantua* (l. I, chap. XXXIII) peut être completée par les donnees suivantes antérieures et contemporaines à Rabelais. Dans l'inventaire des *Marchandises apportées en Flandres aux XIIIe et XIVe siècles* (publié par Crapelet, dans ses *Proverbes et dictons populaires*, 1831, p. 133), on parle « Du royaume de *Segelmesse*, qui siet pres de la mer des Arenes », c'est-à-dire du désert de Sahara. Il est fort probable que Rabelais a pris connaissance de la ville du même nom par la *Description de l'Afrique*, que Léon l'Africain publia en 1526 en italien. Cette relation, écrite d'abord en arabe, a été dernièrement réimprimée, d'après une version française de 1556, par Ch. Scheffer (1898). On y lit une description circonstanciée de *Segelmesse province* (t. III, p. 221) et une autre de *Segelmesse cité* (p. 229). Voici le commencement de cette dernière : « Cette cité (selon l'opinion d'aucuns historiographes) fut édifiée par un capitaine des Romains qui, s'étant party du païs des Mores, conquit toute la Numidie, puis tirant vers le ponant, jusques à Messe, là où il fonda cette cité qu'il nomma *Sigilummesse*, tant peut être à l'extrémité du domaine de Messe, comme pour seing de sa dernière victoire. Depuys, le vocable étant corrompu, fut appelé *Segelmesse*. ». — L. S.

L'OPINION D'UN PROTESTANT SUR RABELAIS (1588). — On sait que l'opinion réformée, au XVIe siècle, n'a pas été, en général, sympathique à Rabelais et à son œuvre. Voici cependant un texte où se trouve une allusion favorable à notre auteur, due à un protestant, et à un pasteur :

« Combien y a-il de mortelles et lamentables guerres entreprinses par les Rois (depuis la creation du monde) *pour une fouace, comme dist nostre Democrite François?* Combien y a-il de procès pendans encor a present es cours inferieures et souveraines de ce Royaume, pour avoir failli de payer un tournois ou une maille de rente au seigneur, au temps qu'il estoit deu? Combien y a-il eu d'amitiez qu'on estimoit sainctes et immortelles, rompues et violées *par ces pycrocholes?* »

Ce texte se trouve dans les *Excellens discours de I. de l'Espine Angevin touchant le repos et contentement de l'Esprit*[1]. Cet ouvrage parut en 1588, mais nous savons, par le témoignage de Simon Goulart, qu'il était composé depuis quarante ans. Ceci ajoute quelque prix à l'allusion, car Rabelais et Calvin sont encore vivants à cette époque, et le *Pantagruel* est encore dans sa première nouveauté. Et, dès ce moment, nous voyons un disciple direct, un converti de Calvin, faire dans un austère traité de morale chrétienne une allusion très précise à un des épisodes les plus bouffons du *Pantagruel*. Remarquons aussi l'emploi presque proverbial qui est fait, dans ce texte, du mot « Picrochole ». Louis Hogu.

Rabelais au théâtre. — Le théâtre Sarah-Bernhardt a donné, le jeudi 22 décembre, la première représentation des « Noces de Panurge », par MM. Eugène et Édouard Adenis. Voici le compte-rendu sommaire de la pièce, d'après *le Temps* du 23 décembre :

Panurge, le héros immortel créé par Rabelais, le gai compagnon sujet à la maladie que l'on appelle « faulte d'argent », qui aussi connaît soixante-trois manières de se procurer des écus, mais aussi deux cent quatorze de les dépenser, pipeur, batteur de pavé, paillard, un peu filou, buvant sec et contant bien. Tel est le personnage que MM. Eugène et Édouard Adenis ont transporté sur la scène du théâtre Sarah-Bernhardt. Panurge, arrivé de Touraine à Paris, se demande s'il va se marier. Oui ? Non ? Plutôt non, car il a peur d'être trompé. Même les beaux yeux de sa camarade d'enfance, Bachelette, qui lui plaît et qui a du goût pour lui, ne le décident pas. Voici que le parrain de Bachelette, le seigneur de Basché, veut molester un huissier. Selon la mode tourangelle, une cérémonie nuptiale autorisera à l'égard de Chicanous les farces et les brimades. On simule un mariage entre Bachelette et Panurge. Mais un moine, que Panurge a raillé, se substitue au faux moine, aposté pour la feinte cérémonie : le mariage de Panurge avec Bachelette se trouve béni et consacré. Panurge, toujours en proie aux mêmes inquiétudes sur les suites des unions conjugales, s'enfuit dans un couvent; Bachelette l'y rejoint; tout finit par l'union définitive des deux amoureux. Un peu de musique, d'aimable musique, et cela ferait un charmant opéra-comique.

Agréable et souriante, l'œuvre nouvelle des frères Adenis, qui est

1. Au livre *Contre la cholère*, p. 157 de l'édition.

en vers, a été chaleureusement accueillie. M. Galipaux représente Panurge; sa verve, son esprit, son agilité font la joie des spectateurs.

Voici la conclusion du feuilleton dramatique de M. Adolphe Brisson (*le Temps* du 26 décembre) :

... Ce couplet alerte donne une idée de l'ouvrage et du très honorable effort accompli par les auteurs. Ils ont tenté l'impossible, essayer de s'assimiler la prodigieuse puissance verbale de Rabelais. Le modèle est inimitable. Pour en approcher, il faudrait le lyrisme de Hugo, la verve amère et grasse de Molière, l'humour de Shakespeare. L'assemblage de ces choses est au-dessus du talent humain. On ne recommence pas Pantagruel. N'ayant point le rire énorme, les frères Adenis ont le sourire. Leur Panurge édulcoré, réduit à la taille d'un escholier espiègle, n'a pas déplu. Ses aventures sont innocentes. Il se prend à ses pièges; il fuit la gente Bachelette qu'il a promis d'épouser, se réfugie dans un couvent, — dans un couvent d'opérette, — puis au dénouement il lui revient, converti, repentant et sensible. Que ce Panurge est donc peu Panurge! On s'attend à ce qu'il chante une cavatine. Il se contente d'un rondeau au public :

« Goths, matagots, magots peuvent médire
De nos ébats; je ne saurais trop dire
A tous venants : N'ayez fiel ni rancœur.
Vivez joyeux!

Prouvez-moi tous, d'un geste et d'un sourire,
Gens de Paris, qu'il ne faut point proscrire
Les gais propos; c'est l'avis du lecteur
D'un bon Gaulois, impérissable auteur :
« Mieux est de ris que de larmes écrire. »
Vivez joyeux! »

On annonce de divers côtés que M. Massenet a l'intention d'écrire un *Panurge* sur un livret qu'il possède depuis deux ans et qui, dit-il, l'a beaucoup séduit « par sa gaîté, son coloris et la force des caractères et des situations ».

En même temps, le Grand-Théâtre de Lyon, sous la direction de M. Valcourt, s'apprête à donner une autre œuvre inspirée par le grand Tourangeau. Voici ce que nous lisons dans *Comœdia* (18 décembre 1910) :

Il s'agit, en effet, du *Pantagruel* de Rabelais, dont Alfred Jarry et

Eugène Demolder ont tiré un livret que Claude Terrasse a mis en musique.

On a beaucoup discuté ces temps derniers sur les divers genres des pièces : drame lyrique, opéra-comique, comédie lyrique. *Pantagruel*, qui ne compte pas moins de cinq actes et six tableaux, dix rôles d'homme et quatre de femme, est proprement un grand opéra bouffe.

C'est dire que tout y est chanté et que, bien que la partie comique y soit prédominante, la grâce, le charme et même le dramatique y tiennent une place importante.

Le Panurge du nouveau *Pantagruel* sera chanté par le ténor Fabert. A. L.

L'asseral ou opium des Turcs. — Dans le dernier fascicule de cette *Revue* (t. VIII, p. 166, note 1), notre savant confrère M. Lazare Sainéan demande l'origine de « l'*asseral* ou opium des Turcs ». C'est l'arabe *asrâr*, littéralement « secrets », employé par les Turcs pour désigner un électuaire narcotique qui n'est pas précisément l'opium, mais répond plutôt au *hachîh* des Arabes, au *beng* des Persans. Dans le Dictionnaire turc-persan-arabe de Zenker, on trouve *s. v.* des indications précises qui me dispensent d'autres références.

Dans les manuscrits magiques arabes, il y a de nombreuses recettes de ces sortes de narcotiques. Pour les mieux tenir secrètes, l'auteur cache souvent, sous des caractères magiques, le nom des substances dont on doit les composer. Dans un manuscrit de ce genre que je possède, il est plus d'une fois recommandé expressément aux adeptes de ne pas révéler telle ou telle recette, car elle « est un des *asrâr* (pl. de *sirr*, secret) ». De là est venu évidemment ce sens spécial, adopté par les Turcs pour certains narcotiques. *Asrâr* est devenu facilement *asral* et l'introduction d'un *e* entre *r* et *s* a amené le redoublement de cette dernière lettre pour en maintenir le son dur.

P. Casanova.

Livres et articles récents. — M. P.-P. Plan a fait une découverte qu'il annonce avec éclat aux lecteurs du *Mercure de France* (1er décembre 1910) : celle d'*Une réimpression ignorée du Pantagruel de Dresde* — que nous connaissions déjà il y a une huitaine d'années. Il s'agit d'une édition que le regretté Anatole de Montaiglon a fait imprimer, en 1883, chez Motte-

roz, à Paris, et dont M. Abel Lefranc possède depuis longtemps : 1° un exemplaire complet et muni de la couverture représentant en fac-similé le titre du *Pantagruel* de Dresde; 2° un exemplaire en épreuves qu'il tient d'une héritière de M. de Montaiglon. Si celui-ci n'avait pas fait paraître son édition, c'est apparemment qu'il s'était aperçu qu'elle comporte un nombre incalculable de coquilles. J. B.

— A signaler dans la revue italienne *Studi di filologia moderna*, qui paraît à Rome depuis 1907 (t. III, p. 1-108), un essai de Mme Vittoria Buonano sur *Fischart et Rabelais*, et dans la *Cultura* (n° 11 de 1910) un compte-rendu par la même de l'article sur les interprètes de Rabelais par M. Lazare Sainéan.

— Nous signalons le *Rabelais pour la jeunesse* publié par la librairie Larousse. Il comprend trois volumes : *Gargantua* forme le tome Ier et *Pantagruel* les deux autres. Le texte a été adapté par Mme Butts; les illustrations en noir et en couleurs sont l'œuvre de Fernand Fau.

— *La Renaissance du livre* a fait paraître deux volumes des Œuvres de Rabelais. Cette édition, précédée d'une très courte notice (5 pages), ne comprend pas de notes. L'explication des mots de sens difficile est donnée entre crochets, en caractères spéciaux, à côté des mots eux-mêmes.

— D'importantes publications viennent de paraître dans le domaine des études du XVIe siècle : le premier volume de l'*Histoire de la poésie française au XVIe siècle*, par Henry Guy, consacré à l'École des rhétoriqueurs, étude d'ensemble vraiment substantielle et clairvoyante (Champion); *Le Mécenat du cardinal Jean de Lorraine* (1498-1550), par Albert Collignon (Berger-Levrault), travail sérieusement documenté et plein de renseignements; le nom de Rabelais y revient plus d'une fois; les *Origines de la théologie moderne*, par l'abbé Auguste Humbert (t. I : *la Renaissance de l'antiquité chrétienne*; V. Lecoffre), utile essai de synthèse qui nous manquait; *Luther et le luthéranisme*, par Henri Denifle, traduit par J. Paquier, tome I (Alph. Picard), ouvrage agressif et remarquable qu'on ne pourra négliger; H. Molinier, *Essai biographique et littéraire*

sur Octovien de Saint-Gelays; du même, *Mellin de Saint-Gelays* (thèses de Toulouse).

— M. Paul Laumonier vient de donner une seconde édition remaniée et très augmentée de son *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard, suivi de poésies non recueillies et d'une table alphabétique* (Hachette), travail d'érudition singulièrement commode et d'une sûreté complète. — Notre confrère M. Joseph Orsier a publié une agréable notice sur *Un poète musicien au XVIe siècle : Nicolas Martin, ses Noëls et ses chansons (1498-1566)*. — Le tome II de l'excellente édition des *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay* par notre confrère V.-L. Bourrilly et M. F. Vindry (Soc. de l'Hist. de France) a également paru. Indiquons encore l'édition des *Lettres et chevauchées du Bureau des finances de Caen*, avec introduction et notes de notre confrère Lucien Romier (Soc. de l'Hist. de Normandie), dont les belles recherches dans les archives d'Italie permettent d'attendre de si remarquables travaux sur le règne de Henri II.

— M. Augustin Cabat, conseiller à la Cour d'appel de Paris, consacre à Rabelais, dans *Les porteurs de flambeau. D'Homère à Victor Hugo* (Perrin), deux pages pleines de justesse et inspirées par la plus tendre admiration.

— La *Revue des traditions populaires* (n° de novembre 1910) contient un article de M. Paul Sébillot (compte-rendu du livre de notre confrère M. Plattard), où l'on trouvera plusieurs indications intéressantes. — La *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* renferme (Band XXXVI, heft 6 à 8) un très important compte-rendu (p. 218-264) de la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI et VII, en 30 pages, et ensuite du livre de M. Plattard et de celui de M. Martin-Dupont; il est dû à notre confrère M. H. Schneegans. — Le savant professeur de Bonn a donné, d'autre part, à la *Germanische-Romanische Monatsschrift* de 1910 (n°s 39 et 42, p. 555-616) un précieux tableau d'ensemble sous ce titre : *Der heutige Stand der Rabelaisforschung*. On ne saurait souhaiter un bilan plus favorable ni dressé avec plus de compétence que celui qui nous est donné dans ces pages par le très distingué historien de la *Satire grotesque*.

— Une thèse très digne de retenir l'attention des rabelaisants est celle que Mlle Caroline Ruutz-Rees a soutenue pour obtenir le grade de docteur devant l'Université Colombia à New-York. Ce travail, accueilli avec la plus grande distinction, est l'œuvre d'un membre de notre Société ; il vient de paraître dans les *Studies in romance philology and Literature* de Columbia University, sous ce titre : *Charles de Sainte-Marthe (1512-1555)*. On sait quel rôle a joué dans la vie de Rabelais le nom de Sainte-Marthe. Nous aurons l'agréable devoir de revenir bientôt sur cette étude vraiment neuve et originale ; elle se trouve en dépôt à la librairie H. Champion.

Souhaitons la bienvenue à la nouvelle collection des classiques français du moyen âge (textes français et provençaux antérieurs à 1500) entreprise sous la direction si compétente de M. Mario Roques à la librairie Champion. Elle nous donnera bientôt un Villon. Tous ces volumes seront marqués à des prix accessibles aux bourses les plus modestes. A. L.

— A signaler : H.-J. Molinier, *Essai biographique et littéraire sur Octovien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême* (Paris, Picard, 1910, in-8°) ; et : *Mellin de Saint-Gelays (1490?-1558). Étude sur sa vie et sur ses œuvres* (Paris, Picard, 1910, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Statuts	I
Liste des membres	IV
Les termes nautiques chez Rabelais, par Lazare Sainéan	1
Un nouvel exemplaire des *Grandes et inestimables Chronicques*, par Seymour de Ricci	57
Rabelais et Flaubert, par Lionel Laroze	93
Le *Pantagruel* et les protestants; un témoignage inconnu de 1552, par Abel Lefranc	95
Charles Charmois, peintre du roi Mégiste, par Henri Clouzot	113
Les noueries d'aiguillette en Poitou, par Henri Gelin.	122
Rabelaesiana, par Lazare Sainéan	134
La grande salle de Navarre, par G. Pinet	173
Les cagots au XVIe siècle, par Lazare Sainéan	180
Un lecteur de Rabelais entre 1540 et 1549 [Robert Estienne], par Lazare Sainéan	188
Le chapitre XXXIII du manuscrit du Ve livre, par Lazare Sainéan	191
Le « trou de Sainct Patrice », par J. Plattard	200
Le collège de Montaigu et les cuistres, par Alphonse Rœrsch	204
La Sibylle de Panzoult, par Henry Grimaud	208
Notes pour le commentaire, par P. Dorveaux et E. Galtier	209
L'Écriture sainte et la littérature scripturaire dans l'œuvre de Rabelais, par Jean Plattard	257
Rabelais et la légende de saint Martin, par Gustave Cohen	331
Jean Thenaud et Rabelais, par Lazare Sainéan	350

Pages
Saint Guodegrin, par Henri Clouzot 361
Quelques vocables pré-rabelaisiens, par Hugues Vaganay 364

Comptes-rendus.

N. Martin-Dupont. François Rabelais (L.) 98
Charles Beaulieux. Catalogue de la Réserve xvie siècle (1501-1540) de la bibliothèque de l'Université de Paris (J. Plattard) 99
Henri Hauser. Études sur la Réforme française (J. B.). 220
Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536); nouv. éd. par V.-L. Bourrilly (J. Plattard) 222
Henri Clouzot. Philibert de L'Orme (J. B.) 225
Paul Laumonier. La vie de P. de Ronsard, de Claude Binet (1586); Ronsard poète lyrique (J. Plattard) . 228
Mathieu Augé-Chiquet. La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf; les *Amours* de Jean-Antoine de Baïf, éd. critique (V.-L. Bourrilly) . . . 232
Armand Lebault. La table et le repas à travers les siècles (A. L.) 234
Beatrix Rava. L'art de Rabelais (A. L.). 236
Jean Plattard. L'œuvre de Rabelais; sources, invention, composition (J. B.) 237
Lettres écrites d'Italie par François Rabelais; éd. critique par V.-L. Bourrilly (J. Plattard) 365
Alfred Richard. Un diplomate poitevin du xvie siècle: Charles de Danzay (Henri Clouzot) 366
Maurice Lacombe. Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du xve siècle, d'après le vieux « Coustumier du Poictou » (H. C.) 369
Paul Laumonier. Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard; 2e éd. (J. Plattard) 369
Gustave Macon. Chantilly et le Musée Condé (J. B.) . 370

Chronique.

Société des Études rabelaisiennes, p. 100, 244, 253, 372. — L'invention et la composition dans l'œuvre de Rabelais

[thèse soutenue par J. Plattard; cf. le compte-rendu p. 237], p. 103. — Rabelais docteur [avant la bulle *pro apostasia*, selon P. de Saint-Romuald], p. 106. — Talasman et haymachy [l. II, ch. IX], p. 106. — Alcofribas son bon facteur [l. I, ch. VIII], p. 106. — Garasse et Rabelais [cf. t. IV, p. 80], p. 107. — Monouc, « eunuque » [cf. t. VII, p. 403], p. 107. — Rabelais et Bussy-Rabutin, p. 107. — Portrait de Rabelais par Delacroix [1834], p. 107. — Rabelais nom de ville [faillit être donné à Chinon], p. 108. — Rabelais et Boursault [1709], p. 109. — Saint-Michel d'Aure et Saint-Nicolas [l. IV, ch. XIX], p. 109. — Portrait de Rabelais photographié [au château de Beauregard, Loir-et-Cher], p. 110. — Rabelais en Bohême [travaux sous la direction du Dr Haškovec], p. 110. — La Pantagrueline Prognostication en catalan [traduction récente], p. 111. — Livres et articles récents, p. 111, 255, 379. — Bibliophilie [ouvrages rares récemment signalés], p. 245. — Rabelais sur un émail de Limoges au XVIe siècle, p. 248. — Rabelais au gymnase de Francfort [cf. t. VII, p. 512], p. 248. — « Faire carrous », p. 248. — Un monument à Rabelais [projeté à Montpellier], p. 249. — Rabelais et Gaston Paris [fragments de lettres], p. 249. — Les études rabelaisiennes à l'Université de Berlin, p. 249. — Un lecteur de Rabelais au XVIe siècle [Joubert], p. 250. — Une gravure de la Cave peinte de Chinon [ne se trouve pas dans Le Duchat], p. 250. — Renée de France [fête de son centenaire], p. 250. — Rabelais et la géographie [cf. t. V, p. 323, et t. VI, p. 280], p. 251. — Molière et Rabelais, p. 253. — Témoignages du XVIe siècle sur Rabelais, p. 372. — Rabelais et Joachim Du Bellay, p. 374. — Le Collège Montaigu et les Cuistres, p. 375. — Sigeïlmes, p. 376. — L'opinion d'un protestant sur Rabelais [1588], p. 376. — Rabelais au théâtre [pièces récentes], p. 377. — L'asseral ou opium des Turcs, p. 379. — Errata, p. 387.

ILLUSTRATIONS.

Pages

Fac-similé en 32 pages de l'exemplaire des *Grandes et inestimables Chroniques* découvert à Munich . . . 61-92

Collège de Navarre : vue du bâtiment de la Théologie lors de la démolition en 1876 174

Pages

Id. : vue du bâtiment de la Théologie sur la rue Clopin 175
Id. : l'escalier conduisant à la Bibliothèque 176
La grotte de la Sibylle de Panzoult, d'après une photographie. 208-209
Portrait de Rabelais gravé en 1655 245
Titre d'un exemplaire nouvellement signalé du *Pantagruel* de Juste, 1537 246
Deux pages du même volume 247
Fac-similé du fol. E 1 v° de *La vie et miracles de saint Martin* (1516) 332

ERRATA.

Tome VII (1909).

P. 93, l. 1, au lieu de : *ancient*, lisez : *éminent*.
P. 159, l. 35, au lieu de : *banged*, lisez : *hanged*.
P. 161, l. 3, au lieu de : *for*, lisez : *fox*.
P. 186, l. 26, au lieu de : *lapt*, lisez : *heapt*.
P. 451, l. 2, au lieu de : ἰοὰ, lisez : ὠα.
— l. 7, au lieu de : *Pornet*, lisez : *Pomet*.
P. 452, l. 16, au lieu de : *signala*, lisez : *signale*.

Tome VIII (1910).

P. 46, l. 14-16, supprimer : *Marot ... sion*.
P. 140, l. 2, au lieu de : *beschars*, lisez : *lechards*.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PQ
1692
A4
t.8

Revue des études rabelaisiennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY